



REPUBLIQUE DU RWANDA



COMMISSION NATIONALE POUR L'UNITE ET LA RECONCILIATION

B.P. 174 KIGALI

Website: www.nurc.gov.rw

E-mail: unity@nurc.gov.rw

LE PROCESSUS D'UNITE ET DE RECONCILIATION AU RWANDA



©CNUR, Décembre 2016

ISBN: 978-99977-709-5-0

Préface

Le Rwanda est un pays doté d'une longue histoire répartie en différentes époques: l'époque précoloniale, l'époque coloniale et l'époque postcoloniale. Pendant l'époque précoloniale, la société rwandaise vivait en harmonie. L'unité des Rwandais a été perturbée par l'arrivée de l'administration coloniale et des missionnaires, à travers leur politique de « diviser pour régner ». Cette forme de mauvais « leadership » a été caractérisée par une politique divisionniste, l'idéologie de la haine, les persécutions et les actes de violation des droits de la personne. Cette situation s'est pérennisée pour culminer dans l'un des génocides les plus cruels de l'histoire de l'humanité, à savoir, le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994, ce dernier ayant été stoppé par la victorieuse guerre de libération menée par l'Armée Patriotique Rwandaise (APR), branche armée du Front Patriotique Rwandais (FPR).

Le passé divisionniste ayant culminé au génocide de 1994, perpétré contre les Tutsi, a sensiblement détruit le capital socio-économique et politique du Rwanda, laissant derrière une société profondément traumatisée et un état en faillite. L'un des défis majeurs du Gouvernement de l'après génocide, à savoir, le Gouvernement d'Union Nationale, était de faire de l'unité et de la réconciliation le pilier de la paix et du développement durable au Rwanda.

Vingt-deux ans viennent de s'écouler depuis que le Rwanda ait initié le processus d'unité et de réconciliation. La Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation a le privilège de publier le présent livre, qui est un documentaire de l'expérience de la reconstruction du Rwanda et du processus d'unité et de réconciliation des Rwandais. Ce livre montre comment le Rwanda a pu sortir de ses décombres et réussi à devenir un modèle de l'unité et de réconciliation, grâce à une volonté politique solide, à la bonne gouvernance, la résilience, la détermination ainsi que l'utilisation des initiatives locales.

La Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation est ainsi convaincue que ce livre—qui décrit l'expérience du Rwanda, dans son engagement et sa résilience dans le processus d'Unité et de Réconciliation—constitue une leçon et un modèle pour le reste du monde. Non seulement le monde apprendra comment le Rwanda a pu, et continue de réussir dans son processus d'unité et de réconciliation, mais il sera aussi inspiré par les mécanismes, les programmes et les stratégies adoptées par le Rwanda pour bâtir un monde paisiblement meilleur.

Bishop John Rucyahana

Président

Remerciements

La production de ce livre sur '*Le processus d'Unité et de Réconciliation aux Rwanda—22 ans après le génocide de 1994 perpétré contre les Tutsi*' a été possible grâce à la combinaison des efforts louables de beaucoup de personnes et institutions, qui méritent notre profonde gratitude.

C'est ainsi que la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation (CNUR) voudrait, en particulier, exprimer sa profonde gratitude aux personnalités et institutions suivantes, sans lesquelles la production de ce livre n'aurait pas été possible.

Premièrement, la CNUR exprime sa profonde gratitude au Gouvernement du Rwanda et au peuple Rwandais pour avoir joint des efforts louables afin de promouvoir l'Unité et la Réconciliation au Rwanda.

La CNUR est reconnaissante envers les autorités politiques et administratives du Rwanda et, en particulier, Son Excellence, Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, pour avoir incessamment été à la pointe du combat héroïque pour un Rwanda uni, réconcilié, et prospère.

Beaucoup d'institutions, partenaires de la CNUR, ayant joué un rôle considérable dans la promotion de l'Unité et la Réconciliation méritent également nos profondes gratitude. C'est à ce propos que la CNUR remercie différentes personnalités de l'administration centrale et locale, du parlement, de la société civile incluant les dénominations religieuses, du secteur privé, des medias, etc., pour leur contribution à la production de ce livre, grâce notamment à leurs conseils, que ce soit au moment des contacts personnels ou pendant divers ateliers.

La CNUR remercie également SEMPAX Ltd., pour avoir rendu disponible ses chercheurs et experts ayant contribué à la production de ce livre. A cet égard, la NURC tiens à remercier le Dr. Ezéchiel Sentama, qui a coordonné toutes les activités relatives à la production de ce livre.

Ce livre n'aurait cependant pas été facilement produit sans la contribution du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)/Rwanda, qui a financé toutes les activités y relatives.

Enfin, la CNUR remercie très sincèrement les membres de son Conseil d'Administration et tout son personnel, pour leur contribution, d'une manière ou d'une autre, à la production de ce livre.

Fidèle NDAYISABA
Secrétaire Exécutif

Contenu

Préface	ii
Remerciements	iv
Contenu	v
Sigles et Abréviations	ix
1^{ier} CHAPITRE	1
Introduction	1
1.1. Le Rwanda—un cas typique.....	1
1.2. Problématique et approche méthodologique.....	4
1.3. Contenu sommaire.....	4
1.3. Bref aperçu du Rwanda.....	6
2^{ème} CHAPITRE	7
Aperçu historique des facteurs d'unité et de conflits au Rwanda	7
2.1. Le Rwanda de la période précoloniale.....	7
2.1.1. L'unité pendant la période précoloniale au Rwanda.....	7
2.1.2. Les facteurs d'unité dans le Rwanda précolonial	8
2.2. Rwanda pendant la période coloniale (1897-1962).....	12
2.3. Le Rwanda postcolonial (à partir de 1962).....	17
2.3.1. Rwanda sous la première République (1962-1973)	19
2.3.2. Le Rwanda sous la Deuxième République (1973-1994)	20
2.4. L'Armée Patriotique Rwandaise arrête le génocide perpétré contre les Tutsi.....	24
2.5. Le Rwanda après 1994: la nécessité de l'Unité et de la Réconciliation.....	25
3^{ème} CHAPITRE	27
Comprendre l'Unité et la Réconciliation	27
3.1. Perspectives théoriques sur l'Unité.....	27
3.2. L'Unité dans le contexte rwandais.....	28
3.3. Perspectives théoriques sur la Réconciliation.....	32
3.4. La Réconciliation dans le contexte du Rwanda.....	35
3.5. Le modèle rwandais de l'Unité et de la Réconciliation.....	36
4^{ème} CHAPITRE	38
Mécanismes pour l'Unité et la Réconciliation au Rwanda	38
4.1. La volonté politique.....	38

4.2.	Gouvernement d'Union Nationale.....	39
4.2.1.	Le partage du pouvoir et l'inclusion	40
4.2.2.	Rapatriement, Réinstallation and Réintégration des Réfugiés et Déplacés	41
4.2.3.	L'intégration Militaire et la Sécurité.....	45
4.2.4.	Démobilisation et Réintégration des ex-combattants	48
4.2.5.	Les Consultations Locales.....	49
4.2.6.	Consultations Nationales: Réunions au Village <i>Urugwiro</i>	50
4.3.	Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation.....	53
4.3.1.	Consultations locales et communautaires	55
4.3.2.	Les sommets nationaux.....	56
4.3.3.	Les Séminaires.....	58
4.3.4.	Des recherches	59
4.3.5.	Les grandes réalisations de la CNUR vers l'unité et la réconciliation	59
4.4.	La bonne gouvernance et l'état de droit.....	65
4.4.1.	La Démocratie et le Pluralisme.....	67
4.4.2.	Une décentralisation efficace	69
4.4.3.	La réforme constitutionnelle	71
4.4.4.	La politique nationale d'unité et réconciliation	75
4.4.5.	Les droits de la personne	79
4.4.6.	L'égalité du genre	80
4.4.7.	Accès égale à la fonction publique	82
4.4.8.	Lutte contre le Génocide et son idéologie	83
4.4.9.	Lutte contre la corruption.....	84
4.4.10.	L'équité, la transparence et la responsabilité	84
4.4.11.	<i>Imihigo</i> — Les contrats de performance.....	85
4.4.12.	<i>Umushyikirano</i> —Le Dialogue National.....	87
4.4.13.	<i>Umwihereho w'Abayobozi</i> —Retraite des Autorités	90
4.5.	Le bien-être social et économique.....	91
4.5.1.	Vision 2020.....	92
4.5.2.	Stratégie de Développement Economique et de Réduction de la Pauvreté	94
4.5.3.	Programmes de protection sociale	95
4.5.3.1.	Programme de la Vision 2020 Umurenge.....	95
4.5.3.2.	<i>Girinka</i> —Le programme d'une vache pour chaque famille pauvre.....	97
4.5.3.3.	Haute Intensité de la Main d'œuvre (HIMO).....	99

4.5.4.	<i>Ubudehe</i> —Travaux Communautaires	99
4.5.5.	Umuganda—Activité Collective	100
4.5.6.	La réforme agraire	101
4.6.	Mécanismes socio-culturels et éducatifs.....	103
4.6.1.	Ingando— Camps de Solidarité.....	104
4.6.2.	Itorero—Education Civique.....	111
4.6.3.	Le programme de ‘ <i>Ndi Umunyarwanda</i> ’	115
4.6.4.	Le Système éducatif.....	116
4.6.6.	La Journée nationale des Héros.....	119
4.6.5.	La Mémoire.....	120
4.7.	La Justice Réconciliatrice.....	122
4.7.1.	Le domaine de la Justice, de la Réconciliation, de la Loi et de l’Ordre.....	123
4.7.2.	Les juridictions Gacaca: une justice réparatrice	124
4.7.3.	Travaux d’Intérêt Général	130
4.7.4.	Les services correctionnels	131
4.7.5.	Akagoroba k’ababyeyi (La soirée pour les Parents).....	132
4.7.6.	Inteko y’abaturation (Le Conseil des citoyens).....	132
4.7.7.	L’aide juridique publique.....	133
4.6.6.1.	Les Maisons d’Accès à la Justice (MAJ).....	133
4.6.6.2.	Les Comités de médiateurs—‘Abunzi’	134
5^{ème}	CHAPITRE	137
	Réalizations pour l’Unité et la Réconciliation au Rwanda	137
5.1.	Un Cadre de l’Unité et la Réconciliation mis en place.....	137
5.2	Une plateforme favorable au contact et dialogue constructifs.....	138
5.3	La justice réconciliatrice et éradication de la culture d’impunité.....	140
5.4	Expressions de l’Unité et la Réconciliation.....	143
5.4.1.	La vérité sur la passé	143
5.4.2	Aveu, Excuse et Pardon	144
5.5	La guérison favorisée.....	146
5.6	Cohésion sociale et confiance renouvelées.....	147
5.7	Identité nationale et dignité restaurées.....	152
5.8	Quelques meilleures pratiques dans l’Unité et la Réconciliation.....	153
5.8.1	Unity Club—Intwararumuri	154
5.8.2	Association Ubutwari Bwo Kubaho.....	155

5.8.3.	Association Inyenyeri.....	156
5.8.4	Association Imyumvire myiza	157
5.8.5	Association Twuzuzanye	158
5.8.6	Association Ukuri Kuganze.....	159
5.8.7	Commission de Justice et Paix de la Paroisse Mushaka.....	160
6^{ème}	CHAPITRE	161
	Défis au Processus d'Unité et de Réconciliation au Rwanda	161
6.1	Persistance de l' idéologie du Génocide et du négationnisme.....	161
1.2.	La mémoire des faits et les blessures encore fraîche.....	163
6.3.	Les biens pillés/détruits non encore complètement dédommagés.....	163
6.4	Pauvreté non encore complètement éradiqué.....	164
7^{ème}	CHAPITRE	166
	Stratégies pour accélérer le processus de l'Unité et la Réconciliation au Rwanda	166
7.1.	Consolider les mécanismes d'Unité et Réconciliation existants.....	166
7.2.	Maintenir l'intégration de l'Unité et de Réconciliation dans tous les programmes gouvernementaux.....	167
7.3	Continuer le combat contre l'idéologie du Génocide et du négationnisme.....	167
7.4	Résoudre le problème d'indemnisation des biens pillés/détruits.....	168
7.5	Continuer le combat pour éradiquer la pauvreté.....	168
8^{ème}	CHAPITRE	171
	Conclusion	171
9^{ème}	CHAPITRE	175
	Références bibliographiques.....	175

Sigles et Abréviations

ADR	Alternative Dispute Resolution
APR	Armée Patriotique Rwandaise
APRM	African Peer Review Mechanism Assistance
CDF	Community Development Fund
CDR	Coalition pour la Défense de la République
CLGF	Commonwealth Local Government Forum
CNLG	Commission Nationale de Lutte contre le Génocide
CNUR	Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation
EDPRS	Economic Development and Poverty Reduction Strategy
ETDs	Emergency Travel Documents
EU	European Union
FAR	Forces Armées Rwandaises
FPR	Front Patriotique Rwandais
GDP	Gross Domestic Product
GMO	Gender Monitoring Office
GoR	Government of Rwanda
HIV	Human Immunodeficiency Virus
ICT	Information Communication Technology
ICTR	International Criminal Tribunal for Rwanda
IDEA	International Institute for Democracy and Electoral Assistance
IDPs	Internally Displaced People
IJR	Institute for Justice and Reconciliation
IMF	International Monetary Fund
IOM	International Office for Migration
IRDP	Institut de Recherche pour le Développement et la Paix
JDR	Jeunesse Démocratique Rwandaise
JRLOS	Justice, Reconciliation, Law and Order Sector
MDGs	Millennium Development Goals
MIDIMAR	Ministry of Disaster Management and Refugees Affairs
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MINALOC	Ministère de l'Administration Locale
MINECOFIN	Ministry of Economy and Finance
MINEDUC	Ministère de l'Education, Science, Technologie et la recherche Scientifique
MINEPRISEC	Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire
MRND	Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement
NDC	National Dialogue Council
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
NISR	National Institute of Statistics of Rwanda

NR	National Reconciliation
NSGC	National Service for Gacaca Courts
PARMEHUTU	Parti du Mouvement de l'Emancipation Hutu
PL	Parti Libéral
PRESIREP	Presidency of the Republic
PRSP	Poverty Reduction Strategy Paper
PSC	Public Service Commission
PSD	Parti Social Démocrate
RALGA	Rwanda Association of Local Government Authorities
RANU	Alliance for National Unity
RCS	Rwanda Correctional Services
RDC	République Démocratique du Congo
RDF	Rwanda Defence Forces
RDRC	Rwanda Demobilization and Reintegration Commission
RGB	Rwanda Governance Board
RHRC	Rwandan Human Rights Commission
RPA	Rwanda Patriotic Army
RPF	Rwandese Patriotic Front
RTL	Radio-Télévision Libre des Mille Collines
SACCOs	Savings and Credit Cooperatives
SME	Small and Medium-size Enterprise
TIG	Travaux d'Intérêt Général
TVET	Technical and Vocational Education and Training
UN	United Nations
UNAMIR	United Nations Assistance Mission for Rwanda
UNDP	United Nations Development Programme
UNHCR	United Nations High Commission for Refugees
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
VUP	Vision 2020 Umurenge Program
WGI	Worldwide Governance Indicator
YBE	Years Basic Education

1^{er} CHAPITRE

Introduction

La promotion de l'unité et de la réconciliation au Rwanda est devenue la pierre angulaire sur laquelle sont érigés tous les efforts nationaux, et le point de ralliement pour la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion qui ont caractérisé le Rwanda, décennies après décennies. C'est la seule option pour la survie du Rwanda qui émerge d'un passé divisionniste et d'un génocide le plus cruel de l'humanité. C'est aussi un pas vers une nation réconciliée et démocratique.¹

Comment une société arrive-t-elle à se réconcilier avec son passé chaotique? Comment réussit-elle à reconstruire son tissu social antérieurement cruellement déchiré? Comment cette société réussit-elle à mener son peuple jadis hanté par l'esprit divisionniste à une réconciliation et une unité nationale? Bref, comment passer d'une société détruite et déchirée, avec un Etat en faillite, à une société unie et réconciliée? L'expérience du Rwanda répond à ces questions.

1.1. Le Rwanda—un cas typique

Le Rwanda est cette société dont le passé a été caractérisé par les divisions, les ségrégations et les violences, depuis l'arrivée des colons qui prônaient la politique de « diviser pour régner ». Ceci a abouti à l'un des génocides les plus brutaux et plus dévastateurs de l'histoire de l'humanité—le génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda, depuis le mois d'Avril jusqu'au mois de Juillet 1994. Le nombre de victimes du génocide est estimé à plus d'un million² de gens massacrés pendant seulement trois mois. Outre l'extermination des Tutsi, bien d'autres autres citoyens rwandais, ainsi que quelques expatriés, ont été massacrés pour diverses raisons : soit parce qu'ils s'opposaient à l'idéologie du génocide, soit parce qu'ils avaient refusé de s'impliquer dans les tueries, ou tout simplement parce qu'ils avaient donné refuge aux Tutsi.³

La victorieuse guerre de libération menée par le Front Patriotique Rwandais (FPR), par le biais de son armée— l'Armée Patriotique Rwandaise (APR)—a soulagé le peuple rwandais de son affliction en arrêtant le génocide.⁴ Cependant, trop de sang avait coulé de sorte que personne n'osait célébrer la victoire à fond. L'Etat Rwandais lui-même avait perdu sa crédibilité suite à l'implication de ses institutions dans le génocide.⁵ Les infrastructures

¹ NURC: "It is possible: Post Conflict Reconstruction", in NURC (2007). *Ingando: Impact Assessment on Unity and Reconciliation of Rwandans*, Kigali, p.10.

² Les récentes estimations indiquent que le nombre des victimes s'élève à 1, 101,000 (Ministry of Youth, Culture and Sports & Ibuka Association, 2004; NURC 2007, 2009; Clark, 2010, p. 12).

³ Ministry of Youth, Culture and Sports & Ibuka Association (2004). *Prevent and Banish Genocide forever, through universal active solidarity*. International Conference on Genocide, Intercontinental Hotel, Kigali, 4th-6th April.

⁴ La guerre de libération, qui a débuté le 1er octobre 1990, a fini par stopper le génocide contre les Tutsi le 4 Juillet 1994.

⁵ Longari Marco (2010). "The liberation" In *Paul Kagame and the Resilience of a people*, AFP: Jaguar Editions, p.49.

avaient été complètement dévastées, à commencer par les écoles, les hôpitaux, les usines, les bâtiments abritant les institutions gouvernementales, totalement détruites ou sévèrement pillées par les miliciens Interahamwe et les ex-forces armées impliquées dans le génocide. Les instances juridiques n'existaient plus et tout l'appareil judiciaire était totalement détruit. La fonction publique n'était plus opérationnelle, et le gouvernement avait perdu tout son pouvoir. Les fonctionnaires de l'Etat avaient été massacrés durant le génocide, ou avaient fui le pays. Il ne restait qu'une minorité de rescapés traumatisés, des milliers d'orphelins, de veufs, et de personnes handicapées ; bref, une population en général traumatisée et très vulnérable. Un nuage d'insécurité assombrissait encore le ciel rwandais, à cause de la résistance de l'Armée déchuë, à savoir les ex-Forces Armées Rwandaises (FAR) et les Interahamwe, qui s'organisaient encore pour poursuivre leurs actes génocidaires.⁶

Après le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994, le nouveau Gouvernement (Gouvernement d'Union Nationale), instauré le 19 Juillet 1994 par une coalition des partis politiques dirigée par le Front Patriotique Rwandais (FPR), devrait faire face à l'énorme défi d'unir et réconcilier les rwandais, qui semblaient voués au traumatisme et à la désolation totale.⁷ Restaurer la confiance en l'autorité politique, et particulièrement réparer l'image de la police et de l'armée, lesquelles avaient pris part aux tueries sous les anciens régimes, n'était pas vraiment une tâche facile. Il fallait une période de transition pour qu'un nouveau Rwanda émerge sur les ruines de l'ancien. Le plus grand défi était de recoudre le tissu socio-économique, culturel et institutionnel, restaurer la sécurité, rendre justice, unifier et réconcilier un pays sauvagement démoli, et dont la majorité du peuple était blessé et traumatisé.⁸

Malgré ce défi immense, le Gouvernement d'Union Nationale de l'après 1994 avait la ferme détermination de restaurer l'image positif du pays au sein de la communauté internationale. Sa ferme volonté politique se reflète dans son programme de développement, sous les quatre piliers que sont : la bonne gouvernance, la sécurité, le développement économique et le bien-être social.⁹ La priorité des priorités était l'unité et la réconciliation, la sécurité et la stabilité du Rwanda et de son peuple, les droits de la personne, la promotion de la transparence et la crédibilité des institutions gouvernementales, le rapatriement, l'installation et la réinsertion des millions de réfugiés, qui venaient des pays limitrophes (à savoir la République Démocratique du Congo, la Tanzanie, l'Uganda, le Kenya et le Burundi, etc.), la création d'un fondement solide pour la reprise économique, ainsi que l'autonomisation des citoyens afin qu'ils participent à leur propre gouvernance.¹⁰ Ces questions devaient toujours

⁶ Discours de Son Excellence Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, lors de la réunion au Commonwealth à San Francisco, le 07 Mars 2003. (in Jha et al, 2004, p.114. In Jha et al., 2004:7, 22, 113-4.)

⁷ NURC (2007). *Ingando: Impact Assessment on Unity and Reconciliation of Rwandans*, Kigali, p.10.

⁸ NURC (2009). *15 Years of Unity and Reconciliation process in Rwanda: The ground covered to-date*, October, Kigali, p.7; Longhair Marco (2010). "The liberation" In *Paul Kagame and the Resilience of a people*, AFP: Jaguar Editions, p.49.

⁹ MIDIMAR (2014). *Repatriation and Reintegration Programs for Rwandan refugees & An overview on socio-economic progress in Rwanda*, p.21.

¹⁰ Jha et al. 2004:7.

être traitées de façon à favoriser la réconciliation et l'unité nationale au Rwanda.¹¹ Les accords de paix d'Arusha, signés en Août 1993 entre le Gouvernement d'alors et le Front Patriotique Rwandais, avaient d'ailleurs envisagé l'unité et la réconciliation comme 'un processus fondamental pour la stabilité et le développement du Rwanda—un préalable pour le rétablissement de la démocratie, de la paix et de la tranquillité, la primauté du droit, de la cohésion nationale et le développement au Rwanda.'¹²

Après avoir rapatrié des millions de réfugiés, réinstallé les déplacés de l'intérieur du pays, et sauvé le pays d'après 1994 de l'insécurité qui le menaçait, notamment celle causée par les génocidaires et les miliciens vaincus, le Gouvernement de l'Union Nationale a organisé des réunions consultatives au niveau de base et au niveau national pour une prise de conscience conjugulée de l'héritage difficile et désagréable du Rwanda et en même temps poursuivre une vision commune de l'avenir pacifique du Rwanda. De nombreuses réunions ont été organisées à cette fin, dans lesquelles l'on débattait sur l'unité, la démocratie, la justice, l'économie nationale et la sécurité nationale.¹³

Ces réunions ont abouti à la conclusion que l'unité et la réconciliation forment une pierre angulaire où bâtir tous les efforts nationaux et un fondement de lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion qui ont caractérisé les Rwandais depuis des décennies.¹⁴ Il a également été conclu qu'il était nécessaire de revisiter la culture rwandaise par la promotion des bonnes valeurs qui interpellent également les Rwandais à s'approprier le processus. A côté de la vision du Rwanda de devenir "un Etat uni, démocratique et prospère", les valeurs constructives tirées de la culture du Rwanda, comprenaient notamment : "le patriotisme, les meilleurs pratiques éthiques, un bon comportement appréciées par les autres, vivre en harmonie avec les autres, l'entraide, le respect, l'intégrité et la persévérance."¹⁵

En conformité avec les accords de paix d'Arusha de 1993, l'un des recommandations les plus importants des réunions consultatives a été la création de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation (CNUR), en mars 1999, qui a été chargée de promouvoir et conduire toutes les stratégies liées à l'unité et le processus de réconciliation au Rwanda, pendant et après la transition. Depuis sa création, la CNUR a été un catalyseur inestimable du processus d'unité et de réconciliation à travers les actions et politiques stratégiques (les consultations populaires et communautaires, les sommets nationaux, les séminaires, les conférences, la recherche etc.), ce qui a permis au Rwanda de sortir de la période de transition, et de s'engager dans l'après-transition pacifiquement et avec succès.

C'est dans cette perspective qu'après 1994, le Gouvernement de l'Union Nationale, et la CNUR se sont servi des aspects de la culture rwandaise et des pratiques traditionnelles pour enrichir et adapter les programmes de développement aux besoins et contexte du pays—développement basé sur l'unité et la réconciliation à un niveau très élevé. Le résultat a été une série de solutions générées en propre par la communauté, qui ont été traduites en programmes de développement durable, et qui se sont substituées aux mécanismes dit universels, lesquels s'avéraient moins ou pas du tout efficaces. Ces solutions illustrent le caractère unique de l'expérience du Rwanda et comprennent entre autres : *Umuganda*

¹¹ Lambourne 2004:4, NURC, 2009, 2010.

¹² NURC 2010:3-5

¹³ NURC (2009). Ibid. p.7

¹⁴ NURC 2010, Ibid.

¹⁵ NURC (2009). *Strategic Plan—2009-2012 of Itorero ry Igihugu*, May.

(travaux communautaires), *Girinka*, *Imihigo*, *Abunzi*, *Gacaca*, *Ingando*, *Ubudehe*, *Umushyikirano*, *Umwiherezo*, *Ndi Umunyarwanda*, et *Iterero*. Cependant, les solutions générées par la communauté devraient être ancrées dans une volonté politique ferme, un Etat Capable, et la Bonne gouvernance, ce qui a toujours été la préoccupation primordiale du Gouvernement de l'Union Nationale. Il convient de souligner qu'au Rwanda le principe d'unité et de réconciliation va au-delà de la restauration de l'unité du Rwanda d'avant la colonisation ; plutôt il s'étend au niveau régional, continental et au monde entier.

1.2. Problématique et approche méthodologique

Vingt-deux ans viennent de s'écouler depuis que le Rwanda s'est engagé dans le processus d'unité et de réconciliation, après que le FPR ait arrêté le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994. Jusqu'ici, cependant, ce processus n'a pas encore été systématiquement documenté, une lacune que ce livre vise à compenser. Le livre part de l'expérience concrète du Rwanda pour démontrer comment passer d'une société détruite et déchirée à une société unie et réconciliée. Pour ce faire, ce livre a fait recours à l'exploration et l'analyse des mécanismes, des programmes, des stratégies, et des actions que le Rwanda a adoptés depuis juillet 1994 pour promouvoir l'unité et la réconciliation.

Le livre décrit ainsi l'expérience du processus d'unité et de réconciliation au Rwanda, de manière à informer le lecteur comment, en l'espace de 22 ans depuis 1994, le Rwanda—un pays qui sortait du ségrégationnisme et d'un génocide horridique, atroce et sanguinaire perpétré contre les Tutsi en 1994—a pu sortir de ses décombres et devenir un modèle d'unité et de réconciliation. Tout en soutenant que la réconciliation et la restauration de l'unité au Rwanda restent un processus complexe qui peut même prendre beaucoup de temps et voire des générations,¹⁶ ce livre montre comment les Rwandais ont prouvé qu'ils ont la volonté, la résilience et la capacité de résoudre leurs propres problèmes. La contribution de la communauté internationale à cet égard, par ailleurs beaucoup appréciée, est un sujet qui se situe au-delà des limites de cette étude.

Sur le plan méthodologique, ce livre se base sur une analyse scientifique et critique établie à partir d'une combinaison d'approches multiples. Dans cette perspective, divers rapports de recherche ont été analysés, de même que les expériences et les opinions de différents chercheurs, les experts, les praticiens, les citoyens.

1.3. Contenu sommaire

Ce livre est composé de 8 chapitres, y compris l'introduction et la conclusion. Après la partie introductive (chapitre 1), le second chapitre traite de l'histoire de la question de l'unité et de la réconciliation au Rwanda. Le chapitre souligne que le Rwanda précolonial était une nation unie avec une identité partagée (Rwandité), autour de 3 groupes sociaux dans l'acception dynamique du terme (Hutu, Tutsi, et Twa). Ce chapitre traite de la façon dont l'identité nationale et l'unité entre les Rwandais ont été détruits pendant la colonisation. Le chapitre explique également comment, après l'indépendance jusqu'en 1994, le domaine politique au Rwanda a été caractérisé par des gouvernements très centralisés, ainsi que par la discrimination et la persécution des Tutsi, sous une culture de l'impunité ; ceci ayant culminé au génocide contre les Tutsi en 1994. Le chapitre termine en indiquant comment le génocide de 1994 a été arrêté par la victorieuse guerre de libération du FPR et que le Gouvernement

¹⁶ Republic of Rwanda, MINECOFIN (2012). *Second Economic Development and Poverty Reduction Strategies— 2013-2018*, Kigali, p.82.

d'Unité Nationale a aussitôt envisagé l'unité et la réconciliation comme un impératif pour l'avenir du Rwanda.

Le chapitre 3 traite des perspectives théoriques sur l'unité et la réconciliation. Les discussions partent de la compréhension et des perspectives théoriques sur l'unité et la réconciliation, dans la littérature, pour discuter de la façon dont l'unité et la réconciliation ont été respectivement comprises et approchées au Rwanda. Ce chapitre insiste sur le fait que, au Rwanda, l'unité et la réconciliation sont appréhendées dans une lecture intégrale, qui s'attaque aux causes des divisions dans le passé pour bâtir un avenir positif. Cette approche donne aussi une portée «nationale» dudit processus (à savoir l'unité et la réconciliation «nationale»), mais s'étend également à un niveau supérieur s'étendant au monde entier.

Le chapitre 4 se concentre sur les mécanismes, les programmes ainsi que les stratégies utilisées dans le processus de l'unité et la réconciliation au Rwanda. La volonté politique et la bonne gouvernance sont les piliers du Gouvernement de l'Unité Nationale, là où la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation reste l'institution chargée de promouvoir l'unité et la réconciliation. C'est sur cette base que les cadres juridique, politique et institutionnel ont été construits. Le chapitre souligne également que le processus de l'unité et la réconciliation nationales ne peut exister sans les autres aspects (comme la bonne gouvernance, la justice, la sécurité, le développement économique et la protection sociale) qui doivent être également pris en compte. C'est à travers cette approche qu'est démontrée l'importance des mécanismes de l'unité et la réconciliation axés surtout sur les solutions internes et collectives, aux côtés de celles dites 'universelles'.

Le chapitre 5 aborde la question des réalisations ou des résultats des mécanismes et des programmes examinés au chapitre 4 en rapport avec l'unité et la réconciliation au Rwanda. À cet égard, le chapitre explique comment, en établissant un cadre solide, les mécanismes en question ont élaboré une plate-forme favorable et un espace pour un dialogue constructif entre les Rwandais. Ceci a, à son tour, permis d'asseoir la vérité et d'exprimer les sentiments de réconciliation et de reconnaissance des faits, de demander pardon et de se faire pardonner, ainsi que de stimuler la guérison, la cohésion sociale et la confiance mutuelle. De même, ces mécanismes et programmes ont beaucoup contribué dans la justice réconciliatrice et la restauration de l'identité nationale.

Le chapitre 6 porte sur les défis constatés dans le processus de l'unité et la réconciliation au Rwanda. Le chapitre souligne que, malgré les réalisations louables dans ce sens, comme décrit dans les chapitres quatre et cinq, d'importants défis subsistent. Ces derniers pointent sur la persistance de l'idéologie du génocide et de négationnisme, la mémoire des faits et les blessures encore fraîche, le problème de l'indemnisation des biens pillés et/ou détruits et le problème de la pauvreté qui sévit encore.

Le chapitre 7 attire l'attention à la fois sur les réalisations en matière d'unité et de réconciliation (chapitres 4 et 5) et les défis y relatifs (chapitre 6), et discute la voie à suivre, notamment les stratégies nécessaires pour promouvoir davantage l'unité et la réconciliation au Rwanda. Non seulement ces stratégies relèvent-ils les défis existants dans ce domaine, mais aussi et surtout elles s'avèrent bénéfiques pour consolider les mécanismes et les programmes compte tenu de leur rôle combien louable dans la réconciliation et la restauration de l'unité au Rwanda.

Le dernier chapitre porte sur la conclusion. Il re-souligne le caractère unique du Rwanda à l'égard du processus de l'unité et de la réconciliation, tout en soulignant que l'expérience du Rwanda pourrait inspirer le reste du monde.

1.3. Bref aperçu du Rwanda

Avec ses 26.338 kilomètres carrés, la République du Rwanda est un État souverain situé entre la partie centrale et orientale de l'Afrique. C'est un pays enclavé situé à quelques degrés au sud de l'Equateur, et très élevé, ce qui lui a donné le nom de «Pays des Mille Collines».

Le Rwanda fait partie de la région des Grands Lacs et est membre de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est, du Commonwealth et de la Francophonie. Il est entouré par l'Ouganda au Nord, la Tanzanie à l'Est, le Burundi au Sud et la République démocratique du Congo (RDC) à l'Ouest.¹⁷



La géographie du Rwanda est généralement dominée par des montagnes et savanes à l'Est, avec de nombreux lacs à travers le pays, le paysage étant principalement dominé par l'agriculture. A côté de la RDC, le Rwanda est connu pour être le seul pays dans lequel les gorilles de montagnes (vivant dans son parc des volcans dans la partie Nord du pays) sont et peuvent être visités en toute sécurité. Le climat du pays est tempéré et subtropical, avec deux saisons des pluies et deux saisons sèches chaque année.¹⁸ La langue nationale, en effet partagée par tous les Rwandais, est le Kinyarwanda, alors que le Français et l'Anglais sont les autres langues officielles.

Sur le plan administratif, la République du Rwanda est subdivisée en quatre Provinces, plus la Ville de Kigali. Le pays compte 30 Districts, 416 Secteurs, 2,148 Cellules et 14,837 Villages. Le District constitue l'entité politique et administrative de base (décentralisée) du pays tandis que le Village est l'entité politico-administrative la plus petite du pays et donc plus proche des citoyens. Le Village est donc l'entité à travers laquelle les problèmes, les priorités et les besoins des personnes à niveau de la base doivent être identifiés et traités.¹⁹

Le dernier recensement de la Population et de l'Habitat (2012) a montré que la population du Rwanda est 10.515.973 habitants, dont 52% sont des femmes contre 48% d'hommes.

¹⁷ Government of the Republic of Rwanda, 2014. <http://www.gov.rw/Geography>.

¹⁸ Idem.

¹⁹ MINALOC, 2013: <http://www.minaloc.gov.rw/index.php?id=450>.

2^{ème} CHAPITRE

Aperçu historique des facteurs d'unité et de conflits au Rwanda

Ce chapitre décrit comment le Rwanda était un pays puissant et uni avant la colonisation, et démontre comment la triste histoire du Rwanda tire ses origines dans la politique de division et l'idéologie ethnique inventés par l'administration coloniale et les missionnaires, une histoire qui a été marquée par les divisions, la ségrégation, la répression, les persécutions et la culture de l'impunité, et qui ont malheureusement marqué les gouvernements postcoloniaux jusqu'en 1994.

En traitant le sujet du point de vue historique et socio-politique, ce chapitre explique comment l'histoire tragique du Rwanda commence par la destruction des facteurs-clés de l'unité et de l'intégration qui existaient dans la société rwandaise avant la colonisation et l'arrivée des missionnaires. Pour leurs intérêts hégémoniques, ils ont élaboré des identités ethniques et construit des identifications ethniques vicieuses et discriminatoires, ce qui a conduit au génocide perpétré contre les Tutsi en 1994.

Le chapitre se termine en soulignant que le génocide en question a été arrêté par les Rwandais eux-mêmes, à travers la guerre menée par le FPR/APR, guerre qui s'est terminée par la libération victorieuse du Rwanda, après laquelle l'unité et la réconciliation devenaient une voie obligée pour un avenir meilleur du Rwanda.

2.1. Le Rwanda de la période précoloniale

Bien longtemps avant la colonisation, le Rwanda existait en tant que nation souveraine qui avait son organisation politique et socio-économique, sa culture et ses coutumes.

Avant la période coloniale (1897) et avant l'arrivée des missionnaires catholiques, le peuple rwandais qui était regroupé en groupes sociaux Hutu, Tutsi et Twa était solidement uni, et était animé par un esprit patriotique soucieux de protéger le pays, tous fondés sur le sentiment de partager une identité nationale. Ceci contredit les assertions de certains écrivains qui prétendent qu'il y avait les divisions entre Hutu, Tutsi et Twa groupes sociaux qu'ils définissaient comme des races ou des ethnies, et sans lien aucun.

Les paragraphes ci-dessous décrivent comment l'unité caractérisait les Rwandais avant la colonisation, tout en révélant la nature et la portée des facteurs qui sous-tendent cette unité et cette intégration.

2.1.1. L'unité pendant la période précoloniale au Rwanda

Pendant la période précoloniale, l'unité se disait de et pour tous les Rwandais, composés par les catégories ou groupes sociaux des Hutu, Tutsi et Twa, lesquels partageaient la même identité quand bien-même on pouvait distinguer certaines particularités. En effet, les trois catégories reconnaissaient qu'ils étaient Rwandais, que le Rwanda était leur pays, et que personne ne pouvait prétendre avoir plus de privilèges en termes de citoyenneté que les autres.

Les relations socio-économiques étaient caractérisées par l'élevage du cheptel (principalement les vaches) et l'usage et la possession de la propriété foncière et selon la culture, l'élevage représentait la fortune.²⁰ Dans plusieurs régions, quiconque possédant un grand troupeau de vaches faisait partie de l'élite politique et on l'appelait « tutsi », le reste, spécialement ceux qui n'avaient pas de grand troupeau et qui vivaient essentiellement de l'agriculture était qualifié de Hutu, tandis que ceux qui vivaient surtout de la chasse, de la cueillette des fruits et de la poterie étaient qualifiés de Twa.²¹ Il est important de souligner qu'il y avait une mobilité sociale, -ascendante et descendante- entre les trois catégories sociales de possibilités de passage d'une classe à l'autre.

Les différents groupes sociaux ci-haut cités -Hutu, Tutsi et Twa, se réclamaient et étaient de fait des Banyarwanda (peuple rwandais), jusqu'à ce que l'avènement de la colonisation en change de la donne.

Malgré les faiblesses inhérentes les inégalités typiques d'une société préindustrielle, les structures et les procédures de gouvernance du Rwanda précolonial offraient un minimum de stabilité, et des conditions de progrès certes lent mais constant. En aucun cas, les autorités au pouvoir n'ont jamais prémédité l'isolation et la destruction de la société Rwandaise. La masse paysanne ne s'est jamais engagée dans des massacres sanguinaires comme ceux de 1994, sous l'influence et la mobilisation de l'appareil d'état²² Un bon nombre de facteurs portaient à l'unité des Rwandais, ainsi que chapitre suivant l'indique.

2.1.2. Les facteurs d'unité dans le Rwanda précolonial

Il y avait de nombreux facteurs²³ d'unité/intégration au sein de trois groupes –Hutu, Tutsi et Twa, ce qui rend inadéquat leur définition ethnologique comme groupe ethnique ou race.

a) Le clan

Au Rwanda précolonial, en dépit de leur appartenance aux groupes sociaux Hutu, Tutsi, ou Twa, les Rwandais s'identifiaient eux-mêmes non en termes de groupes ethniques ou de races, chose qu'ils ignoraient par ailleurs, mais à travers une organisation sociale basée principalement sur les clans.²⁴

A cet égard, les ethno-historiens restent unanimes sur l'importance des clans dans l'organisation sociale du Rwanda précolonial. Les chercheurs s'accordent à dire que les Hutu, Tutsi et Twa constituent des classes sociales et que les trois se rencontrent dans les mêmes

²⁰ Almsy Paul (2010). "The liberation" In *Paul Kagame and the Resilience of a people*: Jaguar Ed., p.15.

²¹ Shyaka, 2007; MUNEDUC, 2006.

²² Discours de Son Excellence Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, lors de la réunion au Commonwealth à San Francisco, le 07 Mars 2003 . (in Jha et al, 2004, p.114.

²³ Republic of Rwanda (1999). *Report on the Reflection Meeting held in the Office of the President of the Republic, May 1998 to March 1999*, Kigali: Office of the President of the Republic, p.16,19,20.

²⁴ Gatwa, Tharcisse (2005). *The Churches and Ethnic Ideology in the Rwandan Crises, 1990-1994*, Eugene Oregon: Regnum Books International, p.11.

clans.²⁵ Hutu, Tutsi et Twa se retrouvent dans les 18 clans du Rwanda, bien qu'en proportions inégales.

Il est important de souligner que le clan est une catégorie sociale dont les membres reconnaissent avoir un ancêtre éponyme représenté par un totem réel ou mythique. C'est un dénominateur commun qui unit différentes lignages et qui ne se connaissent pas nécessairement entre elles.²⁶

Comme le montre Gatwa, la présence des trois classes sociales -Hutu, Tutsi and Twa- dans chaque clan constitue un phénomène important qui caractérisait les Rwandais.²⁷ De même, dans son étude de la fin des années 1950s, D'Hertefeldt a résumé les études antérieures sur la notion du clan, lesquelles études portaient sur les classes sociales -Hutu, Tutsi et Twa. La conclusion de son étude est que, mise de cote l'appartenance aux classes sociales Hutu, Tutsi et Twa, les membres d'un même clan avaient beaucoup de choses en commun, en l'occurrence les totems, les croyances religieuses ainsi que les rites²⁸

Ainsi, les clans regroupaient-ils tous les Rwandais, et constituaient-ils un facteur de cohésion et d'entraide mutuelle. A cet égard, une autre illustration de ces liens est connu sous le nom d'"Ubuse", pratique par laquelle différents clans tissaient par convention un lien d'amitié dans le fait de lever certaines proscriptions ou interdits (*kuzirura*). D'Hertefeldt parle de l'*Ubuse*' comme jouant le rôle de catharsis ou purification pendant la période de deuil, ou pour s'établir dans une nouvelle habitation.²⁹

b) La langue commune - Kinyarwanda

A travers la langue, le peuple se reconnaît appartenir à une communauté qui partage des aspirations communes, et la même vision du monde. A travers la langue, spécialement à travers la langue maternelle, le peuple partage le même univers symbolique, mythique et religieux. Les dialectes ont été pour la plupart du temps considérés comme critère d'appartenance à un groupe ethnique distinct.³⁰ Au Rwanda, le Kinyarwanda—langue maternelle des rwandais-unit tous les rwandais.

En effet, le Rwanda a toujours s'est avéré être le témoignage le plus éloquent de l'homogénéité culturelle à travers le temps.³¹ Le caractère unique de la langue nationale sous-tend cette homogénéité. Le Kinyarwanda, comme une langue commune a tous les

²⁵ Il est souvent indiqué que les clans sont au nombre de 18, même si certains, comme Alexis Kagame parlent de 15 clans. Sinon les 18 clans souvent indiquées sont, alphabétiquement: *Ababanda, Abacyaba, Abagesera, Abaha, Abahondogo, Abakono, Abanyakarama, Abashambo, Abashingo, Abasindi, Abasina, Abasita, Abatsobe, Abazigaba, Abega, Abenengwe, Abongera, Abungura*. (Voir D'Heltefeldt, M. (1971) *Les Clans du Rwanda ancien: Elements d'ethnohistoire et d'ethnosociologie*, Terrvuren: MRAC; De Lacger, Ruanda.

²⁶ Gatwa, (2005), p.10.

²⁷ Idem

²⁸ D'Heltefeldt, M. (1971) *Les Clans du Rwanda ancien: Elements d'ethnohistoire et d'ethnosociologie*, Terrvuren:MRAC; De Lacger, Ruanda; Gatwa, (2005), p. 10.

²⁹ Idem.

³⁰ Gasarabwe E.(1978). *Geste Rwanda*, Paris: Union générale d'éditions, p.29, In Gatwa, Tharcisse (2005), p.16.

³¹ MUNEDUC, 2006; Shyaka, 2007.

Rwandais, n'est pas seulement un outil de communication mais aussi un véritable véhicule de la même sagesse, la même vision du monde et la même perception de la vie politique.³²

c) L'unité culturelle, religieuse et éthique

Il est en effet essentiel de garder à l'esprit que l'harmonie socioculturelle et l'éthique guidait la vie quotidienne des rwandais pendant l'époque précoloniale.

En effet, les Rwandais avaient une religion commune–ils croyaient en l'Être Suprême, le Créateur, et vénéraient les ancêtres pour apaiser leurs esprits. Ces croyances impliquaient entre autre l'unité du vivant, les relations horizontales et verticales où chaque personne se confiait aux descendants, à la famille, aux ancêtres, au cosmos, et à Dieu.

Cette compréhension de la vie était plus qu'empirique, puisqu'elle concernait la vie bien avant la naissance et jusqu'après la morte. Elle était participative parce que les membres d'un clan familial savaient qu'ils ne vivaient pas seulement pour eux-mêmes mais aussi pour leur communauté, en participant à la vie sacrée des ancêtres et en préparant l'avenir de la vie à travers leurs descendants. Cette communauté de vie était gérée par une harmonie relationnelle.³³

Les valeurs partagées tels que le patriotisme, l'intégrité, l'héroïsme, l'excellence, la protection de ceux qui sont dans le besoin et ceux qui veulent se mettre à l'abri d'un danger imminent, la persévérance dans la vie et certains tabous comme l'interdiction de tuer les enfants et les femmes s'inscrivaient dans la culture rwandaise.³⁴

d) Le territoire et la vie partagés

Les Rwandais partageaient également un territoire commun, sur lequel ils cohabitaient.³⁵ Il n'y avait pas de région réservée aux Hutu, aux Tutsi ou aux Twa. Les gens s'entraidaient sur la base du voisinage ou d'autres liens sociaux. Ils cohabitaient pacifiquement et se mariaient entre eux sans distinction. Il y'avait aussi d'autres pratiques qui étaient faites sans distinction aucune et qui prouvaient à suffisance qu'ils s'aimaient: il s'agit du pacte de sang (boire le sang d'un ami scellait une alliance indéfectible, le gage que rien ne vous séparera).

En résumé, il convient de souligner, avec Gasarabwe (1978) que si le groupe ethnique devrait être défini en tenant en considération les éléments tels que l'organisation sociale, la religion, les origines sociales, et la langue. E comparaison avec les autres groupes, tous les Rwandais–Hutu, Tutsi, et Twa- formaient un seul groupe ethnique uni par la culture, la langue et le territoire.

e) Le monarque / le Roi

Pendant la période précoloniale, un lien solide réunissait tous les rwandais au-delà de toute diversité ou conflit. Tisser ce lien était la fonction principale du monarque/le roi ('umwami')

³² Ugeux (1975:14.

³³ Gatwa , l'ibid.p.13.

³⁴ NURC (2005). *The role of Women in Reconciliation and Peacebuilding in Rwanda: Ten years after the genocide (1994-2004)*, p.8.

³⁵ Sebasoni Manzi Servilien (2000), *Les Origines du Rwanda*. Collection « Points de vue », Paris : L'harmattan, p.32.

bienveillant et de la reine-mère ('umugabekazi'), une fonction qui a caractérisée un style particulier de leadership rwandais.

La tradition orale, aussi bien que la tradition écrite sur le Rwanda souligne que ce pays a été caractérisé par une unité solide depuis des siècles, et qu'avant la colonisation il était politiquement et culturellement uni, et gouverné par Umwami (le roi). La société avait ses propres institutions et sa culture qui unissaient le peuple de différentes catégories sociales (Hutu, Tutsi et Twa) pour vivre en harmonie. Le Roi était considéré comme le pilier de la cohésion nationale et « Umwami wa rubanda », ce qui veut dire le Roi du peuple. Le Monarque, qui dès lors n'appartenait plus à un groupe social particulier, était investi à travers des procédures officielles séculaires confiées à un corps spécial connu sous le nom d'Abiru. Le Roi était au-dessus de tous les groupes sociaux parce qu'il représentait la nation et était médiateur entre le peuple et Dieu.³⁶

Tous les rwandais, sans distinction aucune, étaient convaincus que le Roi était bienveillant, toujours sollicité, et responsable du bien de tout le monde. Les Rwandais étaient persuadés que, de par la responsabilité du Roi de rechercher le bien de tous, aucun rwandais n'était pas exclu.³⁷

En effet, le Roi était le rassembleur de tous les Rwandais. Les poètes l'appelaient 'Sebantu' (ce qui veut dire le père de tous les hommes, de tous les Rwandais). Après son intronisation, il n'appartenait à aucune catégorie, aucun groupe social (Tutsi, Hutu ou Twa), mais devenait le Roi du peuple sans distinction. Dans leur vie quotidienne, les Hutu, Tutsi et Twa étaient familiers avec lui. Il était interdit d'écartier qui que ce soit de l'accès à la cour royale, à cause de sa taille ou de sa couleur. Quiconque qui le souhaitait pouvait rencontrer le Roi et tout le monde avait accès à la cour royale sans exception.³⁸ Le Roi donc réunissait tous les rwandais, et ces derniers étaient égaux devant lui.

Les différentes formations de l'armée et de ce qu'on appellerait aujourd'hui l'administration reflétaient également l'unité nationale. Le discours politique de la période précoloniale s'articulait sur l'unité, en référence aux trois composantes de la population rwandaise. Il convient de souligner que, les critères d'accès ou d'exercice du pouvoir n'étaient pas liés à la représentativité descriptive, mais plutôt au mérite. Un tel régime qui était centré sur la responsabilité était sûrement la source de l'unité nationale.³⁹

Pour clôturer cette section, il faut souligner que ce serait une erreur grave de dire que les rwandais de la société traditionnelle vivaient en harmonie dans tous les aspects de la vie, sans ignorer l'existence de sentiments et penchants naturels tels que les rivalités, les conflits entre les clans, la jalousie, l'intrigue, etc. Ce qui existait était des conflits communs à tous les

³⁶ NURC (2005). *The role of Women in Reconciliation and Peace-building in Rwanda: Ten years after the genocide (1994-2004)*, p.8.

³⁷ Le 'clan' était composé de toutes les catégories sociales des Rwandais (Hutu, Tutsi et Twa).

³⁸ Republic of Rwanda (1999). *The unity of Rwandans: before the colonial period, and under the colonial rule, and under the first Republic*, Office of the président of the Republic, Kigali, p.6.

³⁹ Shyaka, 2007; MUNEDUC, 2006.

humains dans leurs relations ordinaires. Il n'y avait absolument pas d'idéologie divisionniste ou ségrégationniste parmi les rwandais.⁴⁰

En d'autres termes, les valeurs culturelles ci-haut mentionnées ont été perverties par l'avènement de la culture occidentale, le pouvoir colonial et les politiques sectaires des régimes de l'après-indépendance.⁴¹ Le labyrinthe des théories qui ont soutenu les discours hégémoniques, et qui attribua de nouvelles identités aux Rwandais, était déjà à pied d'œuvre au premier contact du Rwanda avec le pouvoir colonial. C'est sur elles qu'a été fondé le processus d'ethnisation de la société et de la politique au Rwanda. Et l'un de ses pivots était la théorie du Hamite.⁴²

2.2. Rwanda pendant la période coloniale (1897-1962)

De toute évidence, la différence entre les Hutu, les Tutsi et les Twa n'était pas vraiment un problème racial, mais une question de hiérarchies, de classes sociales. Celles-ci ont pris le statut de races grâce aux idéologues de la colonisation, les plus influents d'entre eux étant les missionnaires, qui ont été les premiers ethnologues. De connivence, les colons et les missionnaires ont dépouvé le monarque du Rwanda de tous ses pouvoirs, et de toutes ses prérogatives, et crée une classe d'élites issue de la catégorie sociale des Tutsi, qu'ils ont alors imposé au reste de la communauté. Ce jadis qui était les classes sociales -Hutu, Tutsi et Twa- se retrouva transformé progressivement en groupes ethniques.⁴³

L'implication des autorités coloniales et des missionnaires dans l'histoire du Rwanda a déclenché la détérioration des relations sociales entre le peuple rwandais, et a conduit à la crise d'identité (la perte de la qualité d'Ubumyarwanda – la Rwandité -).⁴⁴ La période coloniale (1897-1962) a été caractérisée par la dislocation de l'unité des rwandais, de la cohésion sociale, des coutumes, de l'unité et de la structure sociopolitique, ce qui a conduit au divisionnisme.⁴⁵ L'autorité unificatrice du Roi a été écartée et les rwandais se sont retrouvés confrontés à l'idéologie de l'inégalité sociale pour les diviser, laquelle idéologie a été associée aux travaux forcés effectués dans l'intérêt des colons, et enseignée dans les écoles.

A la fin du 19^{ème} siècle, le Rwanda était dans un premier temps colonisé par les Allemands (1897-1916) et ensuite il est devenu une colonie Belge (1916-1962), ce qui a entraîné des changements profonds et affecté le leadership, l'économie, la société et la culture pour ne citer que cela.⁴⁶

⁴⁰ Kagame, 1962; Rutembesa, 2001; Vansina, 2004; Shyaka, 2007; MUNEDUC, 2006.

⁴¹ NURC (2005). *The role of Women in Reconciliation and Peacebuilding in Rwanda: Ten years after the genocide (1994-2004)*, p.8.

⁴² Gatwa.

⁴³ DeHeutsch, L. (1995). Responsibility for Genocide, *Anthropology Today*, aa4 (August), p.4.

⁴⁴ Ingelaere in IDEA, 2008.

⁴⁵ Caplan, 2000; Kagame 1962; Rutayisire & Byanafashe, 2011.

⁴⁶ MINEDUC, 2006, Ibid.

Le divisionnisme a été particulièrement institutionnalisé par les Belges après la mise sous tutelle du Rwanda à la Belgique par la Ligue des Nations.⁴⁷ La réforme administrative introduite par les colons belges a dramatiquement modifié les structures traditionnelles et a instauré un phénomène sans précédent consistant à introduire progressivement l'ethnisme dans l'administration.

Des 1923, les Belges ont introduit la politique ségrégationniste parmi les Rwandais, en se basant sur l'identité.⁴⁸ Les classes sociales (Hutu, Tutsi et Twa) ont été transformées en groupes ethniques.⁴⁹ En 1931, l'administration belge a officiellement introduit les cartes d'identité basées sur la falsification identitaire susmentionnée, et il devint obligatoire de mentionner l'ethnie de chaque personne dans tous les documents administratifs.⁵⁰ Cette politique a manipulé et institutionnalisé le divisionnisme dans tout pays, et a été à l'origine de différences d'identité parmi les citoyens.⁵¹ Cette manipulation était basée sur la fausse *théorie ou thèse hamitique* introduite par les belges, et qui a institutionnalisé l'ethnicité, le divisionnisme et l'inimitié entre les Rwandais.⁵²

Le recours des colonisateurs à la théorie erronée hamitique est expliqué par le fait qu'ils ne parvenaient pas à confronter la culture des Rwandais à leur politique de « diviser pour régner ». Ils ont ainsi inventé une fausse histoire du Rwanda en essayant non seulement d'expliquer le phénomène de la culture africaine à travers leur propre vision du monde, mais aussi dans leurs intérêts hégémoniques.⁵³ Ceci a réussi grâce à l'adoption de la fausse thèse du *Hamite* inventée par les colons et adoptée par les Européens et les missionnaires, qui étaient actifs dans la région des Grands-Lacs au début du siècle.

Ces idées fausses ont servi de base à la colonie belge où elle a réussi à bâtir sa politique machiavélique de « diviser pour régner » et ainsi aboutir à ses plans. Selon cette thèse erronée, « n'importe quelle valeur qu'on pouvait rencontrer chez les africains venaient des hamites, une branche prétendument originaire de la race Caucasienne »⁵⁴ Quand l'explorateur britannique de haut renommé du nom de John Speek est arrivé dans le royaume de Buganda (l'Uganda actuel), un pays qui avait également développé une organisation politique, il a attribué une telle civilisation à une race indigène des nomades éleveurs du grand bétail, lesquels étaient associés aux Gala « Hamites » (Ethiopiens). Ce qui attirait beaucoup les Européens dans ces hypothèses, c'est qu'ils pouvaient établir le lien entre les traits physiques et la capacité mentale : les « Hamites » étaient supposés être des leaders innés, et des gens dotés d'une histoire et un futur noble au même titre que leurs cousins

⁴⁷ Kagame, 1972, Ibid.

⁴⁸ IRDP, 2005, Ibid.

⁴⁹ Kagame, 1972; Shyaka, 2007, Ibid.

⁵⁰ Destexhe, 1995)

⁵¹ Shyaka, 2007, Ibid.

⁵² Rutembesa, 2001, Ibid.

⁵³ Uvin, 199; Shaka, 2002:126; Obura, 2003:101.

⁵⁴ Sanders, 1969, Ibid.

Européens.⁵⁵ Dans une lettre écrite en date du 21 septembre 1927, John Speek écrit à Georges Mortehan, le Résident Belge en ces mots :

*Si nous voulons être pragmatiques et si nous cherchons réellement l'intérêt du pays, nous avons un outil incomparable pour le développement à savoir le jeune Mututsi. Nés avec les qualités de leadership, les Batutsi ont le sens du commandement. C'est le secret de leur installation au pays et de leur domination.*⁵⁶

S'agissant de ce qu'il considérait comme "hésitations, procrastinations" de l'administration coloniale sur l'hégémonie traditionnelle des Tutsi « des nobles Tutsi », Monseigneur Classe- alors Vicaire apostolique- fit une mise en garde particulière en 1930, libellée en ces mots :

*La plus grande erreur que le gouvernement peut commettre contre lui-même et contre le pays serait de supprimer la classe de Mututsi (le peuple tutsi). La révolution de ce type conduirait le pays à l'anarchie et un communisme anti-européen. Au lieu de contribuer au développement, elle ruinerait les actions du gouvernement, en le privant d'auxiliaires qui ont la capacité innée de comprendre et de suivre. En règle générale, nous n'aurons pas de chefs, beaucoup plus intelligents, et capables d'appréhender le développement et qui sont acceptés par le peuple mieux que les Batutsi.*⁵⁷

En principe, ce message du Vicaire Apostolique a été considéré un fervent plaidoyer qui a contribué à la promotion du monopole des Tutsi. Son intervention a mis fin aux hésitations et procrastinations administratives. Ainsi, avec la bénédiction de l'Eglise Catholique, la politique de « diviser pour régner » utilisait la théorie la race inférieure et la race supérieure. Cette politique a atteint une magnitude particulière avec la Tutsiation de l'administration en 1930, et un système de privilège en faveur des familles tutsi en vue de créer une élite qui contribuerait à la cause des colons Belges.⁵⁸ Les Belges ne définissaient pas seulement les Tutsi comme une race extraterrestre mais ils leur attribuaient également les qualités supérieures. Les Hutu étaient considérés comme inférieurs. C'était une caractéristique de cette époque, en Europe, d'attribuer des qualités supérieures ou inférieures aux peuples : « *les Hutu et les Tutsi avaient reçu cet enseignement comme quoi les premiers étaient une race inférieure et les seconds une race supérieure. Ceci a provoqué un ressentiment d'un côté et une vanité de l'autre côté.* »⁵⁹

Ce qui est triste c'est le degré auquel ces développements ont négativement affecté les relations entre les groupes vivant au Rwanda. Sous le conseil de la hiérarchie catholique, l'administration coloniale belge a remplacé tous les chefs et sous-chefs Hutu et Twa par les chefs et sous-chefs Tutsi, et limite l'accès aux écoles des colons à quelques enfants des chefs et sous-chefs tutsi seulement. Les chefs et sous-chefs tutsi avaient dans leurs

⁵⁵ Linden, 1977.

⁵⁶ Ministry of Youth, Culture and Sports & Ibuka Association, Ibid.

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ Shyaka, 2002:129; Obura, 2003:103, Ibid.

attributions la responsabilité de mettre en œuvre la politique répressive coloniale, provoquant ainsi un ressentiment de la masse paysanne contre eux. Les chefs et sous-chefs Hutu et/ou Twa étaient ainsi licenciés de leurs postes pour être remplacés par les Tutsi.⁶⁰ La prédominance des Tutsi comme employés supérieurs dans l'administration a été renforcée et soutenue par la création d'une section administrative en 1932 au Groupe Scolaire d'Astrida (actuellement Groupe Scolaire Officiel de Butare), uniquement réservé aux garçons issus des familles Tutsi de haut niveau, à qui on attribuait le nom d'Indatwa (les prestigieux).⁶¹

Ceci a donné un nouveau profil aux groupes ethniques, désormais définis comme des catégories politiques pertinentes, quelque chose qui n'existait pas auparavant. En promouvant une catégorie particulière et en introduisant la politique de la main d'œuvre force, laquelle devrait être mise en exécution par les chefs et sous-chefs Tutsi, l'administration belge a ainsi attisé les divisions entre les Tutsi et les Hutu⁶² et créé une situation d'antagonisme latent.

Aidés par leurs auxiliaires Tutsi, les Belges ont sévèrement forcés les Rwandais à travailler dans leurs plantations de café et de thé et ils tabassaient ou tuaient les gens qui refusaient à travailler dans ces plantations caféières et théières ce qui a contribué au déclin du nombre des collaborateurs au fil du temps.⁶³ Comme on pouvait le remarquer dans d'autres situations, les antagonismes ont vu le jour et se sont développés du fait que certaines personnes avaient accès aux avantages, tandis que d'autres étaient confrontés à un bon nombre d'handicaps. La réforme administrative a en question a conduit à la formation d'un gouvernement basé sur la logique de l'exclusion. Certains auteurs, comme John Rawls, cité par Chrétien (1993), accusent les structures qui institutionnalisait les inégalités d'avoir développé le ressentiment et porté atteinte à la cohésion nationale.⁶⁴

Un autre élément inventé par le colon pour briser les relations sociales consistait en l'introduction de l'idéologie de la représentativité numérique, une idéologie institutionnalisée et politisée (avec une majorité Hutu estimée à 85 % de la population et une minorité majoritaire et Tutsi estimée à 14%). Pour la première fois, les chiffres ont servi d'outil politique au cours des soi-disant élections organisées par les colons en 1953 et 1956. Ce système numérique a également été utilisé comme tour de passe pour indiquer que la démocratie comme faisant partie du système gouvernemental appartenant au groupe ethnique majoritaire.

Autrement, le système foncier en usage pendant le Rwanda précolonial, lequel était basé sur la propriété collective et la complémentarité entre l'agriculture et l'élevage (en vertu du droit coutumier), était un facteur de stabilité et d'harmonie des relations sociales. Cependant, la colonisation l'a remplacé par un système unique de propriété et de transfert de la terre qui a

⁶⁰ C. Newbury, 1988, Ibid.

⁶¹ Rutazibwa, 1995:15, Ibid.

⁶² Baladier, 1978, Ibid.

⁶³ Rutembesa, 2001, Ibid.

⁶⁴ Rutazibwa, 1995, Ibid.

créé des clivages sociaux à l'intérieur du Rwanda, la construction de l'ethnicité, l'accaparement de la terre et du pouvoir par les élites, et la mauvaise gestion de la terre.

En outre, l'administration coloniale a introduit le système scolaire, qu'il a confié aux missionnaires. Le but était d'évangéliser et de former des auxiliaires. Ce système était caractérisé par la méfiance à l'égard des valeurs et du savoir traditionnels, et une littérature dévouée à la cause de la division de la population fut largement développée et propagée.

Un autre élément destructif inventé par le colon était la carte d'identité ; laquelle contenait la mention ethnique comme élément de classification des individus.⁶⁵ L'instrumentalisation politique de la carte d'identité qui a rendue possible l'institutionnalisation de l'étiquette ethnique a également simulé l'extrémisme ethnique et a faussé le sens de l'histoire du Rwanda, causant ainsi une identité aliénée, ce qui a été à la base de graves crises et des crimes de génocide.⁶⁶

En 1950, certains membres de l'élite Tutsi ont découvert que les Belges étaient des intrus qui voulaient diviser les Rwandais pour assouvir leurs intérêts. Ils ont ainsi refusé à être divisés sur base d'ethnicité⁶⁷ Ils sont devenus moins collaborateurs et amorcé une lutte pour le nationalisme et l'indépendance. S'apercevant que ce groupe d'élite gagnait progressivement les idées du nationalisme et de l'indépendance, les colons belges et les missionnaires catholiques ont immédiatement changé de plans et ont commencé à mettre en place les préparatifs pour créer une alternative élite Hutu, tout en jetant le blâme ou la responsabilité des mauvais traitements, de la cruauté et de toute autre sorte de frustration issue de la colonisation a leurs anciens alliés Tutsi.⁶⁸

La solution politique de l'administration belge était de s'allier à la majorité Hutu, ce qui était considéré comme moyens de servir continuellement à leurs intérêts, moyens auxquels moyens les Hutu ont malencontreusement adhéré.⁶⁹ Ayant avec eux les pleins pouvoirs, y compris le pouvoir politique, les Belges se sont opposés à l'élite Tutsi, et ont timidement commencé à s'allier à l'élite Hutu pour contrecarrer les demandes de l'élite Tutsi⁷⁰

Ils ont mobilisé les Hutu contre les Tutsi, et ont conçu, organisé, coordonné et supporté une rébellion Hutu connue sous le nom de « révolution Hutu de 1959 », une révolution qui s'est soldée par la mort des milliers de Tutsi- et des centaines de milliers d'exilés au Burundi, en Tanzanie, en Uganda, en RDC, etc. Au lieu que même ces violences retardent l'accès à l'indépendance, les Nations- Unies ont contraint la Belgique à céder l'indépendance au Rwanda en Juillet 1962.⁷¹

⁶⁵ C. Newbury, 1988, Ibid.

⁶⁶ NURC (2007). *Ingando: Impact Assessment on Unity and Reconciliation of Rwandans*, Kigali, p.49.

⁶⁷ IRDP, 2005; Shyaka, 2007, Ibid.

⁶⁸ Ministry of Youth, Culture and Sports & Ibuka Association, Ibid.

⁶⁹ Shyaka, 2007; Rutayisire & Byanafashe, 2011, Ibid.

⁷⁰ Shyaka, 2007, Ibid.

⁷¹ Muligande Charles (2012). *Post-genocide challenges and achievements*. Presentation, Japan.

Ainsi, à partir de l'année 1959, sur l'initiative et avec le support évident des colons belges qui étaient présents même après la prétendue indépendance, ont plongé le Rwanda, pendant 35ans, dans la politique de déshumanisation, de haine, de ségrégation et d'exclusion totale des Tutsi avec des massacres sporadiques, suivis par l'exil forcé, la systématisation de l'impunité pour tout crime perpétré contre les Tutsi et ceux qui s'opposaient à ces crimes.⁷²

2.3. Le Rwanda postcolonial (à partir de 1962)

De l'indépendance en 1962 jusqu'au génocide de 1994 perpétré contre les Tutsi, l'environnement politique et social au Rwanda a été chaotique, volatile et instable. Le Rwanda a accédé à son indépendance (1962) quand il était sous le pouvoir du MDR-PARMEHUTU, après les tueries génocidaires de 1959.

Depuis l'indépendance, la politique théorique du pays était caractérisée par les persécutions, les violences, la domination, l'exclusion et la rébellion soulevées spécialement contre les Tutsi et certaines régions.⁷³

Les régimes de l'après l'indépendance ont ainsi adopté la politique de discrimination dans le sens d'enregistrer les gens sur base d'ethnicité. L'accès à l'éducation civique et au système d'éducation et d'emploi était contesté ou refusé à certains membres de la communauté rwandaise, notamment les Tutsi et quelques rares Hutu qui n'ont jamais supporté l'agenda politique cruel du PARMEHUTU, agenda qui a attisé les problèmes liés à la discrimination.⁷⁴

L'idéologie de la discrimination et de la haine prônée par le PARMEHUTU a été le moteur de la deuxième république. Par exemple, au cours du 9^e congrès du PARMEHUTU, Balthazar Bicamumpaka -l'un des fondateurs a dit : « le *PARMEHUTU* est une idéologie, un dogme et un objectif à atteindre ». L'idéologie en question était d'exterminer les Tutsi et les rayer de la carte du Rwanda. Les politiques nationale de la première et la deuxième république avaient en commun la mission de violenter et d'exécuter les Tutsi.⁷⁵

Sous l'idéologie du PARMEHUTU, le régionalisme, le favoritisme et l'ethnicité étaient le style de leadership et n'admettaient aucune critique. L'armée et la police étaient issues d'un seul groupe ethnique.⁷⁶ La haine contre les Tutsi, laquelle a caractérisée la première et la seconde républiques, était basée sur la dissémination de l'idéologie du « *hutuisme* ». Produits par Gitera en 1961 et reproduits par le journal Kangura ('réveillez-vous'), no. 6 de Décembre 1990, les "10 commandements des Hutus" sont la meilleure illustration de cette politique horrible de discrimination et de haine. Voici le tristement célèbre extrait de ce périodique extrémiste:

⁷² Ministry of Youth, Culture and Sports & Ibuka Association, Ibid.

⁷³ Jha et al., 2004:43, Ibid.

⁷⁴ NURC (2005). *The role of Women in Reconciliation and Peacebuilding in Rwanda: Ten years after the genocide (1994-2004)*, p.8; Adelman & Suhrke, 2000; IRDP, 2005

⁷⁵ Caplan, 2007, Ibid.

⁷⁶ IRDP, 2005; Riemer, 2000, Ibid.

Les 10 commandements des Hutu⁷⁷

1. Tout Muhutu doit savoir que Umututsikazi [une femme tutsi] où qu'elle soit travaille à la solde de son ethnie tutsi. Par conséquent est traître tout Muhutu qui épouse une Umututsikazi, qui fait d'une Umututsikazi sa concubine, qui fait d'une Umututsikazi sa secrétaire ou sa protégée.
2. Tout Muhutu doit savoir que nos filles Bahutukazi [une femme hutu] sont plus dignes et plus conscientes dans leur rôle de femme, d'épouse et de mère de famille. Ne sont-elles pas jolies, bonnes secrétaires et plus honnêtes !
3. Bahutukazi, soyez vigilants et ramenez vos maris, vos frères et vos sœurs à la raison.
4. Tout Muhutu doit savoir que tout Mututsi est malhonnête dans les affaires. Il ne vise que la suprématie de son ethnie.
Par conséquent, est traître tout Muhutu :
 - qui fait alliance avec les Batutsi dans les affaires;
 - qui investit son argent ou l'argent de l'Etat dans une entreprise d'un Mututsi;
 - qui accorde aux Batutsi des faveurs dans les affaires (l'octroi des licences d'importation, des prêts bancaires, des parcelles de construction, des marchés publics ...)
5. Les postes stratégiques tant politiques, administratifs, économiques, militaires et de sécurité doivent être confiés aux Bahutu.
6. Le secteur de l'enseignement (élèves, étudiants, enseignants) doit être majoritairement Hutu.
7. Les Forces Armées Rwandaises doivent être exclusivement Hutu. L'expérience de la guerre d'octobre nous l'enseigne. Aucun militaire ne doit épouser une Mututsikazi.
8. Les Bahutu doivent cesser d'avoir pitié des Batutsi.
9. Les Bahutu où qu'ils soient, doivent être unis, solidaires et préoccupés du sort de leurs frères Bahutu.
 - Les Bahutu de l'intérieur et de l'extérieur du Rwanda doivent rechercher constamment des amis et des alliés pour la Cause Hutu, à commencer par leurs frères bantous.
 - Ils doivent constamment contrecarrer la propagande tutsi.
 - Les Bahutu doivent être fermes et vigilants contre leur ennemi commun tutsi.
10. La Révolution sociale de 1959, le Référendum de 1961, et l'idéologie Hutu, doivent être enseignés à tout Muhutu et à tous les niveaux.
 - Tout Muhutu doit diffuser largement la présente idéologie.
 - Est traître tout Muhutu qui persécutera son frère Muhutu pour avoir lu, diffusé et enseigné cette idéologie.

Source: Kangura, No. 6, Decembre, 1990.

En effet, ces 10 commandements constituaient une fondation solide du divisionnisme, de la haine, et de la persécution des Tutsi depuis l'année 1959, qui a atteint son point culminant

⁷⁷ Chrétien Jean-Pierre et al. *Les médias du génocide*, page 141-142.

dans le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994. Les sous sections suivantes vont décrire cela en détail.

2.3.1. Rwanda sous la première République (1962-1973)

Le Rwanda a accédé à son indépendance en 1962 dans une atmosphère émotionnelle de terreur et de massacres. Sous la présidence de Grégoire KAYIBANDA, la première République a fondé sa justice sur la persécution sociale et politique des Tutsi, et a fondé son pouvoir sur son parti à connotation ethnique, appelé le PARMEHUTU. Ce parti raciste et divisionniste (1) prêchait ouvertement la haine contre les Tutsi, les qualifiant de serpents, de cafards, de gens indignes de confiance, et d'étrangers qui devraient être renvoyés la d'où ils étaient supposés provenir (en Abyssinie- actuelle Ethiopie). (2) Ils organisaient également des tueries périodiques des Tutsi (1963-1967, 1973, etc.), ce qui a contraint des vagues de Tutsi à prendre souvent le chemin de l'exil.⁷⁸

A travers la sensibilisation et la propagande, l'autorité politico-administrative locale a incitait la population sous leur pouvoir à exterminer les Tutsi. D'intenses propagandes contre les Tutsi venaient à la une des discours politiques, des émissions radiodiffusées, des chansons populaires, des enseignements à l'école. etc. De telles propagandes visaient à expliquer que les Tutsi étaient des étrangers, qui avaient conquis et assujettis les Hutu pendant quatre siècles⁷⁹ Les tueries des Tutsi en 1963-1964 étaient d'origine ethnique. Par exemple, l'ancien Préfet André Nkeramugaba s'est adressé à la population de l'ancienne Préfecture de Gikongoro et dit *“nous sommes supposés à nous défendre nous-mêmes. Le seul moyen d'y arriver est de paralyser les Tutsi. Comment y parvenir? Ils doivent être tués”*.

Il convient de noter que les Tutsi qui restaient au pays étaient privés de droits politiques et civils. En particulier, ils n'avaient pas droit à l'éducation, à l'emploi, à la participation civique, etc. La terre qui jadis appartenait aux réfugiés a été ainsi accaparée par leurs concitoyens rwandais.⁸⁰ Et le phénomène a été radicalisé par l'Etat, à l'instar du Président Kayibanda qui dit « (...) deux nations dans un seul état, deux nations entre lesquelles il n'y a ni communication ni aucune sympathie. Elles sont ignorants les uns des autres de leurs habitudes, modes de pensée, sentiments, comme s'elles étaient issues de différentes zones, ou n'habitaient pas la même planète »⁸¹

Kayibanda lui-même était convaincu que la coexistence et la cohabitation pacifique entre les Hutu et les Tutsi exigeait l'établissement de deux zones séparées sinon “un groupe ethnique allait disparaître au détriment d'un autre groupe »⁸² Il est même allé plus loin, et a soumis aux Nations-Unies et à l'ancienne métropole Belge une proposition de la redistribution des zones, le territoire des Hutu et le territoire des Tutsi. Le territoire des Tutsi serait une partie habitable du Bugesera, le Buganza et tout le territoire qui est devenu les provinces de Kibungo et

⁷⁸ Muligande Charles, 2012; Jha et al., 2004:43, Ibid.

⁷⁹ Rutazibwa, 1999:49, Ibid.

⁸⁰ Timothy Longman, 1999, Ibid.

⁸¹ President Kayibanda's speech delivered on 27 November, 1959.

⁸² Rutazibwa, 1999:49, Ibid.

d'Umutara (en bref, la zone Est du Rwanda), le reste du pays étant la Zone des Hutu.⁸³L'unité, l'harmonie, l'assistance mutuelle, la collaboration, le patriotisme entre Rwandais avaient perdu leur valeur et n'existaient plus.

2.3.2. Le Rwanda sous la Deuxième République (1973-1994)

En 1973, le Président Kayibanda fut renversé par un coup d'Etat militaire dirigé par le Major Juvénal Habyarimana, et le parti MDR fut remplacé par le parti MRND, qui poursuit les mêmes politiques discriminatoires contre les Tutsi, mais aussi introduit la discrimination régionale contre les régions autres que ceux du nord.⁸⁴ C'est ce qu'un citoyen de Nyanza relate en ces termes:

Les divisions basées sur le régionalisme ont eu d'énormes conséquences négatives ici à Nyanza. On pouvait aller à Kigali, mais ne pas obtenir un emploi juste parce qu'il/elle était de Nyanza ... Aucune personne originaire de Nyanza ne pouvait obtenir un emploi que ce soit au niveau des postes de direction, soit à d'autres niveaux. Trouver même un emploi de sentinelle était difficile si l'on n'était pas de Rukiga [du Nord], de Gisenyi, ou de Ruhengeri.⁸⁵

Sur le plan politique et social, le régime élaborait la politique d'équilibre régional et ethnique. Il s'efforça de mettre en place des quotas pour les différents groupes sociaux et les régions, proportionnellement à la représentativité démographique de la population en ce qui concerne l'accès à l'éducation et à l'emploi. Le régime déclara les Hutu du Nord historiquement défavorisés et en conséquence il leur attribua la part du lion du gâteau national. Après son coup d'Etat du 05/07/1973, Habyarimana annonça publiquement et renforça les orientations générales antérieures d'équilibre politique régional et ethnique en ces termes : " *il est compréhensible que l'admission dans différentes écoles prendra en considération la composition sociale, ethnique et régionale de la communauté rwandaise.*⁸⁶

De 1986 à 1990, la crise économique et la monopolisation du pouvoir ont commencé à briser les fondations du régime. A côté de l'impunité, le régime s'est caractérisé par la fraude, la corruption et toutes sortes d'abus et exactions. Cela s'est traduit par un affaiblissement rapide de l'état, ainsi que l'instauration d'une classe politique bourgeoise d'une part et la paupérisation des masses d'autre part. La deuxième république a également eu la réputation d'avoir exercé un contrôle politique et social strict. Le pays fonctionnait purement et simplement sous un système de surveillance policière, ce qui a également entraîné une atmosphère de coercition à l'égard de la population. En fait, les gouverneurs des provinces, ou soi-disant préfets et bourgmestres (maires) étaient nommés par le Président de la République. Les bourgmestres avaient, à leur tour, le droit de nommer les chefs de secteurs et des cellules.

⁸³ Mugesera, 1999, Ibid.

⁸⁴ Muligande Charles, 2012,

⁸⁵ Interview, May, 2012, Ibid..

⁸⁶ MINEPRISEC, 1986. Ibid.

Un tel réseau constituait la pierre angulaire à l'exacerbation de la haine entre Hutu et Tutsi et le renforcement du contrôle sur la communauté. Aussi ce réseau a-t-il grandement servi à la préparation et la mise en œuvre du génocide des Tutsi de 1994. Grâce à elle, les autorités politiques vont sensibiliser la population à réaliser ce qu'ils avaient appelé la 'solution finale', c'est à dire l'extermination des Tutsi. Via la radio, les slogans, les réunions populaires ou les rassemblements mobilisant le grand public, les autorités politico-administrative de base ou à un niveau hiérarchique supérieur invitaient la population à des massacres, et les organisaient en milices formés dans le but de l'extermination des Tutsi ainsi que des Hutu qui n'épousaient pas l'idéologie du génocide⁸⁷

Les politiques discriminatoires du MRND, son non-respect des principes de la démocratie, des droits fondamentaux et de l'Etat de droit conduit à la formation de la "Rwandese Alliance of National Unity" (RANU), en 1979, transformé plus tard en Front Patriotique Rwandais (FPR) avec l'intention de se battre pour le changement démocratique au Rwanda. Après l'échec de tous les moyens pacifiques de réformer le régime MRND, le FPR fit pour l'occasion recours à la guerre de libération en 1990. Le régime MRND a répliqué à cette attaque en organisant et commettant des actes de génocide contre les Tutsi en 1990, 1991, 1992, et dont le point culminant a été le génocide de 1994 contre les Tutsi, dont l'intention était d'exterminer tous les Tutsi du Rwanda⁸⁸—génocide que les planificateurs ont eux-mêmes baptisé d' 'apocalypse'. La haine contre les Tutsi a été prêchée en publique, par exemple, le discours de l'ancien président Juvénal Habyarimana, au Congrès MRND qui a eu lieu le 28 Avril 1991, a souligné ce qui suit:

*L'unité des groupes ethniques n'est pas possible sans l'unité de la majorité. Autant chaque Tutsi veille à ne pas tomber dans sectarisme, autant il est impératif que la majorité Hutu forge son unité, de sorte que les Hutu soient capables de surmonter toute tentative de les ramener à l'esclavage.*⁸⁹

De même, Léon Mugesera, qui était vice-président du MRND a déclaré publiquement, lors du meeting politique conjoint des partis CDR- MRND à Kabaya-Gisenyi, le 22 Novembre 1992:

*Que dire de ces complices qui d'ici envoient leurs enfants au FPR ... nous devons prendre la responsabilité en nos propres mains ... l'erreur fatale que nous avons fait en 1959 était de les laisser [les Tutsi] sortir ... ils appartiennent à l'Éthiopie et nous allons leur trouver un raccourci pour y arriver en les jetant dans la rivière Nyabarongo. Nous devons agir. Débarrassez-vous d'eux tous.*⁹⁰

Comme conséquence des incitations par les politiciens, les miliciens Hutu massacrèrent 300 civils Tutsi à Kibirira en Octobre 1990 et en Janvier 1991 entre 500 à 1000 Tutsi furent assassinés. Dans Bugesera, plus de 300 Tutsi furent tués en Mars 1992 et 70 Tutsi à Kigali entre Février 22-26 1994. Les ambassades États-Unis et de la Belgique rapportèrent les

⁸⁷ Caplan, 2000; Destexhe, 1995; Caplan, 2007, Ibid.

⁸⁸ Muligande Charles, 2012, Ibid.

⁸⁹ Muligande Charles (2012). Ibid.

⁹⁰ Melvern, 2004, p.47, Ibid.

massacres, mais rien ne fut fait pour les arrêter.⁹¹ En effet, l'élite politique au Rwanda avait choisi le génocide comme une stratégie politique pour monopoliser le pouvoir.⁹² À cet égard, Susan Cook, explique bien comment le développement d'une idéologie génocidaire est enracinée dans la perspective dictatoriale qui, en particulier, a caractérisé la seconde République du Rwanda sous le régime Habyarimana. Son analyse de l'économie politique de la dictature clarifie comment la propagande raciste d'Habyarimana a été couplée avec la priorité au développement de la paysannerie (à la majorité l'agriculture et la houe d'abord) tout en soulignant que les Hutu sont les vrais paysans. Habyarimana a exprimé ce qui suit:

*Saviez-vous que 85 % des habitants des zones rurales sont Hutu? Cette guerre est une guerre finale [du génocide]; nous devons montrer au monde que le Hutu est plus courageux que les Tutsi ; que la majorité des gens est plus courageux . Cette guerre est vraiment définitive ... nous devons mener une guerre [le génocide] sans pitié.*⁹³

De 1990 à 1994, le divisionnisme, la discrimination et la haine contre les Tutsi étaient en effet plus brutaux et inhumains dans leur nature en comparaison à 1959, 1963, 1967 et 1973. L'instrumentalisation de la conscience ethnique avait pris une nouvelle dimension dans les années 1990, avec la participation des médias. Avant et pendant le génocide de 1994 contre les Tutsi, certains médias ont adopté l'idéologie génocidaire et une politique du mensonge pour inciter à l'animosité et assassiner. Les médias sont ainsi devenus un instrument de mobilisation pour le génocide. Bien avant le génocide les médias ont également participé à l'implantation de la culture de la violence en lançant une campagne de haine ethnique au Rwanda. Les plus connus sont la Radio-Télévision Libre des Mille Collines (RTLM) et certains journaux, dont Kangura.⁹⁴ Sur base aux 10 Commandements de Hutu, le gouvernement de Habyarimana s'est servi des journaux et de la Radio-Télévision des Mille Collines pour sensibiliser la population Hutu contre les Tutsi. Ces incitations ont été aussi propagées dans les réunions politiques et les réunions (meetings) publiques. Des signaux étaient envoyés aux extrémistes Hutu à travers le terme de « power », pour dire la 'force'⁹⁵.

L'espace politique rwandais d'avant 1994 a été caractérisé par des gouvernements très centralisés où les citoyens n'avaient qu'à obéir. Cette culture d'obéissance aveugle est citée par les historiens comme étant parmi les facteurs essentiels à la capacité du gouvernement génocidaire hutu d'inciter la masse à perpétrer le génocide. Enfin, la culture de l'impunité a permis l'assassinat en masse des Tutsi en 1959 et au début des années 1960 par des extrémistes Hutus.

De nombreux commentateurs estiment que le manque de responsabilité pour les crimes commis par ces leaders Hutus a contribué en partie à accorder la licence à ceux qui ont

⁹¹ Gregory, 2009).

⁹² Clark Phil and Kaufman Zachary, 2009. *After the genocide: Transitional Justice, Post-Conflict Reconstruction and reconciliation in Rwanda and Beyond*, New York: Columbia University press, p.21; Des Forges (1999) in Susan E. Cook (2005). *Genocide in Cambodia and Rwanda: New perspectives*, New Brunswick and London: Transaction Publishers. p.1.

⁹³ Voir dans les annales de RTLM (Radio-Télévision des Mille Collines), Juin 17th, 1994, p.330.

⁹⁴ Gatwa, p.149.

⁹⁵ Destexhe, 1995 ; Caplan, 2007.

planifié, incité et perpétré le génocide contre les Tutsi en 1994.⁹⁶ En 1994, les partis politiques ségrégationnistes (MDR-Pawa, Pawa-PL, PSD-Abakombozi, MDR-JDR, MRND-Interahamwe, CDR-Impuzamugambi) et leurs ailes de jeunes ont joué un rôle dans l'organisation et la planification du génocide. Il est intéressant de noter également que les partis politiques ci-haut cités se sont polarisés sur la base du divisionnisme entre les soi-disant « Pawa » et modérés. Cette polarisation a, en outre, conduit les Hutu au départ modérés et les Hutu extrémistes à s'associer pour la cause du génocide, ce qui a consolidé les constructions antérieures de l'idéologie du hutu-ism.⁹⁷

Pour empirer les choses, le 6 Avril 1994, l'avion de l'ancien président Juvénal Habyarimana s'est écrasé alors qu'il venait des pourparlers de paix d'Arusha. Adelman et Suhrke soutiennent qu'*«il existe des preuves solides que les forces gouvernementales rwandaises étaient responsables à la fois pour l'assaut sur le président et les massacres qui ont commencé immédiatement après.»*⁹⁸Au fait, la mort du président Habyarimana avait été prévue plus tôt par une partie de son entourage politique. Pour preuve, dans le journal Kangura, spécial n ° 12/1993 du 53, à la page 3, Hassan Ngeze écrit " Habyarimana azapfa muri Werurwe 1994 ", ce qui traduit littéralement signifie: "Habyarimana mourra au mois de Mars 1994. " En outre, la RTLM avait diffusé que« hari akantu kazakorwa muri Kigali ku ya 3,4 n'ya 5 kandi ku ya 6 n'ya 7 hazumvikana AMASASU menshi muri Kigali ", traduit littéralement par : " il ya quelque chose qui va survenir à Kigali le 3ème, 4ème 5ème et les 6 et 7, il y aura beaucoup de bruits de balles à Kigali ". Toutes ces données indiquent que le président a été assassiné par son entourage politique".

Dans tous les cas, quelques minutes seulement après le crash de l'avion présidentiel survenu le 6 Avril 1994, et plus tard dans d'autres parties du pays, les massacres commencèrent en présence et soulignant l'échec des forces de maintien de la paix des Nations Unies (MINUAR). En 1993, la « Human Rights Watch » publia un rapport sur les massacres de Tutsi au Rwanda. Dans la même année, B. Ndiaye, alors Rapporteur spécial des Nations-Unies dénonça les exécutions sommaires, arbitraires et extra-judiciaires et des massacres contre les Tutsi, après avoir effectué une mission au Rwanda, mais l'ONU ne réagit point".⁹⁹

En Janvier 1994, le général Roméo Dallaire, alors commandant de la Mission d'assistance des Nations Unies au Rwanda, informa le Conseil de sécurité des Nations-Unies que le gouvernement avait l'intention de massacrer les Tutsi mais aucune mesure n'a été prise.¹⁰⁰ Le général demanda la permission de réquisitionner ou de capturer les armes et les machettes qui devaient être utilisées pendant le génocide, mais cela lui fut refusé par l'ancien secrétaire de l'ONU, Boutros-Boutros-Ghali, tout simplement parce que « ce ne était pas dans le mandat de la mission.»¹⁰¹

⁹⁶ Clark, 2010:19-20; Straus 2007:124, Ibid.

⁹⁷ Caplan, 2007, Ibid.

⁹⁸ Adelman and Suhrke 2000:235, Ibid.

⁹⁹ Gregory, 2009, Ibid.

¹⁰⁰ Dallaire & Beardsley, 2003; Gregory, 2009, Ibid.

¹⁰¹ Gregory, Ibid

Tous ces crimes et actes génocidaires sont restés impunis. La culture de l'impunité, devenue alors une norme, a été rapportée par les officiels de l'ONU, mais en vain. Et ainsi que Ndiaye le note: "Comme par le passé, le fait que les personnes responsables de violations du droit à la vie peuvent être certains de rester impunis est la raison principale pour le phénomène actuel de regain d'exécutions sommaires."¹⁰²

René Degni Ségui, alors Rapporteur spécial de la HCR, fit observer dans un rapport de 1994 présenté alors que le génocide a fait rage, que « l'impunité est une cause récurrente des massacres »¹⁰³ Il ajouta que les milices alliées aux partis politiques, aux forces armées et aux autorités locales participaient non seulement aux atrocités mais aussi et directement aux arrestations arbitraires et aux exécutions des Tutsi et Hutus modérés.

Degni-Ségui fit encore remarquer qu'"aucune mesure juridique n'a été prise contre les responsables des massacres anciens et actuels bien qu'ils soient connus du public et des autorités. » Au contraire, ils continuaient à vivre tranquillement et se déplaçaient librement en toute quiétude et en toute impunité. Pire encore, de nombreux responsables locaux qui se sont particulièrement distingués par leurs actes de cruauté ont été promus, tandis que ceux qui ont réussi à maintenir la paix et prévenir les massacres ont été tout simplement licenciés"¹⁰⁴

2.4. L'Armée Patriotique Rwandaise arrête le génocide perpétré contre les Tutsi

La persécution systématique et les tueries des Tutsi et des autres citoyens opposés à la politique de discrimination qui avait sévi depuis 1959 ont contraint les survivants à prendre le chemin de l'exil. Ceux qui n'ont pas eu la chance de fuir ont subi des persécutions continues, et ont été tués par les gouvernements de l'après l'indépendance, par exemple en 1963, en 1966, en 1967, en 1973 et entre 1990 et 1994.¹⁰⁵

Comme vu ci-haut, l'exclusion systématique et l'extermination des Tutsi et des autres opposants à ces crimes étaient commis en présence et aux yeux de la communauté internationale. En dépit des nombreux rapports qui appelaient à l'action contre ces crimes, spécialement les massacres et le génocide perpétrés contre les Tutsi en 1994, la communauté internationale, et en particulier les Nations-Unies, ont délibérément opté pour l'inaction.¹⁰⁶ En effet, l'impunité est devenue monnaie courante des Rwandais, pendant la colonisation et par la suite pendant les régimes qui ont suivi l'indépendance du Rwanda. Le silence des tribunaux nationaux a aggravé les campagnes de persécution basée sur l'ethnicité, et ceci a marqué l'histoire du pays jusqu'au point culminant et catastrophique du génocide perpétré contre les Tutsi en 1994.¹⁰⁷

¹⁰² UN special Rapporteur Report quoted by Kaufman in Gasanabo, Simon and Ensign, 2014:368, 1993.

¹⁰³ Idem.

¹⁰⁴ Idem.

¹⁰⁵ Gregory, Ibid.

¹⁰⁶ Gregory, Ibid.

¹⁰⁷ Clark Phil and Kaufman Zachary (2009). *After the genocide: Transitional Justice, Post-Conflict Reconstruction and reconciliation in Rwanda and Beyond*, New York: Columbia University press, p.207.

En réaction contre cette situation de mauvaise gouvernance, d'oppression et d'impunité souvent associée au refus catégorique de Habyarimana de rapatrier les réfugiés rwandais et d'arrêter l'exclusion et les massacres systématiques des Tutsi et autres rwandais qui s'opposaient aux pratiques malveillantes du gouvernement¹⁰⁸, le FPR a organisé et commence la guerre de libération en 1990. Porté aux abois par le FPR et les politiciens de l'opposition, le régime Habyarimana a finalement accepté la voie de la négociation, qui a abouti aux accords de Paix d'Arusha signés en août 1993. Ces accords prévoyaient, parmi tant d'autres choses, le partage du pouvoir et l'instauration de Commission Nationale pour l'Unité et de Réconciliation.

Néanmoins, parallèlement au processus de négociation, le régime Habyarimana planifiait ce qu'ils ont appelé 'apocalypse' – le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994. La mise en exécution de ce génocide est devenue *ipso facto* la preuve de la défaillance de l'application des négociations d'Arusha.¹⁰⁹ L'APR s'engagea alors dans une double mission : combattre le régime de Habyarimana et arrêter le génocide perpétré contre les Tutsi. Le 04 juillet 1994, l'APR a vaincu le gouvernement génocidaire et les miliciens, et a de fait stoppé le génocide perpétré contre les Tutsi.

2.5. Le Rwanda après 1994: la nécessité de l'Unité et de la Réconciliation

Après le génocide perpétré contre les Tutsi et la guerre de libération menée par l'APR qui a arrêté le génocide, le Rwanda a hérité une situation très difficile à gérer, avec des rescapés traumatisés, des milliers de veuves, et un bon nombre des handicapés, et généralement la population vulnérable et traumatisée. Beaucoup de sang avait été versé et l'Etat lui-même avait été impliqué dans le génocide puisque certaines de ses institutions avaient planifié et exécuté le génocide.¹¹⁰ Toutes les infrastructures, y compris les écoles, les hôpitaux, les usines, les départements gouvernementaux avaient été totalement détruits ou sérieusement pillés par les génocidaires et les Interahamwe (miliciens) en fuite. La loi et l'ordre étaient complètement brisés. Les institutions et tout le système d'administration de la justice avaient cessé d'exister. Il n'y avait aucun service public et le pouvoir administratif du gouvernement avait disparu. Les fonctionnaires publiques avaient été soit massacrés pendant le génocide ou avaient fui le pays. Tout cela s'ajoutait au nombre illimité de survivants traumatisés, d'orphelins, de veufs, des milliers d'handicapés, des millions de réfugiés et des déplacés de l'intérieur, et en général une population traumatisée et vulnérable. Un nuage d'insécurité persistait, causé par l'Armée déchue, les *ex-Forces Armées Rwandaises* (FAR), et les *Interahamwe* (miliciens) qui s'organisaient pour poursuivre leur campagne et actions génocidaires.¹¹¹

¹⁰⁸ Ministry of Youth, Culture and Sports & Ibuka Association, Ibid.

¹⁰⁹ NURC (2010). *Assessment of the implementation of the recommendations from different studies conducted on Unity and Reconciliation in Rwanda*, Kigali, p.6.

¹¹⁰ Longari Marco (2010). "The liberation" In *Paul Kagame and the Resilience of a people*, AFP: Jaguar Editions, p.49.

¹¹¹ Jha et al., 2004:7, 22, Ibid.

Le plus grand défi après-génocide perpétré contre les Tutsi était donc de réunir et réconcilier les Rwandais, qui étaient traumatisés et en pleine détresse.¹¹² Restaurer la confiance en l'autorité, et en particulier réhabiliter l'image de la police et de l'armée, lesquelles avaient pris part aux tueries de l'ancien régime, ce qui d'était pas une mince affaire. Le plus grand défi était de recoudre le tissu socio-économique, culturel et institutionnel, restaurer la sécurité, rendre justice, et ramener à l'unité et à la réconciliation, un peuple traumatisé, blessé, désuni et dans un pays dévasté.¹¹³

Pour sortir de cette histoire sombre, de ses antécédents et de ses défis et se diriger vers une société brillante, la restauration de l'unité nationale et la réconciliation était donc vitale.¹¹⁴ Les accords de paix d'Arusha signés en Aout 1993 par le Gouvernement d'alors et le Front Patriotique Rwandais considéraient la réconciliation comme un processus fondamental à la stabilité et au développement du Rwanda- une condition *sine qua none* à la restauration de la démocratie, de la paix et de la tranquillité, de l'Etat de droit, de la cohésion nationale et du développement intégral¹¹⁵ A cet égard, un bon nombre de mécanismes et programmes ont été mis en place, qui impliquaient entre autres le partage du pouvoir, et la création de la Commission d'Unité et de réconciliation. Mais avant d'y arriver, il est important de décrire comment l'unité et la réconciliation sont conçues par les Rwandais en partant de la perspective théorique générale.

¹¹² NURC (2007). *Ingando: Impact Assessment on Unity and Reconciliation of Rwandans*, Kigali, p.10

¹¹³ NURC (2009). *15 Years of Unity and Reconciliation process in Rwanda: The ground covered to-date*, October, Kigali, p.7; Longari Marco (2010). "The liberation" In *Paul Kagame and the Resilience of a people*, AFP: Jaguar Editions, p.49.

¹¹⁴ NURC, 2009, Ibid.

¹¹⁵ NURC 2010:3-5, Ibid.

3^{ème} CHAPITRE

Comprendre l'Unité et la Réconciliation

Ce chapitre discute des perspectives d'unité et de réconciliation dans le contexte rwandais. L'approche adoptée pour une meilleure compréhension du problème de l'unité et la réconciliation, en rapport avec au Rwanda, est l'analyse de la littérature existante et de la manière dont ces deux concepts sont appréhendés.

3.1. Perspectives théoriques sur l'Unité

La littérature existante s'accorde sur le fait que le concept d'unité réfère au fait d' "être un", "d'être en harmonie", en accord ou en agreement (jusqu'à l'agreement de désaccord), sans que ce désaccord aille contre l'unité de ces éléments. Ce concept est fortement associé aux enseignements religieux en référence à l'unité de l'esprit, de la foi et à l'unité en Christ¹¹⁶. Cependant, le discours théorique et philosophique sur «l'unité » établit une distinction entre «l'unité dans la conformité » et « l'unité dans la diversité». La conception idéaliste hégélienne de la totalité semble illustrer le discours théorique et philosophique sur le concept dominant de «l'unité dans la conformité». Cette conception de la totalité se dit comme suit:

*une totalité expressive, une totalité dont toutes les parties sont si nombreuses, les parties exprimant chacune les autres et chacune la totalité sociale qui les contient, parce que chacune contient en elle-même sous la forme immédiate de ses expressions l'essence de la totalité elle-même.*¹¹⁷

L'unité produite par un tel concept est immédiatement présente dans et isolable à partir de chacune de ses parties. Chaque partie de l'ensemble n'est qu'une expression de l'essence de l'ensemble.¹¹⁸ Dans cette perspective, l'unité de l'ensemble supprime la distinction qui existe dans les instances (déterminations) qui la constitue. Cette expression de l'essence de l'ensemble n'est que la volonté de la vérité absolue, la raison ou le divin¹¹⁹.

Le deuxième discours théorique, lequel met l'accent sur des études qui sont plutôt informées par le concept de «l'unité dans la diversité» est, dans une certaine mesure, apparue comme une critique de la notion dominante de «l'unité dans la conformité». Alors que le premier est basé sur l'efficacité des variables culturelles et des groupes politiques, ce concept alternatif tente de corriger le déséquilibre en se penchant plus vers le pôle en rapport avec les structures et les processus sociaux, sans négliger entièrement variables socio-culturelles (appartenance ethnique, religieuse, etc.).

Le concept idéaliste de la totalité, de l'«unité dans la conformité» reconnaît la centralité de l'Absolu, la réalisation de ce qui donne l'unité et supprime les différences en tant que constituant une condition de la cohésion de l'ensemble-une perspective ethnocentriste

¹¹⁶ Callinicos, A., *Allthusser's Marxism*, Pluto press, London, 1976, p.408

¹¹⁷ Idem.

¹¹⁸ Idem.

¹¹⁹ El-Battahani Atta(2008). *Peace Without Unity: The Dilemma of Reconciling Divergent Perspectives in Post-Conflict Sudan*, p.8.

(différences vue comme antithétiques à l'unité du tout). En revanche, le concept d'«l'unité dans la diversité» n'attribue pas l'unité de l'ensemble de la présence de l'actualisation de l'Absolu, ni ne considère le tout comme quelque chose, encore séparables, à partir de ses parties¹²⁰.

Dès lors que l'unité est acquise, les opinions divergentes sont mise en valeur et considérées comme essentielles à la recherche de la vérité et au processus de délibération en vue d'une décision commune. Les équipes sont composées de personnes ayant différents atouts et connaissances, les approches individuelles touchant à des tâches particulières sont encouragées et appuyées, les méthodes d'apprentissage visent à favoriser l'appréciation et l'expérience de la diversité, et une large représentation et sensibilité à la carte géographique, de même que l'équilibre entre les sexes sont recherchés par l'organisation. L'unité dans la diversité, c'est l'harmonie des points de vue et le partage de ses sentiments différents. L'unité est donc une valeur positive quand il y a un véritable respect de la différence et le respect de la singularité de chacune des parties. Dans certains contextes, l'unité signifie aussi avoir un ensemble de règles communes, qui facilitent l'interaction. Cependant, la diversité implique une appréciation de différentes approches.

3.2. L'Unité dans le contexte rwandais

Depuis les temps immémoriaux, les Rwandais considéraient l'unité comme une force, et une condition *sine qua none* pour la survie de tous et de chacun, sans aucune distinction, ce qui impliquait leur solidarité dans la vie de tous les jours. C'est un trait important de la philosophie traditionnelle des Rwandais que la solidarité et l'assistance mutuelles se reflétaient dans un nombre d'activités collectives organisées au niveau des villages.

Cette solidarité se reflétait à travers les activités à caractère communautaire qui étaient développées et exécutées au niveau du village. Les gens se mettaient en commun pour construire des habitations, défricher des forêts et dégager des espaces pour l'agriculture. Les efforts étaient également combinés pour se défendre contre des ennemis communs et plus généralement pour s'entraider et se soulager mutuellement dans le bonheur comme dans le malheur. A cet effet, l'esprit solidaire était ancre dans les us et coutumes de la société rwandaise, ce qui a permis à cette dernière de rester intacte et dynamique.¹²¹

Au Rwanda, l'*unité*-comme c'est le cas pour la '*solidarité*'-a été pour longtemps conçue comme une force sociale. Le point focal est l'Unité Nationale, laquelle se reflétait le concept de Rwandité (*Ubunyarwanda*) qui unit tous les Rwandais et qui, par ailleurs, définit l'importance de leur identité commune. A cet égard, les articles 2 and 3 des Accord de Paix d'Arusha conclus entre le gouvernement rwandais d'alors et le Front Patriotique Rwandais stipule:

¹²⁰ El-Battahani Atta , 2008:12-13, Ibid.

¹²¹ Ministry of Local Government,2002:1, Ibid.

L'Unité Nationale implique que, le peuple Rwandais, qui constitue l'élément de la nation rwandaise, reste un et indivisible. L'unité Nationale signifie le rejet de toutes exclusions et toutes formes de discrimination basée sur l'appartenance ethnique, régionale, religieuse et sur le genre. Cette Unité implique aussi que l'Etat doit garantir les mêmes opportunités d'accès à la politique, à l'économie et aux autres avantages à tous les citoyens du pays.

Le point ci-dessus décrit convenablement ce que les Rwandais étaient avant la colonisation et comment ils ont défini leurs relations avec leur pays. Cette identité des Rwandais est en conformité avec la définition d'Erickson, qui définit l'identité comme "un sens subjectif ainsi qu'une qualité observable en termes de personnalité propre et d'identité partagée"¹²²

Le premier forum national sur la question organise le 9 Mai 1998 par le Gouvernement d'Union Nationale a conclu que l'unité ou la cohésion nationale pourraient être définies comme suit:

Une relation liant les compatriotes qui estiment qu'ils partagent un destin commun, appartiennent un même pays, qui comprennent que personne n'a plus de droit sur ce pays que les autres (au point de les chasser ou de chasser un élément hors de lui—ou de ce pays), et qui considèrent que tout ce qui menace la sécurité d'une partie de leur pays implique de facto la mise en danger de l'ensemble de celui-ci , et par conséquent interpelle toutes les parties de se lever et le combattre ensemble.¹²³

Le Rwanda estime que, pour que l'unité des citoyens de ce pays soit garantie à tous, les éléments principaux suivants sont d'importance capitale¹²⁴:

- Les citoyens doivent comprendre qu'ils partagent tous ce pays, chacun ayant le sentiment que le pays est non seulement le sien mais acceptant aussi qu'il partage ce droit avec les autres citoyens sans avoir une prérogative exorbitante sur ce pays par rapport aux autres et vice -versa;
- Ces mêmes citoyens ont le devoir de défendre ensemble leur patrie, contre toute attaque ou perturbation. Au cas où une partie de leur pays est perturbée, les citoyens du pays entiers/y compris ceux des régions non perturbées devront sentir le devoir d'œuvrer ensemble pour la restauration et la protection de l'intégrité de tout leur pays.
- Les citoyens doivent avoir des éléments en commun et produits par eux-mêmes (symboles nationaux) à travers lesquels ils perçoivent leur identité commune.

Le principe d'unité nationale est aussi inscrit dans la Constitution Nationale, en ses Articles 9, 11, et 178.¹²⁵ Théoriquement, la notion rwandaise d'unité nationale est fondée dans le

¹²² NURC (2007). *Ingando: Impact Assessment on Unity and Reconciliation of Rwandans*, Kigali, p.50.

¹²³ Idem, p.24

¹²⁴ Republic of Rwanda (1999). *Report on the Reflection Meeting held in the Office of the President of the Republic*, May 1998 to March 1999, Kigali: Office of the President of the Republic, p.16.

principe de "l'Unité dans la diversité". Politiquement, le pluralisme désigne *un large consensus et la cohésion sociale, de même que l'adaptation et l'acceptation mutuelle et l'émergence d'un système de valeurs-clés et intégratifs*. En soulignant que les valeurs traditionnelles de l'unité doivent être réaffirmées, renforcées et enseignées à tous les Rwandais, la Commission Nationale pour l'Unité et de Réconciliation (CNUR) trouve que l'unité est une valeur traditionnelle et un principe de base hérité des ancêtres. A cet égard, la CNUR souligne, que les anciennes caractéristiques de l'unité des Rwandais ont été incorporées dans les principes suivants :

- 1) De convenir que tous les Rwandais sont des citoyens égaux, appartenant à et partageant la même terre ancestrale, qui est « le Rwanda »;
- 2) De se considérer comme un même peuple sous la dépendance de la même entité administrative, qui en retour les traitent de façon équitable (L'Umwami ou le roi était le nœud fédérateur pour les Rwandais et tous les Rwandais);
- 3) L'égalité devant la loi, sans aucune forme de discrimination ou de catégorisation des Rwandais en classes sociales. Par exemple, celui qui commettait une infraction, même s'il / elle appartenait à la famille royale, devait être puni et servir d'exemple pour les autres en proportion de la nature et la gravité de l'infraction;
- 4) Dans toutes les questions, à tous les niveaux, seulement les capacités et les compétences personnelles des gens étaient/sont considérées;
- 5) La culture traditionnelle des Rwandais héritée de leurs ancêtres (médicaments rites, les coutumes, le folklore, humaines et animales, etc. ...); ce qui veut dire qu'ils savaient très bien et ont cru qu'ils dépendaient les uns des autres.

Parmi les autres éléments à travers lesquels l'unité nationale est reconnue et renforcée, et qui constituent une condition nécessaire pour sa pérennité, nous notons les suivants¹²⁶:

1. *Un leadership rassembleur*: le monarque et sa mère représentaient la nation, et s'efforçaient pour garantir les droits de tous les Rwandais sans distinction.
2. *Une même langue* : Le fait de parler une même langue est très bénéfique pour les échanges de toute sorte, et ;
3. *L'appartenance aux mêmes clans*: Les Hutus, Tutsi, Twa avaient conscience qu'ils appartenaient aux mêmes clans, qu'ils respectaient, et ceci constituait un facteur d'unité dans la vie de tous les jours;
4. *Le même type d'habitat* : L'habitat rwandais avait une même caractéristique, dans les maisons mêlées et dispersées dans tout le pays sans aucune ségrégation en termes d'appartenance sociale (il n'existait pas de zones spécifiques réservées aux

¹²⁵ Republic of Rwanda (2004). *The 2003 Constitution of the Republic of Rwanda as amended to date*, Kigali.

¹²⁶ Republic of Rwanda (1999). *Report on the Reflection Meeting held in the Office of the President of the Republic, May 1998 to March 1999*, Kigali: Office of the President of the Republic, p.16,19,20.

Hutu, Tutsi ou Twa). Lorsque les citoyens d'un pays ont le droit de vivre où ils veulent dans leur pays, et que ce droit est accepté par chacun d'eux, ceci constitue une source de conscience sociale et un motif de renforcement de l'unité entre ces derniers :

5. *La même religion*: Les Rwandais partageaient les mêmes croyances religieuses et le respect des ancêtres. Cela signifie qu'ils avaient des croyances réellement solides. En effet, tout groupe, communauté ou société qui partage une croyance a tendance à protéger cette croyance comme élément essentiel à leur unité.
6. *La même culture*: Quand les citoyens partagent la même culture, ceci signifie qu'ils ont été longtemps proches et implique les uns des autres dans une histoire commune, qu'ils ont bien des choses en commun qui justement composent leur culture et fonde l'unité entre eux. Bref, la culture est le ciment de leur unité.

Il est nécessaire de souligner qu'un pays peut aussi avoir l'unité, même si ses citoyens ne partagent pas la même culture, la langue et la religion. Dans ce cas, l'unité des citoyens dans un tel pays se traduira par la compréhension et le consensus des citoyens sur le partage du pays et de ses ressources, sans que personne ne soit tenu à l'écart, pour garantir les mêmes droits et la même responsabilité dans la construction et la protection du pays¹²⁷.

La CNUR souligne de nouveau que les facteurs-clés qui ont sapé l'unité entre les Rwandais comprennent entre autres :

1. *L'administration coloniale*: Depuis l'arrivée des colons, les piliers de l'unité des Rwandais ont été détruits peu à peu. Ils ont apporté l'idéologie de diviser pour régner qui ont perverti la réalité de la société rwandaise de la manière suivante:
 - Il y avait d'autres pays différents du Rwanda d'où les Rwandais étaient venus; Ils n'avaient rien en commun, et certains d'entre eux étaient même les ennemis des autres;
 - Certains d'entre eux sont naturellement supérieur ou inférieur aux autres;
 - Leur quotient intellectuel diffère et, par conséquent, ils ne peuvent pas avoir un accès égal à l'héritage de leur pays;
 - Pour une grande part, les colonisateurs ont introduit la discrimination ethnique dans la plupart des écoles et l'administration publique;
 - Les dirigeants coloniaux ont détruits, tamisé et utilisé le pouvoir traditionnel comme un moyen pour atteindre leurs intérêts personnels;
 - Les valeurs sur lesquelles était fondée la croyance des Rwandais, et qui étaient ancrées dans la culture et les croyances traditionnelles, ont été détruites par les puissances coloniales en conspiration avec les nouvelles et différentes églises qui diffusaient des enseignements de division.

¹²⁷ Republic of Rwanda (1999). *Report on the Reflection Meeting held in the Office of the President of the Republic, May 1998 to March 1999*, Kigali: Office of the President of the Republic, p. 17.

2. *Le rôle des Rwandais*: Les soi-disant intellectuels Rwandais, qui pour la plupart étaient des dirigeants sont devenus spectateurs et instruments des colons auxquels ils se sont alliés et dont ils ont soutenu, tout en poursuivant leurs propres intérêts et en croyant à leur idéologie discriminatoire. La démocratie a été mal introduite et a conduit à la formation de partis politiques fondés sur des groupes ethniques et régions d'origine.

Cette façon de penser et de travailler sur base de l'idéologie divisionniste et discriminatoire conduit les Rwandais à être coincés dans l'ignorance et de la misère qui a conduit au génocide de 1994 perpétré contre les Tutsi, comme conséquence de la perte des valeurs que les Rwandais avaient hérité de leurs ancêtres, dont entre autres:

- L'édification d'une nation unie;
- Le fait que les Rwandais se considéraient comme une seule nation sous la même entité administrative et qui à son tour les traitait de la même façon ;
- L'égalité des tous les Rwandais devant la loi;
- Le partage d'une même culture.

C'est pourquoi la CNUR estime que tous les Rwandais doivent se réveiller, et d'un cœur nouveau prendre du courage de se libérer mentalement et en termes concrets de tous les maux qui ont détruit leurs valeurs ancestrales, et ainsi de réconcilier et s'unir, puisqu'il n'existe pas d'autres moyens pour sortir définitivement de cette impasse héritée des colons et des systèmes politiques antérieurs, qui ont semé la haine entre les enfants de Kanyarwanda.¹²⁸

A cet égard, l'unité demeurera un lien regroupant tous les citoyens, de manière qu'ils aient le sentiment de partager le même destin, la même patrie, leur pays, les mêmes droits et la cohésion nationale.¹²⁹

Il est nécessaire, cependant, de mentionner que l'unité va au-delà de la restauration de l'unité qui caractérisait les Rwandais d'en-temps. Le concept d'unité tel que développé par le gouvernement d'union nationale est un pas au-dessus, notamment l'unité dépasse les frontières nationales et atteint le niveau régional, continental et mondial. Enfin, la sauvegarde de l'unité nationale passe par la réconciliation, un thème que nous allons développer dans la section suivante.

3.3. Perspectives théoriques sur la Réconciliation

Le terme "réconciliation" est complexe, et les auteurs s'accordent peu sur sa définition. La raison de ce désaccord vient du fait qu'il est d'abord défini comme un *objectif* et un *processus*. Bon nombre de controverses surgissent de la confusion entre les deux termes.

¹²⁸ NURC, 2000, Ibid.

¹²⁹ Republic of Rwanda (1999). Report on the Reflection Meeting held in the Office of the President of the Republic, from May 1998 to March 1999, Kigali: Office of the President of the Republic, p.16.

La réconciliation a pour but la préparation d'un avenir sociale, quelque chose d'important que l'on vise et peut-être même un état idéal à espérer. Des lors, en dépit de son utilisation de plus en plus commune dans une gamme de contextes divers, il y a incompréhension sur la définition de la réconciliation. C'est donc un concept assez complexe, qui dépend du contexte dans lequel il est défini.¹³⁰ Certains auteurs suggèrent que la réconciliation peut être désignée comme objectif/résultat, ou comme un processus, tandis que d'autres la considèrent ce concept comme à la fois un objectif et un processus.¹³¹ D'autres, comme Lederach considèrent la réconciliation comme un lieu¹³²; tandis que Borer souligne que la réconciliation se produit en de nombreuses dimensions spirituelles, personnelles, relationnelles et sociales, structurelles et écologiques¹³³.

En outre, la réconciliation est souvent limitée aux relations interpersonnelles, et pour cette raison définie comme l'acte de réunir d'anciens adversaires sur base d'acceptation mutuelle minimale. Cela implique la restauration ou la transformation des relations minimales importantes, acceptables entre anciens adversaires, de manière viable et coopérative. À cet égard, une «relation minimale acceptable entre les anciens adversaires» suppose l'existence de la confiance mutuelle, les attitudes et les comportements positifs, et la prise en compte des besoins et des intérêts des parties dorénavant en conflit. Cette définition est limitée au processus impliquant la transformation ou le changement au niveau des relations qu'un conflit violent ait rompus, ce qu'on appelle 'réconciliation en profondeur'. Il est également préoccupé par l'acceptation mutuelle par des membres de groupes ou des individus autrefois hostiles. Cette acceptation mutuelle inclut des attitudes positives, mais aussi des actions positives qui les expriment, autant que les circonstances le permettent et l'exigent.

D'autres chercheurs soutiennent que l'objectif de la réconciliation, à côté du compromis et de l'acceptation mutuelle d'anciens adversaires, comprend également le pardon. À cet égard, la prise en compte du passé est une condition essentielle pour que les adversaires soient en mesure de s'engager dans le processus d'édification d'un avenir commun.¹³⁴

D'autres discussions sur la réconciliation touchent à son caractère ou son approche, en faisant une distinction entre la réconciliation individuelle et l'unité ou la réconciliation nationale.¹³⁵ Le premier type (modèle) de réconciliation est préoccupé par ce qu'on appelle *la réconciliation-interpersonnelles-processus* par lequel les personnes qui ont souffert de, ou qui ont mené la violence ont besoin de se réconcilier avec eux-mêmes. Il est souvent désigné comme une guérison d'un traumatisme¹³⁶.

¹³⁰ Evaldsson, 2007:37; Kostić, 2007:31; Sentama, 2009, Ibid.

¹³¹ Kostić, 2007:31; Bloomfield, 2005:12; Villa-Vicencio, 2006:60; Borer, 2006:31; Bar-Tal and Bennink, 2004:11; Sentama, 2009, Ibid.

¹³² Lederach, 1997; Sentama, 2009, Ibid.

¹³³ Borer, 2006:67; Sentama, 2009, Ibid.

¹³⁴ Lederach, 2006:34; Ramsbotham et al., 2005:231; Staub and Pearlman, 2001 in Staub et al., 2005:301; Evaldsson, 2007:8; Sentama, 2009, Ibid.

¹³⁵ Kostić, 2007:32; Sentama, 2009, Ibid.

¹³⁶ Stovel, 2006:23; Sentama, 2009, Ibid.

Le deuxième type (ou modèle) de la réconciliation est appelé *la réconciliation interpersonnelle* (IR), associée au paradigme religieux avec les individus comme unités d'analyse. Il s'intéresse à la réparation des relations entre les victimes et ceux qui les ont lésés ou leurs proches.¹³⁷ Dernier cas, la réconciliation advient entre individus, généralement entre deux (un groupe de) personnes, mais l'on parle aussi parfois de réconciliation des individus avec eux-mêmes. La définition interpersonnelle de la réconciliation est caractérisée par «une vision globale partagée, la guérison mutuelle et la restauration, et le pardon mutuel». Ses éléments comprennent également des «aveux, le sacrifice et la rédemption».¹³⁸ Bien que ce modèle varie en fonction de l'accent individuel, certains concepts sont fortement identifiés avec elle dont la guérison, les excuses, le pardon, la confession et le remord.

Dans ce modèle, la réconciliation individuelle peut favoriser une paix durable si et lorsque les éléments de base suivants, décrits par Assefa,¹³⁹ sont prises en considération: (a) la reconnaissance honnête du préjudice/ blessures que chaque partie a infligé à l'autre; (b) de sincères regrets et des remords pour le préjudice causé; (c) la volonté de présenter des excuses pour le rôle joué dans l'infliction du préjudice/de la blessure; (d) pour les parties en conflit, être prêt à se libérer de la colère et l'amertume provoquée par le conflit et les blessures subséquentes, (e) l'engagement par celui qui a commis l'offense de ne pas répéter le préjudice; (f) de l'effort sincère de redresser les griefs du passé qui ont causé le conflit et de compenser les dommages causés à la mesure du possible; et (g) entrer dans une nouvelle relation mutuellement enrichissante. Le troisième modèle de réconciliation peut être décrit comme *la réconciliation politique*, souvent désignée comme «réconciliation nationale» associée au paradigme politique ou national, avec les institutions et les processus socio-politiques comme unités d'analyse. Certains parlent aussi de l'unité et de réconciliation nationale.¹⁴⁰ Cette approche de réconciliation, contrairement à la seconde (de réconciliation en profondeur), suppose que les anciens ennemis sont peu susceptibles de s'entendre ou même de développer une communion mutuelle.

A cet égard, un aspect important de la RN est «le développement d'une culture politique qui respecte les droits de l'homme de toutes les personnes». Comme le souligne Borer, l'accent important de la RN est tel que «l'Etat doit s'efforcer de bâtir des institutions légitimes et représentatives qui respectent les droits fondamentaux de l'homme» et dans lesquels il est de la responsabilité de l'Etat de créer une culture de droits fondé sur une notion inclusive et démocratique de la citoyenneté».

Borer souligne également que, contrairement à la réconciliation épaisse, le modèle de RN, considéré comme laïque, est un modèle dans lequel " les gens s'écoutent et s'entraident, entrent dans une relation d'échange les uns les autres sur les questions d'ordre public, édifient des domaines d'intérêt commun, et forgent un compromis à travers lequel tous peuvent vivre."¹⁴¹

¹³⁷ Stovel, 2006:24, Ibid.

¹³⁸ Borer, 2006:32, Ibid.

¹³⁹ Assefa, 2008, , Ibid.

¹⁴⁰ Borer, 2006; Sentama, 2009, Ibid.

¹⁴¹ Idem.

En somme, ce modèle de Réconciliation Nationale est le plus étroitement associé avec les termes suivants: tolérance, l'État de droit (justice), la démocratie, la culture des droits de l'homme, la résolution des conflits, la transparence et le débat public. À cet égard, les tribunaux internationaux, hybrides et nationaux sont considérés comme faisant partie d'une approche réconciliatrice de haut niveau.

3.4. La Réconciliation dans le contexte du Rwanda

*La redéfinition de l'identité Rwandaise et la construction d'une conscience commune d'être Rwandais est au centre de la réconciliation au Rwanda.*¹⁴²

Les théories qui ont été discutées plus haut sur la réconciliation démontrent clairement que la réconciliation est un concept très complexe, et que cette complexité crée certaines ambiguïtés.¹⁴³ Pour la plupart des gens, la réconciliation est un concept théologique et l'exemple a été donné par Desmond Tutu dans « la réalité Sud-Africaine et la Commission de la Réconciliation ». Pour les gens qui soutiennent le paradigme de résolution des conflits, dans l'exemple de Lederach, Miall, Ramsbotham et Woodhouse,¹⁴⁴ la réconciliation demeure un concept psychologique and sociale important qui facilite la reconstruction des relations entre les membres. Un autre problème pour les politiciens et les intervenants dans la reconstruction d'après-conflit, c'est que la réconciliation est entendue comme la 'fin' à être atteinte ou alors comme le 'processus' dans lequel cette finalité est atteinte. La rhétorique dominante est qu'elle est un processus et un résultat en même temps'. Elle est aussi un processus qui peut durer longtemps, et son temps ne peut pas être déterminé ou bien force d'être terminé.¹⁴⁵

La conceptualisation de la réconciliation au Rwanda contourne les confusions discutées ci-dessus. Au Rwanda, la réconciliation est entendue comme un processus à travers lequel le Rwanda doit passer du divisionnisme du passé vers un futur commun, un processus qui a pour de sortir de la déshumanisation du passé vers la présente et future ré-humanisation. C'est un processus est connecte avec la vision de 'qui les Rwandais doivent être et devenir'. Ce raisonnement reflète la définition donnée par l'Institut International de Démocratie et d'Assistance aux Elections' (the International Institute for Democracy and Electoral assistance/IDEA) dans son livre sur 'la Réconciliation' qui définit la *réconciliation* 'est un processus dans lequel une société quitte le divisionnisme du passé et se dirige vers un futur commun.'¹⁴⁶ Ce raisonnement concorde aussi avec les arguments de Galtung et Wallenstein, selon qui la réconciliation est un processus qui n'exige pas l'oubli du passé ou bien l'amour Et selon Bohm, l'objet de la réconciliation est de promouvoir la coopération des membres de la en vue d'établir un futur meilleur.¹⁴⁷

Dès lors, la définition rwandaise de la réconciliation s'appuie sur le troisième model décrit ci-haut, lequel indique la volonté politique puisqu'elle est basée sur la réconciliation politique,

¹⁴² NURC, 2009:5, Ibid.

¹⁴³ Mani, 2005:513, Ibid.

¹⁴⁴ Voir Lederach, 1997, Ramsbotham, Miall, and Woodhouse, 1999; Sentama, 2009, Ibid.

¹⁴⁵ Voir for example Blomfield, Barness and Huyse, 2003; Sentama, 2009, Ibid.

¹⁴⁶ Blomfield, barness and Huyse, 2003:12; Sentama, 2009, Ibid.

¹⁴⁷ Bohm, 1996; Sentama, 2009, Ibid.

ou réconciliation nationale.¹⁴⁸ Le processus de la réconciliation au Rwanda a pris une approche holistique, qui reflète le passé et le futur en même temps, d'une manière qui reconstruit l'identité des Rwandais. Ceci se rapproche de la position de l'IDEA selon laquelle "le passé doit être adressé pour préparer le futur et que la réconciliation est l'un des moyens pour atteindre cet objectif."¹⁴⁹ La politique nationale d'unité et de réconciliation définit ainsi la réconciliation comme :

*Les conduites et actions des Rwandais qui reflètent l'identité d'une citoyenneté partagée la culture, et l'égalité des droits, lesquelles se manifeste dans la réalité intra-personnelle, tolérance, respect, égalité, recherche de la vérité, et de la guérison des blessures du passé et fondée sur l'objectif d'atteindre un développement durable.*¹⁵⁰

Dans ce même sens, le "Baromètre de la Réconciliation au Rwanda"¹⁵¹ lequel a été publié par la Commission Nationale pour l'Unité et de Réconciliation (CNUR), juge la réconciliation comme:

*La pratique du consensus des citoyens qui ont une même nationalité, une même culture ainsi que des droits égaux; citoyens qui ont été caractérisée par confiance, la tolérance, le respect mutuel, l'égalité, la complémentarité, la recherche de la vérité, la capacité de se guérir des blessures du passé, l'objectif étant d'établir les fondations d'un développement durable du pays.*¹⁵²

3.5. Le modèle rwandais de l'Unité et de la Réconciliation

Au Rwanda, le modèle d'unité et de réconciliation est orienté vers un objectif 'national' qui tient en considération le passé pour la préparation d'un futur meilleur. C'est un processus à travers lequel la société sort du divisionnisme du passé vers une société présente et future commune.¹⁵³ Ceci cadre avec la situation du Rwanda étant donné qu'avant le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994, notamment pendant la période des Accords de Paix d'Arusha de 1993 entre le Gouvernement Rwandais d'alors et le Front Patriotique Rwandais, l'unité et réconciliation était vues comme une priorité pour sortir d'une longue histoire de conflits qui a longtemps caractérise le Rwanda vers une société stable et démocratique, où règnent paix, la sécurité, la justice et l'état de droit, vers un Rwanda caractérisé par la cohésion sociale et le développement.¹⁵⁴

Il est bien connu que l'unité nationale et la réconciliation ne peuvent exister et durer tant que ces facteurs-clés (l'unité et la réconciliation) ne sont pas pris en compte.¹⁵⁵ Le but ultime la

¹⁴⁸ NURC, 2009:5, Ibid.

¹⁴⁹ IDEA, 2003, p.15, Ibid.

¹⁵⁰ NURC (2007), *The National Policy on Unity and Reconciliation*, Kigali August:6-7, Ibid.

¹⁵¹ NURC (2010) Rwanda Reconciliation Barometer. , Ibid.

¹⁵² Idem..

¹⁵³ Voir aussi Mani Rama (2005). *Rebuilding and Inclusive Political Community After War*, Geneva Centre for Security Policy: Sage

¹⁵⁴ NURC. "Unity and Reconciliation: Understanding Unity & Reconciliation Profess 15 Years after Genocide." *NURC Review Magazine*, p 3.

¹⁵⁵ NURC (2009). *15 Years of Unity and Reconciliation process in Rwanda: The ground covered to-date, October*, Kigali, p.7.

politique d'Unité et de Réconciliation au Rwanda englobe donc le déracinement de toutes les causes du mal au Rwanda, spécialement par la considération du contexte historique et idéologique. La vérité absolue est que, pour réconcilier and réunir les Rwandais, il faut premièrement les réconcilier avec leur histoire. Ce processus de reconstruction de cette histoire est guidé par les principes suivants¹⁵⁶ :

- ✚ Promouvoir l'identité rwandaise et mettre l'intérêt national en premier lieu plutôt que favoriser certains citoyens sur base de leur appartenance ethnique, du genre, de la religion, de la région d'origine, etc.
- ✚ Combattre le génocide et son idéologie, et s'efforcer de créer une nation gouvernée par l'Etat de droit et les droits de l'homme;
- ✚ Combattre toutes les formes de divisionnisme et de discrimination, et promouvoir l'entraide mutuelle et la synergie dans la construction de la nation;
- ✚ Encourager les efforts en vue pour se guérir les uns et les autres des blessures physique tout en construisant le capital social pour un futur basée sur la repentance et le pardon;
- ✚ Commémorer le Génocide de 1994 contre les Tutsi avec l'objectif de faire du principe du "Never Again" une réalité;

Essayer d'imprégner aux citoyens l'auto-détermination et l'ardeur au travail.

La Commission Nationale pour l'Unité et de Réconciliation soutient qu'atteindre l'unité et la réconciliation entre tous les Rwandais requiert un "*changement radicale de la part de la société Rwandais et la volonté de transformer le Rwanda en une nation réconciliée et unie dans laquelle tous les citoyens jouissent de l'égalité de droit d'expression, un pays qui a la vision commune d'avenir meilleur du pays.*" Les activités politiques post- génocide de 1994 , notamment celles de la CNUR en même temps prennent en considération le génocide perpétré contre Tutsi de l'an 1994 et l'histoire de conflits au Rwanda au cours des diverses périodes historiques et qui étaient caractérisées par la mauvaise gouvernance, et les divisions et discriminations basées sur l'ethnicité, la religion, la région d' origine ainsi que le népotisme qui a eu les effets néfastes sur les relations sociales entre les Rwandais, dans le contexte de l'insécurité, injustice, impunité et la pauvreté. ¹⁵⁷ Adresser ces difficultés, d'une manière qui restore l'unité et réconcilie les Rwandais traumatisés, est devenu la priorité du gouvernement d'union nationale depuis la fin du génocide de 1994 perpétré contre les tutsi.

Pour réussir à réconcilier and réunir les Rwandais, la solidarité et la responsabilité de chacun sont importantes. Cela a été rendu possible par la combinaison des mécanismes locaux et collectifs de reconstruction bases sur la culture et les valeurs éthiques rwandaises contre les insuffisances de l'approche universaliste. Des discussions supplémentaires sur ce sujet font l'objet du chapitre suivant.

¹⁵⁶ NURC, Ibid, p.11

¹⁵⁷ NURC, Ibid. pp. 6-7.

4^{ème} CHAPITRE

Mécanismes pour l'Unité et la Réconciliation au Rwanda

*La reconstruction de notre nation doit être basée sur les institutions et non pas sur les individus si nous voulons que cela soit durable.*¹⁵⁸

*La bonne gouvernance doit être établie pour combattre tout maux pouvant constituer un obstacle à l'unité nationale.*¹⁵⁹

*La reconstruction de la société Rwandaise exige des solutions enracinées dans notre culture. Les efforts propices à la justice, la paix, la guérison et la réconciliation doivent provenir des concepts et pratiques que le peuple Rwandais reconnaît et peut s'approprier.*¹⁶⁰

Pour promouvoir l'unité et la réconciliation au Rwanda, à la suite de son passé chaotique ayant culminé au Génocide perpétré contre Tutsi en 1994, divers mécanismes institutionnels et légaux, fondés sur la volonté politique et les principes de bonne gouvernance, ont été mis en place. L'objectif de ce chapitre est de présenter ces mécanismes tout en discutant de leur rôle dans le processus d'unité et de réconciliation au Rwanda.

4.1. La volonté politique

Avant le Génocide perpétré contre Tutsi en 1994 ainsi que l'établissement du Gouvernement d'Union Nationale, la volonté politique du FPR d'édifier une nation unie et réconciliée, avec un état capable, était déjà au centre de sa guerre de libération. Lors des négociations sur les Accords de Paix d'Arusha en 1993 entre le FPR le gouvernement Rwandais d'alors, c'était d'ailleurs le FPR qui avait proposé l'établissement la Commission Nationale pour l'Unité et de la Réconciliation ainsi que la nécessité d'autres mécanismes de bonne gouvernance, à savoir (le partage du pouvoir, la démocratie, la justice, et la sécurité...) devant être tous centrés sur l'unité et la réconciliation. L'évidence de cette volonté politique du FPR a été par exemple démontrée par le partage du pouvoir qu'il a vite initié après avoir gagné sa guerre de libération et arrêté le Génocide, notamment au moment où ses autorités ont résisté à la tentation du pouvoir connue sous l'appellation: « le gagnant prend tout ».

Dans le respect des Accords de Paix d'Arusha de 1993, entre le Gouvernement Rwandais d'alors et le Front Patriotique Rwandais, il devrait y avoir une période de transition pendant que la Constitution du 10 Juin 1991 et les accords de paix d'Arusha 1993, devraient constituer la Loi Fondamentale qui devrait gouverner le Rwanda pendant la période de transition. Ces provisions avaient aussi souligné que l'avenir du Rwanda devrait être basé sur l'état de droit, le partage du pouvoir, le rapatriement et la réintégration des réfugiés et les personnes déplacées, ainsi que l'intégration de forces armées des deux côtés.

¹⁵⁸ Président Paul Kagame, au cours de l'assemblée du 8^{ème} dialogue national, 2010.

¹⁵⁹ Résolutions du 1^{er} Sommet National sur l'Unité et la Réconciliation au Rwanda (NURC (2000)), *Rapport sur le Sommet National sur l'Unité et la Réconciliation*, 18-20 Octobre, Kigali, p.25.

¹⁶⁰ Paul Kagame dans Clark Phil and Kaufman Zachary, 2009. *After the genocide: Transitional Justice, Post-Conflict Reconstruction and reconciliation in Rwanda and Beyond*, New York: Columbia University press, p.xxv.

C'est ainsi qu'après le Génocide contre le Tutsi en 1994, l'instauration du Gouvernement d'Union Nationale est ainsi devenue un mécanisme fondamental et une fondation pour d'autres initiatives de promotion de l'unité et la réconciliation au Rwanda. Le nouveau Gouvernement s'est alors immédiatement engagé dans les consultations, locale nationale, en vue de discuter sur le futur du Rwanda. Ceci a démontré sa forte volonté politique ainsi que sa stratégie effective visant à agir en concert et en partenariat avec d'autres acteurs (locaux, régionaux, et internationaux) tant privés que publiques dont la société civile, de manière à corriger les erreurs du passé ayant divisé les rwandais et ainsi promouvoir l'unité et la réconciliation au Rwanda.

4.2. Gouvernement d'Union Nationale

Le premier instrument d'une cohésion sociale, pour un groupe social, est son gouvernement.¹⁶¹

L'unité est considérée comme une pierre angulaire pour toute action devant être entreprise afin de développer le Rwanda. Qu'il soit clair que si cette fondation, c'est-à-dire l'unité nationale, n'existe pas nous serions en train de bâtir sur le sable.¹⁶²

L'unité Nationale est devenue *une pierre angulaire* sur laquelle le gouvernement d'après le Génocide contre les Tutsi de 1994 a été construit. Comme souligné précédemment, au deuxième chapitre, l'après le Génocide contre les Tutsi en 1994 Génocide ainsi que de la guerre de libération qui l'a arrêté a fait face à un grand défi de comment unir et de réconcilier les Rwandais qui étaient profondément traumatisés.

A cet égard, le premier mécanisme instauré par le victorieux FPR/APR était de former un gouvernement d'union nationale qui incluait tous les partis politiques qui ne s'étaient pas impliqués dans le Génocide perpétré contre les tutsi.¹⁶³

Le principe politique du nouveau gouvernement d'après 1994 (Gouvernement d'Union Nationale) considérait, en effet, l'unité et la réconciliation du peuple Rwandais comme une pierre angulaire de la reconstruction de la nation. Le gouvernement en question était pleinement déterminé à rétablir la place du Rwanda sur la scène internationale. Son programme de développement a été construit sur cinq piliers principaux à savoir: la bonne gouvernance, la justice, la sécurité, le développement économique et la protection sociale.¹⁶⁴ Au centre de son programme de développement figuraient : l'unité et la réconciliation, les droits de l'homme, la transparence et la responsabilisation dans les institutions étatiques,

¹⁶¹ Susan E. Cook (2005). *Genocide in Cambodia and Rwanda: New perspectives*, New Brunswick and London: Transaction Publishers. p.3.

¹⁶² Resolutions of the 1st National Summit on Unity and Reconciliation in Rwanda (NURC (2000). *Report on the National Summit of Unity and Reconciliation*, 18-20 October, Kigali, p.25.

¹⁶³ NURC (2009). *15 Years of Unity and Reconciliation process in Rwanda: The ground covered to-date, October*, Kigali, p.7.

¹⁶⁴ MIDIMAR (2014). *Repatriation and Reintegration Programs for Rwandan refugees & An overview on socio-economic progress in Rwanda*, p.21.

la reconstruction économique, ainsi participation effective de la population dans la gouvernance du pays.

Le Gouvernement d'Union Nationale représentait réellement toutes les couches de la population du Rwanda. Il a gagné la confiance des rwandais et est devenu la pierre angulaire du processus de reconstruction.¹⁶⁵ L'assertion ci-dessous en fait le point :

Le Gouvernement de l'Union Nationale, composé d'une coalition des partis politiques, a rapatrié et réintégré plus de trois millions de réfugiés ; nous, [Gouvernement d'Union Nationale] avons intégré dans nos forces armées plus de vingt mille officiers de l'ancienne armée (ex-FAR). Nous avons restauré la confiance du public dans le système judiciaire et avons été donc en mesure d'éviter la vengeance en rapport avec le Génocide ... Nous avons mis en place des réformes visant à garantir l'indépendance du système judiciaire. La culture de l'impunité, ayant encouragé les violations des droits de l'homme, dans le passé ... a au moins, éradiquée. La sécurité des personnes et de leurs biens est maintenant garantie partout à travers le pays. Nous avons mis en place des institutions qui feront de la transparence et la responsabilisation leur la pierre angulaire.¹⁶⁶

La formation d'un Gouvernement d'Union Nationale a donc été une indication claire que le partage du pouvoir et l'inclusion étaient primordiales pour le succès du processus d'unité et de réconciliation au Rwanda.

4.2.1. Le partage du pouvoir et l'inclusion

Le partage du pouvoir et l'inclusion, avec pour principe '*le gagnant ne prends pas tous*', était au centre des principes du nouveau gouvernement d'après 1994 dirigé par le FPR. C'était aussi dans le respect du protocole de paix et des Accords de Paix d'Arusha sur le partage du pouvoir signés le 30 Octobre, 1992 et le 9 Janvier, 1993¹⁶⁷, entre gouvernement du Rwanda d'alors et le FPR.

En effet, après le Génocide perpétré contre les Tutsi en 1994, le principe le plus important émis par les autorités du FPR dans la reconstruction du Rwanda, a été celui de résister à la tentation selon laquelle '*le gagnant prend tous*'. Bien que le FPR avait gagné la guerre et ainsi stoppé le Génocide, il s'est focalisé sur le principe de l'Unité Nationale et la Réconciliation et a ainsi mis en place le Gouvernement de l'Union Nationale incluant toutes les couches de la population rwandaise (tous les partis politiques hors mis ceux ayant participé dans les actes génocidaires).

Le modèle de gouvernance entrepris par le nouveau gouvernement, d'après le Génocide de 1994, était non seulement de restaurer l'unité que les Rwandais avaient avant la colonisation,

¹⁶⁵ Muligande, Charles, (2012). Ibid.

¹⁶⁶ Discours du Président Paul Kagame au club du Commonwealth Club, San Francisco, le 07 Mars, 2003 (In Jha et al., 2004:115-116).

¹⁶⁷ Accords de Paix entre le Gouvernement Rwandais et le Front Patriotique Rwandais, Arusha, Tanzania, 1993 (Preamble et Article 2).

mais aussi de promouvoir l'unité devant inspirer le monde. Comme souligné ci-dessus, ceci a nécessité un modèle de gouvernance basé sur le principe de partage du pouvoir et d'inclusion, d'où la mise en place d'un Gouvernement de l'Union Nationale.¹⁶⁸

Le nouveau modèle de gouvernance du Rwanda, depuis 1994, est donc inclusif où toutes les couches de la population rwandaise ont le droit de participer dans la gouvernance de leur pays. L'existence d'un forum consultatif des parties politiques, qui inclut même ceux qui n'ont pas été représentés dans le parlement, où les décisions en rapport avec les problèmes d'intérêt national sont prises sur base d'un consensus, est une indication claire de ce modèle inclusif. De même, le fait que les partis politiques cette fois-ci opèrent dans un forum où problèmes en rapport avec l'unité du Rwanda et le développement sont discutés d'une manière qui ne laisse aucune chance à n'importe quelle forme de divisions et d'idéologie du Génocide, est aussi un autre indicateur clair d'unité et de réconciliation au Rwanda.

Ce nouveau modèle de gouvernance a beaucoup contribué à la promotion de l'unité et la réconciliation au Rwanda car il a donné naissance aux efforts conjugués misant sur la solidarité. Il a complètement changé l'image des relations qui existaient auparavant entre les gouvernants et les gouvernés, là où le modèle de gouvernance était du haut vers le bas. Ce style ancien de gouvernance a été remplacé par celui d'une gouvernance participative. Les décisions qui étaient seulement planifiées à l'échelon supérieur pour être ensuite communiquées comme injonctions à la population sont cette fois-ci prises en concertation avec la population.¹⁶⁹

Le principe du partage du pouvoir et d'inclusion, qui a été adopté pendant la période de transition, a été respecté même après la transition, comme il se remarque dans la nouvelle Constitution de 2003 dans les lois et politiques y relatives. A cet égard, la démocratie et l'état de droit ont été impératifs, comme discuté après.

Il est nécessaire de souligner qu'avant que le nouveau gouvernement d'après le Génocide de 1994, ne s'engage dans le processus de bonne gouvernance comme, il devait d'abord assurer la sécurité et la stabilité du Rwanda et son peuple et rapatrier, réinsérer, et réintégrer des millions de réfugiés qui s'étaient exilés dans les pays limitrophes du Rwanda dont la République Démocratique du Congo, le Burundi, la Tanzanie, l'Uganda, et le Kenya, ainsi que les déplacés.¹⁷⁰

4.2.2. Rapatriement, Réinstallation and Réintégration des Réfugiés et Déplacés

Le passé divisionniste du Rwanda, dès la colonisation, a engendré des conflits à base ethnique qui ont fait que des milliers de sa population soient forcés à quitter le pays pour se réfugier dans différents pays de la région, à partir de 1959. Le Génocide perpétré contre les Tutsi en 1994, ayant mis tout le pays dans la désolation, a également causé le déplacement

¹⁶⁸ NURC, 2009:32, Ibid.

¹⁶⁹ NURC (2009). *15 Years of Unity and Reconciliation process in Rwanda: The ground covered to-date*, October, Kigali, p.5.

¹⁷⁰ Jha et al. 2004:7.

des millions des Rwandais réfugiés à l'intérieur du Rwanda, ainsi que dans les pays voisins (nouveau réfugiés), spécifiquement dans la RDC et la Tanzanie.

Après le Génocide de 1994, il y eut le retour massif des réfugiés, les anciens ¹⁷¹ et les nouveaux.¹⁷² Ainsi, le rapatriement, la réinstallation et la réintégration de tous les réfugiés et déplacés étaient donc impératif. Le Gouvernement d'Union Nationale s'était aussi engagé à faire en sorte qu'aucun Rwandais ne soit plus contraint de s'exiler et que tous les Rwandais doivent exercer leur droit afin de jouir de tous les avantages offerts par leur pays. Ceci était d'ailleurs dans le respect des Accords de Paix d'Arusha, sur le rapatriement des réfugiés Rwandais et la réinsertion des déplacés, signés le 9 Juin, 1993.¹⁷³ Ces accords stipulaient que:

*On ne peut pas parvenir à l'Unité du peuple Rwandais sans qu'une solution définitive au problème des réfugiés Rwandais soit trouvée et que leur retour au pays ne devienne leur droit inaliénable et constitue le facteur de paix, de l'unité nationale et la réconciliation.*¹⁷⁴

L'ancien gouvernement du Rwanda et le FPR avaient donc reconnu que l'unité nationale des Rwandais ne peut pas être atteinte sans qu'une solution définitive aux problèmes des réfugiés Rwandais ne soit trouvée. Ils reconnaissaient que le retour des réfugiés Rwandais dans leur pays était leur droit inaliénable et représentait un facteur de paix, d'unité et de réconciliation nationale.¹⁷⁵

Les deux parties avaient aussi recommandé qu'en vue de promouvoir l'harmonie sociale et la réconciliation nationale, les réfugiés qui ont quitté le pays il y a plus de dix ans ne devraient pas réclamer leurs biens qui ont été occupés par d'autres individus. En compensation, le Gouvernement devait mettre à leur disposition des terres et les aider à se réinstaller". En premier lieu, le retour des réfugiés de 1959-1973 a causé un sérieux problème foncier, car il était difficile d'appliquer les accords de paix d'Arusha qui avaient été torpillés par le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994.¹⁷⁶ Pour faire face à ce problème, des différentes mesures urgentes ont été adoptées comme par exemple permettre aux anciens réfugiés d'occuper temporairement la terre jusque-là inoccupée ou abandonnée. Mais en 1996, le gouvernement a adopté la politique nationale de l'habitat. Cette politique déclarait que le modèle d'habitat dispersé dans la campagne était une utilisation inefficace des terres et appelait au regroupement de tous les habitants dans les villages (*imidugudu*), ce qui a transformé un programme de réinstallation des réfugiés en une initiative majeure d'ingénierie sociale. Ce fut en effet conformément à l'article 28 du protocole d'accords de paix d'Arusha sur le rapatriement et de la réinstallation, qui stipulait que des sites d'installation devaient être

¹⁷¹ Il s'agit des réfugiés de 1959 et plus, jusqu'en 1994.

¹⁷² Il s'agit des réfugiés d'après 1994.

¹⁷³ Les Accords de Paix d'Arusha entre le Gouvernement d'alors et le FPR, 1992, 1993 .

¹⁷⁴ Idem.

¹⁷⁵ Idem.

¹⁷⁶ Ministry of Lands, Environment, Forests, Water and Mines 2004:13).

conçu sur le modèle de l'habitat groupé de type de « villages » pour favoriser la création de pôles de développement en milieu rural et rompre avec le schéma traditionnel de l'habitat dispersé.¹⁷⁷ Dans certains endroits (notamment dans la province de l'Est) le problème de la réinsertion des anciens rapatriés a été résolu par les citoyens eux-mêmes. Ces derniers ont librement et volontairement abrité et/ou partagé leurs terres avec les anciens rapatriés.

L'année 1996 a aussi été caractérisée par le rapatriement des centaines de milliers des nouveaux réfugiés au Rwanda après la fermeture des camps et l'expulsion des réfugiés par les gouvernements de la Tanzanie et de la République Démocratique du Congo. Ce fut le début d'une nouvelle ère au Rwanda, comme le dit Philip Gourevitch¹⁷⁸ (1999: 302):

Dans le temps moderne, un peuple, qui a massacré un autre peuple, ou au nom duquel les massacres avaient été perpétrés, n'avait jamais été censés vivre avec le reste du peuple qui a été massacré, et être complètement mêlé, et vivre dans de mêmes petites communautés, entant que une société nationale cohérente.

A leur arrivée au Rwanda, les nouveaux rapatriés étaient reçus et hébergés aux centres de transit (pour un court séjour de deux jours au maximum). En collaboration avec le HCR et le PAM, les rapatriés étaient enregistrés et bénéficiaient d'un paquet de rapatriement pour trois mois, comprenant des produits alimentaires et non alimentaires avant qu'on les amène vers leurs régions d'origine respectives. Le gouvernement s'assurait également que les rapatriés été accueillis à l'aéroport international de Kigali reçoivent aussi un paquet de rapatriement par le HCR. Chaque personne adulte recevait \$100, tandis qu'un enfant recevait 50 \$, et chacun récupérait ses biens facilement. A cet égard, le Représentant adjoint du HCR, Mme Aisha Daisy Bukuru, a salué le gouvernement du Rwanda pour son dévouement en matière de protection, de secours et autres formes d'assistance aux réfugiés :

*Nous sommes tous conscients du fait que la situation des réfugiés a été une grande préoccupation pour le gouvernement du Rwanda, ainsi que pour le HCR. Nous avons noté et apprécié les diverses mesures prises jusqu'ici par le gouvernement du Rwanda dans l'intérêt des réfugiés.*¹⁷⁹

En ce qui concerne leur réinsertion, en particulier, le ministère de la Gestion des catastrophes et des réfugiés, en collaboration avec d'autres partenaires, a établi des projets de réintégration sociale pour aider les rapatriés à devenir partie intégrante du progrès socio-économique du pays. Ce faisant, le ministère a depuis 2010, en collaboration avec le Organisation International pour les Migrations (OIM), mis en œuvre le projet visant l'"Amélioration des possibilités socio-économiques pour les rwandais rapatriés et autres

¹⁷⁷ Bruce 2013: "Return of land in post-conflict Rwanda: International standards, improvisation, and the role of international humanitarian organizations" in Jon Unruh, Rhodri Williams (2013). *Land and Post-Conflict Peacebuilding*. Environmental Law Institute and United Nations Environment Programme, New York: Routledge, 129-130.

¹⁷⁸ Gourevitch Philip (1999). *We Wish To Inform You That Tomorrow We Will be Killed With Our Families-Stories from Rwanda*. Picador.

¹⁷⁹ Jha et al., 2004, p.164, Ibid.

groupes vulnérables". Le projet a pu aider plus de 8301 bénéficiaires en 2012, la plupart d'entre eux étaient des rapatriés. Parmi eux, 1251 ont reçu des matériaux de construction tels que des tôles et des clous; 4427 ont reçu du bétail, tandis que 2623 ont bénéficié de formations aux compétences professionnelles dans divers domaines tels que la menuiserie, la maçonnerie, la mécanique, la soudure, le couture et la coiffure. Entre 2013 et 2014, le projet opérait dans 10 districts du pays. Durant cette phase, 5114 rapatriés bénéficiaires ont été sélectionnés et aidés comme suit: 1647 ont reçu du bétail, 2045 ont reçu des matériaux de construction tels que des tôles et des clous et 1422 se sont inscrits pour la formation dans diverses compétences professionnelles.

Certains des rapatriés, qui ont terminé des formations aux compétences professionnelles grâce au projet ci-dessus, ont réussi à enregistré le succès dans des activités génératrices de revenus qu'ils ont mis en place dans différentes parties du pays. Par exemple, l'un d'eux, est maintenant un entrepreneur, qui vit dans le secteur de Kiramuruzi du district de Gatsibo dans la province de l'Est du Rwanda. Cet homme, é la barbe bien taillée, avait pensé qu'il ne pourrait jamais s'habituer au niveau de développement qu'il a remarqué quand il est rentré chez lui en 2012, après 18 ans de vie dans les forêts du Sud-Kivu en RDC. Face à un dilemme énorme, inquiet de la façon dont il allait s'en sortir après son retour, les autorités locales l'ont choisi comme l'un des bénéficiaires du projet d'«*Amélioration des possibilités socio-économiques pour des rapatriés et autres groupes vulnérables*». Il a surpris tout le monde quand il a choisi d'étudier trois cours en même temps; la soudure, la menuiserie et la maçonnerie. Six mois après avoir terminé sa formation, il a utilisé les compétences qu'il avait acquises pour commencer une entreprise privée. Son témoignage est un exemple d'un travail réussi pour un jeune avec l'espoir d'un avenir brillant servant de tesson pour beaucoup d'autres rapatriés:

Je peux faire des meubles de luxe en bois et en métal, y compris entre autres les fauteuils, portes, fenêtres, lits, des matériaux de toiture,... Au moment où je vous parle, j'ai décroché un contrat du Secteur pour fabriquer des portes et fenêtres des écoles. Je suis juste en attente pour l'arrivée de la livraison des métaux je ai commandé de Kigali pour commencer", Rwanga témoignait, avec un sourire.¹⁸⁰

De 1994 à 2014, plus de 3,5 millions de réfugiés rwandais et de déplacés internes ont été rapatriés, réinstallés et réintégrés avec succès.¹⁸¹ En général, le processus de réinstallation des personnes déplacées et la réintégration des rapatriés comprenait la facilitation du transport et la fourniture de documents de voyage d'urgence (ETD) aux réfugiés. En plus de la réinstallation des personnes déplacées, le gouvernement a lancé des programmes pour soutenir les efforts du HCR dans le processus de rapatriement en payant

¹⁸⁰ Témoignage des réfugiés, lorsqu'ils ont été visités par le personnel du MIDIMAR en Janvier 2013.

¹⁸¹ Ministry of Disaster Management and Refugees Affairs, Repatriation and Reintegration programs for Rwandan Refugees & an Overview on Socio-Economic Progress in Rwanda, MIDIMAR, 2014:5, 11, 12); Jha et al., 2004:22 , Ibid.

les frais de transport¹⁸² et en fournissant des documents de voyages d'urgence aux réfugiés Rwandais¹⁸³ voulant retourner au pays.

Dans cette perspective, il convient de noter que le Rwanda se présente comme l'un des pays qui ont eu beaucoup de réfugiés. Surtout, le Rwanda est le seul pays, où un très grand nombre de réfugiés (plus de 5 millions) ont été rapatriés et réintégrés en grande partie grâce à l'initiative et les efforts du gouvernement, et de ses citoyens, tout en mettant fin au statut de réfugié. Cependant on ne peut pas sous-estimer le soutien remarquable de la communauté internationale à cet égard.

4.2.3. L'intégration Militaire et la Sécurité

A la suite du Génocide perpétré contre les Tutsi en 1994, l'unité et la réconciliation étaient renforcées par le succès de l'intégration des anciens combattants ennemis (*ex-Forces Armées Rwandaises*—FAR), dans la nouvelle armée nationale (*Rwanda Defense Forces/RDF*) pour assurer la sécurité¹⁸⁴. Ceci a été fait dans le cadre du principe de l'unité nationale et de la réconciliation ainsi que la mise en application du Protocol des accords de paix d'Arusha signé le 3 Aout 1993 sur l'intégration des deux forces armées, à savoir les Forces Armées Rwandaises (FAR) et l'Armée Patriotique Rwandaise (APR)¹⁸⁵. Ces accords visaient la promotion l'esprit de l'identité Rwandaise en privilégiant les intérêts nationaux.

Par conséquent, aussitôt après le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994, plus de vingt mille officiers et personnel de l'ex FAR ont été intégrés.¹⁸⁶ Le processus de l'intégration militaire de la RDF en vue de la construction d'une paix durable dans le pays a été lancé après que le FPR/APR mit fin au Génocide.¹⁸⁷ Compte tenu de la faillite de l'état Rwandais, à cause du génocide contre les Tutsi, la première chose à faire pour atteindre l'unité des Rwandais était d'assurer la sécurité en intégrant les forces vaincues dans l'armée nationale, pour former une force nationale de défense cohérente et unifiée.¹⁸⁸

¹⁸² Le Ministre du MIDIMAR a signé des contrats avec les compagnies de transport régionales telles que TAQWA, ONATRACOM, et RwandAir de soutenir les efforts du HCR de rapatrier les réfugiés Rwandais. Ces compagnies facilitent le retour des réfugiés Rwandais des pays hébergeant un grand nombre des réfugiés comme l'Ouganda, la RDC, la Zambie, le Malawi et la Tanzanie. A travers ce mécanisme, les frais de transport sont payés par le MIDIMAR (Ministry of Disaster Management and Refugees Affairs, Repatriation and Reintegration programs for Rwandan Refugees & an Overview on Socio-Economic Progress in Rwanda, MIDIMAR, 2014:5).

¹⁸³ Le Rapatrié, fait référence spécialement au grand nombre des nouveaux cas des rapatriés réfugiés de 1994, qui avait fui le pays vers la République Démocratique du Congo et vers la Tanzanie.

¹⁸⁴ The 2012 Rwanda Governance Scorecard also showed that safety and security indicator ranked highest with 91.36%. Voir in RGB (2012 Rwanda: Governance Scorecard, Kigali.

¹⁸⁵ Peace Agreement between the Government of the Republic of Rwanda and the Rwandese Patriotic Front, Arusha, Tanzania, 1993 (Preamble and Article 2).

¹⁸⁶ Jha et al., 2004:22, Ibid.

¹⁸⁷ Burgess Stephen (2014). "From failed Power Sharing in Rwanda to Successful Top-down Military integration". In LickliderRoy (2014) *New Armies from Old: Merging Competing Military Forces After Civil Wars*: Georgetown university press. p.92.

¹⁸⁸ Rusagara Frank (2014:2). Military integration key to peace-building and Democratic Governance. The Newtimes, May 9. Voir:

Il convient de souligner que l'intégration militaire était déjà une pratique courante au sein de l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) au cours de sa lutte pour l'inclusion au Rwanda.¹⁸⁹ Ce fut aussi dans l'esprit des Accords de paix d'Arusha de 1993 entre le Front patriotique Rwandais (FPR) et le Gouvernement du Rwanda, qui prévoyait l'intégration de l'APR dans les Forces Armées Rwandaises (FAR). Ceci était différent du *modèle* universellement connu qui n'intègre pas les anciens combattants vaincus dans la nouvelle armée victorieuse (cas de l'Éthiopie en 1991), ou le modèle de désarmement coercitif ou forcé des insurgés, souvent effectué par l'intervention extérieure sous mandat de l'ONU (cas du désarmement forcé, qui a échoué, factions somaliennes rivales en 1993).

En effet, au moment de la prise du pouvoir par le Front Patriotique Rwandais (FPR) et son Armée (APR), son leadership était déterminé à construire un pays unifié et une armée capable de défendre le pays. Le processus a été couronné de succès puisque, en une décennie seulement, les soldats de l'ancien régime des FAR ont été intégrés en masse dans l'APR, et ensuite dans la RDF dès 1999.

A la suite du génocide perpétré contre les Tutsi en 1994, le Rwanda a pu intégrer les forces armées de l'ancien régime (Ex-FAR), dans le cadre de sa bonne gestion de la transition politique et du processus d'intégration caractérisé par le recours aux institutions traditionnelles pour la rééducation. A cet égard, *le modèle* rwandais d'intégration militaire fut appliqué à travers le concept traditionnel rwandais d'*Ingando*—camps de solidarité qui se dressent comme des ateliers de formation à la paix (ensuite étendus pour aux civils, comme expliqué ultérieurement).

Cela a été fait par un régime révolutionnaire (le nouveau gouvernement d'union nationale de d'après 1994) qui cherchait à rebâtir le Rwanda d'un pays où le génocide avait été commis en une nation unie " sans discrimination. Le niveau élevé de la discipline, la formation et l'esprit de corps de l'APR/RDF était essentiel à l'intégration de milliers de soldats ex FAR et de rebelles pour créer l'une des armées les plus professionnels et efficaces en Afrique.¹⁹⁰ Le processus de rééducation basée sur les pratiques traditionnelles (Ingando) était, par conséquent, d'une importance particulière pour le régime du FPR, dans le cadre de la construction de la nation.¹⁹¹ Ceci signifiait que quelles que soient les différences entre les Rwandais, les intérêts nationaux prévalent toujours aux intérêts privés parce que la nation est plus grande que n'importe quel individu parce qu'il assure la prospérité à tous.

http://www.newtimes.co.rw/news/views/article_print.php?i=14985&a=10151&icon=Print. Consulted on September 5, 2014.

¹⁸⁹ Rusagara (2014:2). Military integration key to peace-building and Democratic Governance. The Newtimes, May 9. Voir:

http://www.newtimes.co.rw/news/views/article_print.php?i=14985&a=10151&icon=Print. Consulted on September 5, 2014.

¹⁹⁰ Mgbako, 2005; Ruhunga, 2006 in Burgess Stephen (2014). "From failed Power Sharing in Rwanda to Successful Top-down Military integration". In LicklideRoy (2014) *New Armies from Old: Merging Competing Military Forces after Civil Wars*: Georgetown University press. p87-90.

¹⁹¹ Burgess Stephen (2014). "From failed Power Sharing in Rwanda to Successful Top-down Military integration". In LicklideRoy (2014) *New Armies from Old: Merging Competing Military Forces after Civil Wars*: Georgetown University press.

Tel qu'expliqué plus haut, l'approche rwandaise à l'intégration militaire qui favorise des ateliers inclusifs et mutuellement éducatifs par les Rwandais eux-mêmes est unique de ce genre. Il en est ainsi dit, étant donné que la littérature sur la reconstruction de la paix était exclusivement limitée à trois modèles d'intégration militaire: (1) le désarmement forcé souvent par l'intervention extérieure sous le mandat des Nations Unies ; (2) la démobilisation qui exclut les ex-combattants vaincus (exemple de démobilisation en Ethiopie, 1991), et (3) l'intégration militaire basée sur la médiation (avec l'aide d'un tiers).

En outre, en ce qui concerne la sécurité, l'approche Rwandaise, qui était, en effet, l'une des Résolutions du premier Sommet national sur l'Unité et la réconciliation, met l'accent sur la participation des citoyens. Au Rwanda, les citoyens sont encouragés à sauvegarder leur propre sécurité ainsi que celle de leurs biens. Les citoyens sont conscients que la sécurité n'est pas la responsabilité des forces de sécurité seulement (notamment l'armée, la police et les dirigeants), mais plutôt qu'ils ont également un rôle à jouer.¹⁹²

Avant le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994, la relation entre le peuple et les forces de sécurité était caractérisée par le détachement et, dans une certaine mesure, la méfiance. Ayant hérité d'une population qui était à la fois méfiante et craintive, le gouvernement d'union nationale post-génocide était particulièrement conscient de la nécessité de ne pas créer des circonstances qui pourraient dépeindre ses organes de sécurité comme semblables à ceux de son prédécesseur. Ainsi, la stratégie consistait à changer les services de la sécurité en fonctions sociales auxquelles les communautés locales participent au maintien de la sécurité dans leurs localités respectives—Police Communautaire.

En termes de sécurité, le Rwanda est aujourd'hui considéré comme l'un des endroits les plus sécurisés en Afrique. En effet, le Gallup classe le Rwanda comme le premier endroit le plus sûr pour vivre dans le monde.¹⁹³ Lors du deuxième sommet de la Commission Nationale de l'Unité et la Réconciliation NURC, Joachim Alberto Chissano-l'ancien président de la République du Mozambique- a, en effet, déclaré que:

Le gouvernement a réussi en ce qui concerne l'armée nationale, à unifier les forces qui se battaient entre eux dans le passé. Ceci est une réalisation tout à fait remarquable pour garantir la sécurité et la stabilité du pays et la de la région. En effet, il est un ingrédient fondamental au processus de reconstruction nationale.¹⁹⁴

Les soldats se sont intégrés et sont devenus parties prenantes en tant que citoyens responsables et soutiens de leurs familles. Les retombés de réconciliation comprennent, entre autres, la promotion de la stabilité et de la réconciliation initiale entre les parties en conflit. Dans le cas de la RDF, les ex-combattants n'étaient plus des instruments de violence pour devenir des atouts économiques, c'est-à-dire que, les ressources de guerre ont été canalisées en enjeux du développement socio-économique. Les ex-combattants intégrés ont contribué au développement du capital humain en utilisant leurs compétences et leurs

¹⁹² NURC, (2000). *Report on the National Summit on Unity and Reconciliation*, Kigali, 18-20 October, p.33.

¹⁹³ Gallup (2012). *Global State of Mind report: New Metrics for World Leaders*, Gallup, October, p.3.

¹⁹⁴ NURC (2002). *Ibid.*, p.19

talents, offrant ainsi des conditions propices à la réconciliation de la société en devenant partenaires précieux. Ce processus a aussi facilité la professionnalisation militaire pour promouvoir les relations saines et efficaces entre les civils et les militaires ainsi que la réconciliation sociale.¹⁹⁵

4.2.4. Démobilisation et Réintégration des ex-combattants

A la suite du Génocide perpétré contre les Tutsi en 1994, la réintégration sociale and économique des ex-combattants de la FAR était essentielle au progrès de l'unité et de la réconciliation au Rwanda.

En effet, la véritable réintégration des ex-combattants, après avoir été démobilisés, était principalement d'ordre socio-économique. Par réintégration économique, on entend la capacité, pour chaque personne, à pourvoir à ses besoins de base, qui lui permet de s'intégrer et de participer activement dans la vie sociale de la communauté. Elle est basée sur la capacité de gagner sa vie, ou avoir des biens qui peuvent constituer la source des moyens de subsistance. La réintégration sociale se rapporte à la phase de la vie quand les individus réintégrés commencent à se sentir partie intégrante de et acceptés par la communauté.¹⁹⁶ Les relations sociales indispensables à la réintégration sociale ne peuvent pas être décrétées par l'administration.¹⁹⁷ Elles ne peuvent qu'être facilitées par des programmes. La séparation de la réintégration sociale et la réintégration économique qui sont intimement liées devient plus difficile.

Les soldats démobilisés étaient ceux qui avaient servi dans les Forces de Défense Rwandaises (RDF), les anciennes Forces Armées Rwandaises (Ex FAR) ainsi que les insurgés and membres des milices armées qui ont déposé leurs armes et ont bénéficié d'une formation en éducation civique et d'autres programmes nationaux.

Dans le même optique, la Commission Rwandaise de Démobilisation et de Réintégration, entant qu'une commission gouvernementale autonome, a été créée en 1997 avec le mandat de démobiliser et de réintégrer les ex-combattants. Le processus devait toujours inclure des formations sur l'unité et la réconciliation. A la fin des cours de formation, on assistait les ex-combattants démobilisés à se réintégrer socialement et économiquement au sein de la communauté. L'assistance consistait en:

- ✚ Formation professionnelle en couture, construction, menuiserie, mécanique and d'autres domaines professionnels;
- ✚ Accompagnement dans la formulation des projets générateurs de revenus ainsi que des subventions et équipements de démarrage de ces projets;
- ✚ Des soins médicaux gratuits pour les handicapés de guerre. Quant aux autres, leurs besoins médicaux étaient couverts par leur assurance médicale (*mutuelle de santé*).

¹⁹⁵ Rusagara, F. (2014). Ibid.

¹⁹⁶ Mashike 2000 :4, Ibid.

¹⁹⁷ Rwanda Demobilization and Reintegration Commission (2012) Impact assessment of health insurance, housing, monthly allowances and other entitlements for disabled ex-combatants, Kigali, report, July p.30.

Les activités économiques renforçant la collaboration/coopération (telle que les associations et des coopératives) en vue de gagner la vie, et les activités sociales (permettant le contact avec les membres de la communauté et guérissant le traumatisme) étaient les plus essentiels.

En ce qui concerne les ex-combattants handicapés, leurs conditions de vie étaient beaucoup plus difficiles face au défi des préjugés de la société qui considère les personnes handicapées comme un fardeau. En termes économiques, les des ex-combattants handicapés bénéficiaient d'une allocation mensuelle, ainsi que des subventions médicale et pour le transport, qui étaient essentiels à la survie de la plupart d'entre eux.

Concernant leur réintégration sociale, la Commission Rwandaise de Démobilisation et de Réintégration entreprit des activités visant le rapprochement entre la communauté et les ex-combattants en vue de l'harmonie sociale et l'intégration. Les activités sportives qui regroupent les ex-combattants et les communautés ont été organisées pour aider les ex-combattants pour faire face aux conflits post-traumatiques, et en même temps sensibiliser les communautés sur leur situation. Ces efforts ont contribué à sensibiliser la communauté sur défis auxquels font face les ex-combattants, en vue de renforcer de bonnes relations entre eux.¹⁹⁸ L'importance de la réhabilitation médicale aux ex-combattants handicapés (y compris la sensibilisation sur les moyens d'acquérir une *mutuelle de santé*) était aussi très important pour leur réintégration sociale et économique. On a aussi fait diverses activités liées à l'aide psychologique pour préparer les ex-combattants handicapés à retourner à la vie normale. Etant-donné que les Ex-combattants vivent des effets du traumatisme physique et psychologique encouru pendant la guerre, ils ont souvent besoins d'une aide psychosociale. Pour leur réintégration, les ex-combattants doivent s'adapter à la nouvelle structure sociale, comprenant les normes, les croyances, et les lois de la communauté. Une telle adaptation exige un désapprentissage pour abandonner les comportements violents et apprendre de nouvelles manières de faire face aux difficultés et conflits sociaux dans une façon non-violente."¹⁹⁹

4.2.5. Les Consultations Locales

Du fait que dans l'histoire du Rwanda, des structures administratives et politiques centralisées été caractérisées par le divisionnisme et l'inefficacité à promouvoir la démocratie, le gouvernement d'union nationale d'après 1994 a entrepris un processus de consultation avec pour but de renforcer les structures de l'administration locale et de promouvoir la démocratisation et l'unité nationale. L'objectif principal était de discuter des causes des divisions et comment restaurer l'unité entre les rwandais.

C'est dans ce cadre qu'en 1996 et 1997 des consultations au niveau local ont été menées partout dans le pays. Les premières consultations locales ont indiqué que la population voulait avoir un mot à dire dans la conduite des affaires de l'Etat. La population reconnaissait qu'une obéissance aveugle les exposerait à la manipulation et à l'injustice.

¹⁹⁸ RDRC (2012). Impact assessment of health insurance, housing, monthly allowances and other entitlements for disabled ex-combatants, Kigali, report July, p.28.

¹⁹⁹ Goodman et al 2009: 17, Ibid.

A la suite des révélations de la population, les discussions entre le gouvernement, les donateurs et la Société Civile ont affiché du scepticisme sur les questions de (i) la capacité, (ii) la capacité des communautés déchirées de commencer le processus démocratique aussi tôt, et (iii) si les gens qui étaient en train de massacrer d'autres, auraient le courage et le désir de travailler ensemble pour le bien commun de la communauté. Peu de projets (ex.: Initiatives du gouvernement Local, Fond Communautaire au Développement) ont été mis en œuvre à travers le pays pour se rendre compte des enjeux en question, et en tirer des leçons importantes pour concevoir un système de gouvernement issu de la culture Rwandaise, démocratique, qui valorise les rwandais, s'appuyant sur le processus de réconciliation, et surtout un système qui incorpore l'énergie toutes les sections de la société dans l'effort de développement.

Les recommandations issues des consultations au niveau local ont conduit au Décret Présidentiel du 23 Décembre 1998 qui a initié le processus de démocratisation au niveau des secteurs et cellules. De plus, les consultations au niveau national, souvent appelées rencontres d'*Urugwiro* ont été initiées. Voyons cela.

4.2.6. Consultations Nationales: Réunions au Village *Urugwiro*

A partir des conclusions issues des consultations au niveau local, et après avoir rapatrié des millions de réfugiés, réinstallé les Déplacés de l'intérieur du pays (IDPs), et sécurisé le pays de menaces d'insécurité d'après 1994 causées par les forces génocidaires vaincues et les milices, le Gouvernement d'union Nationale a organisé de nombreuses réunions et forums de consultation nationale pour des discussions.²⁰⁰ Ces réunions ont commencé le 9 Mai 1998 jusqu'au 13 Mars 1999 au *Village Urugwiro*, le siège du président de la République. Le gouvernement s'était rendu compte de la nécessité d'organiser un forum dans lequel toutes les catégories d'élite Rwandaise puissent se rencontrer et discuter les problèmes importants auxquels le Rwanda était confronté, et se convenir sur les stratégies à mettre en place pour résoudre ces problèmes.

Ces réunions étaient des débats nationaux inclusifs et les démocratiques qui regroupaient les élites de toutes sortes—membres de partis politiques (de différentes idéologies politiques), les cadres nationaux, et les autres (académiciens, hommes d'affaires, la société civile, et les partenaires de développement, etc.) .Connus pour leur connaissance, ils étaient invités pour discuter de l'avenir du Rwanda; c'est-à-dire, de formuler une vision de développement et des stratégies pour la reconstruction du Rwanda. C'était un débat national inclusif et démocratique (avec des ateliers variés) particulièrement important parce que les Rwandais avaient massacré d'autres Rwandais—dans la plupart des cas des voisins, des amis, des collègues et même des membres de sa famille. Avant que les blessures

²⁰⁰ Ces réunions consultatives, au niveau national, ont eu lieu au Village Urugwiro, bureau du Président de la République entre Mai 1998 et Mars 1999 impliquent divers partenaires dans tous les domaines (NURC, 2005). Il est à souligner que déjà en 1996-1997, des réunions consultatives au niveau local, avec la population, avaient eu lieu. Ces consultations avaient indiqués que la population voulaient avoir leur dire/participer dans les affaires et le développement de leur pays.

commencent à guérir, les Rwandais devaient commencer à se parler l'un à l'autre, l'un de meilleures formes de thérapie.²⁰¹

Les réunions se sont focalisées sur les points suivants: *unité nationale, démocratie, justice, économie*, et la *sécurité*. L'objectif général était d'arriver à une compréhension commune des difficultés héritées de l'histoire malheureuse du Rwanda et en même temps d'envisager une vision commune du pays.²⁰²

Ces réunions ont abouti à la conclusion que le processus de l'unité *et de réconciliation est constitué la pierre angulaire pour tous les efforts nationaux* et à la base de la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion qui avaient caractérisé les Rwandais durant des décennies.²⁰³ Le défi le plus pressant immédiatement identifié pendant la première réunion de consultation nationale du nouveau gouvernement, tenue au village *Urugwiro*, était de savoir comment réconcilier les Rwandais et restaurer l'unité nationale. D'autres défis importants tels que ; la bonne gouvernance, la justice, la sécurité, le développement économique et le bien-être social étaient aussi parmi les priorités²⁰⁴ On a également souligné qu'on ne pourrait pas avoir l'unité et la réconciliation nationales sauf si tous ces aspects soient aussi pris en considération.²⁰⁵

C'est dans cette perspective que la Conférence sur la Gouvernance (Avril, 1998) eut lieu. Les recommandations issues de cette Conférence, et des réunions d'*Urugwiro*, aboutirent à: (1) le développement d'un programme de gouvernance de transition (1998-2000); dans lequel sept secteurs prioritaires d'interventions gouvernementales ont été identifiés: la réforme du secteur public; le renforcement du secteur juridique; le soutien au parlement; la décentralisation et la gouvernance locale; l'éducation civique; la mobilisation sociale, ainsi que le soutien à la coordination des actions du gouvernement; (2) l'établissement, en Février 1999, du ministère spécifique responsable de la promotion de la bonne gouvernance, et l'établissement du gouvernance décentralisée dans le pays, (3) l'établissement des principes et priorités du développement économique qui ont plus tard été développé pour devenir le cadre de développement 'Vision 2020', et (4) la conception des programmes pour une démocratisation progressive du pays, avec d'élections des instances de base qui a eu lieu en 1999, les élections locales en 2001 vers la planification des élections nationales en 2003.²⁰⁶

L'autre conclusion était qu'il fallait reformer la culture Rwandaise à travers la promotion des valeurs ; une culture qui, avant tous, encourage les rwandais à s'approprier le processus. Autour de la vision du Rwanda d'être « *un pays uni, démocratique et prospère* » ces valeurs

²⁰¹ Longari Marco (2010). "The liberation" In *Paul Kagame and the Resilience of a people*, AFP: Jaguar Editions, p.50.

²⁰² NURC (2009). , Ibid., p.7

²⁰³ NURC 2010:3-5, Ibid.

²⁰⁴ MIDIMAR (2014). *Repatriation and Reintegration Programs for Rwandan refugees & An overview on socio-economic progress in Rwanda*, p.21.

²⁰⁵ NURC (2009). , Ibid.p.7.

²⁰⁶ UN (2004).*Reconstructing Good Governance and Public Administration for Peaceful, Sustainable Development*, UN Publications, p. 67-8.

inspirées par la culture rwandaise constructive comprennent : “le patriotisme pour le Rwanda et les Rwandais, bonnes pratiques d'éthique, bon comportements appréciés par les autres, vivre en la paix avec les autres, l'aide mutuel, le respect, l'intégrité, et la patience.”²⁰⁷

En outre, l'un des points forts des idées issues des discussions du Village *Urugwiro*, était l'avant-projet de la 'Vision 2020' qui a été soumis à un group ou les individus quelconques, qui pouvaient y contribuer des idées jugées valables (politiciens, académiciens, hommes d'affaires, société civile et les partenaires de développement, etc.) pour faire des commentaires, des ajouts ou renforcement.

Les réunions nationales consultatives ont aussi abouti à la conclusion que les symboles nationaux—l'Hymne, Drapeau et Sceau de la République, qui étaient conçus de manière à entretenir les divisions and détruire l'unité du Rwanda, devaient être remplacés par les symboles qui réunissent les Rwandais.²⁰⁸ Comme Musoni Protais le dit:

*Le système de gouvernance et d'administration publique qui avait créés des valeurs et des forces qui ont conduit au génocide ne pourrait évidemment pas être le même système qui donnerait des solutions aux problèmes multiples causés par la guerre et le Génocide. Il devait-y avoir d'autres moyens provenant des croyances, des peurs, et des valeurs une nouvelle vision de l'avenir.*²⁰⁹

Il convient de souligner que durant ces réunions consultative, l'inspiration principale était 'il faut donner à la population l'opportunité de jouer un plus grand rôle dans la gouvernance du pays et dans le développement des solutions de leur problèmes.'²¹⁰ A cet égard, différents mécanismes et programmes ont été proposés pour permettre la participation des citoyens et soulever les défis de l'unité et réconciliation.²¹¹ Cette vaste entreprise a inclue des stratégies universelles, communautaires et surtout locales,²¹² qui étaient considérés comme complémentaires, pour marquer le début d'une nouvelle ère où les Rwandais pourraient se voir à travers le miroir de l'unité et du destin commun.²¹³

En outre, l'un des mécanismes les plus importants adoptés au cours des réunions consultatives du village *Urugwiro*, et conformément aux Accords de Paix d'Arusha, étaient la création de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation (NURC), en Mars 1999.

²⁰⁷ NURC (2009). *Strategic Plan—2009-2012 of Itorero ry Igihugu*, May.

²⁰⁸ Conclusions du 1^{er} Sommet National sur l'Unité et la Réconciliation au Rwanda (NURC (2000). *Report on the National Summit of Unity and Reconciliation*, 18-20 October, Kigali, p.26-7.

²⁰⁹ Musoni Protais (2003). *Innovations in Governance and Public Administration for Poverty Reduction in Post-conflict Countries in a Globalised World (emphasis on the experience of Rwanda: A paper presented at the United Nations Ad Hoc Expert Group Meeting on Innovations in Governance and Public Administration for Poverty Reduction*, p.5.

²¹⁰ NURC (2000). *Report on the national Summit on Unity and Reconciliation*, Kigali, 18-20 October, 2000, p.13.

²¹¹ NURC, 2005, Ibid.

²¹² Richtel et al., 2005:2006, Ibid.

²¹³ Rwanda national Police (2014) *The Peacemaker*, Vol.1, p.29

4.3. Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation

Le pays [Rwanda] était profondément divisé sur les bases ethniques ... et beaucoup de Rwandais étaient toujours réfugiés dans les pays voisins. Donc, la politique au Rwanda était basée sur le divisionnisme ... La création de la Commission pour l'unité et la réconciliation aiderait à enrichir la compréhension de l'unité et de la réconciliation des gens qui étaient venus des origines différentes...pour régler les problèmes causés par les conflits [divisions] du passé.²¹⁴

La Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation a été l'un des principaux mécanismes adoptés lors de réunions consultatives d'*Urugwiro*, en 1999. L'esprit et l'idée de la création de la commission (CNUR) avaient en fait été l'initiative du Front Patriotique Rwandais (FPR) au cours, et donc prévus dans les accords de paix d'Arusha de 1993 entre le Front patriotique rwandais et le Gouvernement du Rwanda. L'unité et la réconciliation nationales étaient présentées comme une condition préalable au rétablissement de la démocratie, la stabilité et le développement du Rwanda.²¹⁵

Par conséquent, pour réconcilier et (ré) unifier les Rwandais, et en conformité avec les Accords de paix d'Arusha de 1993, le nouveau gouvernement d'union nationale d'après 1994 a recommandé la création de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation. La commission a été en fait créée par la loi du parlement n° 03/99 du 12/03/1999 telle que modifiée et complétée par la loi n° 35/2002 du 14/11/2002, qui a ensuite été reconnue par la Constitution nationale de 2003, dans son article 178. La CNUR a été créé pour (ré)unifier la société rwandaise, qui avait été divisée, pour coordonner les efforts nationaux pour promouvoir l'unité et la réconciliation essentielles au développement humain et une paix durable au Rwanda.²¹⁶ La clé stratégique était la redéfinition et la promotion d'une identité nationale partagée-*Rwandité*-par laquelle chaque citoyen rwandais se considère comme rwandais, avant toute autre considération.

La CNUR est composée par trois départements, chargés de ses activités quotidiennes pour mener à bien son mandat, et de trouver des solutions stratégiques de la politique nationale de l'unité et la réconciliation: le Département de l'éducation civique; le Département de la résolution des conflits, et le Département de Soutien aux Initiatives communautaires.²¹⁷Divers rapports annuels présentent ses activités d'une manière plus large.²¹⁸ Les réactions de la population sur les stratégies pour la reconstruction de la nation, en particulier en ce qui concerne le processus de réconciliation en cours et ses défis, sont analysées afin de réunir les conditions nécessaires pour promouvoir une forte unité et de la réconciliation.²¹⁹

²¹⁴ Interview avec Tito Rutaremara—l'ancien Ombudsman, NURC, 2009:14; NURC, 2007. pp. 6-7. Republic of Rwanda National Unity and Reconciliation Commission, 2007. "The National Policy on Unity and Reconciliation." pp. 7.

²¹⁵ NURC (2010:3-5).

²¹⁶ NURC, (2002, 2005)

²¹⁷ Pour les détails, voir la CNUR, Rapport Annuel, Février999-Juin, Kigali 2000.

²¹⁸ Voir. Les rapports annuels pour les années 2000, 2001 et 2002 et 200

²¹⁹ Voir: Sondage d'opinion sur la participation à la Gacaca et la Réconciliation Nationale, Kigali, 2003 ; Sondage d'Opinion sur Le Processus de Décentralisation et de Démocratisation au Rwanda, Kigali, 2004.

En conformité avec la Constitution de la République Rwandaise (Article 178) 2003 qui donne le mandat à la CNUR,²²⁰ En conformité avec la Constitution de la République Rwandaise (Article 178) 2003 qui donne le mandat à la NURC, la loi n° 40/2013 du 16/06/2013 (Article 1), modifiant et complétant la loi n° 35/2008 du 08/08/2008 portant organisation et fonctionnement de la NURC, prévoit que la CNUR sera responsable de²²¹:

- 1) La planification et la coordination des programmes nationaux destinés à promouvoir l'unité et la réconciliation;
- 2) La mise en place et la promotion des mécanismes de consolidation de l'unité et de la réconciliation;
- 3) Conseiller et sensibiliser les Rwandais sur les questions d'unité et de réconciliation nationales;
- 4) Mener des recherches, organiser des débats, diffuser les initiatives et la publication de documents visant à mettre en place de nouvelles stratégies visant à renforcer l'unité et la réconciliation entre les Rwandais;
- 5) Élaborer des mesures stratégiques visant à éradiquer les divisions entre les Rwandais à l'intérieur et l'extérieur du pays pour le renforcement de l'unité et la réconciliation nationales;
- 6) Décrire, dénoncer et combattre tout acte ou document ou toute déclaration destinée à alimenter toute forme de discrimination par ou contre une nationalité rwandaise ou étrangère;
- 7) Faire des rapports de situation de l'unité et la réconciliation nationales par an et à tout moment jugé nécessaire;
- 8) Suivre de près la façon dont les institutions publiques et privées, les organisations non-gouvernementales locales ou internationales opérant au Rwanda, les dirigeants et les Rwandais en général, respectent les principes et les politiques de l'unité et la réconciliation nationales;
- 9) Collaborer avec d'autres institutions locales ou étrangères dont les activités sont liées aux responsabilités de la Commission pour la promotion de l'unité et la réconciliation.

En conformité avec son mandat, la CNUR s'est engagé dans divers programmes et a adopté un certain nombre de stratégies qui ont contribué avec succès à la restauration de l'identité rwandaise et un sens de la solidarité parmi les Rwandais vers la propriété de leur destin. Ils ont jeté le fondement pour d'autres mécanismes et programmes de l'unité et la réconciliation, permettant au Rwanda de mettre fin à la période de transition pacifiquement tout en avançant dans le chemin vers l'unité et la réconciliation. Les points ci-dessus se focalisent sur les stratégies clés de la CNUR qui ont donné suite aux solutions locales uniques pour l'unité et la réconciliation.

²²⁰ La Constitution de la République du Rwanda, l'amendement N° 3 du 13/08/2008

²²¹ Republic of Rwanda (2013). *Law No 40/2013 of 16/06/2013, modifying and complementing Law No 35/2008 of 08/08/2008 determining the organization ad functioning of the National Unity and Reconciliation Commission*, Art.1: Official Gazette No 29 of 22 July, 2013.

4.3.1. Consultations locales et communautaires

La CNUR a été créé avec la responsabilité, entre autres, d'organiser des discussions sur l'unité et la réconciliation, pour arriver à la convocation des sommets nationaux.²²² A cet égard, la CNUR était également convaincu que la meilleure façon de mener à bien son travail était de travailler en synergie, et surtout d'établir un partenariat avec tous les Rwandais en vue d'identifier leurs propres problèmes et de trouver des solutions.

Ensuite, comme l'a fait le gouvernement d'union nationale au lendemain du génocide de 1994, le CNUR, conformément à son mandat, organisés des consultations locales et communautaires dans tous les districts du Rwanda, depuis sa création en 1999. Les consultations impliquaient les citoyens et/ou de leurs représentants au niveau local et les volontaires de la commission de l'unité et réconciliation. L'objectif global était de discuter des questions relatives à l'unité et à la réconciliation au Rwanda, notamment les facteurs à la base de divisions entre les Rwandais. L'évaluation continue (progrès et défis) du processus de l'unité et de réconciliation a également été maintenue.²²³ Les débats sur l'unité et la réconciliation ont également été organisées à travers le pays, surtout dans les communautés et les écoles, les médias, ainsi que les réunions avec les coupables libérés, y compris les prisonniers de génocide libérés et les survivants.

De même, les débats consultatifs ont été utilisés lors de la collecte des idées pour la formulation et l'adoption de la Constitution Nationale de 2003 et la Politique Nationale de l'Unité et la Réconciliation. D'autres consultations ont été menées auprès de diverses institutions à différents moments dans le but de rappeler à ces institutions de leur rôle dans le processus de l'unité et de la réconciliation, et pour identifier les obstacles et à aider à formuler des stratégies pour faire face à ces obstacles.²²⁴ Lors de ces consultations, les questions les plus importantes soulevées par la population étaient liées à l'histoire du Rwanda, la gouvernance, la justice et la pauvreté.²²⁵ Par conséquent, les résultats des consultations locales et communautaires, ont révélé les domaines suivants, auxquels les efforts ont été axés, afin d'accélérer le processus de l'unité et la réconciliation:

- ✚ Assurer et accélérer la justice;
- ✚ Fournir un tout soutien possible aux survivants du génocide, victimes de la guerre et des rapatriés vulnérables;
- ✚ Assurer un leadership exemplaire dans la promotion de l'unité et de la réconciliation, la vérité, la justice, la culture de la paix et l'égalité des chances pour l'accès aux emplois sur la base du mérite et de la compétitivité;
- ✚ Promouvoir les valeurs de la culture Rwandaise et rejettent vices qui existent en elle;

²²² NURC (2000). *Report on the national Summit on Unity and Reconciliation*, Kigali, 18-20 October, 2000, p.13.

²²³ NURC (2009). *Ibid.*, p.9 & 14.

²²⁴ NURC (2009). *Ibid.*, p.6.

²²⁵ NURC (2000). *Report on the National Summit of Unity and Reconciliation*, October, 18-20, 2000, Kigali, p.5.

- ✚ Eradiquer des déclarations divisionnistes qui visent à blesser l'un et l'autre;
- ✚ Effectuer des recherches et écrire une histoire du Rwanda précis et de la faire enseigner dans les écoles;
- ✚ Sensibiliser les auteurs du génocide de dire la vérité sur ce qui est arrivé, de confesser et de se repentir ; et en même temps sensibiliser les survivants du génocide à avoir le courage de pardonner à ceux qui les ont offensés.²²⁶

Les discussions consultatives au niveau local et communautaire étaient en fait d'une grande importance pendant la période de transition, mais aussi après la période de transition, parce qu'ils ont donné naissance aux divers mécanismes d'unité et de réconciliation impliquant l'ensemble de la communauté rwandaise; par exemple, des camps de solidarité (*Ingando*), l'académie pour l'éducation civique (*Itorero*), les juridictions *Gacaca*, les clubs d'unité et réconciliation, le dialogue national, etc. (à explorer plus tard), ainsi que la rédaction et l'adoption de la politique nationale de l'unité et la réconciliation et la nouvelle constitution nationale. Le résultat du dialogue local a également inspiré le Sommet national (qui a commencé en 2000) sur l'unité et la réconciliation au Rwanda.

4.3.2. Les sommets nationaux

Conformément à son mandat, le CNUR a organisé et accueilli les Sommets nationaux sur l'unité et la réconciliation, depuis 2000.²²⁷ Le Sommet national est en effet prévu par la loi instituant la CNUR, qui exige qu'elle organise des sommets nationaux.²²⁸ Le Sommet rassemble les Rwandais de tous les horizons, y compris les Rwandais de la diaspora, ainsi que des personnalités importantes de la communauté internationale. Il s'agit d'un forum qui discute des questions d'unité et de réconciliation et qui informe le public des progrès et des défis de l'unité et la réconciliation, en vue de déterminer la marche à suivre. Des sujets abordés au cours des sommets nationaux comprennent généralement, mais ne se limitent pas à, l'histoire nationale, l'unité et la réconciliation, la gouvernance, la justice, les droits humains, la sécurité et le développement.²²⁹

Le Sommet national est, en fait, une occasion pour tous les Rwandais de jouer un rôle dans l'unité et la réconciliation. C'est un forum dans lequel les Rwandais eux-mêmes se défient, échangent des idées, et ensemble, examinent le niveau des progrès réalisés dans la construction de l'unité et la réconciliation. Les sommets nationaux sont donc conçus pour être une plate-forme de discussion libre sur la variété des activités dans lesquelles le pays s'est engagé et les problèmes auxquels le pays est actuellement confronté, pour adopter des stratégies appropriées. Voilà pourquoi les organisateurs du Sommet national invitent des cadres nationaux et les représentants du peuple aux différents échelons, des représentants des organisations religieuses et de la société civile, des représentants des partis politiques

²²⁶ NURC (2009). Ibid., p.9.

²²⁷ Le premier Sommet national a eu lieu le 18-20 Octobre 2000.

²²⁸ NURC (2000). Ibid., p.5.

²²⁹ NURC (2009). Ibid., p.13.

officiellement enregistrés au Rwanda, les Rwandais de la diaspora, et les personnalités de la communauté internationale.²³⁰ Les recommandations adoptées sont rendus publics dans la même enceinte et les parties prenantes s'engagent à prendre la responsabilité et la reddition de comptes de ces recommandations relatives à leurs divers mandats.²³¹

Le premier Sommet national (Octobre 16-18, 2000) a réuni environ 1000 participants de tous les niveaux de la société rwandaise, y compris la diaspora rwandaise. Il s'agissait d'un dialogue sur l'unité et la réconciliation au Rwanda qui a examiné les causes du conflit, la situation actuelle, les obstacles à l'unité et à la réconciliation, ainsi que la marche à suivre. L'objectif de ce sommet était de délibérer sur les questions soulevées par les consultations locales: (1) la mauvaise gouvernance, (2) l'histoire rwandaise déformée, (3) la discrimination et la haine ethnique, et (4) l'ignorance.²³²

Le deuxième Sommet national (Octobre 26-28, 2002), a discuté 7 aspects: (1) La politique nationale de l'unité et la réconciliation; (2) La démocratisation et la décentralisation; (3) la justice au Rwanda en général, et Gacaca comme une «forme de justice réconciliatrice», en particulier; (4) la nouvelle Constitution, comme un moyen d'établir l'Etat de droit, (5) les stratégies pour mettre fin à la période de transition pacifiquement, (6) le programme de réduction de la pauvreté dans le processus d'unité et la réconciliation, (7) et la question de la sécurité dans la région des Grands Lacs, en général, et au Rwanda, en particulier.²³³ Les résolutions de ce Sommet ont aidé le Rwanda à mettre fin à la période de transition pacifiquement, et ont conduit à la formulation participative, l'adoption et la promulgation de la nouvelle constitution nationale en 2003.

Le troisième Sommet national (7 au 9 mai, 2004), a été organisé pour les jeunes, et en particulier les enfants. Ce sommet, dont la préparation a commencé à la fin de 2003, lorsque CNUR a tenu des consultations dans tous les districts et les provinces du Rwanda, visait l'écoute de la voix des enfants dans le cadre de la lutte contre le divisionnisme, l'idéologie du génocide, et comment promouvoir les droits des enfants.²³⁴ Le sommet a évalué les réalisations et les défis dans le processus de l'unité et de la réconciliation pour formuler de nouvelles stratégies, soulignant la question de la citoyenneté et de la promotion des juridictions 'Gacaca'.²³⁵ Au cours de ce sommet, un représentant des enfants a souligné l'importance d'avoir une identité commune—Rwandité—et l'engagement des enfants vers l'unité et la réconciliation comme suit:

Nous, les enfants, n'avons pas d'ethnie; nous sommes tous les Rwandais; nous nous ressemblons; nous parlons la même langue; nous avons la même culture et nous sommes fils et filles d'un ancêtre commun « Kanyarwanda.» Voilà pourquoi toute personne qui veut nous diviser n'aura pas la possibilité de verser notre sang

²³⁰ NURC (2002). *The 2nd National Summit report on Unity and Reconciliation*, Kigali, p.8.

²³¹ NURC (2009). *Ibid.*, p.12

²³² NURC (2000). *The 1st National Summit report on Unity and Reconciliation*, Kigali.

²³³ NURC (2002). *The 2nd National Summit report on Unity and Reconciliation*, Kigali.

²³⁴ NURC (2009). *Ibid.*, p.13.

²³⁵ NURC (2004). *The 3rd National Summit report on Unity and Reconciliation*, Kigali.

*parce que l'unité et de la réconciliation est la seule voie vers la paix et développement durable qui va nous conduire à notre vision réelle de voir le Rwanda pacifique et prospère. Les enfants ne devraient plus souffrir et on devrait pas les imposer de lourds travaux. Vous devez prendre cela en considération parce que, aujourd'hui, vous êtes les leaders, mais demain sera notre tour. Si notre souhait est pris en considération, il y aura justice et l'égalité pour tous les Rwandais à l'avenir.*²³⁶

4.3.3. Les Séminaires

Pendant et après la période de transition, la CNUR a également organisé des séminaires visant à renforcer les capacités de ses partenaires. Ces séminaires ont, en effet, inspiré la CNUR, à l'égard de diverses activités relatives à l'unité et la réconciliation. Par exemple, ces séminaires ont inspiré la CNUR à développer un manuel de formation sur l'éducation civique, la résolution des conflits, et un manuel de formation sur l'unité et la réconciliation conçu pour les agents de mobilisation de la communauté.²³⁷ La CNUR a également travaillé main dans la main avec le ministère de l'Éducation pour développer un programme d'éducation civique, à utiliser dans toutes les écoles primaires du Rwanda, avec à sa base l'unité et de la réconciliation.²³⁸

Des formations professionnelles dans les domaines du counseling traumatologique, la résolution, l'atténuation et la transformation des conflits, et sur les systèmes d'alerte précoce, ont également été réalisées au profit du personnel et des partenaires de la CNUR. Les partenaires formés inclus les dirigeants des partis politiques, des dirigeants locaux, des représentants de divers institutions religieuses, les clubs de l'unité et la réconciliation dans toutes les universités du Rwanda, des agents de mobilisation de la communauté à l'unité et la réconciliation, les représentants des conseils des jeunes et des femmes, des représentants des associations des survivants du génocide et les veuves, des représentants d'autres diverses associations de l'artisanat, des représentants de diverses associations et coopératives communautaires, et les directeurs d'écoles primaires et secondaires.²³⁹

L'impact de ces séminaires en matière de l'unité et de la réconciliation était énorme: (1) la CNUR a eu des milliers²⁴⁰ d'agents de mobilisation de la communauté dans toutes les régions du pays, (2) les associations communautaires, les institutions religieuses et les organisations non gouvernementales avaient entrepris la sensibilisation de la communauté à l'unité et la réconciliation, (3) les forums de l'unité et de réconciliation ont été formés dans chaque district du Rwanda pour coordonner les activités de l'unité et la réconciliation au niveau du district, (4) l'idéologie du génocide a été réduit, (5) la loi punissant les divisions et

²³⁶ NURC (2004). Ibid.

²³⁷ NURC (2009). Ibid, p.14.

²³⁸ NURC (2009). Ibid,p.14.

²³⁹ NURC (2009). Ibid, p.14-15.

²⁴⁰ En 2009, le nombre total d'agents de mobilisation communautaire était 3720 (NURC, 2009. Ibid., p. 15).

toutes les formes de discrimination a été adoptée et mise en œuvre, et (6) la politique nationale de l'unité et la réconciliation a été mis en place et diffusé dans le pays.²⁴¹

4.3.4. Des recherches

Dans le but de réaliser sa mission la CNUR a également privilégié des recherches multidimensionnelles. Dans cette perspective, le CNUR a organisé une série d'action-recherche visant à orienter les politiques du Rwanda se rapportant à l'unité, la réconciliation, la paix et le développement. Cela signifie l'importance des travaux de recherche-action de la CNUR réside non seulement dans la qualité de l'information ou des connaissances qu'elles génèrent, mais aussi et surtout, dans la formulation de recommandations politiques.

Le CNUR a, ainsi, effectué et publié un certain nombre de travaux de recherche-action qui ont principalement exploré et analysé les causes et les héritages de divisions et de conflits violents, et le génocide au Rwanda, et comment les aborder. Le *Baromètre de réconciliation de 2010*,²⁴² visant à mesurer (qualitativement et quantitativement) l'impact des interventions de réconciliation au niveau national, est l'un des nouveaux programmes mis en place par la CNUR. D'autres études ont également été menées par la CNUR sur la façon dont les recommandations des travaux de recherche antérieurs liées à l'unité et de réconciliation ont été mises en œuvre pour faire des corrections.²⁴³

Des recommandations issues de diverses recherches ont beaucoup contribué au processus d'unité et réconciliation car c'est à partir ces dernières que des mesures de sensibilisation et de nouvelles stratégies, à cet égard, ont été conçus et adoptés. Un exemple, à cet égard, est l'adoption d'une «Stratégie de Paix» chez les enfants, et les lignes directrices à la CNUR et d'autres parties prenantes sur la façon de promouvoir les valeurs d'unité et de réconciliation pour les enfants rwandais. Les diverses institutions du gouvernement ont également réussi à coordonner leurs activités de résolution des conflits violents à l'aide de ces recommandations.²⁴⁴ Les principales réalisations du CNUR et son rôle sont résumés dans le prochain paragraphe.

4.3.5. Les grandes réalisations de la CNUR vers l'unité et la réconciliation

La transformation constructive de la société rwandaise, vers la restauration de l'unité et de l'identité rwandaise, a été la réalisation globale de la CNUR. Grâce à la Commission

²⁴¹ NURC (2009). Ibid.,p. 15.

²⁴² Le premier baromètre de réconciliation au Rwanda a été mené en 2010.

²⁴³ NURC (2009). Ibid.,p. 15-16.

²⁴⁴ Quelques exemples des travaux de recherche effectués comprennent, mais sans s'y limiter: 'L'histoire de Rwanda, le conflit communautaire au Rwanda: causes et solutions (2007), le processus de décentralisation et de démocratisation au Rwanda (2004), origine des conflits au Rwanda (2003), le rôle des femmes dans la réconciliation et la consolidation de la paix au Rwanda: dix ans après génocide 1994-2004 (2005)cohésion sociale (2005-2008), l'évaluation de l'impact des Ingando (2008), participation à Gacaca et la réconciliation nationale (2003), la propriété foncière et de la réconciliation (2005), le Barometre de réconciliation au Rwanda (2010) Barometre-qualitatif de a réconciliation au Rwanda (2012), etc (NURC, 2009, *15 Years of Unity and Reconciliation process in Rwanda: The ground covered to-date*, October, Kigali, p.16).

Nationale de l'Unité et la Réconciliation (CNUR), le Rwanda croyait/croit que l'unité de tous les Rwandais et à travers le pays (unité nationale) est un principe absolu sur lequel une nation doit être construite.²⁴⁵

La CNUR a, en effet, été et reste un moteur très instrumentale dans le processus de l'unité et la réconciliation au Rwanda. Une grande partie de la contribution du CNUR, à cet égard, a commencé au cours de la période de transition avec les stratégies louables y compris diverses consultations locales, des sommets nationaux, des séminaires, et des recherches, tels que discutés ci-dessus. Ces stratégies ont préparé le terrain favorable à la fin pacifique de la période de transition, la participation massive des citoyens rwandais dans la mise en place de la nouvelle Constitution du Rwanda, et de la politique de l'unité et la réconciliation, ainsi que la formulation de diverses solutions d'origine locale et communautés qui ont contribué/contribue à la promotion fructueuse de l'unité et de la réconciliation au Rwanda.

Un résumé des principales réalisations de la CNUR, entant qu'une institution nationale centrale chargée de promouvoir l'unité et la réconciliation, sont les suivantes:

1. La Constitution nationale citoyenne a été élaboré et adopté, et la politique nationale de l'unité et la réconciliation au Rwanda a été élaboré, sensibilisé, intégrée et mise en œuvre. Celles-ci constituent les mécanismes juridiques et politiques pour éradiquer ou dénoncer tous les actes, les écrits et les propos qui favorisent la discrimination, l'idéologie du génocide, la violence et l'intolérance;
2. La CNUR a également joué un rôle dans la promulgation d'une législation sanctionnant la discrimination et le comportement sectaire, une loi qui a finalement été adoptée par l'Assemblée Nationale;²⁴⁶
3. L'unité et la réconciliation ont été promues et consolidées. Ceci a été possible à travers la création et le soutien aux programmes et mécanismes destinés à encourager les Rwandais à vivre ensemble en paix. Ces programmes et/ou mécanismes sont, entre autres, les clubs communautaires, des associations, des coopératives à tous les niveaux de la Communauté, des consultations et des réunions au niveau communautaire et national, sommets et festivals sociaux (*ubusabane*) pour l'unité et la réconciliation;
4. LA CNUR a aussi contribué à la création d'initiatives communautaires, telles que entre autres, '*Ubudehe*' (travail communautaire) et '*Umuganda*' (action collective). La CNUR a soutenu les initiatives pour l'unité et la réconciliation ci-dessus à différents niveaux dans la communauté en établissant une carte qui montre l'emplacement des activités des populations, en décrochant de l'aide des donateurs pour soutenir certaines des actions les plus remarquables et en fournissant le plaidoyer pour les différentes couches de la société rwandaise qui sont à un niveau économique inférieur, pour attirer l'attention sur eux;²⁴⁷

²⁴⁵ NURC (2000). Ibid.

²⁴⁶ NURC (2002). Ibid., p.27.

²⁴⁷ Idem.

5. La CNUR a également appuyé/ appuie les festivals communautaires annuelles qui jouent un rôle important dans le processus de l'unité et la réconciliation. Elle soutient également des activités culturelles, à cet égard, telles que le théâtre, la musique, la danse et l'art comme outils de transformation sociale, la réconciliation et l'unité entre les Rwandais. Ces festivals aident à passer le message d'unité et de réconciliation, de paix et de tolérance, ainsi que les droits humains et la justice sociale que la CNUR prône..
6. La CNUR a également contribué à l'éducation civique par le biais de consultations, formations, communication et mobilisation des Rwandais de tous les horizons, les sommets, les médias (télévision, journaux, Internet, appels téléphoniques gratuits, et de radio²⁴⁸) conférences, des séminaires et des conférences, et des forums tels que la création d'Ingando (camps de solidarité) et Itorero (éducation pour la paix académie), entre autres. le CNUR a également développé un nouveau programme d'histoire pour les écoles en collaboration avec le Musée national du Rwanda et l'Université du Rwanda et d'autres parties prenantes. Ces programmes montrent l'extrême importance des réalisations de la CNUR surtout depuis que le programme d'éducation civique systématique ait été introduit.
7. L'engagement des jeunes dans toutes les initiatives de l'unité et la réconciliation (conseils de la jeunesse et les commissions des enfants) a également été au cœur des travaux de la CNUR. Ceci est dit étant donné que les jeunes, qui constitue les forces vives de la nation, avait été malheureusement utilisé par les régimes génocidaires pour détruire la société rwandaise. Cependant, ces jeunes, une fois mobilisés peuvent aussi efficacement reconstruire cette société, c'est ce que la CNUR a pu faire. Le Sommet national de 2004 sur l'unité et la réconciliation, organisé et tenu par les jeunes est un exemple typique de cette réalisation.
8. La justice pour tous a également été préconisée, promue et garantie par CNUR (dans l'exemple de la justice réconciliatrice qui a créé / réintroduit, notamment les juridictions Gacaca, l'égalité des sexes, l'accès à l'éducation et l'emploi fondée sur le mérite et de la concurrence, etc.);
9. La CNUR a participé activement à la création des institutions basées sur constitution qui favorisent l'unité et de la réconciliation: La Commission chargée des questions des survivants du génocide (CNLG), la Commission assurant la responsabilisation et la bonne gouvernance (le Ombudsman), l'office de l'auditeur général, et le Conseil consultatif à la gouvernance, aujourd'hui le Conseil de gouvernance au Rwanda (Rwanda Governance Board), etc.;
10. La CNUR a également participé à de nombreux exercices d'évaluation socio-économiques et de la pauvreté comme une approche d'intégrer l'unité et la réconciliation dans les politiques de développement économique et de réduction de la

²⁴⁸ Les exemples à cet égard concernent le programme de l'unité et la réconciliation par la conférences de presse, et 'Igorora' (qui signifie littéralement «refaçonner») diffusé sur Radio Rwanda tous les dimanches, de 13,30 à 1400.

pauvreté, tout en soutenant les groupes vulnérables tels que les orphelins et les veuves;

11. La CNUR a également encouragé le jumelage des régions dans le domaine des échanges culturels et le commerce interrégional avec l'objectif global de créer l'interaction, la coexistence pacifique, l'interdépendance, et les échanges pacifiques;
12. La création de l'Abakangurambaga (sensibilisateurs) pour l'unité et la réconciliation était aussi une stratégie novatrice de la CNUR. Ils sont des «volontaires pour la paix, l'unité et la réconciliation » qui interviennent dans les litiges et mobiliser les communautés à résoudre les problèmes.
13. La promotion de la culture de la paix comme une ressource pour l'unité et la réconciliation a également été au cœur des travaux de la CNUR. La CNUR a énormément contribué à la promotion de la culture de la paix tant qu'un outil de l'unité et la réconciliation à travers l'incorporation de concepts culturels tels que Ingando et Itorero, Abakangurambaga, Inyangamugayo, Ubudehe, Ubusabane, et d'autres, tels que expliqués précédemment comme les activités de la commission. Il est à cet égard que, tel que mentionné précédemment, depuis sa création en 1999, la Commission a organisé plusieurs activités culturelles, y compris les pièces de théâtre, des chansons, des poèmes et de la danse. Par exemple, chaque Ingando et Itorero implique généralement des activités et des célébrations culturelles. Il en est de même pour les réunions, les séminaires, les consultations et les sommets annuels organisés par la CNUR.
14. Au moyen de recherches sur les questions relatives à l'unité et à la réconciliation, pour assurer que le processus de la réconciliation soit réalisé sur base des conclusions réalistes et scientifiques, la CNUR a élaboré une politique du Baromètre de réconciliation, qui vise à soutenir des stratégies de surveillance, en particulier sur la façon dont le processus de l'unité et la réconciliation est mis en œuvre, et à élaborer une liste de tous les indicateurs de l'unité et la réconciliation. Certaines des recherches-actions de la CNUR ont contribué à la formulation des politiques, programmes et mesures liés à l'unité et la réconciliation, tels que résumés dans le tableau ci-dessous:

Un résumé de certaines des réalisations de la politique de recherche de la CNUR

Principales recherches menées par la CNUR	La contribution à la politique / l'action
1. La propriété foncière vs l'unité et la réconciliation, 2002	Les résultats de l'étude et des recommandations pour la nécessité de l'enregistrement des terres, ont contribué à la réforme agraire au Rwanda.
2. La Décentralisation et la Démocratie au Rwanda, 2003	Les résultats de l'étude ont contribué à la promotion et à l'examen du processus de décentralisation au Rwanda et des élections démocratiques, depuis 2003.
3. Conflits rwandais: Origines, évolution et stratégies de sortie 2003.	Les résultats de l'étude ont contribué à: ✓ Elaboration de la politique nationale de l'unité et la réconciliation, 2007;

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place de la loi No 18/2003 du 23 Juin, 2008 réprimant l'idéologie du génocide; ✓ Création de projets d'intérêts collectifs entre les survivants du génocide et les prisonniers coupables de génocide et les membres de leur famille; ✓ Elaboration de la politique sur le rôle de chaque intervenant dans l'unité et la réconciliation; ✓ Présentation des séminaires avec des adultes et des parents pour les inviter à inculquer des valeurs morales dans leur descendance; ✓ Présentation du cours sur l'éradication de la haine ethnique à base et l'idéologie du génocide dans le système éducatif national.
4. Gacaca vs l'unité et la réconciliation, 2004	Les résultats ont fourni aux décideurs des avis des citoyens sur l'importance de juridictions Gacaca à la justice réparatrice. L'étude a également contribué à l'amélioration des lignes directrices de Gacaca.
5. Le rôle des femmes dans la réconciliation et la consolidation de la paix au Rwanda: dix ans après le génocide (1994-2004): Contributions, les défis et marche à suivre, mai 2005	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le rôle important des femmes dans la consolidation de la paix a été clarifié, et les femmes ont été mobilisés pour contribuer au renforcement de la paix; ✓ Les forums des femmes pour la réconciliation ont été créés.
6. Étude sur les camps de solidarité (Ingando), 2007	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création du centre 'Ingando' pour l'éducation civique et le dialogue social à Nkumba dans le district de Burera de la province du nord du Rwanda, 2007; ✓ Adoption à l'utilisation du terme 'Ingando' (la version symbolique historique en kinyarwanda) au lieu de «camps de solidarité » pour éviter toute confusion possible, 2007; ✓ Des modules de formation sur Ingando mis à jour, 2008; ✓ Création d'une plate-forme (association) d'anciens lauréats et bénéficiaires actuels d'Ingando; ✓ Création de l'Itorero ry'Igihugu (Civic Education Academy), 2007.
7. Les conflits communautaires au Rwanda: Les principales causes et les tentatives de solution 2007	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'institutionnalisation d'une semaine pour la réconciliation nationale, chaque année; ✓ Officialisation de la collaboration entre le CNUR et les institutions religieuses sur l'unité et la réconciliation.
8. La Cohésion Sociale; 2007, 2008	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Amélioration de l'implication des citoyens dans la prise de décision; ✓ La participation des structures sociales (écoles, des églises, des organes de médias publics et privés, les organisations de la société civile) dans l'éradication de l'idéologie du génocide tout en encourageant la culture de la paix.

9. Les causes de la violence après le génocide de 1994 au Rwanda, 2008	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création des clubs d'unité et réconciliation dans les écoles; ✓ Formations des journalistes dont les médias sont impliqués dans la lutte contre l'idéologie du génocide à culture de la paix et la gestion des conflits.
10. Le Baromètre de réconciliation au Rwanda , 2010, 2015	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Détermination d'un point de comparaison quantitative de l'unité et la réconciliation Mise en place de nouveaux programmes de promotion de l'unité et de la réconciliation.

Compte tenu de ce qui précède, il est clair que la CNUR a été le moteur principal car il a fourni un espace et un forum favorables pour que les stratégies et les activités de l'unité et la réconciliation puissent avoir lieu. La CNUR a fait ceci en engageant des consultations locales, des recherches et des sommets nationaux, et par l'introduction de l'éducation civique à tous les niveaux de la société, en vue de l'éducation des Rwandais sur leurs droits et obligations civiques. La CNUR a également fourni des forums sûrs pour des débats constructifs - étendu à la diaspora rwandaise-pour une libre expression de la volonté des gens et de voix des enfants-un événement annuel. Ceci est en effet ce dont Joachim Alberto Chissano-l'ancien président de la République du Mozambique, a fait allusion, au cours du deuxième sommet sur l'unité et la réconciliation:

Grâce à la Commission nationale de l'unité et la réconciliation, le gouvernement a mis en place un forum de débat populaire visant à identifier, promouvoir et consolider les facteurs qui favorisent l'unité nationale et la réconciliation. Il sert également comme un mécanisme efficace pour le suivi et l'évaluation permanents des progrès accomplis dans cette entreprise. La nature globale de ce processus accorde la possibilité à tous les Rwandais à participer à l'effort collectif de réflexion sur les facteurs qui les séparaient, celles qui les unissent, ainsi que sur le sérieux et la sincérité avec laquelle ils sont impliqués dans la recherche des voies et moyens appropriés conduisant à la construction d'un véritable consensus national entre les citoyens d'un pays uni et réconcilié. Grâce à ce mécanisme, vous avez été en mesure de trouver des solutions adéquates pour soulever les défis de la réinstallation des anciens réfugiés et aussi pour reconforter les enfants des victimes du génocide.²⁴⁹

A la lumière du rapport réalisé par l'Institut pour la justice et la réconciliation (2005), il a également été clair que la CNUR a réalisé quelque chose d'unique dans le processus de l'unité et la réconciliation. Le rapport indique que:

Contrairement aux autres mécanismes de réconciliation en Afrique et dans le reste du monde, le CNUR a diffusé la politique de la réconciliation nationale [et connexes] au niveau de la communauté. Il a exposé une approche novatrice pour rétablir et consolider l'unité entre les Rwandais à travers l'éducation, la mobilisation, la sensibilisation et la formation. Il a également posé des bases solides afin d'institutionnaliser la réconciliation.²⁵⁰

²⁴⁹ NURC (2002). Ibid., p.19.

²⁵⁰ IJR (2005). *Evaluation et étude d'impact de la Commission Nationale (rwandaise) pour l'Unité et la Réconciliation*, p.64-65.

De toute évidence, le secret utilisé par le CNUR pour réussir comme institution est que, lors de sa création, la CNUR s'est gardé contre se comporter comme une autorité intellectuelle sur la question de l'unité et de la réconciliation; plutôt préférant de mettre en place un forum pour les Rwandais de discuter et analyser la cause de leur désunion, afin de trouver les stratégies requises pour se réunifier, par un consensus et une compréhension commune. Dès 1999, le CNUR avait déjà approché et détenus des consultations avec les Rwandais de tous les horizons de la vie pour trouver en eux tout ce qui les divisent en vue de corriger tout ce qui aurait mal tourné.²⁵¹

La création de la CNUR, en 1999, a en effet fait état de la nécessité d'intégrer l'unité et la réconciliation dans toutes les stratégies de développement au Rwanda. C'est à cet égard que d'autres mécanismes et programmes dans les domaines de la bonne gouvernance, le développement socio-économique, ainsi que dans le secteur de la justice, ont tous inclus l'unité et de la réconciliation dans leurs plans et actions stratégiques et opérationnelles.

Il convient de souligner que les détails précédents, indiquant comment l'unité et la réconciliation a commencé avec la mise en place du gouvernement d'union nationale - insistant au partage du pouvoir, des consultations nationales, l'intégration militaire et le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées -et la NURC, sont également dans la perspective de la bonne gouvernance et le respect de la primauté du droit. Ces discussions ont reçu une attention particulière afin de dépeindre et indiquer comment la nouvelle direction après 1994 a amorcé le processus d'unité et de réconciliation au Rwanda, non seulement en établissant une base solide à cet égard (mettre en place un gouvernement d'union nationale et la création de la NURC) mais aussi en remédiant la situation urgente d'insécurité post-génocide (intégration militaire et le problème des réfugiés et des personnes déplacées). C'était sur cette base solide et la bonne gestion de la situation d'urgence de l'insécurité que d'autres mécanismes de bonne gouvernance ont été lancés et mis en œuvre par la suite. Ces mécanismes sont discutés dans la section et les paragraphes suivants.

4.4. La bonne gouvernance et l'état de droit

*La politique du gouvernement d'union nationale est d'impliquer tous les rwandais dans la bonne gouvernance pour trouver les solutions à nos problèmes... Il faut que la population joue un plus grand rôle dans la gouvernance du pays et dans la recherche des solutions à ses problèmes.*²⁵²

La bonne gouvernance 'se caractérise par au moins neuf principes : Elle est participative, consensuelle, responsable, transparente, sensible, efficace, équitable et inclusive. Elle fonctionne selon le principe de l'état de droit avec une vision

²⁵¹ Certaines des causes de la désunion qui ont été avancées sont les suivants: la mauvaise gouvernance, la culture de l'impunité, de l'ignorance et de la pauvreté. A partir de ces problèmes la Commission a élaboré des programmes qui pourraient aider à les résoudre : éducation civique, la prévention et la résolution des conflits, et l'action de soutien aux populations. (NURC, 2002, p. 25-26).

²⁵² Une assertion du Président Paul Kagame, pendant le 1er Sommet national sur l'Unité et la Réconciliation au Rwanda (18-20 October 2000); (Voir dans CNUR, 2000. *Report on the National Summit of Unity and Reconciliation*, October, 18-20, 2000, Kigali, p.5.

*stratégique. Elle assure que la corruption soit minimisée, les points de vue de la minorité pris en compte et que les voix des plus misérables de la société soient entendues dans la prise des décisions. En plus, elle répond aux besoins de la société du présent et du futur.*²⁵³

L'échec de la gouvernance, dit simplement «mauvaise gouvernance», qui était autoritaire, centralisée et discriminatoire dans le passé du Rwanda, a été le facteur dominant des divisions ethniques et persécutions, qui ont atteint leur apogée en 1994, au génocide contre les Tutsi.

Conscient du patrimoine de la mauvaise gouvernance au Rwanda, et en se référant aux accords de paix d'Arusha de 1993, qui stipulait que la vie politique au Rwanda devrait se caractériser par l'état de droit,²⁵⁴ le gouvernement d'union national d'après 1994 a fait de la bonne gouvernance basée sur l'état de droit l'un de ses principes les plus chers.

En effet, au lieu des décisions arbitraires, le gouvernement du Rwanda d'après 1994 était engagé à respecter le principe du droit selon lequel '*Le Rwanda doit être gouverné selon la loi*', ce qui implique qu'au-delà de la légalité formelle, personne (y compris les autorités) n'est au-dessus de la loi et les lois doivent être en conformité avec les droits fondamentaux des citoyens.²⁵⁵

Après 1994, la gouvernance se focalisait sur la construction d'une nation politiquement stable, sans discrimination, et un état uni; établir un état de droit et promouvoir les droits fondamentaux essentiels pour le processus de l'unité et réconciliation au Rwanda.²⁵⁶ C'est dans cette optique qu'une institution exécutive chargée de promouvoir la bonne gouvernance au Rwanda —*Le Rwanda Governance Board (RGB)* — a été spécialement créée en 2011.²⁵⁷ Dans le cadre de la bonne gouvernance basée sur l'état de droit, la démocratie est d'une importance capitale.

En moins d'une décennie depuis le génocide perpétré contre les Tutsi de 1994, le Rwanda a pu être parmi les pays africains les plus avancés dans la bonne gouvernance (2003),²⁵⁸ et première de ces qui ont affiché un progrès significatif dans la réalisation des Objectifs de

²⁵³ RALGA, *Training Manual on Good Governance*, Kigali.

²⁵⁴ Accords de Paix entre le Gouvernement d'alors et le FPR, Arusha, Tanzania, 18th August, 1992 (Preamble).

²⁵⁵ Accords de Paix entre le Gouvernement d'alors et le FPR, Arusha, Tanzania, 1993 (Preamble).

²⁵⁶ NURC (2002). Ibid.

²⁵⁷ Rwanda Governance Board est un établissement public créé par la loi n° 41/2011 du 30/9/2011 déterminant sa mission; organisation et fonctionnement. Motivée par une vision de «renforcer la bonne gouvernance pour le développement durable», la mission de RGB est de promouvoir les principes de bonne gouvernance et la décentralisation; faire le suivi des pratiques de bonne gouvernance dans les institutions politiques, publiques et privées; coordonner et de soutenir le développement du secteur des médias; enregistrer, autoriser et de surveiller les organisations de la société civile; renforcer la participation civique, de mener des recherches et les études relatives à la gouvernance; documenter des solutions locales et de fournir un plaidoyer politique au gouvernement pour parvenir à une bonne prestation de services, le développement durable et la prospérité. Ces aspects complémentaires de la mission de RGB sont mises en œuvre avec succès et font partie des conditions préalables à la réconciliation et la restauration de l'unité au Rwanda.

²⁵⁸ MINECOFIN (2013). *Rwanda on Course to achieve MDGs targets*. Available at www.minecofin.gov.rw.

Développement du Millénaire (2013). En 2006, Le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) a fait état de ses normes élevées de gouvernance, mentionnant spécifiquement le contrôle des agrégats économiques, sa forte capacité d'absorber le financement au développement durable et sa politique de tolérance zéro à la corruption.²⁵⁹

4.4.1. La Démocratie et le Pluralisme

Il semble t-y avoir un commun accord sur le fait que la démocratie concerne les relations existant entre gouvernants et gouvernés, les relations institutionnelles et comment on les change ou on les arrête; comment les gens les respectent; comment les dirigeants remplissent leur devoirs de gouverner le pays, et le rôle que les gouvernés doivent jouer.²⁶⁰

Au Rwanda, la gouvernance démocratique a toujours été caractérisée par des problèmes jusqu'au génocide perpétré contre les Tutsi en 1994. Au cours de l'histoire du Rwanda, les citoyens n'avaient jamais exercé leur droit d'user de leur pouvoir pour élire leurs dirigeants, pas même au niveau local, car ces derniers étaient nommés par le gouvernement central. Le gouvernement d'union nationale post génocide a corrigé cette pratique. Aujourd'hui, les citoyens ont le droit d'exercer leur pouvoir notamment à travers l'élection de leurs dirigeants.²⁶¹C'était aussi en respect des Accords de Paix d'Arusha de 1993, entre le gouvernement d'alors et le FPR qui soulignait le fait que les deux parties devaient reconnaître que les rwandais ont besoins d'une société démocratique fondée sur le pluralisme, l'expression des libertés individuelles en respectant l'unité nationale et les droits fondamentaux du citoyen.

Au bout du compte, le processus de démocratisation au Rwanda a commencé dans la période de transition, immédiatement par la suite du génocide de 1994, sous l'égide du gouvernement d'union nationale, qui avait/a 'le système démocratique' comme principe de base. Outre le décret présidentiel du 23 décembre 1998, initiant le processus de démocratisation aux niveaux des secteurs et cellules, le système démocratique a été rendu possible à travers la création de la *Commission Nationale Electorale* (NEC) établie par la loi N° 39/2000 du 28 novembre 2000 telle que modifiée par la loi N ° 31/2005 du 24 décembre 2005. Le Protocole d'Accords de Partage du Pouvoir entre le gouvernement de la république du Rwanda d'alors et le Front Patriotique Rwandais (Article 24), dans le cadre élargie du gouvernement de transition, avait aussi stipulé qu'une commission électorale devait être mise en place.²⁶²

La Constitution de la République du Rwanda de 2003, telle que modifiée à ce jour, prévoit par conséquent la création d'une commission nationale électorale dans son article 180. Selon cette constitution, la NEC est une commission indépendante chargée des élections locales, législatives, présidentielles, le référendum et d'autres élections déterminées par la loi.

²⁵⁹ Longari M. (2010). "The liberation" In *Paul Kagame and the Resilience of a people*, Jaguar Eds, p.52

²⁶⁰ Republic of Rwanda (1999). *Report on the Reflection Meeting held in the Office of the President of the Republic*, May 1998 to March 1999, Kigali: Office of the President of the Republic, p.42.

²⁶¹ NURC (2009). *Ibid.*, p.33.

²⁶² Protocol de paix sur le partage du pouvoir entre le Gouvernement d'alors Et le FPR, Arusha, Tanzania,1992, 1993.

Les réalisations de la NEC en matière de l'unité et la réconciliation ont été atteintes en assurant des élections libres, équitables et transparentes, et en effectuant des programmes d'éducation civique et électorale d'une manière qui a permis aux gens de savoir comment utiliser leur pouvoir. La Commission a fait ça en établissant des zones (circonscriptions électorales), en créant des branches de la Commission au niveau des provinces, des districts et municipalités; en préparant et mettant en œuvre des programmes d'éducation civique et électorale.

Le processus de démocratisation à travers le scrutin—les élections libres, équitables et transparentes—a assuré qu'il y ait un terrain de jeu plat pour tous les acteurs politiques et tous ceux qui aspirent à gouverner le Rwanda. A cet égard, le Rwanda Country Report (2007) souligne que la gouvernance démocratique a renforcé de bonnes relations et la cohésion sociale.

Au Rwanda, la démocratie est généralement comprise comme «pouvoir du peuple, par peuple et pour le peuple»;²⁶³ c'est-à-dire que, «le peuple et ses intérêts doivent être à la base de toute action à effectuer.»²⁶⁴ Il convient, toutefois, de souligner que, au Rwanda, la démocratie va au-delà des élections. La démocratie réelle signifie plutôt que *'le peuple doit avoir à dire concernant toutes les activités planifiées pour eux, ils doivent pouvoir exprimer leurs points de vue à l'égard de la façon dont leurs problèmes devraient être résolus, et ils doivent avoir le droit d'élire des dirigeants d'entre eux-mêmes, chargés de mettre en œuvre des solutions à leurs problèmes comme convenu; et de limoger tout leader qui fait preuve d'incompétence.*²⁶⁵

Comme on l'a souligné précédemment, le nouveau modèle de gouvernance du Rwanda, depuis 1994, est et reste donc incarnée dans la culture d'inclusion et dans la politique démocratique et pluralisme, et reste fermement opposé à la démocratie inapproprié du modèle 'vainqueur prend tout'; ce qui constitue un mécanisme d'unité et de réconciliation.

C'est dans ce cadre que le Rwanda, contrairement à la plupart des pays en période post-conflit, donne de l'espace pour le pluralisme publique, une société civile active et l'ouverture pour la libre concurrence des idées, y compris la liberté des médias et la liberté d'expression. C'est à cet égard que le Forum des partis politiques a été créé pour assurer un environnement approprié au dialogue et à la concurrence des idées constructives, ainsi que pour permettre qu'il y ait un équilibre de pouvoir et un système de freins et contrepoids à l'encontre du régime au pouvoir. Les partis politiques opérant actuellement au Rwanda ont même développé un code de déontologie, qui favorise l'unité et la réconciliation et que les politiciens et les organisations politiques doivent respecter.²⁶⁶

²⁶³ NURC (2000). *Report on the National Summit of Unity and Reconciliation*, October, 18-20, 2000, p.28.

²⁶⁴ Idem.

²⁶⁵ NURC (2000). *Report on the national Summit on Unity and Reconciliation*, Kigali, 18-20 October, 2000, p.29.

²⁶⁶ Musoni Protais (2003). *Ibid.*, p. 18-9.

De même, la bonne gouvernance au Rwanda se caractérise par le processus de décentralisation, ce qui a également joué un rôle important dans la réconciliation et la restauration de l'unité nationale.

4.4.2. Une décentralisation efficace

Pour renforcer le principe de la bonne gouvernance en vue de promouvoir l'unité et de la réconciliation, le gouvernement d'union nationale a entrepris le processus de décentralisation mettant l'accent sur la participation des citoyens, la bonne prestation de services, la sécurité et la recherche des solutions locales basées sur la décentralisation (à explorer ci-dessous) dans le but de rendre les citoyens plus enthousiastes et engagés, en s'appropriant le processus de l'unité et de la réconciliation. Les innovations du Rwanda en matière de la participation des citoyens et la responsabilité au niveau local, et leur contribution à l'unité et à la réconciliation, ont été primordiales.²⁶⁷

Le processus de décentralisation a officiellement commencé avec l'adoption de la politique nationale de décentralisation en 2000,²⁶⁸ après un dialogue élargi et de vastes consultations au sein du gouvernement sur les causes des divisions parmi les Rwandais.²⁶⁹ Lors de ces consultations à travers tout le pays, les citoyens ont montré une volonté remarquable de pouvoir s'exprimer concernant les affaires du pays. La politique de décentralisation, taillée sur mesure pour permettre au peuple rwandais à tous les niveaux à participer activement à la transformation politique, économique et sociale du Rwanda, est ainsi devenue une réponse aux désirs du peuple.

Cependant, il convient de souligner que, avant sa mise en œuvre, d'autres projets avait déjà été entrepris à travers le Rwanda, et ils ont posé des bases solides pour permettre à la politique de décentralisation d'être entreprise.²⁷⁰ Ceux-ci comprennent la reformulation d'une série de lois concernant les différents niveaux du gouvernement local et le développement d'un cadre pour l'élection des dirigeants locaux. Ils comprennent également les comités de développement communautaire (CDC) mis en place pour identifier les besoins et les priorités parmi leurs plans de développement et d'engager le processus de planification au niveau local. Pour assurer la participation réelle de la population dans son développement, la planification est devenue un processus participatif incluant tous les différents niveaux.²⁷¹

En plus de la politique de décentralisation, il y a eu des politiques de soutien suivantes: la politique de la décentralisation fiscale et financière, qui vise à fournir des ressources adéquates pour permettre la prestation de services locaux d'un façon responsable; la Politique de Développement Communautaire, qui vise à permettre l'implantation de la politique nationale de décentralisation en suggérant des voies et moyens d'assurer une

²⁶⁷ Ensign dans Gasanabo, Simon et Ensign, 2014:331, Ibid.

²⁶⁸ MINALOC (2000). *National Decentralization Policy*, Kigali.

²⁶⁹ Musoni Protais (2003). Ibid., p.11.

²⁷⁰ Idem.

²⁷¹ Idem p.13.

participation réelle et durable de la communauté dans son propre développement, l'accent étant mis sur la réduction de la pauvreté.²⁷²

Depuis que le Rwanda ait entrepris un processus de décentralisation, il a réalisé d'énormes progrès qui eurent un impact positif sur l'unité et la réconciliation. La décentralisation de la gouvernance au Rwanda a complètement changé l'image des relations existant entre le 'gouvernant et ceux qui sont gouvernés'. L'image est maintenant celui du leadership de mentorat. Les activités qui, jadis, étaient planifiées par de haut et étaient amenées au peuple par surprise, sont maintenant planifiées par le peuple et les membres de la communauté estiment qu'ils leur appartiennent parce qu'ils ont un mot à dire dans toutes les décisions.²⁷³

Ceci a été rendu possible grâce à l'administration locale reformée qui a mis en place de sérieux mécanismes locaux de planification et de suivi. Les gouvernements locaux sont aujourd'hui les principaux exécutants des politiques nationales, utilisant plus de 25% du budget national²⁷⁴, et employant 50% de l'administration rwandaise.²⁷⁵ Officiellement, la décentralisation a été un moyen de rompre avec le modèle de gouvernance de la période pré-1994 par la promotion de la participation locale. Par exemple, le Programme quinquennal de mise en œuvre de la décentralisation au Rwanda de 2004, soulignait la nécessité de remplacer la 'sous culture de l'obéissance passive qui maintenait le peuple soumis à la manipulation politique et séparatiste'²⁷⁶

Dans la conviction que son peuple constitue la principale ressource du Rwanda, la décentralisation effective a également conduit à la réhabilitation des infrastructures publiques socio-économiques (écoles, centres de santé, moyens de télécommunications, l'énergie, l'eau, etc.), et l'autonomisation des citoyens de manière à leur permettre de s'approprier le processus d'unité et de réconciliation, et ainsi de l'avenir de leur pays.

De toute évidence, un volume important dans la littérature considère la décentralisation rwandaise comme une réforme exemplaire qui a encouragé non seulement la bonne prestation de services, mais aussi la participation des citoyens, ainsi que l'unité et la réconciliation²⁷⁷.

En 2013, le Forum du Commonwealth pour les Gouvernements Locaux (CLGF) -une partie du Secrétariat du Commonwealth a ordonné une étude pour évaluer les programmes de décentralisation du Rwanda par rapport aux 'Principe d'Aberdeen'-12 principes pour la démocratie locale et la bonne gouvernance, adoptés par tous les membres du Forum du Commonwealth pour les Gouvernements Locaux (CLGF) le 18 Mars 2005. Ces principes comprennent: (1) la reconnaissance constitutionnelle et juridique de la démocratie locale, (2)

²⁷² Idem p.13.

²⁷³ NURC (2009).Ibid., p.6.

²⁷⁴ Rwanda Governance Board (RGB), *Sectoral Decentralization in Rwanda*, pp. 42–4 in Chemouni (2014). Explaining the design of the Rwandan decentralization: elite vulnerability and the territorial repartition of power." *Journal of Eastern African Studies*, Vol. 8, No. 2, 246–26, Department of International Development, London School of Economics and Political Science

²⁷⁵ MIFOTRA, Public Sector Retention Pay Policy, p. 36. In Chemouni (2014). Ibid.

²⁷⁶ MINALOC, In Chemouni (2014). Ibid.

²⁷⁷ Chemouni (2014). Ibid., p.246.

la liberté politique d'élire des représentants locaux, (3) le partenariat et la coopération entre les sphères du gouvernement, (4) un cadre législatif défini, (5) la participation des citoyens à la prise de décision au niveau local, (6) ouverture du gouvernement local—*la responsabilité*, (7) ouverture du gouvernement local—*la transparence*, (8) contrôle de l'exécutif, (9) inclusion, (10) l'allocation de ressources suffisantes et équitables, (11) des services équitables, et (12) le renforcement des capacités pour un leadership efficace.²⁷⁸ Les principes d'Aberdeen ont donc été utilisés comme base, ou points de repère, pour analyser et évaluer le système de gouvernement local au Rwanda. L'étude du CLGF a conclu que :

*A travers l'analyse et l'évaluation du système, des structures et des processus d'administration locale au Rwanda, l'étude a établi que les gouvernements locaux au Rwanda ont, à travers le processus de décentralisation, mis en œuvre les principes Aberdeen comme une continuation du processus de décentralisation. Des progrès considérables ont été réalisés en termes de participation des citoyens, la liberté politique d'élire des dirigeants locaux, l'inclusion, la transparence et la reddition de comptes des gouvernements locaux pour ne citer que cela. En conclusion, les gouvernements locaux au Rwanda ont, à travers un processus de décentralisation, mis en œuvre l'Agenda Aberdeen depuis 2001.*²⁷⁹

Les mécanismes décrits ci-dessus ont établi une base solide qui, non seulement a réussi à mettre fin à la transition pacifiquement, mais aussi ils ont ouvert la voie à de nouveaux mécanismes et programmes pour l'unité et la réconciliation au Rwanda. La réforme constitutionnelle fut l'un des mécanismes qui ont été le résultat de cette réalisation.

4.4.3. La réforme constitutionnelle

*Maintenant, nous avons une constitution qui a été voté démocratiquement. Nous avons une constitution qui reflète les points de vue d'une très grande partie de notre population. Je crois, sur cette base, que nous mettons l'intérêt du pays au-dessus de toute personne ou tout groupe politique. Je pense qu'on est arrivé au consensus que nous devrions être capables de reconstruire notre pays sur le principe de l'état de droit en nous appuyant sur cette constitution que nous avons formulé nous-mêmes. Je pense que, de plus en plus, il y a un sentiment que nous avançons fermement vers l'avant et on a l'impression qu'on est dans une bonne direction et que tout le monde est à bord. Ainsi, la constitution que nous avons mise en place est une réfection authentique de notre diversité. Le peuple a été capable de regarder en arrière dans notre histoire, pour se rendre compte de ce qui a causé ces problèmes. Nous avons été en mesure de formuler une voie à suivre qui pourra faire face aux éventuels problèmes du futur.*²⁸⁰

²⁷⁸ Ensign, "Reflections on Rwanda, 20 Years after the Genocide against Tutsi." In Gasanabo Jean, Damascène, David J. Simon, and Margee M. Ensign (2014) *Confronting Genocide in Rwanda: Dehumanization, Denial, and Strategies for Prevention*, Kigali: CNLG, p.354.

²⁷⁹ Commonwealth Secretariat (2013), *Local Democracy and Local Governance: Benchmarking Rwanda Against the Aberdeen Principles*, April, p.13; Ensign in Gasanabo, Simon and Ensign, 2014:355.

²⁸⁰ Paul Kagame, President de la Republic du Rwanda, interviewé par Clare Short (in Jha et al., 2004:12, 220-221).

Au cours de son histoire, le Rwanda n'a jamais eu une constitution avec des valeurs et principes conformes à ses attentes tant qu'une société unie. Toutes ses anciennes constitutions ont souvent été copiées à partir de pays étrangers sans tenir compte des réalités du pays, ou elles étaient là pour répondre aux intérêts des dirigeants de l'époque. Dans les deux cas, la population n'a pas été impliquée dans le processus d'élaboration de ces lois fondamentales.²⁸¹

La nouvelle Constitution de la République du Rwanda (promulguée le 4 Juin, 2003) telle que modifiée à ce jour, fait la différence sur tous ces points faibles. Sous «l'Unité, le Travail, et le Patriotisme», comme sa devise, (article 6), l'élaboration de la nouvelle constitution était participative (tous les citoyens rwandais ont participé à son élaboration) et plus de 93% des électeurs l'ont approuvé le 26 mai 2003, dans le respect des principes universels des droits de l'homme. A cet égard, un exemple pris des discussions des citoyens est clair:

Tout d'abord, la constitution du Rwanda a été décidée par le peuple. Donc, on n'a pas besoin de plus de notre mot à dire, [points de vue du peuple] que le fait de mettre en place nous-mêmes une constitution dans notre pays!²⁸²

Même concernant la constitution, ils [les dirigeants] sont souvent venus nous demander de donner à nos points de vue, et ils [les dirigeants] à formuler la constitution sur la base de nos points de vue... le fait que les femmes font maintenant partie du processus légal de prise de décision tel que stipulé dans la constitution, contrairement au passé, montre comment nous avons à dire dans les décisions qui affectent nos vies.²⁸³

La nouvelle loi constitutionnelle a ainsi été le fruit de la participation, le consensus et l'ingéniosité des citoyens rwandais, qui sont conscients du fait que la constitution est leur propre réussite.²⁸⁴ Les principes fondamentaux, de cette nouvelle Constitution, tournent autour des suivants:²⁸⁵

- Partage équitable du pouvoir;
- Système de démocratie pluraliste;
- Bâtir l'état de droit visant à améliorer le bien-être social et la justice sociale du peuple;
- Promotion de l'unité et la réconciliation nationales;
- La lutte contre l'idéologie du génocide et toutes ses manifestations;
- Elimination de toute forme de divisions ethniques ou régionales;
- Le développement socio-économique;

²⁸¹ Avant la nouvelle constitution de 2003, le Rwanda a eu 3 constitutions (1962, 1978, et 1991).

²⁸² NURC (2012). A qualitative study on the *Rwanda Reconciliation Barometer of 2010: Understanding the Past, Political culture, and Economic security*, Kigali, p.78.

²⁸³ NURC (2012). A qualitative study on the *Rwanda Reconciliation Barometer of 2010: Understanding the Past, Political culture, and Economic security*, Kigali, p.78.

²⁸⁴ Shyaka, A. (2005). *Ibid.*, p.332-33.

²⁸⁵ Republic of Rwanda (2003): *The Constitution of the Republic of Rwanda as amended to date* (p. 4 and preamble); Shyaka, A. (2005). *Ibid.*, p. 332-33; Longari Marco (2010). *Ibid.*, p.51.

- Assurer l'égalité des droits entre les Rwandais et entre les hommes et les femmes sans préjudice du principe de l'égalité des sexes dans le développement national;
- Développement des ressources humaines;
- Recherche constante de solutions par le dialogue et le consensus social.

Le «partage équitable du pouvoir» et le «système de démocratie pluraliste», expliqués ci-dessus, ont été mis en œuvre par le Gouvernement d'union nationale depuis le lendemain du génocide de 1994 perpétré contre les Tutsi ; et ils ont également été maintenu dans le cadre des grands principes de la Constitution de la République du Rwanda de 2003, dans le cadre de la vision nationale de bâtir « le Rwanda uni, démocratique et prospère. » la Constitution de 2003 stipule que le gagnant ne prend pas tout, et que Le Président de la République et le Président de la Chambre des Députés proviennent des formations politiques différentes (article 58).²⁸⁶ Le parti au pouvoir ne peut avoir que 50% des postes dans l'exécutif-un système qui permet à d'autres forces politiques d'avoir à dire et de participer dans la gouvernance du Rwanda.²⁸⁷

L'existence d'un forum des partis politiques (souligné précédemment), en tant que mécanisme de l'unité et de la réconciliation, est également prévu dans la Constitution de 2003, notamment en son article 56, qui stipule que :

*Sans préjudice de leur indépendance respective et de leur rapport, les formations politiques agréées au Rwanda s'organisent en Forum de concertation. Le Forum est notamment chargé de : (1) permettre aux formations politiques d'échanger sur les grands problèmes politiques d'intérêt national ; (2) consolider l'unité nationale ; (3) donner un avis consultatif sur la politique nationale ; (4) servir de cadre de médiation entre les formations politiques en conflit; (5) servir de cadre de médiation en cas de conflit au sein d'une formation politique, à la demande de cette dernière. Les décisions du Forum de concertation sont toujours prises par consensus.*²⁸⁸

Compte tenu des points cités ci-haut, la nouvelle Constitution constitue donc un cadre juridique de réunification et de réconciliation, surtout parce qu'il rend illégale toute forme de discrimination et de divisionnisme parmi les Rwandais. Ceci est en effet encré dans son article 11, qui réitère que:

*Tous les Rwandais naissent et demeurent libres et égaux en droits et en devoirs. Toute discrimination fondée notamment sur la race, l'ethnie, le clan, la tribu, la couleur de la peau, le sexe, la région, l'origine sociale, la religion ou croyance, l'opinion, la fortune, la différence de cultures, de langue, la situation sociale, la déficience physique ou mentale ou sur toute autre forme de discrimination est prohibée et punie par la loi.*²⁸⁹

²⁸⁶ Republic of Rwanda (2003). Ibid.

²⁸⁷ NURC (2009). Ibid., p.17.

²⁸⁸ Republic of Rwanda (2003). Ibid.

²⁸⁹ Republic of Rwanda (2003). Ibid., p.5.

Grâce aux principes susmentionnés, la constitution de 2003 a jeté un fondement solide pour l'unité et la réconciliation, la promotion du bien-être des citoyens, l'égalité et la justice sociale, et la recherche constante de solutions à travers le dialogue et le consensus; puisque le gouvernement et les citoyens se sont engagés à lutter contre toute forme de division.

De cette manière, la constitution a également abordé le problème de l'inégalité basée sur le "genre" (comme nous le verrons plus tard) qui avait été ignoré depuis longtemps sur la scène politique au Rwanda. La nouvelle constitution démantela la discrimination et la marginalisation des femmes autrefois légales et mit sur pied un cadre juridique qui protège les droits des femmes. En principe, la nouvelle Constitution prévoit l'égalité des chances pour les femmes (femelles) et les hommes (mâles) en termes des mandats dans les fonctions publiques et des postes électifs. Avant que cet idéal soit atteint, la nouvelle Constitution (art. 76 et 82) accorde déjà au moins 30% des sièges aux femmes (femelles) dans le Parlement (à la fois à la Chambre des députés et au Sénat). La Constitution prévoit également la justice pour tout Rwandais de chaque catégorie sociale, comme chacun est également représentés au parlement. Les femmes (femelles), les jeunes, et les enfants sont maintenant impliqués dans les processus de prise de décisions et d'autres questions d'intérêt national. Pour concrétiser cela, la nouvelle Constitution a créé le Conseil National des femmes (Art.187) et le Conseil National de la Jeunesse (art. 188).

Le fait que le principe de la Constitution de 2003, telle que modifiée à ce jour, souligne le «partage équitable du pouvoir », indiquant que «le gagnant ne prend pas tout », est une autre contribution à l'effort vers l'unité et à la réconciliation. La Constitution a ouvert la voie à des élections démocratiques-présidentielles et parlementaires, ainsi que les élections locales. Inspirée de la culture rwandaise, la nouvelle constitution a aussi créé certains des mécanismes de réconciliation basés sur la culture locale ; notamment les juridictions Gacaca (Art.152) et le «Comité des Médiateurs»-Abunzi » (Art.159) dans chaque secteur (les détails seront fourni plus tard) afin d'engager la communauté dans l'unité et la réconciliation. Sur la base de la nouvelle constitution nationale, un certain nombre d'autres mesures juridiques de réunification et de réconciliation ont été adoptées. Elles comprennent:

- La loi n° 47/2001 du 18 Décembre 2001 portant répression des crimes de discrimination et pratiques de sectarisme;²⁹⁰
- Le décret présidentiel de grâce (depuis Janvier 2003);
- L'abolition de la peine de mort (la loi organique n° 31/2007 du 25/07/2007 relative à l'abolition de la peine de mort);²⁹¹
- La loi encourageant les malfaiteurs à admettre leurs méfaits, de se repentir et demander pardon (loi organique n° 10/2007 du 01/03/2007 modifiant et complétant la loi n° 16/2004 du 19/6/2004, portant organisation et la compétence des tribunaux Gacaca qui récompense ceux qui confessent et pénalise ceux qui ne le font pas);²⁹²

²⁹⁰ Republic of Rwanda, Official Gazette (2002).

²⁹¹ Republic of Rwanda: Organic Law no 31/2007 of 25/07/2007 relating to the abolition of the death penalty.

²⁹² Republic of Rwanda: Organic law no 16/2004 of 19/6/2004.

- La loi n° 18/2008 du 23 Juillet 2008 relative à la répression du crime de l'idéologie du génocide.²⁹³

Une autre nouveauté importante, occasionnée par la nouvelle constitution, a à voir avec la création d'institutions (discutés plus tard, respectivement), chargées d'aider à régler des problèmes majeurs du pays, où l'unité et de la réconciliation est au centre. Ces institutions comprennent la Commission Nationale de l'Unité et la Réconciliation (art. 178), expliqué précédemment, la Commission nationale des droits de la Personne (Art.177), la Commission nationale de lutte contre le génocide (Art.179), la Commission nationale électorale (Art.180), la Commission de la fonction publique (article 181), l'Office de l'Ombudsman (Art.182), l'Office de l'Auditeur Général des Finances de l'Etat (Art.183) et l'Observatoire du Genre (Art . 185).²⁹⁴

La promotion de l'unité et la réconciliation au Rwanda était, et reste, par conséquent, incorporé dans cette réforme constitutionnelle unifiant et d'autres dispositions juridiques, y compris ceux assurant les droits de la personne humains, une société sans corruption, la responsabilisation et la transparence, d'une manière qui assure et respecte l'état de droit. C'est dans ce cadre qu'une politique nationale de l'unité et la réconciliation a également été élaborée.

4.4.4. La politique nationale d'unité et réconciliation

En Août 2007, une politique nationale d'unité et de réconciliation des Rwandais a été officiellement publiée. La politique est essentiellement basée sur les principes de la bonne gouvernance, que le Rwanda s'est engagé à suivre, et sur la Constitution de la République du Rwanda de 2003, telle que modifiée à ce jour, notamment dans son chapitre sur les principes fondamentaux: les articles 9 et 178. Cette politique est également basée sur les idées tirées de la Vision 2020 du pays (à discuter plus tard), et celles tirées de la loi numéro 03/99 du 12 mars 1999, portant la création de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation, ainsi que de la loi n ° 35/2002 du 14 novembre 2002, telle que modifiée à ce jour.

Le contenu de la politique nationale de l'unité et la réconciliation est également étroitement lié aux Accords de paix d'Arusha de 1993 (Art.88) entre le Front Patriotique Rwandais et le Gouvernement du Rwanda alors en place, aux consultations d'*Urugwiro* (1998-1999) et diverses autres consultations aux niveaux de base et de la communauté ; et à des recherches que la Commission Nationale de l'Unité et la Réconciliation a mené entre 1999 et 2006.²⁹⁵

L'objectif général de la politique nationale de l'unité et la réconciliation est '*de construire le Rwanda uni dans lequel tous les citoyens ont des droits égaux et sont libres de participer*

²⁹³ Republic of Rwanda, Official Gazette (2008).

²⁹⁴ Idem.

²⁹⁵ NURC (2007). *The National Policy on Unity and Reconciliation*, Kigali August, p.5, Ibid.

collectivement à la gouvernance et au développement de leur pays.²⁹⁶ La politique sert d'outil de suivi et d'évaluation conçu pour mesurer le progrès réalisé, les difficultés rencontrées et les stratégies mises en place par différents organes pour promouvoir l'unité et la réconciliation.²⁹⁷ La politique reconnaît qu'il y a eu une destruction vicieuse de l'unité nationale et que sa reconstruction est un passage obligé pour tous les Rwandais. Il souligne que *'l'unité et de la réconciliation est la seule option que le Rwanda a choisi*» et que *«il est de la responsabilité de tous les Rwandais de lutter pour ces valeurs et de s'assurer qu'ils soient atteints et jalousement sauvegardés.*»²⁹⁸ La politique souligne également l'importance de la synergie provenant de la participation de chaque individu comme indispensable à l'unité et la réconciliation, ainsi que l'intégration et l'institutionnalisation de l'unité et la réconciliation dans les programmes du Rwanda de tous les jours. Les principes de base de cette politique sont les suivants:

- 1) Promouvoir l'esprit de l'identité rwandaise et avoir les intérêts nationaux à cœur au lieu de chercher des faveurs basées sur l'ethnicité, les relations de sang, le sexe, les religions, la région d'origine, etc.;
- 2) Lutter contre le génocide et son idéologie;
- 3) S'efforcer à créer un pays de l'état de droit et le respect des droits de la personne;
- 4) Lutter contre toute forme de division et de discrimination;
- 5) Promouvoir l'interdépendance et la synergie dans la construction de la nation;
- 6) S'efforcer à guérir des blessures physiques et psychologiques des uns et des autres pour préparer l'avenir fondé sur la vérité, la repentance et le pardon;
- 7) Commémorer le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994 dans le but de faire de "Plus jamais" une réalité;
- 8) Lutter pour l'auto-détermination et à avoir de la passion pour le travail.²⁹⁹

Les stratégies utilisées pour atteindre les objectifs ci-dessus, que le NURC a en effet mis en œuvre avec succès, comme indiqué précédemment, comprennent:³⁰⁰

- *L'éducation civique*: (1) sensibiliser tous les rwandais à leur droits, aux droits des autres personnes et la nécessité de toujours se battre pour défendre ces droits; (2) inculquer la culture de la paix, à partir du cadre familiale, puis les jeunes, en se concentrant en particulier sur les écoles; (3) enraciner l'habitude du dialogue éducatif pour la paix, comme un moyen de promouvoir la culture de la paix et la bonne gouvernance; (4) éduquer les Rwandais sur l'importance de respecter et de défendre la Constitution de la République du Rwanda; (5) inculquer chez le peuple Rwandais les principes contenus dans la vision nationale 2020; (6) veiller à ce que l'histoire du Rwanda soit enseigné à tous les niveaux de la communauté; (7) expliquer au peuple Rwandais la signification des symboles incorporés dans les

²⁹⁶ Idem, p.12.

²⁹⁷ Idem, p.10.

²⁹⁸ Idem, p.6.

²⁹⁹ NURC (2007). Ibid., p.5-11.

³⁰⁰ Idem, p.13-20.

emblèmes nationaux et les valeurs que le pays y attache; (8) renforcer la capacité des personnes qui occupent divers postes de responsabilité pour qu'ils soient des leaders servants et exemplaires et; (9) veiller à ce que l'unité et la réconciliation deviennent partie intégrante du programme scolaire à tous les niveaux de l'éducation au Rwanda; et (10) mettre en place des programmes de l'unité et la réconciliation ciblant spécifiquement la diaspora rwandaise;

- *Sensibilisation communautaire*: (1) sensibiliser les Rwandais à comprendre que la famille devrait être le fondement de l'unité et de la réconciliation et d'enseigner leurs enfants des valeurs de la fiabilité, interdépendance, fidélité, intégrité, l'unité et le patriotisme; (2) de sensibiliser les parents à choisir et donner à leurs enfants des noms qui ne reflètent pas la haine ou le divisionnisme; (3) combattre le divisionnisme et l'idéologie du génocide; (4) l'éducation de la société rwandaise sur la politique de l'unité et la réconciliation et d'assurer que la communauté se l'approprie; (5) sensibiliser les Rwandais à établir de nouvelles relations basées sur la confiance mutuelle; (6) sensibiliser les Rwandais à œuvrer ensemble pour guérir les blessures historiques des uns et des autres (de l'exil, la discrimination, les effets du génocide et de la guerre, etc.) afin d'améliorer leurs relations de chaque jour; (7) sensibiliser les Rwandais à répondre positivement aux programmes du gouvernement et d'apprendre l'importance de l'analyse des questions; (8) la promotion des valeurs culturelles Rwandaises susceptibles de renforcer l'unité et la réconciliation des Rwandais; (9) la sensibilisation de la société civile à propos de leur rôle dans la promotion de l'unité et de la réconciliation entre les Rwandais, et (10) la expliquer clairement la nature de l' idéologie du génocide, à la fois aux Rwandais et aux étrangers, et les informer qu'il existe une loi le punissant;
- *Plaidoyer*: (1) soutenir des activités qui favorisent l'unité et la réconciliation au Rwanda; (2) faire le suivi pour s'assurer que les lois et programmes du gouvernements sont conformes au principe de l'unité et la réconciliation; (3) lutter contre toutes les formes d'injustice pour éradiquer la culture de l'impunité et veiller à ce que l'état de droit soit respecter à tous les niveaux; (4) soutenir les initiatives qui aident les personnes touchées par le génocide et ses effets, (5) améliorer des conditions de vie et promouvoir le développement socio-économique des catégories de Rwandais autrefois négligées à cause de l'histoire du Rwanda; (6) mise en place, au niveau national, d'une semaine annuelle de l'unité et de la réconciliation; et (7) soutenir les activités de commémoration du génocide;
- *Recherche*: (1) faire des études sur les valeurs unifiant basées sur la culture Rwandaise dans le but de les utiliser comme catalyseurs pour promouvoir l'unité, la réconciliation et la paix durable; (2) faire des études sur les obstacles persistants à l'encontre de l'unité et la réconciliation des Rwandais et de mettre en place des stratégies pour gérer les conflits; (3) répandre des idées et des publications visant à promouvoir la paix, l'unité et la réconciliation; et (4) effectuer des recherches sur l'histoire du Rwanda avec l'intention de produire l'histoire du Rwanda bien

documentée et crédible pour que les Rwandais puissent connaître leur passé, de comprendre leur présent et décider de leur avenir;

- *Consultations communautaires*: (1) fournir aux Rwandais un forum sûr dans lequel ils peuvent exprimer les idées pouvant contribuer à la cohésion sociale; et (2) promouvoir la culture des échanges constructifs et le respect des idées des autres en dépit des différences d'opinion;
- *Partenariat avec la communauté et des institutions diverses*: (1) tenir des forums consultatifs entre les organisations qui ont des initiatives pour promouvoir l'unité et de la réconciliation; (2) mettre en place et soutenir des points focaux de l'unité et la réconciliation dans chaque institution; et (3) promouvoir des programmes de l'unité et de la réconciliation issus des initiatives de diverses institutions au Rwanda;
- *Lutte contre la pauvreté et l'ignorance* : (1) sensibiliser les parents sur la lutte contre la pauvreté et l'ignorance en envoyant leurs enfants à l'école; (2) sensibiliser les Rwandais à adhérer à des associations à but lucratif et les coopératives; (3) inculquer dans les esprits des Rwandais la culture de la création d'emplois plutôt que de toujours le demander; (4) la sensibilisation du secteur privé et les rwandais en général à investir surtout dans les zones rurales; et (5) la sensibilisation de la diaspora rwandaise à participer activement au développement économique de leur pays;
- *Suivi et évaluation*: (1) assurer que tous les organes gouvernementaux, la société civile, les institutions religieuses, les médias et les partis politiques s'attèlent à mettre en œuvre la politique nationale de l'unité et de la réconciliation; (2) mettre en place des indicateurs de base pouvant être utilisés par différentes institutions concernées et la communauté rwandaise en général pour évaluer les progrès en matière de l'unité et de la réconciliation; (3) mettre en place des mécanismes efficaces de suivre de près ce qui se passe à l'intérieur et l'extérieur du Rwanda, qui pourrait avoir des conséquences néfastes sur l'unité et la réconciliation. Cela permettrait d'éteindre toute tentative de rallumer le divisionnisme dans la société rwandaise; (4) dénoncer et combattre toutes les activités, des publications et/ou des déclarations du divisionnisme; (5) le suivi de la mise en œuvre des résolutions prises dans le cadre de l'unité et de la réconciliation; et (6) le renforcement des capacités de tous les partenaires opérant dans le domaine de l'unité et de la réconciliation à différents niveaux de la communauté.

La politique nationale de l'unité et la réconciliation souligne que, dans sa mise en œuvre, notamment en ce qui concerne les principes décrits ci-dessus, les mesures juridiques stratégiques qui assurent la protection des droits de l'homme doivent également être prises en considération.³⁰¹

³⁰¹ NURC (2007). Ibid., p.20-21

4.4.5. Les droits de la personne

*Les droits des Rwandais doivent être respectés; tous les Rwandais devraient être égaux devant la loi; aucun citoyen rwandais devrait se voir refusé l'accès à tout ce dont il / elle a le droit et la capacité.*³⁰²

La réussite de l'unité et la réconciliation exige que les droits humains soient respectés. La préoccupation du nouveau leadership de l'après-génocide était en fait garantir les droits de l'homme au Rwanda. Ceci est également en conformité avec le Protocole d'Accord entre le gouvernement de la République Rwandaise alors en place et le Front patriotique rwandais sur l'état de droit. Le Protocole d'accords soulignait le respect et la protection des droits de l'homme tout en reconnaissant le caractère universel des droits de l'homme et les deux parties devaient exprimer leur préoccupation lorsque ces droits étaient violés où que ce soit et par qui que ce soit (article 14). Les deux parties se sont également convenues qu'une Commission Nationale des Droits de l'Homme devait être constituée pour enquêter sur les violations des droits humains (Article 15).³⁰³

C'est en conformité avec les accords de paix d'Arusha de 1993 que la Commission Rwandaise des Droits de la Personne (RHRC) a été créé par la loi n° 04-99 du 12/03/1999 avec pour mandat de veiller à ce que tous les citoyens rwandais puissent jouir de leurs droits fondamentaux. C'est une commission nationale indépendante spécialement chargée de la promotion des droits de la personne. Le mandat de cette commission est une parfaite réfection des principes respectifs de «justice sociale», de « l'état de droit» et d'«égalité» encrés dans la Constitution de la République du Rwanda de 2003, telle que modifiée à ce jour, une constitution qui réitère en effet la création de la Commission nationale des droits de la personne (Art.177).

La vision de la commission rwandaise des droits de la personne est *une société rwandaise dans laquelle tout individu puisse vivre en paix, en harmonie et la prospérité et jouir pleinement de ses droits*. La Commission est donc engagée à promouvoir et protéger des droits de la personne humaine, à développer une culture de respect des droits de la personne et de renforcer l'état de droit au Rwanda. La RHRC est chargé de la sensibilisation des Rwandais au sujet de leurs droits à la justice. Elle reçoit les plaintes de la population et examine les violations du droit, et prend des mesures nécessaires. Elle surveille les enjeux liés à la bonne gouvernance.³⁰⁴

A cet égard, la Commission Rwandaise des Droits de la Personne s'est assurée que tous les citoyens rwandais jouissent de leurs droits humains fondamentaux, comme décrit dans la constitution. La Commission l'a fait en œuvrant pour une prise de conscience généralisée des questions relatives aux droits de la personne au Rwanda en grande partie à travers des

³⁰² Conclusion du 1^{er} Sommet National sur l'Unité et la réconciliation, NURC, 2000. CNUR 18-20 Octobre, Kigali, p.26).

³⁰³ Accords de paix entre le Gouvernement d'alors et le FPR, Arusha, Tanzania, 1993, Art.14, 15.

³⁰⁴ UNDP (2005). *Turning Vision 2020 into Reality: From Recovery to Sustainable Human Development. National Human Development Report, Rwanda 2007*. Kigali: UNDP, p.28.

séminaires et des consultations à différents niveaux et des bureaux aux niveaux provincial et de district.³⁰⁵

Le principe de l'égalité des droits a en effet été un ingrédient dans le succès du processus de l'unité et la réconciliation. La lutte pour l'égalité d'accès au service rendu, la suspicion, la haine et le népotisme, et la lutte contre la discrimination (y compris la discrimination basée sur le genre, telle que discuté ci-dessous) ..., ont fait partie de ce processus.³⁰⁶ L'égalité du genre a également fait partie des droits humains à sauvegarder.

4.4.6. L'égalité du genre

*Nous croyons que, outre l'amélioration des relations entre les genres dans notre pays, ceci marque un progrès vers la réalisation de notre vision d'avoir le «Rwanda uni, démocratique et prospère».*³⁰⁷

La promotion de l'égalité du genre et le renforcement de capacités des femmes a été prise en considération par le Gouvernement d'unité nationale comme une condition préalable à la paix et le développement durable. A cet effet, l'un des principes de la Constitution nationale de 2003 est d'assurer l'égalité des droits entre les hommes (mâles) et les femmes (femelles), relative au développement, la gouvernance, les droits humains et la justice sociale et la cohésion au Rwanda.³⁰⁸

Dans cette perspective, l'Observatoire du Genre au Rwanda (GMO) a été créé en tant qu'une institution publique établie par la Constitution de la République du Rwanda de 2003, telle que modifiée à ce jour (article 185) . La loi n ° 51/2007 du 20/09/2007 détermine les missions, l'organisation et le fonctionnement du GMO, avec la mission de promouvoir l'égalité des sexes et le renforcement de capacité des femmes au Rwanda.

L'observatoire du genre fait donc partie des mécanismes de la promotion de l'égalité qui facilitent notamment l'égalité des sexes, et met l'accent sur la valeur distinctive des femmes et des filles. Ceci se réfère à la société traditionnelle rwandaise qui a été caractérisée et façonnée par l'homogénéité culturelle. Bien que le patriarcat fût dominant, les femmes et les filles, dont le rôle, quoiqu'informelle, était très apprécié, jouaient un rôle important dans la consolidation de la paix et l'harmonie sociale. Au Rwanda traditionnelle, une jeune fille était appelé «*Gahuzamiryango*» (littéralement traduit par «quelqu'un qui rassemble les familles»), «*nyampinga*» (un nom qui a été donné aux filles qui ont été caractérisées par l'intégrité et la gentillesse). De même, une femme était appelée «*umutima w'urugo*» (littéralement traduit comme «le cœur de la maison»), ce qui a conduit au dicton rwandais selon lequel «*ukurusha umugore, aba akurusha n'urugo*», (littéralement traduit comme «Celui qui a une meilleure femme a une meilleure maison/famille»).

³⁰⁵ UNDP (2005). Idem, p.29.

³⁰⁶ UNDP, Idem.

³⁰⁷ Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, Dans GMO, 2010, National Gender Policy, Kigali, p.2.

³⁰⁸ Republic of Rwanda (2003). Ibid.

Ainsi, à travers le GMO, le droit formel des femmes à jouer un rôle dans le développement du Rwanda, en particulier dans l'unité et la réconciliation, démontre qu'elles ne sont pas destinées à être des victimes de la violence, mais qu'elles sont aussi capable d'être des acteurs de la paix; et ainsi les acteurs de l'unité et la réconciliation. Hommes et femmes ont maintenant assimilé la réalité de l'équilibre entre les sexes. Certains des faits à cet égard soulignent le droit des femmes à parler en public (avant les voix des femmes étaient informelles) et de prendre part dans le processus de prise de décision et dans la gouvernance du pays. Un progrès remarquable dans le domaine de renforcement des capacités des femmes souligne la forte représentation des femmes au Parlement, 52%. La proportion de filles et de garçons en matière de scolarisation primaire est de 102 pour cent.³⁰⁹

La promotion de l'égalité et l'équilibre entre les genres a ainsi été un facteur de cohésion au Rwanda. Le chemin vers une société égalitaire et inclusive a déjà commencé à porter ses fruits tôt après l'adoption et la ratification par le Rwanda des conventions et instruments internationaux sur le genre, les dynamiques politiques et sociales internes, ce qui a conduit le Rwanda à intégrer et promouvoir l'égalité des genres à tous les niveaux de la vie du pays. De ce fait, l'équilibre des sexes a été un facteur du développement et du redressement social harmonieux. Par exemple, et en conformité avec la loi organique No.08/2005 du 14/07/2005 déterminant l'utilisation et la gestion des accès équitables aux parcelles de terre, la possession et l'utilisation de la terre pour les hommes et les femmes, la politiques d'enregistrement des terres constitue une solution aux problèmes liés à l'inégalité et au déséquilibre de genre.

Concernant le processus de l'unité et la réconciliation, la confiance des femmes s'est concrétisée en la création des associations, coopératives, clubs et forums inclusifs qui favorisent des contacts constructifs, le partage et l'harmonie mutuelle, ce qui est aussi un autre facteur qui exemplifie l'importance de l'égalité des genres et de la promotion de la femme dans le processus de l'unité et la réconciliation. Les femmes ont, ainsi, joué un rôle actif dans le processus de pacification et d'éducation pour la paix dans la communauté. L'argument à cet égard est :

Les femmes ont pris toutes les responsabilités possibles pour soulever les défis du période post-génocide, et elles ont conjugué leurs efforts pour assurer la survie de leurs familles. Elles étaient déterminées à ne pas laisser leur pays tomber, au contraire, elles étaient déterminées à aller de l'avant vers la paix et la réconciliation. Ces résultats positifs sont le fruit d'une très forte volonté politique pour arriver à l'unité et la réconciliation et, à même temps, atteindre l'égalité des genres et le renforcement des capacités des femmes.³¹⁰

Non seulement l'égalité du genre a été respecté au Rwanda de la période post-génocide, mais aussi, et surtout faisant partie des droits de la personne, le nouveau gouvernement post-1994 était convaincu que l'accès équitable de tous les citoyens rwandais à la fonction publique est aussi une clé à la réconciliation et la restauration de l'unité au Rwanda.

³⁰⁹ UNICEF, 2013, p. 6, Ibid.

³¹⁰ NURC (2005). Ibid., p.93.

4.4.7. Accès égale à la fonction publique

*La bonne gestion du bien publique est la clé au développement.*³¹¹

Comme c'est le cas concernant les droits de l'homme, le principe de l'accès égale à la fonction publique est aussi un ingrédient important pour le succès du processus d'unité et réconciliation. Pour concrétiser cela, la constitution de la république du Rwanda du 4 juin 2003, tel que modifiée à ce jour, porte la création d'une Commission de la Fonction Publique (Art 181). Dans la même optique, la constitution de la république du Rwanda (Art 45) stipule que : «*Tous les citoyens ont un droit égal d'accéder aux fonctions publiques de leur pays, compte tenu de leurs compétences et capacités.*»³¹² La Commission de la Fonction Publique ait été mise en place pour remplir cette fonction et pour régler le processus de recrutement dans les institutions publique. Son mandat couvre tous les civils en fonction publique employés dans les institutions faisant partie de la branche de l'exécutif du gouvernement. Ils comprennent :

- Les ministères et organes attachés à eux.
- Les établissements scolaires et médicaux et les missions consulaires.
- Les gouvernements locaux des provinces, districts, secteurs et cellules.
- Agences, bureaux et autres institutions répondants directement ou indirectement au gouvernement.

Ce mandat couvre seulement la branche exécutive du gouvernement puisque la constitution déclare clairement qu'il doit y avoir une séparation entre les pouvoirs législatif, juridique et exécutif. Chaque branche est organisée et gérée indépendamment, même si elles sont liées par le respect des principes et des valeurs éthiques communs qui s'appliquent à tous ce qui travaillent pour l'état.³¹³

L'esprit de la commission de la fonction publique est en conformité avec les principes de la compétition transparente et la confiance au sein de la fonction publique refusant toutes formes de ségrégation ou de division. Ainsi, grâce à cette commission, la justice sociale et l'égalité ont été est sont toujours renforcées. Il n'y a pas de décimation dans le recrutement et sélection pour les emplois comme autrefois remarqué, car pour le moment le recrutement est fait d'une manière équitable, compétitive et méritoire. La commission fait une surveillance indépendante des recrutements dans les fonctions publiques et reçoit des appels de griefs, pour que les agents publics soient équitablement sélectionnés et encouragés à travailler selon des principes les plus élevés d'équité, de transparence, de bonne gouvernance et d'intégrité. Cela a été et est encore en train d'être réalisé à travers l'identification et la promotion des procédures et règlements internes basées sur ces principes au sein de toutes les institutions, en créant des systèmes et procédures méticuleux de surveillance ; ainsi que

³¹¹ Cook Susan E. (2005). Ibid., p.3

³¹² Republic of Rwanda (2003). Ibid.

³¹³ Idem.

répondre aux plaintes d'une façon efficace à travers un 'Organe de Dernière Appel' objectif.

En plus d'assurer le respect des droits humains et l'égalité, la lutte contre les divisions et l'idéologie du génocide était au cœur du processus de réconciliation et de restauration de l'unité au Rwanda de la période post-génocide.

4.4.8. Lutte contre le Génocide et son idéologie

La lutte contre les divisions, surtout le génocide et son idéologie, constitue la mission principale dans le processus de l'unité et la réconciliation au Rwanda. Elle est aussi au cœur de la mission du gouvernement d'union nationale et du NURC, surtout qu'elle figure parmi les principes clés de la constitution de 2003 et la politique nationale de l'unité et la réconciliation.

Pour mieux mettre cette mission en œuvre, et pour soutenir le mandat du NURC, la constitution de 2003 telle que modifiée à ce jour, fait état de la création d'une commission nationale de lutte contre le génocide (Art. 179). Par respect de cette constitution, une commission nationale de lutte contre le génocide qui a commencé des opérations en avril 2008, a été créée par la loi No 09/2007 du 16/02/2007 qui stipule que cette commission est une institution nationale, indépendante et permanente. La vision de la commission est «un monde exempt de génocide et de l'idéologie du génocide.» Pour réaliser cette vision, la commission est engagée à empêcher le génocide, lutter contre le génocide et l'idéologie du génocide et faire face aux conséquences du génocide à l'intérieur et à l'extérieur du Rwanda.

Ses principaux accomplissements, faisant partie de sa mission et pour atteindre l'unité et la réconciliation, comprennent la mise en place, par la commission de lutte contre le génocide, d'un cadre permanent d'échanges d'idées sur le génocide, ses causes et ses conséquences (telles que le trauma et autres maladies) ainsi que les stratégies pour sa prévention et son éradication, en luttant contre l'idéologie du génocide. La commission fait aussi un plaidoyer pour les survivants du génocide à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du pays ; et a coordonné et coordonne toutes les activités liées à la commémoration du génocide. Il s'est avéré nécessaire d'effectuer des recherches dans ce domaine, c'est pourquoi la commission a mis en place en son sein un Centre Nationale de Recherche et de Documentation sur le Génocide.

La commission a aussi rendu possible le contact entre les survivants et les auteurs du génocide, pour une reconsidération de la vérité, notamment durant les juridictions *Gacaca*, sur ce qui s'est passé pendant le génocide, y compris montrer là où les corps des victimes du génocide auraient été jetés pour pouvoir les enterrer dignement. Ainsi, la vérité révélée a contribué à la cohésion sociale.

De même que la lutte contre le divisionnisme et l'idéologie du génocide, la lutte contre la corruption était également indispensable pour le processus de réconciliation et de restauration de l'unité au Rwanda de la période post-génocide.

4.4.9. Lutte contre la corruption

La création d'un pays régi par l'état de droit, exempt de corruption, a été l'une des conditions préalables à la réussite du processus de l'unité et la réconciliation au Rwanda. Cela a en effet été l'engagement du gouvernement d'unité nationale et l'un des principes de la Constitution de la République du Rwanda de 2003.

Dans cette perspective, l'Office de l'Ombudsman, en tant qu'institution publique indépendante, a été créée en 2003 par la Constitution de la République du Rwanda du 4 Juin 2003 (article 182). Son organisation et son fonctionnement ont été établies par la loi n° 25/2003 du 15 Août 2003, qui a été modifié et complété par la loi n° 17/2005 du 18 Août 2005. Il est devenu opérationnel en 2004.

L'Office de l'Ombudsman est chargé de la prévention et la lutte contre l'injustice, la corruption et d'autres crimes connexes et recevoir les déclarations authentiques des biens et patrimoines des personnes déterminées par la loi. La vision qui guide l'office est "*Le Rwanda exempt de corruption et d'injustice*". Cette vision a motivé sa mission prévue comme suit: «*Mener la lutte contre la corruption à travers l'éducation, la prévention et l'application de la loi*».

L'Office a eu des réalisations considérables, puisqu'elle a empêché/empêché et a lutté/lutte contre l'injustice, la corruption et autres infractions connexes. Il a également reçu et examiné les plaintes des particuliers et des associations privées contre les actes des agents ou des services publics et privés. L'office a également assuré/assure le suivi du respect du code déontologique des politiciens et d'autres dirigeants pour parvenir à une plus grande transparence dans la gouvernance.

L'Office de l'Ombudsman a également coordonné/coordonne le conseil national consultatif chargé de la prévention, de lutte et de l'éradication de l'injustice, la corruption et les infractions connexes. La justice, ici désigné comme l'équité, se focalise au sens plus large et inclus aussi des droits, des libertés et de l'égalité socio-économique. Le sens étroit de la justice impliquant seulement l'aspect juridique (justice pour les crimes de violence, le génocide et autres crimes contre l'humanité) est également examiné séparément. L'Office a également contribué/contribue à cet égard, dans la lutte contre l'injustice, la corruption et d'autres crimes connexes qui avaient caractérisé le passé du Rwanda divisé (de la cupidité et du favoritisme). L'office a renforcé/renforce la bonne gouvernance dans les institutions publiques et la lutte contre l'injustice dans tout le pays, et a fait/faït ça pour promouvoir l'unité et la réconciliation.³¹⁴

De même, assurer l'équité, la transparence et la responsabilité a été considéré comme une autre condition préalable au processus de l'unité et la réconciliation au Rwanda.

4.4.10. L'équité, la transparence et la responsabilité

La promotion de l'unité et de la réconciliation exige également que l'équité, la responsabilité et la transparence soient assurées, ce qui est aussi l'engagement du gouvernement d'unité

³¹⁴ Kaufman in Gasanabo, Simon and Ensign, 2014, , Ibid. p. 380.

nationale. Se référant à la Constitution (article 183), *L'Office de l'Auditeur Général des Finances de l'Etat* a été créé comme une institution publique indépendante chargée de l'audit des finances et les biens publics. Comme Musoni Protais le déclare en effet «*pour qu'il ait de la bonne gouvernance, il faut que le peuple demandent des comptes aux les gouvernements*».³¹⁵

La réalisation du mandat de l'auditeur général indique que l'Office dispose d'un mécanisme de contrôle interne mis en place pour assurer la bonne réception, la gestion et l'utilisation adéquate de biens publics. L'office de l'auditeur général des finances de l'Etat, en tant que mécanisme de contrôle, a ainsi contribué à renforcer l'unité et la réconciliation basées sur l'équité, la responsabilité et la transparence. Il a soutenu et soutient encore, le processus de planification participative par laquelle la population est responsable de son avenir. L'office a contribué à la lutte contre la mauvaise utilisation des finances de l'état, par moyen de l'éducation, l'audit et des recommandations sur la meilleure utilisation des finances de l'état. Cela a permis l'allocation budgétaire d'atteindre le but d'une allocation de ressources adéquate dans tout le pays en répondant aux besoins de la population.

La transparence et la responsabilisation ont également été assurées grâce à une gouvernance basée sur des contrats de performance, connu sous le nom d'*Imihigo*.

4.4.11. *Imihigo*—Les contrats de performance

Parmi les défis liés à l'unité et la réconciliation auxquels le Rwanda était confronté, peu après le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994, il y avait par exemple ; comment assurer la transparence et tenir les dirigeants responsables à la volonté des citoyens ; et la façon d'améliorer les conditions de vie sans discrimination. L'une des solutions à ces défis consistait à mettre l'accent sur le programme appelé «*Imihigo*» ou «contrats de performance », introduit en 2006.³¹⁶

La transparence et la responsabilité ont en effet été la pierre angulaire de l'agenda du gouvernement de l'unité nationale vers l'unité et la réconciliation au Rwanda. La responsabilité et la transparence ont également fait partie des stratégies de décentralisation au Rwanda.

En effet, en 2000, une nouvelle approche de suivi et d'évaluation s'est avérée nécessaire à cause du changement dans les responsabilités de tous les niveaux du gouvernement à la suite d'un programme de décentralisation. Les niveaux locaux du gouvernement étaient désormais responsables de la mise en œuvre des programmes de développement ce qui signifiait que le gouvernement central et le peuple Rwandais avaient besoin d'un moyen de reconstruire la confiance des citoyens dans les institutions de gouvernance et d'assurer la

³¹⁵ MusoniProtais (2003). *Innovations in Governance and Public Administration for Poverty Reduction in Post-conflict Countries in a Globalised World (emphasis on the experience of Rwanda: A paper presented at the United Nations Ad Hoc Expert Group Meeting on Innovations in Governance and Public Administration for Poverty Reduction, p.5.*

³¹⁶ Ensign dans Gasanabo, Simon et Ensign, 2014, p. 333; Chemouni, 2014, Ibid., p. 246.

responsabilisation. Ceci a été réalisé puisque les dirigeants locaux sont directement responsables aux communautés qu'ils servent (développement axé sur les citoyens) par le biais de contrats de performance (*Imihigo*).

Les *Imihigo* (contrats de performance) est le pluriel du mot en kinyarwanda de « *Umuhigo* », qui signifie « *faire un vœu* ». *Imihigo* comprend également le concept de *guhiga*, ce qui signifie *concourir*. *Imihigo* décrit la pratique culturelle précoloniale au Rwanda, où un individu se fixe des objectifs à atteindre par la performance dans une période de temps spécifique.³¹⁷ *Imihigo* étaient donc parmi les mécanismes mis en place afin de restaurer et d'améliorer la confiance par la participation, la responsabilité et la performance au Rwanda après le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994.

Au Rwanda, les *Imihigo* sont au centre du processus de planification entre le gouvernement central et les districts. La planification au niveau du district se fait par la mise au point d'un plan quinquennal de développement du district, subdivisé en différents plans d'action annuels à partir desquels un contrat de performance est extrait. Les *Imihigo* impliquent généralement un contrat de performance entre l'Etat et la communauté pour faciliter la mise en œuvre des objectifs de développement pendant que de bonnes performances, tel que définies dans le contrat de service, sont récompensées. Ce fut à la suite de l'inquiétude au sujet de la vitesse et la qualité d'exécution des programmes et des priorités du gouvernement. La politique de décentralisation du gouvernement exigeait une plus grande responsabilisation au niveau local. Son objectif principal était de rendre les organes et les institutions publiques plus efficaces et responsables dans leur mise en œuvre des programmes nationaux et à accélérer le programme de développement socio-économique contenue dans la Vision 2020 et les Stratégies de développement économique et de réduction de la pauvreté (EDPRS) ainsi que dans les Objectifs de Développement du Millénaire (MDGs).

Le contrat d' de performance (*Imihigo*) comporte une liste des activités les plus importantes tirées du plan d'action annuel du district. Il est signé entre chaque maire du district et le président de la République, et il est évalué par une équipe composée de hauts fonctionnaires de différents ministères sectoriels, le Bureau du Premier ministre et le Bureau du Président. La planification au niveau du district est faite comme suit: guidé par une liste de priorités nationales, les districts écrivent un projet d'*Imihigo* tout en consultant de façon informelle chaque ministère concerné.³¹⁸ Ce processus se réfère à la volonté et des points de vues de la population recueillis du niveau du village (*Umudugudu*) jusqu'au conseil de district. Les ministères de tutelle et les districts alors négocient les projets par le biais d'une série de réunions au niveau provincial et national. Le processus de planification est l'occasion pour le centre d'assurer que les activités prioritaires sont conformes à la vision et les politiques du pays. En revanche, c'est aussi une occasion de pousser les districts à ne pas inclure que les activités secondaires ou faciles à attendre, sinon ce ne serait pas vraiment «la performance»

³¹⁷ Bizoza, 2011, Ibid.p. 28.

³¹⁸ Chemouni, Ibid. (2014: 248-251).

basées sur les objectifs. Les objectifs contenus dans les *Imihigo*, pour chaque année, sont 'SMART'; c'est à dire très spécifique ou précis, mesurables (chaque activité a un indicateur mesurable, une base d'évaluation, un objectif à atteindre, et ses moyens de vérification), réalisables et réalistes (une source de financement indiquée) et limités dans le temps.

Aujourd'hui, les *Imihigo* sont utilisés au sein du gouvernement comme des contrats de performance pour assurer la responsabilisation. Tous les niveaux de gouvernement, du niveau local de district jusqu'aux ministères et ambassades, sont tenus d'élaborer et de faire évaluer leurs *Imihigo*. Les membres de la fonction publique signent également les *Imihigo* avec leurs directeurs ou autres responsable de l'institution.³¹⁹ Lors de l'élaboration de ses *Imihigo*, chaque institution détermine ses propres objectifs (avec des indicateurs mesurables) en tenant compte des priorités nationales telles que élaborées dans des documents contenant des stratégies et politiques nationales et internationales telles que les MDGs, Vision 2020, et l'EDPRS. Lors de l'élaboration d'*Imihigo*, les dirigeants sont invités à prendre en considération des questions communes telles que le genre, le VIH/SIDA, l'environnement, l'inclusion sociale et de la jeunesse.

Une évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre d'*Imihigo* se fait au bout de six mois, alors qu'une évaluation complète est effectuée à la fin de chaque année. Les mécanismes d'encouragement des fonctionnaires à atteindre leurs objectifs en matière de contrats de performance sont sous deux formes à savoir des mesures incitatives et dissuasives. Les mesures incitatives comprennent les paiements en bonus pour ceux qui obtiennent des notes supérieures à 70% tandis que les fonctionnaires qui obtiennent une note inférieure à 60% sont licenciés de leur poste. Les fonctionnaires qui obtiennent une note supérieure à 80% reçoivent une prime de 5% de leur salaire, tandis que ceux qui obtiennent des notes entre 70% et 80% reçoivent une prime de 3% de leur salaire.³²⁰ Les indicateurs de santé, y compris la mortalité maternelle et infantile se sont considérablement améliorés, puisque 95% de la population ont une assurance maladie.

4.4.12. Umushyikirano—Le Dialogue National

Le Dialogue National (*Umushyikirano*) est un autre exemple de la gouvernance participative et inclusive.³²¹ Il a notamment servi/sert de plate-forme qui a fourni un forum ou un espace pour les Rwandais dans divers groupes sociaux pour discuter de l'unité nationale, la réconciliation et d'autres questions sociales et de développement qui affectent le pays pour bâtir le Rwanda réuni et prospère.

Le Dialogue National pour les Rwandais (*Inama y'umushyikirano w'Abanyarwanda*, ou, tout simplement, «*Umushyikirano*») illustre la gouvernance participative et inclusive; un système mis en place après le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994 pour former un état viable.

³¹⁹ Bizoza, R. Alfred (2011). , Ibid.

³²⁰ <http://rwandapedia.rw>

³²¹ Rwanda National Police (2014). Ibid., p.29.

Son objectif principal est de consolider l'unité et la réconciliation sur base de quatre piliers: l'histoire, les témoignages, le pardon, et la guérison par le dialogue.³²²

Le Dialogue National est prévu à l'article 168 de la Constitution de la République du Rwanda du 4 Juin 2003, telle que modifiée à ce jour. Il est un événement annuel de la culture locale, qui a commencé en 2003 et qui a lieu une fois par an, et présidé par le Président de la République. C'est en conformité avec les principes de la Constitution de 2003 visant à transformer de manière constructive les conflits par le dialogue et le consensus à partir des niveaux de base. Ainsi, la nouvelle Constitution (Article 168) créa un Dialogue National (*Umushyikirano*) qui rassemble le président de la République et 5 personnes représentant le Conseil de chaque District et de chaque Ville désignés par leurs pairs.

Le Dialogue, qui se réunit au moins une fois par an, est présidé par le Président de la République en présence des membres du Gouvernement, du Parlement et des Préfets de Province, le Maire de la Ville de Kigali ainsi que d'autres personnes que pourrait désigner le Président de la République.³²³

Le Dialogue National (*Umushyikirano*) est l'un des forums où le Président de la République se réunit avec les représentants de tous les Rwandais³²⁴ pour échanger des idées, discuter, et débattre des questions relatives à l'état de la nation, l'état de l'administration locale et l'unité nationale afin de trouver des solutions. Il est l'occasion pour tous les Rwandais pour partager des idées sur la construction du pays, parce que même ceux qui ne sont pas présents à la réunion peuvent contribuer aux sujets en discussion via les moyens technologiques mis à leur disposition.³²⁵

Grâce à ce dialogue, des décisions cruciales ont été prises au cours des années pour arriver à l'unité et la réconciliation et le développement durable, dont le Rwanda envisage d'ici l'an 2020, à travers les Stratégies de développement économique et de réduction de la pauvreté (EDPRS).

Le Dialogue National a déjà réuni les Rwandais de différents horizons de la vie, en commençant par les ex-combattants pour discuter de leurs problèmes ensemble vers une compréhension commune sur les questions auxquelles le Rwanda est confrontée et comment les surmonter. Chaque année, le Dialogue National a ses objectifs spécifiques, avec l'unité et la réconciliation à la base comme le tableau ci-dessous le résume.

³²² Doreen, *Umushyikirano Concept—A national debt for development*, Rwanda News. Voir: <http://headlines.rw/umushyikirano-concept-a-national-debt-for-development-2/>

³²³ Republic of Rwanda (2003): Ibid.

³²⁴ Jusqu'à aujourd'hui 12 Dialogue Nationaux ont eu lieu, depuis 2003, et plus de 1000 individus, en moyenne, participent chaque année.

³²⁵ Republic of Rwanda (2003): Ibid.

Thèmes ou sujets discutés au sein du Dialogue National chaque année

Dialogue	Date	Thèmes ou sujets discutés
1	28, Juin. 2003	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le rôle des collectivités locales dans le développement; ✓ La situation de l'unité et de la réconciliation dans le contexte d'un système politique multipartite ✓ Le rôle du leadership pour faciliter des élections démocratiques; la vision du Rwanda pour le développement durable.
2	21-22 Déc. 2004	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bonne gouvernance et comment les dirigeants au sein du gouvernement pourraient plus efficacement inculquer une culture de responsabilisation et de la performance; la prévention de l'idéologie du génocide.
3	13-14 Déc.2005	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir la prise de décision sur base des connaissances en utilisant des indicateurs sociaux et économiques claires; ✓ Renforcement des réformes du gouvernement; ✓ Accélérer les procès des cas de génocide en utilisant les juridictions Gacaca; ✓ Trouver des moyens efficaces pour venir en aide des personnes les plus vulnérables du pays ; ✓ La bonne gouvernance comme un outil efficace pour le développement durable; ✓ Améliorer la prise de conscience des programmes gouvernementaux pour accélérer le développement.
4	18-19 Déc. 2006	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le rôle de la responsabilité des dirigeants en ce qui concerne le processus Gacaca; ✓ Évaluer le progrès du pays dans le domaine de l'unité et la réconciliation et identifier les défis majeurs; ✓ Examiner les <i>Imihigo</i> des districts (contrats de performance) pour 2006 et la signature de contrats pour 2007; ✓ La mise en œuvre de la Vision 2020 - notamment la forte croissance démographique et des pressions environnementales qui en résultent.
5	27-28 Déc. 2007	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accroître l'économie nationale, comme un tremplin pour aborder d'autres problèmes que connaît le pays
6	18-19 Déc. 2008	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La bonne gouvernance et le développement économique. Des résolutions ont été faites et ont conduit à: <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un Conseil national consultatif de lutte contre la corruption, ✓ Promotion d'une culture de l'épargne et la réduction de la dette, qui a conduit à la création de coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) dans tous les 416 secteurs à travers le pays avec 675.772 membres enregistré au total, ✓ Les campagnes de sensibilisation pour lutter contre l'idéologie du génocide et la quête pour une compréhension commune de la planification familiale, habitat groupé, le remembrement des terres et la lutte contre l'érosion.
7	10-11, Déc. 2009	<ul style="list-style-type: none"> ✓ "Faisons un travail plus précieux et durable "

8	20-21, Déc. 2010	✓	“Notre responsabilité est la prestation d’un service de qualité ”
9	15-16, Déc. 2011	✓	“Luttons pour notre dignité, ensemble, nous plantons pour le développement rapide ”
10	13-14, Déc.2012	✓	“Agaciro (dignité): Visons l'autonomie”
11	6-7, Déc.2013	✓	“L'Esprit rwandais: Fondation pour le développement durable ”
12	18-19, Déc.2014	✓	“Vision commune, un nouvel élan ”
13	21-22 Déc 2015	✓	“Le choix des Rwandais: Fondation du Développement et de la Dignité”
14	15-16 Déc 2016	✓	“Travaillons ensemble pour construire le Rwanda que nous voulons”

4.4.13. Umwihereho w’Abayobozi—Retraite des Autorités

*Nous devons être déterminés dans la promotion des attributs de la nation et inspirer aux gens de l'espoir en l'avenir. Ils ont montré qu'ils sont tenaces et déterminés à survivre, et à triompher le mal du génocide. Nous, en tant que dirigeants, ne pouvons pas nous permettre de les laisser tomber.*³²⁶

Avec le but ultime mieux réussir en matière de l'unité et la réconciliation, à travers la prestation de services et le déclenchement les efforts de développement au Rwanda, les retraites annuelles des dirigeants gouvernementaux, ont été lancées. Elle se réfère aux engagements constitutionnels d'une "quête constante de solutions par le consensus et le dialogue national." L'objectif global de la retraite en question, connu en kinyarwanda comme "Umwihereho", est exercice d'évaluation et de planification stratégique concernant la façon dont l'unité est assurée et comment le service est fourni au Rwanda. Cette retraite regroupe les hauts dirigeants du gouvernement pour déterminer des priorités pour l'année à venir, et pour discuter du progrès du pays vers la réalisation de la vision 2020. Présidé par le Président de la République, y participent des ministres et les secrétaires permanents, ainsi que les directeurs d'agence, de hauts responsables gouvernementaux, des ambassadeurs, le chef du Sénat et de la Chambre des députés et des membres supérieurs de la magistrature et de l'armée. Le Président de la République, le Premier ministre et les ministres, présentent les stratégies et rapports nationaux des résultats de leurs travaux au cours de l'année précédente.

La retraite des dirigeants a été, et reste, un mécanisme pertinent qui a donné aux dirigeants une plate-forme favorable pour réflexion et l'auto-évaluation et de transparence à l'égard des questions relatives notamment à la restauration de l'unité et de la réconciliation pour faire des politiques et prendre des mesures nécessaires.

L'unité et la réconciliation au Rwanda a non seulement été promu par la bonne gouvernance; il a également été favorisée par des programmes socio-économiques et des stratégies pour auxquelles la section suivantes est consacrée.

³²⁶ Une assertion by Paul Kagame, Président de la République du Rwanda (In NURC, 2009, p. 6).

4.5. Le bien-être social et économique

Dans les sociétés post-conflit, la réconciliation est étroitement liée au développement national.³²⁷

Tous les pays qui ont réussi à vaincre la pauvreté et arriver au développement n'ont pas gagné cette bataille en raison d'une économie basée seulement sur les ressources financières ou des ressources naturelles, mais plutôt ils ont mis l'accent sur la bonne relation entre les citoyens, sur laquelle ils s'appuient et utilisent conjointement ... il est donc nécessaire que le processus de renforcement de l'unité, qui sera la base du développement, aille de pair avec l'augmentation de la production pour que l'insuffisance de la production ne puisse plus être utilisé comme prétexte.³²⁸

Des solutions durables qui mènent vers l'unité et la réconciliation au Rwanda comprennent des programmes de développement socio-économique rapide. On est convaincu que c'est avec le développement social et la croissance économique qu'une société peut déterminer des objectifs nationaux communs, et offrir des garanties à chaque individu contre la violence enracinée dans la pauvreté et la peur d'un voisin a faim.

Ainsi, de nouveaux projets de développement ont été conçus en tant que des opportunités pour réunifier les Rwandais au niveau local autour des activités de solidarité qui favorisent les objectifs socio-économiques communs.³²⁹ Ceci est en accord avec les études qui ont indiqué que les pays avec des taux de croissance négatifs peuvent être des sources primaires de violence.³³⁰ Les victimes se voient souvent refuser l'accès à l'éducation, l'emploi, la participation à des droits civils, etc., et quand se termine le chaos, c'est le moment opportun pour corriger ces déséquilibres.³³¹ Dans un tel cas (s), le développement socio-économique dans un contexte post-conflit est impératif pour la paix, et la paix est primordiale pour le processus de l'unité et la réconciliation.³³² Comme Collier, Sambanis et Wallensteen³³³ l'affirment, le développement économique est absolument nécessaire dans toute société post-conflit, car il ne peut y avoir de paix sans justice sociale, politique et économique.

Au Rwanda, le passé caractérisé par des divisions et le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994, ont détruit, non seulement, le tissu social du pays, mais aussi l'économie et des structures étatiques. Le Rwanda était socio économiquement à genoux avec une baisse

³²⁷ Karen, B. (2007). *Reconciliation and Development, Dialogue on Globalization*, No. 37, pp. 1-37.

³²⁸ NURC (2000). *Ibid.*, p.61-2.

³²⁹ Batware, Billy (2012). *Rwandan ethnic conflicts : a historical look at root causes*, European Peace University, Austria. Voir: <http://acuns.org/wp-content/uploads/2012/06/RwandanConflictRootCauses.pdf> Consulted on July 7, 2014.

³³⁰ Karen, B. (2003). *Reconciliation – Theory and Practice for Development Cooperation*, Stockholm, p. 24.

³³¹ Wallensteen (2002). *Understanding Conflict Resolution*. (3rd Edition). Washington DC: Sage Publications Ltd; Karen, B. (2003), *Ibid.*

³³² Brian, C. (2012). *Policy Framework for Social Cohesion*. Kigali: Institute of Policy Analysis and Research.

³³³ Collier and Sambanis (2002). "Understanding Civil War – a New Agenda." In *Journal of Conflict Resolution* 46, no. 1, 2002, 3–12; Wallensteen (2002). *Understanding Conflict Resolution: War, Peace and the Global System*. Video.

cumulée du PIB ayant dépassé les 60% en 1994.³³⁴ Par conséquent, "*la reconstruction des relations sociales et de l'unité doit aller de pair avec le développement socio-économique ...*"

³³⁵ Par exemple, le Rwanda reconnaît que le processus de réconciliation ne peut être possible sans se focaliser sur les stratégies de réduction de la pauvreté.³³⁶ Cela reflète le dicton Rwandais que "lorsque l'estomac est vide, les oreilles ne entendent rien." Alors, le Rwanda vise à assurer la sécurité humaine, qui va au-delà des considérations militaires et comprend tous les aspects de la vie dans la communauté; à savoir la sécurité économique, sociale, environnementale.³³⁷

Le gouvernement Rwandais est particulièrement en train de se référer aux formes traditionnelles de collaboration, notamment ceux qui relèvent de la notion de contact, de collectivité et de coopération, à l'instar d'*Ubudehe* et *Umuganda* (discuté ci-dessous). Le texte suivant explique d'indispensables mécanismes socio-économiques et des stratégies ou programmes pour l'unité et la réconciliation au Rwanda, qui sont détaillés dans la feuille de route pour le développement du pays—Vision 2020.

4.5.1. Vision 2020

Après le génocide de 1994 perpétré contre les Tutsi, les rwandais n'ont pas hésité à penser à son avenir durable et stable³³⁸. Les séances de consultation nationales sur l'avenir du Rwanda tenues dans le Bureau du Président de la République du Rwanda (au Village Urugwiro) entre mai 1998 et Mars 1999 ont conduit à la résolution du gouvernement à mettre en place une feuille de route pour le développement du pays connu comme Vision 2020 qui se focalise sur les grandes aspirations suivantes ³³⁹:

- La reconstruction de la nation et de son capital social;
- Fonctionnement harmonieux d'un état efficace, mobilisant et unifiant
- Transformation de la société rwandaise, bâtir un capital social sur la base de valeurs culturelles positives, le savoir-faire technologique et l'équilibre entre la rationalité économique et la logique sociale;
- La paix, la sécurité interne et externe, et la stabilité régionale qui permet l'intégration économique et sociale du pays dans la région et dans le monde.

La Vision 2020 veut que le Rwanda '*soit une nation moderne, forte et unie, fière de ses valeurs fondamentales, politiquement stable et sans discrimination entre ses citoyens.*' Pour atteindre à cet objectif, Vision 2020 a fixé le but pour le Rwanda de '*devenir un pays de revenu moyen d'ici 2020.*' Grâce à sa Vision 2020, le Rwanda '*est engagé à être un état capable, caractérisé par l'état de droit qui soutient et protège tous ses citoyens, sans discrimination... et la protection des droits de la personne en particulier.*'³⁴⁰

³³⁴ Newtimes (2014), May 9.

³³⁵ Republic of Rwanda (2012). *Poverty Reduction Strategic Paper 2002-2005*, Kigali.

³³⁶ NURC (2002), Ibid.

³³⁷ Republic of Rwanda (2011). *Itorero program strategy*, p.6.

³³⁸ Republic of Rwanda (2000) , Ibid.

³³⁹ Idem.

³⁴⁰ MINALOC (2013). *National Strategy for Community Development and Local Economic Development (2013-2018)*, Kigali, P.10.

Comme on l'a indiqué ci-dessus, des études ont montré que la réconciliation dans la période post-conflit ne saurait être possible sans le développement économique, social et politique.³⁴¹ Cela explique pourquoi la Vision 2020 du Rwanda est essentiel à l'intégration de l'unité et la réconciliation dans tous les plans de développement du pays.³⁴²

Les aspirations de la Vision 2020 s'articulent autour de six "piliers" entrecroisés de trois domaines transversaux: la bonne gouvernance et un Etat capable, développement des ressources humaines et une économie basée sur le savoir, une économie dominée par le secteur privé, le développement des infrastructures, l'agriculture productive et orientée vers le marché, l'intégration économique régionales et internationales. Les piliers transversaux comprennent: l'égalité du genre, la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, la reconstruction du capital social du citoyen, et la science et la technologie, y compris les ICTs.³⁴³

Le document de Vision 2020 montre comment est la situation actuelle du Rwanda et à quoi le Rwanda va ressembler dans l'avenir sur les niveaux micro, mezzo et macro, ainsi que sur le plan régionale et internationale.³⁴⁴ A cet égard, le document aborde les questions suivantes: *Comment les Rwandais envisagent-ils leur avenir ? Quel genre de société veulent-ils devenir? Comment peuvent-ils construire une identité rwandaise unie et inclusive? Quelles sont les transformations qui sont nécessaires pour émerger d'une situation sociale et économique profondément insatisfaisante?*³⁴⁵ Les efforts du Rwanda visant la transformation des conflits se redynamisent par un tel aspect visionnaire et de planification, où «une identité rwandaise unifiée et inclusive» est primordiale.³⁴⁶

Dans la même optique, la Vision 2020 assure la création des programmes socio-économiques inspirées de la culture locale, comme *Girinka, Ubudehe, Umuganda*, etc. (discutés ci-dessous), ce qui a renforcé/renforce l'unité parmi les familles rwandaises et la société en général.³⁴⁷ C'est, en effet, à travers la Vision 2020, en tant que document de planification globale utilisé par la République du Rwanda, que l'unité et la réconciliation ont été intégrées dans tous les programmes de développement du pays.³⁴⁸

³⁴¹ Lederach, J.P. (1997). *Building Peace: Sustainable reconciliation in divided societies*. Washington DC: United States Institute of Peace Press; Wallensteen (2007). Ibid.

³⁴² NURC, (2012). Ibid.

³⁴³ Republic of Rwanda, 2000, Ibid.

³⁴⁴ Brian (2012). Ibid.

³⁴⁵ Republic of Rwanda, 2000 , Ibid. p. 4

³⁴⁶ NURC (2012). *A qualitative study on the Rwanda Reconciliation Barometer of 2010: Understanding the Past, Political culture, and Economic security*, Kigali.

³⁴⁷ MINAGRI(2006). *A Proposal to Distribute a Cow to Every Poor Family in Rwanda*, Kigali; MINALOC (2002). *National Strategy framework paper on Strengthening Good Governance for Poverty reduction in Rwanda*. March. Kigali; Brian (2012). Ibid.

³⁴⁸ Republic of Rwanda, 2012; Brian (2012). Ibid.

4.5.2. Stratégie de Développement Economique et de Réduction de la Pauvreté

*Quand il y a le développement économique important dans le pays, qui améliore la vie des gens, il contribue également à la réconciliation.*³⁴⁹

Incorporé dans la Vision 2020, comme toutes les autres politiques de développement au Rwanda, La Stratégie de Développement Economique et de Réduction de la Pauvreté (EDPRS) a été lancée en 2006 comme une continuité du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PRSP) pour la période 2002-2006 dans le processus de la mise en œuvre de la vision 2020. Étant donné que l'intégration de la prévention des conflits dans le PRSP (2002-2006) avait été limitée, il a fallu attendre le lancement de l'atelier EDPRS au début de 2006 pour que la commission nationale de l'unité et la réconciliation (NURC) suggère l'intégration explicite de la paix et la réconciliation dans les différents secteurs.³⁵⁰

Dans le cadre de l'EDPRS, il est indiqué que le Rwanda ne peut pas parvenir à une réduction effective de la pauvreté, sans promouvoir la paix, la sécurité, et l'unité et la réconciliation.³⁵¹ La participation de la NURC dans le processus d'analyse de la pauvreté pour intégrer l'unité et la réconciliation dans l'EDPRS a en effet contribué à aiguïser l'accent que les partenaires mettent sur les liens entre les différentes difficultés auxquelles le pays est confronté et le consensus sur les stratégies et les actions nécessaires et comment surveiller et évaluer leurs résultats.

Jusqu'à présent, le Rwanda a connu deux EDPRS. La première (EDPRS 1) était une feuille de route pour le processus de développement du Rwanda de 2008 à 2012, tandis que la seconde (EDPRS 2) était un plan de développement pour la période 2013-2018.³⁵² Les deux documents (EDPRS 1 & 2) insistent sur l'intégration de l'unité et la réconciliation dans tous les programmes de développement du pays³⁵³

Grâce à l'EDPRS 1, la croissance moyenne du PIB réel était de 8,2% et la pauvreté a été réduite de 56,7% à 44,9% entre 2006 et 2011.³⁵⁴ A cet égard, la première EDPRS a contribué à l'unité et à la réconciliation en renforçant la bonne gouvernance et la décentralisation, dans le but de promouvoir la confiance, l'état de droit, les droits de la personne et la cohésion sociale. Le document souligne le lien entre la gouvernance, la paix, la sécurité, l'unité et la réconciliation comme base pour un environnement politique stable.³⁵⁵

De la même façon, la deuxième EDPRS se concentre sur le renforcement du dialogue au niveau local avec l'objectif ultime de rétablir des relations sociales ainsi que le renforcement

³⁴⁹ Staub, Ervin (2012). *The Challenging Road to Reconciliation in Rwanda*, January 17. Voir: http://www.eir.info/2012/01/17/the_challenging_road_to_reconciliation_in_Rwanda/

³⁵⁰ UNDP (2007). *Turning Vision 2020 into Reality: From Recovery to Sustainable Human Development. National Human Development Report, Rwanda 2007*. Kigali: UNDP p. 75.

³⁵¹ The Republic of Rwanda :Justice, Reconciliation, Law & Order Sector Strategic Plan July 2013 to June 2018, p.34.

³⁵² Republic of Rwanda, 2012.

³⁵³ Republic of Rwanda (2007). *Capacity Development and Building a Capable State: Rwanda Country*, Kigali.

³⁵⁴ MINECOFIN (2012). *EDPRS 1*, Kigali.

³⁵⁵ Republic of Rwanda (2007). *Ibid*.

de la confiance qui a été déchiré par des divisions du passé et en particulier par le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994.³⁵⁶ L'EDPRS 2 met l'accent sur l'engagement de renforcer le dialogue au niveau populaire avec l'objectif ultime de rétablir des relations sociales ainsi que le renforcement de la confiance qui a été déchiré par des divisions du passé et, en particulier, par le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994. Le document reconnaît également que l'unité et la réconciliation ne peuvent pas être promues avec des informations contraires à la réalité sur l'histoire du Rwanda et du génocide. C'est pourquoi, on fait beaucoup d'encourager les écrivains nationaux et internationaux à "enregistrer et publier des comptes rendus factuels" sur le sombre passé du Rwanda et du génocide contre les Tutsi, et des efforts fournis dans la voie de la réconciliation.³⁵⁷

Pour atteindre les objectifs précités, le document souligne qu'on doit continuer à organiser des sommets nationaux et des forums de dialogue sur l'unité et la réconciliation, visant à promouvoir l'"identité rwandaise". Le document réitère également que l'éradication de l'impunité fait partie du processus de réconciliation par conséquent le Rwanda devrait augmenter les efforts visant à traduire les criminels en justice grâce à la coopération régionale et internationale. L'effort exceptionnel sera "établir et publier une base de données de suspects avec des mandats d'arrêt en circulation." Le rôle de la diaspora est primordial dans la publication des atteints de la lutte contre l'impunité.³⁵⁸

4.5.3. Programmes de protection sociale

Les personnes vulnérables, y compris les survivants du génocide, les orphelins, les handicapés, les rapatriés, les personnes historiquement marginalisées, les veuves, les personnes âgées, et généralement les pauvres, ont bénéficié d'une assistance spéciale à travers différents programmes de protection sociale, comme on le verra dans les paragraphes suivants.

4.5.3.1. Programme de la Vision 2020 Umurenge

*Grâce au VUP, les gens entrer en contacts étroits qui font processus de socialisation et qui facilite la cohésion sociale, une condition préalable pour l'unité et la réconciliation.*³⁵⁹

Le gouvernement Rwandais, à travers le Ministère de l'Administration Locale (MINALOC), a entrepris de différentes politiques socio-économiques pour éradiquer la pauvreté, en particulier dans les zones rurales.³⁶⁰ Le programme de la Vision 2020 ³⁶¹ Umurenge (VUP) est l'un d'entre eux. C'est le programme vedette de l'EDPRS qui s'inscrit dans le cadre de la Vision 2020.³⁶² Il vise la réduction de la pauvreté dans les familles les plus pauvres à travers

³⁵⁶ Republic of Rwanda, 2012

³⁵⁷ Idem, p. 82.

³⁵⁸ Republic of Rwanda, 2012, p. 82-3.

³⁵⁹ Caplan (2007). Ibid.

³⁶⁰ Brian (2012). Ibid.

³⁶¹ *Umurenge* est l'appellation en Kinyarwanda signifiant le *Secteur*, entité décentralisée du Rwanda.

³⁶² Republic of Rwanda (2008). *Vision 2020 Umurenge Program (VUP) Baseline Survey*, Kigali.

le pays.³⁶³ Le VUP a débuté en 2008, étant à la fois un programme de soutien et de transfert de fonds pour accélérer le développement économique et social pour les pauvres ; et il comprend trois composantes:

1. **Le soutien direct**, vise à aider les personnes qui sont incapables de participer à des opportunités d'emploi dans le cadre du programme. Ceux-ci sont : des personnes handicapées, les familles dirigées par des enfants, des personnes âgées, les enfants de la rue, les réfugiés, pour ne citer que quelques-uns.³⁶⁴ Ce sont les ménages extrêmement pauvres sans capacité de travail. Le soutien financier vise à les aider à satisfaire leurs besoins de base, comme la nourriture et notamment couvrir leur assurance santé.
2. **Les Travaux publics**, offrent des opportunités d'emplois (travaux communautaires) aux différentes catégories de personnes pauvres (très pauvres), qui sont capables de faire le travail s'ils trouvent des opportunités d'emploi. La condition est que ces personnes doivent provenir de ménages extrêmement pauvres dans les districts.
3. **Les paquets « crédits »**, fournissent des services financiers (crédit) aux personnes extrêmement pauvres, par le biais des micro-crédits assurés par le VUP.

Les résultats de recherche présentés lors du 9e Conseil National de Dialogue (15-16 Décembre 2011) indiquent que les réalisations du programme de VUP (2008-2011) mettent l'accent sur:³⁶⁵

- 590 100 personnes ont trouvé des emplois;
- Environ 15 milliards de FRW généré;
- On estime que 81 693 personnes ont obtenu une aide monétaire directe équivalent de 4 milliards de FRW;
- 92 136 personnes ont reçu jusque-là des prêts de 8 milliards RWF.

La promotion de la culture d'épargne et de réduction de la dette, à travers la création de coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) au niveau du secteur (Umurenge), est en effet, mise en évidence parmi les réalisations au profit des personnes vulnérables, et des Rwandais en général, surtout au niveau rural. Tous les 416 secteurs administratifs au Rwanda ont des (COOPECs) avec 675 772 membres actifs.³⁶⁶

Même si, le rôle de VUP dans la promotion de l'unité et de la réconciliation au Rwanda semble ne pas être évident, les bénéficiaires du programme tendent à améliorer leurs relations sociales par le biais de la socialisation pendant activités de leurs programme

³⁶³ Republic of Rwanda (2008).Idem.

³⁶⁴ Brian (2012). Ibid., p. 19.

³⁶⁵ Republic of Rwanda/ Office of the Prime Minister (2011). *Home Grown Initiatives*. Présentatiopendant le 9ème Dialogue National, 15-16 Décembre, Kigali.

³⁶⁶ Republic of Rwanda, Office of the Prime Minister (2008). *The 6th National Dialogue (18-19) December Report*, Kigali.

économique respectives³⁶⁷ Ceci se réfère à l'expérience qui indique que lorsque les gens sont liés par une action collective avec la même vision, leurs relations peuvent être transformées vers des intérêts communs. Dans ce contexte, par le biais de travaux publics de VUP les gens se retrouvent en contacts étroits déclenchant un processus de socialisation plus facile, qui les conduira à la cohésion sociale.

L'octroi de crédit dans le programme de VUP pour élever le niveau de vie des gens a contribué à l'unité et la réconciliation d'une manière indirecte.³⁶⁸ Il faut rappeler qu'au Rwanda, pendant le génocide de 1994 perpétré contre les Tutsi, certains auteurs du génocide ont tué les Tutsi dans le but de piller leurs vaches et leurs biens. Cela explique pourquoi la lutte contre la pauvreté devient l'une des approches pour renforcer l'unité, la cohésion sociale et les relations sociales vers un avenir durable au Rwanda.³⁶⁹

4.5.3.2. Girinka—Le programme d'une vache pour chaque famille pauvre

Girinka — une vache pour chaque famille pauvre, est un programme national visant à donner des vaches aux familles pauvres. La communauté décide de ceux qui méritent d'être des bénéficiaires de ces vaches. Les bénéficiaires sont également tenus, par le contrat social, de donner le premier veau à un autre destinataire pour rendre le programme durable.

Girinka programme vient de l'initiative de Paul Kagame, le Président de la République du Rwanda, en 2000. Le programme est inspiré de la culture rwandaise selon laquelle avoir une vache était symbole de la richesse. Cela était plus exprimé par une salutation, traduit littéralement «*que tu aies des vaches!*» ce qui signifie «*je vous souhaite de la richesse!*» et décrit une pratique culturelle vieille de beaucoup de siècles au Rwanda selon laquelle on donnait une vache à une autre, soit comme un signe d'amitié, de respect et de gratitude ou comme une dot de mariage.³⁷⁰

Le programme a été lancé comme une réponse à la vitesse alarmante de la malnutrition infantile et comme un moyen d'accélérer la réduction de la pauvreté et intégrer l'élevage et des cultures agricoles. Le programme est basé sur le constat qu'une vache laitière pour les ménages pauvres pourrait contribuer à améliorer leurs moyens de subsistance à la suite d'un régime alimentaire plus nutritif et équilibré à partir de lait, l'augmentation de la production agricole grâce à une meilleure fertilité des sols ainsi que de plus grands revenus suite à la vente des produits laitiers.³⁷¹

Girinka a été adopté par le conseil des ministres du 12 avril 2006 et il se rapporte à la Vision 2020. En outre, le programme était inscrit à la fois dans l'EDPRS 1 et 2 en ciblant 134 711

³⁶⁷ Republic of Rwanda (2007). *Vision 2020 Umurenge: An Integrated Local Development Program to Accelerate Poverty Eradication, Rural Growth and Social Protection*, August, Kigali.

³⁶⁸ Brian (2012). Ibid.

³⁶⁹ Kamatsiko and Munyeli (2009). *Healing, Peace building and Reconciliation: A Cornerstone for Sustainable Development in Rwanda*. Nairobi: World Vision Kenya Program

³⁷⁰ RAB (2013). *Girinkaprogramme: A success story in Rwanda*, Kigali.

³⁷¹ Idem.

familles d'ici 2015.³⁷² Le programme a contribué à une augmentation de la production agricole au Rwanda, en particulier les produits laitiers, qui ont aidé à réduire la malnutrition et à augmenter les revenus. Elle a également renforcé de bonnes relations et le sens de la communauté au sein des villages. Girinka est en effet l'un parmi un bon nombre de programmes qui s'inscrit dans le cadre de la Vision 2020 du Rwanda, un ensemble d'objectifs et de buts conçus pour changer le Rwanda en une nation à revenu moyen d'ici l'an 2020. Jusqu'en septembre 2014, près de 200.000 bénéficiaires avaient déjà reçu des vaches. Le programme vise à fournir 350.000 vaches aux familles pauvres d'ici 2017.³⁷³

Girinka est également d'une nature transversale; il a un aspect culturel mais aussi économique et social. Son objectif est de réduire la pauvreté et la malnutrition (grâce à la production de lait) parmi la population la plus pauvre au Rwanda,³⁷⁴ ainsi que la promotion de la cohésion sociale conduisant à l'unité et à la réconciliation dans leurs communautés respectives.³⁷⁵

Les bénéficiaires sont ensuite invités à donner le premier veau femelle à un autre bénéficiaire digne de confiance dans leur communauté. Ceci est connu comme le principe de «passe la vache en relais », ou« *Koroza* », ce qui renforce la solidarité et la cohésion sociale. De cette façon, *Girinka* a en effet joué un rôle important dans la cohésion sociale au Rwanda. Le concept de relais de *Girinka*, par lequel un bénéficiaire donne le premier veau à un voisin, a aidé à rebâtir des relations sociales détruites pendant le génocide de 1994 perpétré contre les Tutsi. La pratique se fait aussi généralement lors des célébrations ou fêtes conviviales dans lesquelles les boissons et la nourriture sont partagées entre les membres de la communauté.³⁷⁶

Girinka constitue donc un programme social et culturel qui renforce la cohésion sociale, qui a contribué à l'augmentation du capital social au Rwanda de la période post-génocide.³⁷⁷ Ce capital social contenu dans le programme de *Girinka* est essentiel dans l'amélioration du processus de transformation des conflits que subit le Rwanda sous de différentes dimensions. Par exemple, le programme a contribué à la reconstruction de relations interpersonnelles et intra-personnelles, étape de base vers la réconciliation avec soi et conduit finalement à l'unité avec les autres personnes.³⁷⁸ Le programme fait la promotion des valeurs et des comportements humains qui sont essentiels à la socialisation, la réconciliation et l'unification des Rwandais.³⁷⁹

³⁷² Idem.

³⁷³ <http://rwandapedia.rw>

³⁷⁴ MINAGRI (2006). Ibid.

³⁷⁵ RAB (2013).Ibid.p.1.

³⁷⁶ Idem.

³⁷⁷ MINAGRI (2006). Ibid.

³⁷⁸ RAB (2013). Ibid.

³⁷⁹ Brian (2012). Ibid.

4.5.3.3. Haute Intensité de la Main d'œuvre (HIMO)

La Haute Intensité de la Main d'œuvre (HIMO), est un autre programme en faveur des pauvres. L'objectif général de HIMO est d'élargir la base économique du pays à travers la décentralisation des activités socio-économiques et par la monétarisation de l'économie rurale. Un objectif complémentaire est de réduire la pauvreté dans les zones urbaines et semi-urbaines par le biais de travaux de grande envergure utilisant des chômeurs dans les villes, les jeunes en particulier.

Pour aider les pauvres, on a développé des programmes qui ciblent leurs ménages et on utilise les ressources disponibles (dans ce cas la main-d'œuvre et la terre). Ce programme a été développé de manière à augmenter la capacité de production des pauvres grâce à une meilleure infrastructure pour les services d'éducation et de santé³⁸⁰

4.5.4. *Ubudehe*—Travaux Communautaires

Ubudehe est une solution locale enracinée dans la culture Rwandaise de soutien mutuel. Traditionnellement, *Ubudehe* fait référence à la tradition de l'action collective, au niveau communautaire, pour le développement de la communauté qui a été effectivement rétablie pour améliorer la planification et la mise en œuvre des mesures anti-pauvreté.³⁸¹ C'est vers la fin de 2001 qu'on a ré-entrepris ce programme, avec l'objectif de faire respecter le travail de la communauté au niveau du village pour réduire la pauvreté. Il est considéré comme un des piliers du processus de décentralisation politique et financière actuelle. En outre, *l'Ubudehe* est également l'un des mécanismes mis en place afin de restaurer et d'améliorer la confiance par la participation, la responsabilité et la performance au Rwanda depuis le lendemain du génocide perpétré contre les Tutsi en 1994.

Au début de l'histoire du Rwanda, *l'Ubudehe* était une occasion pour les gens de s'entraider à travers des activités collectives, telles que la plantation de cultures et la construction de maisons. Ainsi, il y avait une tradition d'action communautaire ou collective et l'assistance mutuelle en cas de besoin.

En rétablissant *l'Ubudehe*, l'objectif initial ne se limitait pas à «l'action collective» il est plutôt devenu un «travail communautaire» afin de mieux promouvoir la participation de la communauté à résoudre les problèmes de la pauvreté, ainsi que la promotion de la culture de soutien mutuel. En vertu de ce programme, chaque village sélectionne deux familles les plus pauvres; ensuite ils élaborent des stratégies avec la grande communauté à l'appui de deux bénévoles formés pour aider ses familles à sortir de la pauvreté. Les plus pauvres sont choisis en fonction des catégories économiques des Rwandais.³⁸² Le programme permet également aux communautés à travers le pays à entreprendre des projets prioritaires.³⁸³

³⁸⁰ MusoniProtais (2003). Ibid., p.17.

³⁸¹ Minaloc (2004). *Rwanda Five-Years Decentralization Implementation Programme (2004-2008). Poverty Reduction and Empowerment through Entrenchment of Democratic Decentralization*. March, Kigali.

³⁸² Brian (2012). Ibid.

³⁸³ Niringiye, A. (2012). *Impact Evaluation of the Ubudehe Programme in Rwanda: an examination of the Sustainability of the Ubudehe Programme*. University of Pennsylvania. *Journal of Sustainable Development in Africa*, Volume 14, No.3, 2012, p. 141-154.

En plus du travail communautaire pour venir en aide aux populations pauvres et vulnérables, le programme d'*Ubudehe* a également été introduit afin de réunifier et réconcilier les Rwandais depuis les lendemains du génocide perpétré contre les Tutsi en 1994. L'objectif général était de construire la confiance parmi les Rwandais de manière à commencer le processus de guérison et de travailler ensemble pour construire un plus grand capital social et l'inclusion, à réduire l'apathie des citoyens envers le gouvernement et entre eux, et de renforcer le pouvoir de chaque citoyen à agir et donc de construire un citoyen rwandais actif.³⁸⁴

Des recherches diverses ont indiqué que, le programme d'*Ubudehe* a amélioré la cohésion sociale, l'unité, l'intégration et l'inclusion parmi les Rwandais dans leurs communautés respectives,³⁸⁵ redynamisé identité nationale "*Ubunyarwanda*" (Rwandité) et le patriotisme,³⁸⁶ tout en renforçant la propriété collective des problèmes nationaux, pour essayer de trouver des solutions ensemble.³⁸⁷

4.5.5. Umuganda—Activité Collective

Chaque dernier samedi de chaque mois, les Rwandais se réunissent pour faire «un travail collectif» unique et d'origine locale appelé «*Umuganda*». Cet exercice qui implique tous les Rwandais en général commence à 8h00 jusqu'à 11h00.

L'*Umuganda*, remonte depuis l'époque précoloniale et fait référence à la tradition Rwandaise du travail bénévole pour atteindre une série d'objectifs sociétaux collectifs. Ceux-ci comprenaient la construction de maisons et l'entretien l'infrastructure du sol et de l'eau susceptibles en même temps de réduire l'érosion des sols et de moderniser l'agriculture. Ces activités constituaient des moyens institutionnels cruciaux pour promouvoir le développement et elles étaient flexibles pour s'adapter aux changements positifs que connaît le Rwanda aujourd'hui.

Aujourd'hui, l'objectif général de l'*Umuganda* reste de promouvoir le développement par l'action collective. Il mobilise le main d'œuvre communautaire pour la reconstruction et la réparation des infrastructures de développement publique de base sous la supervision des chefs de village. Des routes, des ponts et des voies d'eau ont été réhabilités, des écoles et des centres de santé construits, les personnes vulnérables aidés à avoir un abri, et l'environnement protégé. *Umuganda* exige de chacun de contribuer d'une main d'œuvre gratuit. En termes monétaires, la valeur de l'*Umuganda* équivaut aux contributions faites par les cinq principaux partenaires de développement directement à travers l'appui budgétaire. Tous les Rwandais, y compris les forces de sécurité, le Président de la République et d'autres dirigeants politiques, ainsi que les expatriés, participent à l'*Umuganda*³⁸⁸

³⁸⁴ Ensign, In Gasanabo, Simon and Ensign (2014). Ibid., p. 333.

³⁸⁵ Brian (2012). Ibid.

³⁸⁶ Shyaka, A. (2007). Ibid.

³⁸⁷ Niringiye, A. (2012). Ibid.

³⁸⁸ Adelman (1975); Rwanda National Police (2014, p. 42). Ibid.

L'activité collective à travers l'*Umuganda* a créé/crée la solidarité et l'unité entre ceux qui y participent. L'*Umuganda* unit les familles et c'est un mécanisme qui renforce la cohésion et la confiance sociales ainsi que la réconciliation au Rwanda. Il améliore le voisinage tout en enlevant les murs de séparation entre les communautés voisines. Grâce à l'*Umuganda*, les amis et les ennemis partagent une blague, échangent des idées et finalement transforment les conflits de manière constructive.³⁸⁹ L'*Umuganda* a également permis le Rwanda de devenir autonome avec dignité³⁹⁰, car les problèmes sont résolus par les Rwandais eux-mêmes grâce à des efforts conjoints.

4.5.6. La réforme agraire

Le succès dans l'engagement au processus de l'unité et la réconciliation au Rwanda nécessitait aussi d'aborder les questions structurelles relatives à la répartition équitable des ressources, en particulier la terre. Pour ainsi dire, étant donné que la terre a toujours été la principale ressource au Rwanda³⁹¹ et que l'histoire du Rwanda est façonnée par la question de l'accès à la terre et son utilisation.

Comme on l'a montré au second chapitre, le système foncier au Rwanda précolonial a été caractérisé par la propriété collective de la terre, avec la complémentarité entre l'agriculture et l'élevage. Ce système, en vertu du droit coutumier, promut la production économique et était un facteur de stabilisation et de l'harmonie dans les relations sociales. L'insuffisance des terres est devenue un facteur important dans le passé du Rwanda caractérisé par des divisions depuis la période coloniale. L'attente par le pouvoir colonial de créer un système unique de propriété et de transfert des terres n'a pas abouti à un système cohérent de propriété. Au contraire, ces processus ont créé des clivages sociaux au Rwanda, la création d'une identité sociale basée ethnicité, l'accaparement de la terre et le pouvoir par l'élite, et la médiocrité de l'administration foncière.³⁹²

L'impact du génocide de 1994 perpétré contre les Tutsi a exacerbé les questions de droits fonciers au Rwanda.³⁹³ A la suite du génocide, le Rwanda a été confronté à un problème d'habitat. Il y avait de multiples revendications de droits fonciers par les rapatriés *ancien-cas* et les rapatriés *nouveau-cas*³⁹⁴ d'une part, il y avait un afflux de rapatriés ancien-cas³⁹⁵ provenant de différentes parties du monde. D'autre part, la population avait été déplacée à l'intérieur, alors que la majorité ³⁹⁶ avait fui vers les pays voisins en particulier la République démocratique du Congo et la Tanzanie. Cet afflux a eu lieu dans un pays, le Rwanda, où la

³⁸⁹ Rwanda National Police (2014). *Ibid.*, p. 42.

³⁹⁰ *Idem.*

³⁹¹ Ministry of Lands, Environment, Forests, Water and Mines (2004).

³⁹² Vansina, 2001, p. 168; Ministry of Lands, Environment, Forests, Water and Mines, 2004, p. 10; Takeuchi Marara, 2009, p. 8. *Ibid.*

³⁹³ Kairaba and Simons (2011: 5). *Impact of the Land Reform on the Land Rights And Economic Poverty Reduction of the Majority Rural Especially Women Who Depend on Land for their Livelihood*, Kigali: RISD.

³⁹⁴ Il s'agit des réfugiés de 1959, 1960s and 1973s.

³⁹⁵ Il s'agit des réfugiés post-1994 et les déplacés.

³⁹⁶ Il s'agit des réfugiés post-1994.

réforme agraire n'avait jamais été mis en œuvre, d'où l'absence d'un cadre de bonne gouvernance foncière. Au lendemain du génocide de 1994 contre les Tutsi, le gouvernement avait donc une tâche énorme de réinstaller tous les rapatriés, anciens-cas et nouveaux-cas.³⁹⁷

La crise d'habitat s'est intensifiée en 1996, quand plus de 1,5 millions de réfugiés post-génocide (Nouveaux rapatriés) de la République Démocratique du Congo, tandis que ceux de la Tanzanie sont revenus quelques années plus tard. Des rapatriés *ancien-cas* devraient aussi revenir, comme était stipulé dans les accords de paix d'Arusha de 1993. Article 3 du Protocole, en effet, déclarait que «dans le but de réinstaller les rapatriés, le gouvernement Rwandais devait libérer toutes les terres inoccupées ainsi identifiées par la Commission de rapatriement". D'autre part, l'article 4 du Protocole stipule que «le droit à la propriété est un droit fondamental pour tous les Rwandais. » Par conséquent, les rapatriés ancien cas avaient le droit de reprendre possession de leurs biens à leur retour. Toutefois, les deux parties ont recommandé que "*en vue de promouvoir l'harmonie sociale et la réconciliation nationale, les réfugiés qui ont quitté le pays il y a plus de dix ans ne devraient pas réclamer leurs biens qui ont été occupés par d'autres individus. En compensation, le Gouvernement mettra à leur disposition des terres et les aidera à se réinstaller*". En premier lieu, les rapatriés ancien cas ont occasionné un véritable problème de la terre, surtout parce qu'il était difficile d'appliquer les accords de paix d'Arusha, qui avaient été torpillés par le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994.³⁹⁸

La situation ainsi décrite des problèmes concernant les terres, a abouti à la nécessité d'une politique foncière nationale et une loi, ce qui pourrait prendre en compte à la fois de la situation socio-politique actuelle et le contexte économique, d'où la nécessité de changement de mentalités en ce qui concerne le mode de gestion des terres et de l'administration des terres.³⁹⁹

De même, la gestion des terres au Rwanda s'est toujours heurtée à des contraintes juridiques et institutionnelles. Légalement, la dualité des lois avait provoqué la confusion dans la gestion des terres. Le paysan rwandais, tout comme le citoyen, se considérait lui/elle-même comme propriétaire de son/sa parcelle, tandis que le gouvernement se considérait comme le propriétaire éminent de la terre. Plusieurs tentatives pour mettre en place des réglementations foncières avaient toujours échoué. Au niveau institutionnel, la terre avait toujours été sous plusieurs directions, ce qui avait entraîné des problèmes de gestion graves et un obstacle à l'utilisation rationnelle des terres. Il était donc nécessaire qu'il y ait une loi foncière unifiée qui définit avec précision les droits et obligations des détenteurs de titre de propriété.⁴⁰⁰

C'était pour la première fois dans l'histoire du Rwanda qu'une politique nationale sur l'utilisation de la terre a été élaborée, conformément à la Constitution de la République

³⁹⁷ Kairaba and Simons (2011). Ibid., p. 5; Musahara and Huggins 2005; Takeuchi and Marara (2009). Ibid.

³⁹⁸ Ministry of Lands, Environment, Forests, Water and Mines (2004). Ibid., p.13.

³⁹⁹ Idem, p 10-15.

⁴⁰⁰ Idem.

Rwandaise de 2003, qui insiste sur l'égalité pour tous. La politique a été fondée sur le principe que «de toutes les ressources, la terre est certainement la plus précieuse parce qu'elle est un support irremplaçable de toutes les formes de vie, notamment au Rwanda où il constitue le facteur le plus important de la production et de la survie." L'objectif de la politique était, et reste, d'établir un système de régime foncier qui garantit la sécurité d'occupation pour tous les Rwandais et donner des orientations sur les réformes foncières nécessaires en vue d'une bonne gestion et l'utilisation rationnelle des ressources foncières nationales dans la perspective de l'unité et la réconciliation nationales, ainsi que le développement durable du Rwanda.⁴⁰¹ Ainsi, le programme de villagisation, le remembrement des terres, ainsi que le régime foncier et l'enregistrement ont été parmi les mécanismes de la réforme agraire au Rwanda.

Les mesures ci-dessus ont joué un rôle important dans le processus de l'unité et la réconciliation au Rwanda puisque ils ont assuré l'égalité entre les Rwandais. Ils ont également assuré la justice sociale, la réduction des conflits liés à la terre vers la cohésion sociale entre les Rwandais. Alors, il est intéressant de noter les témoignages des citoyens ci-après:

La loi garantissant la justice/équité pour les questions liées à la possession des terres a résolu certains problèmes tels que ceux liés à la succession. C'est après le projet de recensement et d'enregistrement des terres que l'équité des chances à la possession de la terre a franchi une étape évidente puisque cela [recensement et l'enregistrement des terres] a réduit les conflits familiaux concernant la terre dans la mesure où même les orphelins ont reçu les titres de propriété de la terre de leurs parents.⁴⁰²

La terre est vraiment à la base de l'économie des Rwandais. Le gouvernement a donné de la valeur à la terre et maintenant il existe des lois régissant l'utilisation de la terre; et il y a eu un recensement des terres et chaque titulaire de terres a un droit légal sur elles; tout cela explique qu'il y a de l'équité concernant les terres.⁴⁰³

Les mécanismes et les programmes socio-économiques décrits ci-dessus ont été lancés et mises en œuvre en même temps que d'autres programmes socio-culturelles et éducatives.

4.6. Mécanismes socio-culturels et éducatifs

En plus de développer la nation sur le plan social et économique, l'engagement du Rwanda à la réconciliation et à la restauration de l'unité est également fondé sur le recours à ses racines précoloniales, et la réitération de l'importance des mécanismes socio-éducatifs fondés sur le dialogue et les valeurs culturelles positives. Ces mécanismes concrétisent le recours du Gouvernement rwandais à la «tradition» dans la résolution des conflits du passé caractérisé par l'idéologie de division et le souci d'inculquer les valeurs civiques dans la

⁴⁰¹ Ministry of Lands, Environment, Forests, Water and Mines (2004:22). Ibid.

⁴⁰² NURC (2012). Ibid., p.86.

⁴⁰³ NURC (2012). Idem.

société rwandaise.⁴⁰⁴ Ils s'inscrivent dans la ligne du dicton bien connu au Rwanda que «Uburere buruta ubuvuke» (l'éducation dépasse la naissance), ce qui signifie que «les valeurs ne relèvent pas de la naissance, mais sont acquises et internalisées que par l'éducation et la pratique».⁴⁰⁵

4.6.1. Ingando— Camps de Solidarité

L'un des principaux mécanismes adoptés par le Rwanda dans le processus d'unité et de réconciliation, et qui est "une version mise à jour d'un des traits de la tradition rwandaise" est l' 'Ingando', qui est localement traduit par «camp de solidarité»⁴⁰⁶. 'Ingando' réfère au programme rwandais d'éducation civique et d'éducation à la paix, et le terme vient du verbe rwandais 'Kugandika', qui signifie sur l'arrêt des activités normales, afin de réfléchir et de trouver des solutions aux défis nationaux.

Le programme 'Ingando' a été officiellement réintroduit peu de temps après le génocide de 1994 commis contre les Tutsi, pendant la période de transition, notamment par l'ancien Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Associatif en mai 1996. ⁴⁰⁷ Les 'Ingando' avaient, toutefois, déjà été utilisés au cours des programmes d'intégration militaire de la fin de 1994.

Les 'Ingando' ont ensuite été beaucoup actifs à travers la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation (NURC) comme une des stratégies utiles pour l'unité et la réconciliation au Rwanda. Ils étaient, et restent, particulièrement pertinents en référence à une mission essentielle de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation (NURC) à redéfinir une nouvelle identité et à réhabiliter le patrimoine commun de l'Ubunyarwanda (Rwandité) comme le pilier central de l'unité et de la réconciliation au Rwanda.⁴⁰⁸

Traditionnellement, au Rwanda, Ingando ou kugandika se référaient à un moment unique dans lequel les anciens d'un village ou les jeunes gens quittaient leurs villages ou leurs ménages ordinaires pour un endroit isolé pendant un temps plus ou moins court ou long en vue de se concentrer, de méditation et d'échanger des réflexions visant à résoudre les problèmes fondamentaux au niveau communautaire ou national (la famine, les conflits, la pauvreté, etc.). ⁴⁰⁹

Les 'Ingando' ont été et sont encore autant utilisés par de jeunes groupes de scouts et guides, et d'autres associations, liés aux mouvements catholiques par la foi et des objectifs éducatifs. En plus des cours et des activités pratiques dispensés durant les 'Ingando', les jeunes ont été utilisés pour effectuer des travaux manuels comme l'agriculture et l'élevage, la production de briques et la construction de maisons pour les pauvres, et le développement du système de fermeture des marécages, etc. Ce type d' 'Ingando' était comme l'initiation

⁴⁰⁴ Clark, P. (2009). Ibid., p.104.

⁴⁰⁵ Idem.

⁴⁰⁶ Mgbako, C. (2005). Ibid., p.208.

⁴⁰⁷ NURC (2007). Ibid.

⁴⁰⁸ NURC (2007). Ibid., p.11.

⁴⁰⁹ NURC (2007). Ibid., p.7; Mgbako, C. (2005). Ibid., p. 208.

sociale à la vie réelle basée sur un modèle d'échange et de partage d'expériences mais aussi un outil d'intégration dans la communauté.⁴¹⁰

L' 'Ingando' était donc une école formidable, un moment difficile dédié à l'apprentissage des vertus du patriotisme, y compris les valeurs fondamentales liées au processus de socialisation (comme la culture civique et physique, laquelle est centrée sur la formation d'un bon citoyen, capable, courageux, honnête, compétitif et bien éduqué).⁴¹¹

Le premier 'Ingando' fut organisé par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Associatif en mai 1996 à Karangazi, dans l'ancienne Préfecture d'Umutara (qui fait maintenant partie de la Province de l'Est). Il était composé de jeunes (garçons et filles) venant des deux anciens Préfectures de Byumba et Umutara (qui aujourd'hui font respectivement partie des deux Provinces du Nord et de l'Est,) du Rwanda, soit un total de 870 jeunes avec chacun une histoire, des vues et des connaissances différentes en rapport avec les réalités nationales. Certains venaient de la diaspora, d'autres étaient des survivants du génocide, et d'autres encore des présumés coupables ou des membres des familles des auteurs du génocide. L'objectif de l' 'Ingando' était de les réunir tous et de partager des idées sur la vision unificatrice et de réconciliatrice du Gouvernement de l'unité nationale.

Le rôle important des 'Ingando' était également évident dans le programme de rapatriement spontané et massif de réfugiés rwandais. En se basant sur la méthode d'interaction éducative et civique, les 'Ingando' ont donné réponse aux inquiétudes du reste prévisible des millions de réfugiés. A cet égard, ils ont permis le rapatriement et l'intégration massifs des réfugiés de différents pays voisins, principalement les nouveaux cas de rapatriés de la République Démocratique du Congo, et dissipe leur peur de la vengeance ou de la confiscation des biens. En fait, concernant ce dernier point, l'une des tâches prioritaires du Gouvernement de l'unité nationale, peu après le rapatriement massif des réfugiés ci-dessus, était de rendre les biens aux nouveaux rapatriés d'exil. Cette initiative était une démonstration visible de la bonne foi et de la ferme volonté politique de soutenir la vision de l'unité et de réconciliation nationales, la justice sociale et l'égalité entre tous les Rwandais. Il ne faut pas négliger, non plus, que c'est des 'Ingando' que le Gouvernement de l'unité nationale a également tiré l'idée de mettre en place un programme national en faveur des nouveaux (réfugiés) rapatriés.⁴¹²

A cote de leur rôle pendant la période de rapatriement et de réinstallation des réfugiés, les Ingando ont continué à être utilisés comme un espace central d'interactions dynamiques entre les gens et un outil d'intégration.⁴¹³

Les Ingando ont également profite à la réinsertion des ex-combattants dans l'armée nationale et la société en général, et la lutte contre les idéologies du génocide qui circulaient à l'époque. Comme mentionné plus haut, cela a conduit à mélanger les ex-FAR et les soldats

⁴¹⁰ NURC (2007). Ibid., p.8

⁴¹¹ NURC (2007). Ibid. p.7

⁴¹² NURC (2007). Ibid., p.15

⁴¹³ Idem.

de l'APR et à leur donner à tous l'occasion de parler du conflit rwandais. Dans son étude de la stabilisation provisoire des Etats post-conflits,⁴¹⁴ Nat J. Colletta et Robert Muggah ont trouvé que le programme rwandais d'«Ingando» était un exemple-type des stratégies souvent négligées, dite de deuxième génération, portant sur l'intégration militaire et la consolidation de la paix. En fait, l'«Ingando» a été une occasion à travers laquelle les anciens combattants ennemis ont été réunis dans des sessions proactives basées sur de nouvelles narratives touchant aux causes et à l'appropriation de la tragédie, l'expose critique des illusions et stéréotypes mutuels, et la nécessité de l'effort pour rétablir la confiance mutuelle, après le traumatisme profond du génocide de 1994.⁴¹⁵ A ce propos, l'ancien attaché de défense des Etats-Unis d'Amérique au Rwanda, Rick Orth, qui était un témoin oculaire de cette première phase d'«Ingando» dit:

Un officier de l'ex-FAR a décrit le processus d'intégration comme assez simple en raison du fait que tous les participants partagent une histoire commune, la langue (Kinyarwanda), et la nationalité. Il a regretté que le Gouvernement génocidaire ait utilisé la politique de la division et a reconnu que les FAR avaient souffert sur le champ de bataille en raison de la compréhension que les soldats ont été traités comme une ressource consommable par l'ancien Gouvernement. En revanche, l'officier a décrit la force de la RDF comme une organisation qui valorise son peuple avant tout. ⁴¹⁶

En fait, comme indiqué précédemment, jusqu'en 1997 les soldats des ex-FAR qui avaient obtenu leur certificat d'«Ingando» étaient intégrés dans l'APR. La nouvelle armée intégrée fut rebaptisée «Rwanda Défense Force» (Forces rwandaises de défense) en 2002, comme un autre symbole de l'unité nationale.⁴¹⁷ Considérant le fait que dans les «Ingando» les participants comprenaient, au départ, des combattants ex-FAR et ceux de l'APR, la première étape était de les aider à se décharger émotionnellement. Ceci a été réalisé en leur permettant de parler du conflit qui les avait opposés et de leur histoire. Ce que les différentes parties ressentaient vis à vis du conflit et les uns par rapport aux autres était un obstacle de poids, qui devait d'abord être écarté. En effet, lorsque les parties ne sont pas en mesure de parler du conflit qui les a opposés et de leurs sentiments à ce sujet, ils ne pourront jamais être capables de parler des solutions équitables et de l'avenir. La clé consistait donc à créer et assurer une atmosphère dans laquelle les parties apprennent à se connaître et à respecter la dignité de chacun en tant que personne et de manière durable.⁴¹⁸

La deuxième étape a consisté en un redéploiement militaire conjoint des anciens adversaires. Ce déploiement a permis aux participants de poursuivre leur apprentissage sur ledit conflit et de faciliter davantage l'intégration entre les troupes à travers la démystification des différences et les stéréotypes que les uns avaient par rapport aux autres. Un exemple de déploiement conjoint était pendant la guerre en RDC en 1998-2002, après environ 39,200

⁴¹⁴ Burgess Stephen (2014). Ibid., p 94.

⁴¹⁵ Colletta and Muggah (2009), In Burgess Stephen (2014), In "In Licklide Roy (2014) Ibid., p. 94.

⁴¹⁶ Orth, 1999, p. 66, In Burgess Stephen (2014), In Licklide Roy (2014) Ibid., p. 95.

⁴¹⁷ Burgess Stephen (2014), In Licklide Roy (2014). Ibid., p. 99.

⁴¹⁸ Rusagara, F. (2014). Ibid., p.4

ex-FAR ont été intégrés dans l'APR. Après leur tour de service en RDC, ou pendant leur congé, la pause a permis aux ex-combattants de retourner dans leurs communautés. Pendant les congés, ils ont influencé leurs communautés d'origine par leur exemple.⁴¹⁹

Pendant la troisième étape, la RDF a constamment facilité le dialogue exploratoire à travers le Bureau de la Coordination Civile et Militaire au Quartier Général de la RDF. Ici, le J5 était plus analytique et les participants ont été encouragés d'analyser leurs conflits comme un problème commun, en termes de réciprocité. Ce processus comprenait l'analyse des causes du conflit, des différents comportements, et des différentes pertes et des responsabilités mutuelles en rapport avec ce même conflit. Le J5 assura qu'aucun blâme unilatéral ne pouvait être adressé l'un ou l'autre camp. Cette étape pourrait être émotionnelle, mais elle était cruciale et nécessaire, et à la fin elle a assuré une solution ou tous gagnaient.⁴²⁰

La quatrième étape était quand les ex-combattants désormais intégrés se sont rencontrés et ont réévalué l'ensemble du processus.⁴²¹

Les objectifs des 'Ingando' étaient donc d'aider les participants à surmonter la peur et la suspicion mutuelle provoquées par le génocide de 1994 et la tentation de mener des attaques de représailles. Ils l'ont fait en encourageant la conversation sur l'histoire des divisions du Rwanda qui ont culminé dans le génocide et dans le but de guérir les blessures de la haine.

Les 'Ingando' visaient également à faire accepter aux participants la responsabilité des dommages causés pendant le génocide et de dissiper les perceptions négatives entre les Rwandais. Ils ont été conçus pour encourager l'appropriation collective des conséquences de la guerre et du génocide et l'accord sur les actions prospectives pour éviter que l'histoire pareille ne se reproduise.⁴²²

Le programme 'Ingando', a été plus tard élargi pour inclure les jeunes et les étudiants des écoles secondaire et tertiaire, et est ainsi devenu un camp de l'éducation civique. En 2002, la formation a été étendue aux commerçants informels et à d'autres groupes sociaux, y compris les rescapés de génocide, les prisonniers, les leaders d'opinion, les femmes et les jeunes.⁴²³

Aujourd'hui, les 'Ingando' sont organisés dans tout le pays, et touchent de nombreuses catégories de Rwandais: étudiants pré-universitaires, professeurs d'université, les prostituées, les prisonniers en liberté provisoire, les jeunes, les femmes, les dirigeants locaux, les leaders d'opinion, leaders d'opinion et d'autres travailleurs de la fonction publique, les étudiants de la diaspora, et les suspects des crimes du génocide libérés. L'objectif général est de permettre aux Rwandais de se réconcilier avec le passé en faisant face à l'histoire, de forger une vision commune pour un avenir solidaire, et de créer un forum pour le

⁴¹⁹ Rusagara, F. (2014). Ibid.

⁴²⁰ Idem.

⁴²¹ Idem.

⁴²² Ruhunga (2006), In Burgess Stephen (2014), In Licklide Roy (2014). Ibid., p. 95.

⁴²³ NURC (2007); Rusagara, F. (2014), In Clark, P. (2010). Ibid., p.105.

renforcement de la confiance mutuelle et l'analyse critique des défis nationaux en vue de la recherche de solutions pour y remédier.⁴²⁴

En tant que camps de solidarité, les 'Ingando' réunissent souvent entre 300 et 400 personnes par programme, et durent entre 3 semaines à 2 mois, selon les cas. Les discussions portent principalement sur le récit revisité de l'histoire rwandaise conformément au souci d'unité et de réconciliation nationales.⁴²⁵ Plus précisément, les sujets des 'Ingando' ont comme point focal de:

- Clarifier l'histoire du Rwanda;
- Analyser et comprendre l'origine des divisions parmi le peuple Rwandais et de décider de ce qui doit être fait pour les éradiquer;
- Participer activement à trouver des solutions permanentes aux problèmes du Rwanda et contribuer à l'unité nationale;
- Promouvoir le patriotisme, pour résoudre pacifiquement les conflits et soutenir les programmes du gouvernement;
- Participer à la reconstruction nationale et éviter les tendances à la division;
- La lutte contre l'idéologie du génocide.

Les diplômés des 'Ingando' sont censés être des «agents du changement» à leur retour dans leurs communautés et/ou lieux de travail et éduquer leurs concitoyens et/ou collègues afin qu'il n'y ait point de place pour la division dans la société rwandaise. La conviction est que «nous sommes tous Rwandais maintenant », et qu'il appartient aux Rwandais de se mettre ensemble pour résoudre leurs propres problèmes.⁴²⁶

La participation aux 'Ingando' est ainsi une affirmation de la dignité et l'humanité des participants en tant que Rwandais égaux. Il faut dire que, indépendamment de leur rôle vis à vis du conflit rwandais, les 'Ingando' visent, au point de départ, l'unité et la réconciliation.⁴²⁷ De 1999 à 2009, plus de 90,000 Rwandais ont participé à ces programmes, qui visent à clarifier l'histoire du Rwanda et les origines de la division parmi sa population, promouvoir le patriotisme et la lutte contre l'idéologie du génocide.⁴²⁸ Les principaux résultats de ces 'Ingando' peuvent être observés dans ce qui suit⁴²⁹:

- Plus de 200 étudiants membres des 'Clubs de l'unité et de la réconciliation' sont actifs dans les universités et les écoles secondaires dans la lutte contre l'idéologie de la division et du génocide et la promotion des valeurs de l'unité et la réconciliation;

⁴²⁴ NURC (2007). Ibid.

⁴²⁵ Mgbako, C. (2005). Ibid., p.202

⁴²⁶ Clark, P. (2010). Ibid., p.106

⁴²⁷ Rusagara, F. (2014). Ibid.

⁴²⁸ UN, Voir: <http://www.un.org/en/preventgenocide/rwanda/about/bgjustice.shtml>

⁴²⁹ NURC (2009). Ibid., p.11

- Les programmes du gouvernement liés à l'unité et la réconciliation ont été expliqués avec succès et les gens sont engagés à se les approprier;
- L'état d'esprit des participants aux 'Ingando' a été modifié, comme celui des gens qu'ils ont eux-mêmes formes à leur retour, et ce changement a nettement augmenté la confiance et la coopération ou solidarité entre les citoyens.
- Les suspects de génocide et de crimes y relatifs qui ont été libérés par le décret présidentiel du 01/01/2003, et qui ont participé aux 'Ingando' ont contribué à accélérer la justice communautaire (pendant les juridictions Gacaca, que nous débattons plus tard) en révélant la vérité au cours des sessions de collecte de preuves;
- La majorité des gens qui ont participé aux 'Ingando' ont gagné la confiance des citoyens et ont été élus à divers postes de leadership du Rwanda.

Ce succès des 'Ingando' vers l'unité et la réconciliation au Rwanda met donc en évidence les efforts fournis par le Gouvernement d'union nationale, à travers son bras exécutif qu'est la CNUR, de faire l'unité et la réconciliation une réalité vivante.

Toutes les considérations ci-dessus contredisent donc les affirmations erronées de certains "savants" ou chercheurs étrangers⁴³⁰, qui-peut-être due à leur ignorance sur la culture, l'histoire et le contexte du Rwanda, ou en raison d'autres intérêts personnels et/ou sous l'influence des tendances négatives, confondent la création des 'Ingando' (1994) avec la formation militaire conçue par ou sous l'initiative du FPR/APR. Certains ont même fini par interpréter faussement les 'Ingando' comme un vecteur de manipulation politique et idéologique ainsi qu'un outil coercitif pour imposer une discipline de fer. Au lieu de cela, les 'Ingando' sont enracinés dans la culture du Rwanda qui consiste à servir une éducation holistique et un intégrateur social. Ils représentent un énorme changement en tant que remède utilisé pour réinventer un nouveau paradigme basé sur la nécessité impérieuse pour le peuple rwandais de réapprendre le nouveau *modus vivendi* «Vivre ensemble pour une identité commune». ⁴³¹

Les 'Ingando' ont, en effet, servi de catalyseur propice pour l'unité et de la réconciliation et l'idéal de restaurer et de renforcer l'identité rwandaise (l'identité commune en tant que Rwandais). Diverses recherches sur les 'Ingando' ont révélé l'impact énorme de ces derniers à cet égard. En fait, la plupart des gens considèrent les 'Ingando' comme « la stratégie la plus efficace pour atteindre l'idéal de l'unité et de la réconciliation. Dans cette perspective, les 'Ingando' sont considérés comme un nouvel accord et un moment d'espoir pour reformater l'identité de citoyens rwandais à travers leur identité commune. Ce moment de retraite pour une réflexion approfondie, individuelle et collective sur les valeurs fondamentales partagées par les Rwandais constitue un retour renouvelé à l'essentiel et à une conscience critique se concentrant sur l'auto-examen individuel et collectif. ⁴³²

⁴³⁰ NURC, 2012, Ibid.

⁴³¹ NURC (2007). Ibid., p.7, 8, 49.

⁴³² Idem, p.50.

Les citoyens rwandais, en général, considèrent les leçons d'éducation civique centrées sur le changement vers l'unité et la responsabilité sociale comme la principale réalisation des Ingando. Dans le détail, les Rwandais considèrent les 'Ingando' comme une école qui offre une exposition directe et indirecte de la vie quotidienne et des progrès réalisés dans le pays, et un espace pour une meilleure compréhension de l'importance de la coexistence pacifique, de la socialisation et de l'amitié. C'est une école de soutien pour l'intégration socio-économique dans la communauté, un espace permettant le renouveau de l'histoire du Rwanda, l'occasion de soulager le poids des traumatismes et des soucis ou inquiétudes relationnelles, un facilitateur de compréhension mutuelle basée sur la confession des actes répréhensibles, un espace qui permettent aux gens de se rendre compte de leur identité, et d'acquérir des valeurs humaines, une place pour le partage des expériences de vie et un espace d'apprentissage pour la solidarité, le soutien aux populations pauvres et vulnérables, et le patriotisme.⁴³³

Dans le cas des anciens combattants (ex-FAR) et des prisonniers, les 'Ingando' ont servi d'appui psycho-social et de dispensaire social pour la méditation et l'expiation, la roue de secours extrême pour l'apprentissage à la réadaptation et la réinsertion dans la vie sociale, et un espace ultime pour effacer la stigmatisation sociale tout en apprenant comment récupérer «l'humanisme».⁴³⁴

Pour les rescapés du génocide, les 'Ingando' ont constitué et constituent encore une thérapie. Leur perception est que non seulement les 'Ingando' enseignent mais aussi, et surtout, constituent un lieu de récupération de l'humanisme éthique et psycho-social et dont les incidences peuvent influencer sur l'individu tout entier et la vie collective en général.⁴³⁵

Ce qui est évident c'est que les Ingando ont aidé les participants à surmonter la peur et la suspicion mutuelles, la haine, et la tentation de se venger. Ils ont aussi permis de discuter de l'histoire du conflit et des divisions; de guérir des blessures du passé tant marquée par le divisionnisme; d'accepter la responsabilité pour tout dommage causé à autrui; de démystifier les perceptions négatives mutuelles; de s'approprier collectivement la tragédie qui a résulté du conflit; et de s'accorder sur ce que l'avenir doit offrir de meilleur pour eux. Comme stratégie participative de transformation des conflits, les 'Ingando' sont basés sur le concept d'ateliers de résolution pratique des problèmes. Ils encouragent les parties à analyser leurs conflits, ses causes, les attitudes des parties les uns des autres et leur relations post-conflit.⁴³⁶ Avec tout cela, les 'Ingando' ont révélé l'extrême importance de la NURC, et de ses réalisations, en particulier depuis que le programme systématique 'd'éducation civique' a été introduit dans le pays.

⁴³³ Idem, p. 19-20.

⁴³⁴ Idem, p.50.

⁴³⁵ NURC (2007). Ibid., p.50.

⁴³⁶ Rusagara, F. (2014:2). Ibid.

4.6.2. Itorero—Education Civique

Créé en 2007, “le programme de l’*Itorero ry’Igihugu*” (ci-après dénommé “l’Itorero”) est une initiative d’éducation civique organisée par l’Académie d’Education Civique et inspirée de la culture rwandaise. La personne qui a été éduquée dans l’Itorero s’appelle ‘intore’.

‘Itorero’ était une école/un centre d’éducation traditionnelle utilisée au Rwanda pour inculquer des valeurs et des actions morales, ainsi que la capacité de traiter divers problèmes.⁴³⁷ En général, le point culminant consiste dans certaines fêtes conviviales (‘Ubusabane’), donc dans des activités de divertissement social, où les gens produisent des chansons et des danses dans les «’ibitaramo’ ou soirées culturelles où chants et danses sont exécutées et où la communautaire partage de la nourriture et des boissons.⁴³⁸

Avant la période coloniale, tous les Rwandais avaient l’habitude de vivre harmonieusement dans la même communauté comme un fruit de leur participation à l’Itorero’, ce canal d’éducation civique, cette école à travers laquelle la nation pouvait transmettre ses messages à la population en ce qui concerne la culture nationale dans ses différents aspects comme la langue, le patriotisme, les relations sociales, le sport, la danse, les chansons touchant à la défense de la nation. En conséquence, les jeunes citoyens pouvaient grandir dans la compréhension et l’attachement à leur culture. Les participants étaient encouragés à discuter des différents programmes nationaux et des valeurs positives de la culture rwandaise. Les participants pouvaient comprendre que les valeurs culturelles contribuent à développer leur jugement, la psychologie, le travail et le secours mutuel, la vie collective et des relations de collaboration étroites.⁴³⁹ L’Itorero était donc et reste un forum d’éducation, sans discrimination ou ségrégation, où les Rwandais étaient formés en matière d’éducation civique et de bonnes relations sociales.⁴⁴⁰

Lorsque les colonisateurs sont arrivés au Rwanda, ils ont trouvé le leadership du Rwanda sous la très forte Itorero unificateur. Le premier mandat de la colonisation a donc été de supprimer l’Itorero en changeant sa mission et la basant uniquement sur la danse. Cette situation a porté un impact négatif sur les relations entre les Rwandais et la façon dont le pays était gouverné, un impact basé sur la propagande de la discrimination et de l’idéologie du génocide. En conséquence, comme d’ailleurs discuté dans le premier chapitre, l’unité rwandaise a été détruite, et nombre de Rwandais Tutsi notamment ont été persécutés et tués tandis que d’autres ont fui le pays pour vivre en exil depuis 1959. La conséquence ultime de tout cela a été le génocide de 1994 perpétré contre Tutsi pendant lequel plus d’un million est mort, et qui a laissé une société traumatisée et détruite à divers domaines.⁴⁴¹

Pour restaurer l’unité, l’Itorero devenait utile. Elle s’érigeait comme une initiative éducative visant à réintroduire la culture de servir le pays sans récompense financière, à encourager le patriotisme, les valeurs positives, la responsabilité et le don de soi pour contribuer à

⁴³⁷ NURC (2014). Available at: <http://www.nurc.gov.rw/index.php?id=77>

⁴³⁸ Sentama, E. (2009). Ibid., p.55

⁴³⁹ NURC (2009). Ibid.

⁴⁴⁰ Idem, p.8.

⁴⁴¹ Idem.

accélérer les progrès, à promouvoir la cohésion sociale, la paix et la réconciliation ainsi que la gouvernance démocratique. L'Itorero a aujourd'hui été ré-institué pour promouvoir les valeurs de l'unité, la vérité, l'assiduité au travail et pour éviter les mentalités et les attitudes qui découragent le développement planifié. Tout cela a pour but d'accélérer la réalisation de la Vision 2020, les Objectifs de Développement du Millénaire et les Stratégies de Développement Economique et de Réduction de la Pauvreté.⁴⁴²

Au lendemain du génocide commis contre les Tutsi, le Gouvernement de l'unité nationale a donc décidé de réintroduire cette pratique comme un moyen de reconstruire le tissu social du Rwanda. L'Itorero', comme plateforme et programme d'éducation civique, a été adoptée à la suite d'Umwiherero' (Retraite des Leaders) à l'Akagera Game Lodge en Février 2007. Pendant cette retraite, les institutions mandatées, parmi lesquelles le Ministère de l'Administration Locale (MINALOC), le Ministère de l'Education (MINEDUC), le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture (MIJESPOC) et la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation (NURC), ont été invités à établir des stratégies pour que la Vision 2020, les Objectifs de Développement du Millénaire et les Stratégies de Développement Economique et la Réduction de la Pauvreté 2008-2012 (EDPRS) soient plus compréhensibles pour les Rwandais. Ces institutions ont également été chargées de trouver des moyens d'encourager la participation active des Rwandais dans la réalisation de ces stratégies à travers des changements de mentalité et l'éthique de travail.⁴⁴³

Le Conseil des Ministres du 12 Novembre 2007 approuva la création de l'«Itorero ry'Igihugu» comme le principal contributeur à accélérer ce changement de mentalités et, à travers cette initiative, pour atteindre les objectifs de la Vision 2020. Son Excellence le Président de la République lança publiquement ce programme le 16 Novembre 2007 et dans son discours de clôture des activités de l'Itorero des enseignants en 2008, il réitéra l'importance de l'Itorero en disant que sa mission est de participer activement au «changement de mentalité des Rwandais sur la révolution économique et sociale».⁴⁴⁴

L'objectif général de l'Itorero est focalisé sur la recréation d'un Rwandais caractérisé par les valeurs fondées sur la culture et la vision nationale. Les grands objectifs spécifiques sont:

- 1) Créer un rwandais qui se respecte, qui est caractérisé par des valeurs distinctes rwandaises, et qui est prêt à accepter des changements positifs pour le développement durable. L'Itorero devrait renforcer une économie fondée sur la connaissance autonome, dépendante des ressources internes et la bonne gouvernance;
- 2) Former des leaders patriotiques qui luttent pour le développement de la communauté et qui sont capables de promouvoir la créativité et la compétitivité.

Dans sa version contemporaine, l'Itorero comprend également des activités physiques ainsi que des cours sur l'histoire du Rwanda de manière à réintroduire certaines des valeurs culturelles perdues par la colonisation. Des leçons ont été également adaptées aux groupes

⁴⁴² Idem.

⁴⁴³ NURC (2009). Ibid.

⁴⁴⁴ Idem.

participant à l'Itorero. Par exemple, les travailleurs de la santé ont été formés sur les activités relatives à leur profession, alors que les dirigeants locaux ont été formés à la prestation de services et à la bonne gouvernance.⁴⁴⁵

Le Gouvernement du Rwanda a également mis en place la Commission Nationale d'Itorero⁴⁴⁶ avec l'objectif général de mobiliser les Rwandais de faire respecter les valeurs culturelles importantes et la culture d'Intore. Cette commission a été chargée de l'élaboration d'un cadre institutionnel durable permettant aux sections volontaires issues de divers horizons de contribuer à leur croissance personnelle et au bien-être des communautés où ils vivent. Grâce à l'Itorero, l'objectif était donc de créer des opportunités en vue de promouvoir les valeurs positives, de bâtir le sens de la responsabilité à travers le patriotisme, mais aussi d'acquérir des connaissances professionnelles.⁴⁴⁷ Les principales valeurs de l'Itorero sont:

- *L'unité*: Le fait de mettre ensemble pour former une unité. C'est un véritable véhicule de partage de la même sagesse, la même vision du monde et la même perception de la vie politique.
- *Le patriotisme*: L'amour et l'allégeance à la nation et au gouvernement de la République du Rwanda
- *L'altruisme*: La renonciation à ses propres intérêts en faveur des intérêts des autres. L'esprit de ne pas mettre soi-même en avant, mais d'être prêt à donner de son temps et de ses ressources pour le bénéfice des autres.
- *L'intégrité*: La cohérence dans ses actions, ses valeurs, ses méthodes, ses mesures, ses principes, ses attentes et ses résultats.
- *La responsabilité*: L'obligation et la capacité de prendre les mesures nécessaires pour assurer le succès. L'obligation pour la bonne gestion, le soin et la sécurité des ressources.
- *Le bénévolat*: la pratique de travailler pour une cause particulière sans exiger d'être payé en retour pour le temps et le service engagés. C'est le désir d'entreprendre, par choix et volonté libre, une tâche ou un travail pour le bénéfice de la communauté au sens large, au-delà de la famille nucléaire et des amis.
- *Humilité*: Est définie comme une disposition à être humble; un manque de fausse fierté. Cet attribut augmente la volonté de l'un à écouter les autres, de consulter et de décider sur base d'informations fiables.

L'Itorero cible tous les Rwandais, et propose différents programmes adaptés aux différentes sections de la population, y compris les enfants de sept ans et au-dessus. Ces enfants sont formés dans leurs Imidugudu (ou Villages, c.à.d. les plus petites unités administratives) pour les aider à grandir afin de devenir des citoyens responsables et productifs. La catégorie

⁴⁴⁵ Idem.

⁴⁴⁶ National Itorero Commission (2012). *Strategy*, July, Kigali.

⁴⁴⁷ NURC (2009). *Ibid.*

obligatoire du service national ('Urugerero) vise principalement ceux âgés de 18-35 ans et qui ont terminé leurs études secondaires. Les autres catégories de la population désireuse d'y participer ont la possibilité de le faire en fonction de leurs antécédents professionnels et des priorités établies par leurs unités. Les citoyens rwandais vivant dans la diaspora ont également rejoint le programme d'Urugerero, et un certain nombre de jeunes ont également organisé l'Itorero dans différentes villes européennes, comme par exemple Edmonton (East London) et Bruxelles (Belgique).⁴⁴⁸ Les étrangers qui désirent y participer et fournir un service au pays sont également autorisés à le faire. Les diplômés universitaires et les retraités qui ont participé à l'Urugerero avant, mais qui souhaitaient participer à nouveau ont également la possibilité de rejoindre l'Itorero.

Localement, Intore (c.à.d. toute personne qui a été éduquée aux valeurs et aux interdits de la culture rwandaise et qui contribue à leur respect) sont choisis parmi les quatre niveaux administratifs suivants :⁴⁴⁹

Itorero à quatre niveaux administratifs du Rwanda:

<i>Au niveau du Village</i>	Chaque famille dans un Village envoie un membre de chaque génération à l'Itorero. Les quatre types d'Itorero basée sur l'âge sont : 1) Itorero pour les adolescents; 3) Itorero pour les jeunes 2) Itorero pour les adultes; 4) Itorero pour les personnes âgées.
<i>Au niveau du Secteur</i>	Des employés de District au niveau du Secteur, des associations, des coopératives, le secteur privé et les employés des ONG travaillant dans le secteur ainsi que d'autres fonctionnaires qui travaillent sous l'autorité du secteur.
<i>Au niveau du District</i>	Les Dirigeants du District et les employés, dirigeants élus, directeurs d'écoles et les responsables des ONG œuvrant au niveau du District, étudiants qui ont terminé des études secondaires ainsi que des mentors niveau du secteur.
<i>Au niveau National</i>	Les dirigeants au niveau hiérarchique supérieur, les dirigeants des partis politiques reconnus au Rwanda, les étudiants qui ont terminé des études universitaires et les professeurs d'université, les chefs religieux des cultes reconnus ainsi que les dirigeants du secteur privé et la société civile.

L'Itorero' s'efforce ainsi de mettre à contribution les Rwandais et de les soutenir dans la lutte contre un certain nombre de défis tels que (1) le faible niveau de cohésion/engagement social, (2) l'absence de valeurs culturelles positives et qui aident les gens, surtout les jeunes, à grandir en tant que citoyens responsables et productifs, (3) le niveau assez bas de patriotisme, (4) le niveau faible de conscience sur l'unité et la réconciliation, (5) le taux élevé de chômage et de sous-emploi, (6) le faible niveau d'éducation (7), le faible niveau de l'esprit d'entreprise et le niveau élevé de dépendance, etc.

Ces désirs sont réalisables grâce à la participation volontaire, d'une population disciplinée et à travers un programme de service national bien organisé ('Urugerero') qui est du reste prévue à l'art. 47 de la Constitution de la République du Rwanda (2003): "Tous les citoyens

⁴⁴⁸ Wakening Abilities for the Future: Video documentary of the Itorero ry'igihugu in Brussels, Belgium, 2010.

⁴⁴⁹ NURC (2009). Ibid.

ont le devoir de participer, par le travail, au développement du pays pour sauvegarder la paix, la démocratie, la justice sociale et de l'égalité et de participer à la défense de la patrie".⁴⁵⁰

En comparaison avec les expériences d'autres pays, le volet formation d'Itorero est unique parce qu'il est basé sur des normes et des valeurs traditionnelles du Rwanda. Toutefois, la composante Service national ('Urugerero') d'Itorero présente des similitudes avec les modèles mis en œuvre par d'autres pays. Le Rwanda a adopté un modèle mixte (volontaire ou obligatoire) adapté aux différentes catégories des participants d'"Urugerero". Au Rwanda, le groupe-cible pour la catégorie obligatoire comprend les jeunes âgés de 18 à 35 ans qui terminent leurs études secondaires. Mais le conseil des commissaires d'"Itorero" peut changer le groupe-cible comme de besoin. Les autres catégories de la population sont autorisées à participer sur une base volontaire en fonction de leur temps, de milieux professionnels et des priorités identifiées. De 2007 à 2004, plus de 200.000 participants avaient déjà pris part au programme Itorero.⁴⁵¹

L'"Itorero ry'Igihugu" a organisé la formation de 284.207 Intore, et favorise la promotion des valeurs culturelles de base, lesquelles encouragent une meilleure éthique de travail toujours en quête d'excellence. Ces 'Intore' sont venu(e)s de divers groupes d'enseignants, secrétaires exécutifs, agriculteurs, comités de police communautaire, Rwandais étudiant à l'étranger, pour ne citer qu'eux.⁴⁵²

En ce qui concerne l'impact de 'Itorero' dans le processus d'unité et de réconciliation, les Intore ont fait leurs preuves dans la mise en œuvre réussie des programmes du Gouvernement sur l'unité et la réconciliation et offert des services de qualité et sans discrimination la population dans leurs activités quotidiennes. Par exemple, à travers les forums et les initiatives individuelles, ils ont joué le rôle de catalyseur en organisant et/ou en participant à la sensibilisation aux valeurs d'unité et de réconciliation en faveur d'autres citoyens d'une manière qui combat les divisions et l'idéologie du génocide, et qui favorise et protège les réalisations acquises.⁴⁵³

4.6.3. Le programme de 'Ndi Umunyarwanda'

*Nous sommes qui nous sommes en tant que nation du Rwanda et nous ne pouvons pas changer quoi que ce soit à ce sujet. Ce que nous pouvons changer sont les choix que nous faisons au cours de nos vies. Nous avons la responsabilité commune de construire le Rwanda. Chacun de nous a un rôle crucial à jouer dans ce voyage.*⁴⁵⁴

⁴⁵⁰ NURC (2011). *Itorero ry'Igihugu: Rwandan Cultural Values in National Development*, Kigali.

⁴⁵¹ Voir: <http://www.un.org/en/preventgenocide/rwanda/about/bgjustice.shtml>

⁴⁵² NURC, 2012, Ibid.

⁴⁵³ NURC (2009). Ibid., p.13

⁴⁵⁴ Son Excellence Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, pendant la retraite du Conseil des Ministres the Cabinet, sous le thème 'Examen critique de notre histoire chaotique vers un avenir meilleur: La responsabilité des autorités dans la promotion de "Ndi Umunyarwanda." Novembre 8, 2013, Kimihurura. Disponible au: www.primature.gov.rw/top/news-details.html.0

Au Rwanda, une autre étape sur le chemin vers plus d'unité et de réconciliation a été l'adoption de 'Ndi Umunyarwanda' programme. Basé sur un dialogue ouvert, ce programme vise à aller au-delà ce qui a divisé les Rwandais et à bâtir une nation où règne la confiance, le fait de rendre compte de ses responsabilités, l'unité, le souci de dire la vérité, la repentance, le pardon et la guérison.⁴⁵⁵ C'était le 08 Novembre 2013 que le Programme de 'Ndi Umunyarwanda' a été créé. Ce programme est, en fait, né des efforts conjugués des organisations comme 'Youth Connect Dialogue' de la 'Fondation Imbuto', 'Art pour la paix et de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation', le 30 Juin 2013.⁴⁵⁶

L'objectif principal du programme du programme 'Ndi Umunyarwanda' est de consolider le processus de l'unité et la réconciliation sur la base de quatre piliers suivants: l'Histoire, les témoignages, le pardon et la guérison à travers le dialogue.⁴⁵⁷ Le programme cible tous les Rwandais au Rwanda et dans la Diaspora. Il offre aux Rwandais, dans leur diversité sociale, un forum ou un espace pour discuter des questions relatives à l'unité et la réconciliation nationales et au développement.

Le programme ci-haut cite englobe à la fois les atrocités d'un passé marqué par la division et l'espoir pour un pays paisible, réconcilié et réuni. Tous les Rwandais n'ont pas besoin de s'installer dans une interprétation unique, mais leur tâche est de travailler pour un compromis mutuellement acceptable. Le programme de 'Ndi Umunyarwanda' exprime un tel changement normatif. En se concentrant sur une citoyenneté partagée basée sur un destin commun, ce programme restaure le lien et la solidarité entre les Rwandais sur la foi qu' "il n'y a aucune alternative plausible à vivre ensemble".⁴⁵⁸

4.6.4. Le Système éducatif

*Maintenant il est temps de mettre en pratique le rôle de l'éducation dans la construction d'une société rwandaise unie, solidaire et œuvrant pour le bien-être de chacun des membres.*⁴⁵⁹

Avant l'arrivée des colonisateurs et des missionnaires chrétiens au Rwanda, le système éducatif du pays était largement informel. Les anciens dans les villages et les familles enseignaient à leurs enfants des valeurs morales et sociales à travers des narratives, de la danse et d'autres méthodes.

Avec l'arrivée des missionnaires catholiques, les églises et les écoles ont été créées dans tout le pays. Les missionnaires catholiques nouvellement arrivés ont formé la première école au Rwanda en 1900. Les administrations coloniales allemande et belge ont fini par être impliqués dans le système éducatif, en aidant à l'élaboration et au financement des programmes. Mais leur système éducatif et son contenu ont reflété et intensifié les divisions

⁴⁵⁵ NURC, 2012.

⁴⁵⁶ Kibuka Eugene (2013). *Top Government Leaders in Ndimunyarwanda*. Ipsos Kenya - Acorn House, Nairobi - Kenya: Voir: file:///C:/Users/user/Desktop/131109_Saturday%20Times_1and3_62bde.pdf

⁴⁵⁷ NURC, 2012

⁴⁵⁸ Williams (1999:229), In Nagy Rosemary (2004), *Ibid.*, p.648).

⁴⁵⁹ MINEDUC (2003). Education Sector Policy, Kigali, p. 4.

ethniques au Rwanda et beaucoup contribué à l'exclusion sociale de la majorité des Rwandais en bénéficiant de l'élite dirigeante et en propageant les divisions ethniques. Depuis la période coloniale jusqu'au génocide de 1994 commis contre les Tutsi, le système éducatif constituait un «instrument de division» et était discriminatoire. En fait, pendant cette période:

Pendant les périodes coloniales allemandes et belges, les manuels scolaires ont mis l'accent sur la différence physique entre les Hutu et les Tutsi, reliant l'apparence physique et la capacité intellectuelle conformément aux doctrines racistes en vigueur. Ces livres ont loué les capacités intellectuelles des Tutsi et classé les Hutu comme inintelligents, doux, et plutôt bons pour le travail manuel.⁴⁶⁰

Les racines des divisions et de la ségrégation dans le passé du système éducatif du Rwanda sont inextricablement liées à la version de l'histoire qui a été adoptée, légitimée et enseignée par les régimes coloniaux. «L'ethnicité» était considérée comme une base acceptable pour la mise en place de structures sociales et institutionnelles. Comme Shyaka le mentionne:

Ségrégation à l'école-les seules personnes admises étaient les enfants de chefs qui soutenaient la colonisation et ceux qui venaient des groupes ethniques favorisés Les puissances coloniales et missionnaires déterminaient ceux qui auraient accès à la scolarisation et à l'éducation sur la base de l'appartenance ethnique. Ce faisant, ils définissaient, sur la base de l'appartenance ethnique, ceux qui occupent des postes politiques importants.⁴⁶¹

Après que l'indépendance du Rwanda en 1962, le régime politique nouvellement créé s'est activement engagé dans la propagande anti-Tutsi. Des histoires fictives de divisionnisme ont été rédigées, et incorporées dans les programmes scolaires du pays et enseignées à la population du Rwanda. Tout au long de la première République (1962-1973), le système éducatif et son contenu contenaient des critères régionaux et ethniques, avec une politique éducative dite de l'«équilibre ethnique», laquelle a sérieusement détérioré le sens de l'identité unique des Rwandais.⁴⁶²

Pendant les deux premiers gouvernements de la période postindépendance, un système de quotas discriminatoires a donc été utilisé pour l'entrée dans les écoles, lequel était ouvertement fondé sur des critères ethniques et régionaux, plutôt que sur les performances scolaires. Dans une large mesure, le système d'éducation formelle a, en effet, reflété et renforcé les tendances destructrices dans la société rwandaise.

Pendant le génocide de 1994, le système éducatif a été particulièrement visé: les enseignants et les gens instruites étaient ciblés pour les assassinats, et l'élève et les

⁴⁶⁰ Bush, K. and Saltarelli D. (Eds.) (2000). *The two faces of education in ethnic conflict*. Florence: UNICEF Innocenti Research Centre, p.10.

⁴⁶¹ Shyaka, A. (2002:132), Ibidem.

⁴⁶² For details, Voir the "Rapport-Très secret No 34—du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, sur les "Données sur les admissions scolaires publiques et privées; les bourses d'études; le personnel de l'enseignement secondaire; les constructions et extensions des établissements secondaires Durant la période 1981-1985," Kigali, Octobre 1985.

enseignants étaient les victimes cibles par les auteurs du génocide dans les écoles publiques et celles des églises.⁴⁶³

Après le génocide de 1994, le système éducatif a été transformé du jour au lendemain, interdisant toute forme de discrimination. La politique d'éducation a été corrigée, favorisant désormais l'unité et la réconciliation nationales, privilégiant l'équité dans la fourniture et l'accès, et encourageant une culture humanitaire de l'inclusion et du respect mutuel entre les Rwandais. La base du système de l'éducation a radicalement changé en 1994 que toute forme de discrimination est devenue illégale. Une étape importante a consisté à abolir la classification des apprenants et enseignants par l'affiliation de Hutu, Tutsi ou Twa.⁴⁶⁴ L'une des principales tâches du système d'éducation après 1994 a été de modifier le programme avec l'objectif:

*Pour créer des politiques qui sont en accord avec la nouvelle réalité ... pour corriger les erreurs du passé ... ils visent aussi à construire un système éducatif approprié, qui répond aux attentes et besoins de la population ... pour former des personnes libres de la diversité ethnique, régionale, les préjugés nationaux et religieux, conscients des droits et responsabilités ... aussi conscients de leur appartenance à la communauté internationale.*⁴⁶⁵

La mission du système d'éducation post-1994 était donc: ⁴⁶⁶

- Préparer un citoyen qui est libre de discrimination ethnique, régionale, religieuse et sexuelle;
- Préparer un citoyen qui est au courant des droits de l'homme et qui est responsable dans la société;
- Promouvoir la culture de paix et de mettre l'accent sur les valeurs nationales et universelles comme la justice, la paix, la tolérance, la solidarité et la démocratie;
- Promouvoir une culture fondée sur la véritable culture rwandaise, exempte de violence et apte à promouvoir la liberté d'expression et d'opinion.

Le changement fondamental dans le système d'éducation post-1994 a été d'imprégner l'éthique scolaire avec la philosophie de l'unité nationale, la réconciliation et la guérison, en mettant l'accent sur les attributs qui lient tous les Rwandais ensemble, et minimisent à dessein les facteurs de division afin de les éliminer éventuellement. Un nouveau paquet de valeurs devait et a, en effet, été enseigné: (1) mettre en évidence les similitudes entre les Rwandais et la politique de l'inclusion; (2) promouvoir la responsabilité individuelle; (3) se concentrer vers l'avenir et le progrès, (4) assurer la pertinence et l'applicabilité du programme

⁴⁶³ Obura Anna (2003). *Never Again: educational reconstruction in Rwanda*, UNESCO, p.85

⁴⁶⁴ Ministry of Education (1994:21), translated by Obura Anna (2003). *Never Again: educational reconstruction in Rwanda*, UNESCO, p.17-18).

⁴⁶⁵ Ministry of Education, 1994:21; translated by Obura Anna (2003). *Ibid.*, p.66.

⁴⁶⁶ Ministry of Education (1996, p. 6), in Obura, Anna (2003). *Ibid.*, p94.

à la vie quotidienne.⁴⁶⁷ A ce propos, Mbonimana fait allusion aux valeurs traditionnelles de la société rwandaise, telles que l'Ubumwe (unité ou solidarité), et l'Ubufura (la noblesse du cœur)⁴⁶⁸, valeurs qui permet de corriger la culture de la division mise en place par les colonisateurs.⁴⁶⁹

Le gouvernement de l'unité nationale croit que l'éducation devrait avoir pour but de recréer chez les jeunes rwandais les valeurs qui avaient négligées dans l'histoire récente du Rwanda. A cet égard, diverses politiques inscrites dans des valeurs constructives ont été mises en place. La stratégie était d'inclure tous les niveaux du système éducatif, y compris la formation continue : l'éducation de base a été généralisée, l'accès à l'enseignement supérieur était désormais basé sur la compétence, et la connaissance scientifique et technologique devenue une priorité a tous les niveaux.⁴⁷⁰

Un programme douze ans d'éducation de base a même été mis en place de sorte que tous les enfants scolarisés ont droit à l'éducation primaire et secondaire gratuite. Le Programme d'un Ordinateur portable par Enfant ou 'One Laptop per Child Program' a été lancé et mis en œuvre dans le but de distribuer des ordinateurs portables à tous les élèves de l'école primaire sans discrimination. A la fin de 2013, après seulement quatre ans à partir de l'introduction de ce programme, plus de 120,000 ordinateurs portables ont été distribués dans différentes écoles primaires du pays.

Les universités et autres établissements d'enseignement supérieur ont augmenté en nombre. A la fin de 2013, plus de 30 établissements d'enseignement supérieur étaient mis en place. Ils incluent l'Université du Rwanda avec ses 6 collèges, 6 centres polytechniques régionaux, un institut juridique, 3 écoles des infirmier(e)s, et 15 universités privées.⁴⁷¹ La formation professionnelle est devenue une priorité dans le but de promouvoir l'auto-emploi, surtout pour les jeunes. Un accent particulier a été mis sur l'éducation des filles, et le nombre de filles dans les écoles secondaires est passé de 47,2% en 2005 à 64,7% en 2014, tandis que les inscriptions à l'université est passé de 39,3% en 2005 à 55% en 2014.⁴⁷²

4.6.6. La Journée nationale des Héros

Tous les 1ers Février de l'année, depuis 1994, une fête officielle dédiée aux héros de la nation est célébrée au Rwanda. Cette célébration vise à rassembler les Rwandais pour honorer et commémorer les Héros du Rwanda sans discrimination puisque ces héros comprennent des militaires, des politiciens et des citoyens ordinaires, des religieux et des laïcs, des personnalités des différents régimes, et des victimes du génocide de 1994 commis contre les Tutsi. Ces gens ont soit perdu leurs vies pour libérer Rwanda de l'oppression, du

⁴⁶⁷ Obura, Anna (2003). Ibid., p.8.6.

⁴⁶⁸ Mbonimana Gamaliel, 1998, p.37; Obura, A. (2003). Ibid., p.86-7.

⁴⁶⁹ Obura, A. (2003). Ibid., p 87.

⁴⁷⁰ MINEDUC (2003). *Education Sector Policy*, Kigali., , Ibid. p.4.

⁴⁷¹ MINEDUC (2014). *Higher Learning Institutions in Rwanda*: Voir: <http://www.mineduc.gov.rw/agencies/higher-learning-institutions/>

⁴⁷² MINEDUC (2013). *Education Sector Strategic Plan (2013/14-2017/18)*, Kigali. , Ibid.

mauvais leadership et du génocide et/ou qui ont perdu leurs vies en défendant l'unité des Rwandais.

La journée des Héros nationaux est également une occasion particulière pour partager les leçons sur l'héroïsme vertu et les valeurs de patriotisme, et également sur l'histoire du Rwanda, notamment celle qui a divisé les Rwandais et celle qui travaille à les unir et a les réconcilier.

La célébration de la Journée des Héros nationaux comprend aussi des chansons, des danses et des poèmes qui vantent les vertus et le bon exemple des Héros nationaux, notamment lors de la bravoure montrée au cours de la guerre de libération, et le combat pour l'unité des Rwandais. Parmi eux, ceux déjà honorés sont: (1) Le Général-Major Fred Gisa Rwigyema (premier Président du FPR/APR et initiateur de la guerre de libération du Rwanda). (2) le soldat inconnu, lequel représente tous les combattants tombés au cours de la lutte pour la libération; (3) Le Roi Mutara Rudahigwa (l'avant-dernière monarque du Rwanda), lequel a aboli toutes les formes d'esclavage et a plaidé pour l'unité et l'indépendance du Rwanda; (4) l'ancien Premier Ministre, Agathe Uwilingiyimana, lequel s'est farouchement opposé aux plans génocidaires; (5) les étudiants de l'Ecole Secondaire de Nyange, lesquels ont été tués par les forces génocidaires parce qu'ils/elles avaient choisi l'unité contre la division et le sacrifice contre l'égoïsme quand ils furent mis à l'épreuve par ces rebelles génocidaires de se séparer sur base de l'ethnicité et qu'ils/elles refusèrent de se séparer, arguant qu'ils étaient tous et d'abord Rwandais; etc.

Lors de la Journée des héros nationaux, les gens commémorent la grande valeur du service à la nation que les héros ont montré à ceux qui sont encore en vie. Cette journée constitue l'une des stratégies pour faire respecter l'unité et la réconciliation en tant qu'enracinées dans la culture rwandaise (le patriotisme, l'unité, la solidarité ...). Ceci montre que les Rwandais ont besoin de se rappeler qui ils sont (Rwandais), parce qu'à un moment donné ils ont oublié qu'ils étaient tous Rwandais et tué leurs compatriotes. L'héroïsme est une vertu qui conduit à accomplir un acte extraordinaire qui est très utile pour toute société. Un tel acte peut influencer de manière positive le bien-être de toute la société et la marche vers l'unité.

4.6.5. La Mémoire

*Aucune forme de réconciliation n'est réalisable sans utiliser, en premier lieu, la mémoire pour traiter les atrocités qui ont eu lieu.*⁴⁷³

*La réconciliation, nous le croyons, ne viendra pas à travers l'oubli du passé, mais par la compréhension des causes qui ont conduit au génocide et la prise en compte des mesures qui, quoique lentes et douloureuses, feront du génocide une réalité du passé...*⁴⁷⁴

⁴⁷³ Buckley-Zistel (2006:143) , In Hinan, T. (2010). "To Remember, or To Forget? Collective memory and reconciliation in Guatemala and Rwanda", *Totem: The University of Western Ontario Journal of Anthropology*: Vol. 18: Iss. 1, Article 11:20.

⁴⁷⁴ NURC (2009). Ibid:5

La création d'un environnement saine pour la mémoire historique renforce la capacité de l'individu et de la société à s'engager dans la résolution des conflits, les activités de consolidation de la paix, et, en d'autres termes, de continuer à exister et aller de l'avant.⁴⁷⁵ "La mémoire a une force coercitive, car elle crée l'identité et un sentiment d'appartenance".⁴⁷⁶ En substance, la mémoire est la version racontée du passé de chaque individu, qui, telle une force, affecte leurs décisions quotidiennes.⁴⁷⁷

Au Rwanda, la mémoire se concentre sur la reconnaissance des injustices du passé, et les violations des droits de l'homme qui ont culminé dans le génocide de 1994 commis contre les Tutsi. Elle se concentre aussi sur leur impact, et les mesures préventives en faveur de l'engagement tel que celui pris après 1994 en faveur du «plus jamais ça». Des lors, contrairement à l'époque moderne où la mémoire était uniquement étiquetée comme archives, et en raison du fait que son but premier est devenu un moyen de préservation de l'histoire,⁴⁷⁸ la mémoire dans le contexte du Rwanda va au-delà souci de préserver l'histoire et y ajoute les mesures préventives et corrective, ainsi que la vision d'un avenir positif.

A cet égard, le Gouvernement rwandais n'a pas choisi la voie de l'amnistie des faits du passé. Les sites mémoriaux sur les lieux des massacres et les commémorations annuelles sont venus préserver la mémoire du génocide -une nouvelle pomme de discorde dans un passé divise-et mettre au grand jour les dangereux résultats des divisions ethniques.⁴⁷⁹ Monuments, sites mémoriaux et musées ont également fait partie du processus de l'unité et de la réconciliation. La même chose vaut pour les produits culturels de toutes sortes, des films, des romans, et les jours fériés. Des activités connexes ont été entreprises en faveur de la maintenance des sites mémoriaux, de la promotion des rituels de commémoration, la création de nouveaux symboles nationaux aptes à façonner la mémoire collective en rapport avec l'histoire du Rwanda, et de la journée annuelle nationale de Héros, laquelle célèbre les individus qui ont combattu la division ethnique.⁴⁸⁰ Le musée organise également des ateliers pour les élèves du secondaire, avec au programme: les leçons du passé; et la construction de l'avenir.⁴⁸¹ De façon particulière, la commémoration nationale annuelle du génocide de 1994 perpétré contre les Tutsi se rafraîchit et stimule la mémoire collective.⁴⁸²

Une autre application essentielle de la question de la mémoire à l'analyse des sociétés post-conflit touche au lien intrinsèque entre la mémoire et l'identité. Au Rwanda, l'identité est liée par la similitude,⁴⁸³ laquelle est provoquée par le programme décrit précédemment de 'Ndi Umunyarwanda'. Ce dernier vise à la construction d'une mémoire collective qui transcende les frontières ethniques.

⁴⁷⁵ Conway, 2013:104.

⁴⁷⁶ Idem, p.95.

⁴⁷⁷ Idem.

⁴⁷⁸ Nora 1989:13 in Hinan, (2010). Ibid., p.6.

⁴⁷⁹ Longman & Rutagengwa (2004), In Richters et al. (2005). Ibid., p. 210.

⁴⁸⁰ Richters et al., (2005). Ibid.,p. 206.

⁴⁸¹ Staub, E. (2012). The Challenging Road to Reconciliation in Rwanda, January 17. Voir: http://www.eir.info/2012/01/17/the_challenging_road_to_reconciliation_in_Rwanda/

⁴⁸² Longman & Rutagengwa (2004), In Hinan, (2010). Ibid/

⁴⁸³ Ricoeur (1999:8), In Hinan, (2010). Ibid., p.18.

La reconstruction du Rwanda met également l'accent sur le lien entre la vérité et la mémoire. Bien que la vérité narrative ne joue pas le même rôle que la vérité historique,⁴⁸⁴ certains experts vont jusqu'à suggérer que la «vérité» créée par la mémoire est plus "vraie" que l'histoire, puisque c'est la "vérité de l'expérience personnelle et de la mémoire individuelle".⁴⁸⁵

4.7. La Justice Réconciliatrice

Il est généralement soutenu que la justice fait partie de l'unité et de la réconciliation, qui en fait sont comme l'un de ses ingrédients naturels. Comme pose Sarkin, «la justice est un maillon essentiel pour veiller au respect des droits humains et à la primauté du droit. Il est nécessaire pour prévenir de futures violations de ces droits».⁴⁸⁶ En général, mettre la justice est une condition indispensable pour la guérison des plaies, en tant qu'elle rend les délinquants responsables et rétablit des relations d'équité et de respect mutuel. Beaucoup de gens affirment même que la recherche de la coexistence pacifique, la confiance, l'empathie et le partage du pouvoir démocratique exige que «justice soit faite», de façon que, d'une manière ou d'une autre, les crimes du passé sont reconnus et punis.⁴⁸⁷ C'est en fait le discours dominant, lequel est dénommé 'justice punitive' ou dissuasive, qui souligne que la peine est nécessaire afin de décourager un agresseur reconnu coupable de commettre un autre crime.

Pour le cas du Rwanda, et dans l'objectif global de parvenir à l'unité et de la réconciliation, la justice en vigueur va au-delà du discours dominant de la justice répressive ou dissuasive. Au lieu de cela, l'accent est mis sur la justice réparatrice, une forme de justice transitionnelle. Mais le Rwanda a choisi cette justice réparatrice, non seulement en raison de la nécessité réconciliation et de restauration de l'unité, mais aussi parce que c'était la seule alternative.

La guerre et le génocide de 1994 commis contre les Tutsi, à la suite du passe de divisions ci-haut mentionne, avaient dévasté le Rwanda, avec l'effondrement des institutions, y compris le système judiciaire. Immédiatement après le génocide de 1994, la priorité du nouveau Gouvernement était de restaurer l'unité nationale brisée et de trouver un moyen pour purger le pays de la haine que s'attardait encore sur les collines et dans les villages. Pour ce faire, il devait y avoir une fin à l'impunité. Le Rwanda ne pouvait pas se reconstruire tant que les victimes des violations des droits de l'homme (et les gens impliqués dans les persécutions, la guerre et le génocide de 1994 commis contre les Tutsi, entre autres abus) n'aient reçu un traitement adéquat et que les auteurs ne soient punis.⁴⁸⁸ Ceci devrait cependant être fait de manière réconciliatrice.

⁴⁸⁴ Brandon Hamber and Richard Wilson (2002), in Hinar, 2010:19 (Ibid.)

⁴⁸⁵ Nora 2002:6 in Hinar, (2010). Ibid., p.19

⁴⁸⁶ Sarkin, In Villa-Vicencio, C and Savage,T(2001). *Rwanda and South Africa in Dialogue: Addressing the Legacies of Genocide and Crime Against Humanity*, Institute for Justice and Reconciliation, Cape Town., p.59.

⁴⁸⁷ Blomfield et al., (2003). "The context of Reconciliation." In Bloomfield David, Teresa Barnes and Luc Huyse (2003). *Reconciliation After Violent Conflict—A Handbook*, Stockholm: International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA), pp. 40-8, p.14.

⁴⁸⁸ Longari Marco (2010). Ibid., p.51

Le Gouvernement post-génocide s'est alors efforcé, entre autres choses, d'éradiquer la culture de l'impunité d'une manière qui reconstruise le tissu social et développer une tendance de l'unité et la réconciliation nationale, notamment à travers les réformes judiciaires, à l'instar de l'abolition de la peine de mort, de la grâce présidentielle et de nombreuses « Modes Alternatives de Résolution de Conflits »⁴⁸⁹ L'adoption de mécanismes ADR au Rwanda a émergé de la reconnaissance qu'il y avait une crise croissante dans le système judiciaire et qu'il était devenu impossible de réaliser efficacement la mission susmentionnée. C'est cette observation qui a dicté l'appréciation de la justice participative, tel un nouveau fondement de l'Etat de droit qui ouvre la voie à un concept de justice dynamique, ouverte à toute la société rwandaise et mette un terme à la culture d'impunité qui avait atteint son paroxysme dans le génocide de 1994. C'est à cet égard que le rôle de la justice traditionnelle et participative du Rwanda a pris une importance particulière, en favorisant tout à la fois la justice et la médiation réparatrice («résolution extrajudiciaire de conflits»), en contraste avec le système de justice classique (juridictions classiques).⁴⁹⁰ Les sections suivantes traitent de ces mécanismes.

4.7.1. Le domaine de la Justice, de la Réconciliation, de la Loi et de l'Ordre

Au Rwanda, le secteur de la justice, de la réconciliation, de la loi et de l'ordre (Justice, Réconciliation, Law, and Order Sector/JRLOS)⁴⁹¹ est une composante-clé de l'EDPRS, le programme phare du Gouvernement, qui définit le chemin pour la réalisation des objectifs de la Vision 2020. La première stratégie JRLOS a couvert la période de Janvier 2009 à Juin 2012 et les réalisations majeures en matière de prestation de la justice au Rwanda. Forte de cette expérience, la seconde stratégie a défini l'agenda du Gouvernement et ses dépenses prioritaires au cours de la période allant de Juillet 2013 à la fin de Juin 2018.

La mission de JRLOS est de fournir efficacement des services liés à la justice au peuple du Rwanda dans le but de transformer celui-ci en un pays marqué par le respect du droit, la gouvernance responsable et la culture de la paix. Cela implique la consolidation de la norme, telle qu'établie dans le droit international et dans la Constitution du Rwanda, que la loi doit s'appliquer également à tous. Tout le monde au Rwanda devrait avoir un accès égal à la protection de la loi, et devrait également être lié par les responsabilités que la loi impose. A cet égard, le deuxième JRLOS est bâtie sur cinq piliers:

1. Le renforcement de la capacité et de la coordination au niveau sectoriel,
2. Le renforcement de l'accès universel à la bonne qualité de la justice,
3. Une lutte efficace contre l'impunité pour les crimes internationaux et l'idéologie du génocide; et le renforcement de la vérité et la réconciliation,
4. La promotion de l'Etat de droit, de la responsabilité et de la compétitivité, et
5. Le renforcement de la sécurité, de la loi et de l'ordre, et l'adhésion aux droits humains.

⁴⁸⁹ Rwandapedia, RGB 2012, Ibid.

⁴⁹⁰ MINALOC, 2002, Ibid.

⁴⁹¹ NURC, 2012, Ibid.

En ce qui concerne le troisième point, en particulier, la poursuite et l'exécution des jugements concernant les crimes internationaux, y compris le génocide, ont été accélérées dans le cadre de JARLOS. De même, le dialogue et la sensibilisation pour la promotion de l'unité ont été encouragées et l'idéologie du génocide combattue.⁴⁹² A cet égard, parmi les réalisations on compte également l'éradication de l'impunité pour les crimes de génocide et les crimes de guerre. L'idéologie du génocide elle-même a été combattue efficacement, les notions de vérité et de réconciliation renforcées, et la justice réparatrice rendue.⁴⁹³

4.7.2. Les juridictions Gacaca: une justice réparatrice

*Gacaca est le seul remède qui peut nous aider [les Rwandais] à devenir des êtres humains et les Rwandais à nouveau.*⁴⁹⁴

Gacaca représente la solution la plus appropriée et la plus pratique pour amener les responsables des atrocités en justice, sans délai et en mettant fin au legs d'impunité."⁴⁹⁵

*Dans le visage de l'extrême individuel et la dévastation sociale, Gacaca constitue une tentative ambitieuse d'impliquer toute la population dans le processus de la justice, la réconciliation et la reconstruction post-génocide.*⁴⁹⁶

Après le génocide de 1994 perpétré contre les Tutsi au Rwanda, lequel génocide a coûté environ 1.000.000 de victimes, environ 200.000 suspects ont été provisoirement incarcérés attendant d'être jugé.⁴⁹⁷ Tout en reconnaissant l'importance de la justice pour la reconstruction de la société, le Gouvernement du Rwanda, après 1994, s'est rendu compte que le système judiciaire ordinaire dite traditionnel/ou laïc était incapable de rendre justice, état donné un si grand nombre de suspects. Non seulement le système judiciaire rwandais avait été totalement détruit pendant le génocide, le système judiciaire ordinaire était pratiquement inexistant après le génocide, mais aussi les prisons étaient-ils plein de gens qui avaient été accusés et étaient en attente de jugement, sans les infrastructures et le personnel nécessaires pour y faire face, les premières ayant été détruites, les seconds soit tues, soit emprisonnés pour implications dans le génocide. Il aurait fallu pas moins d'une centaine d'années pour enquêter sur les cas et mener des audiences du procès et les délibérations pour les personnes déjà en détention, sans compter les nombreux présumés génocidaires en fuite.⁴⁹⁸

⁴⁹² NURC, 2012.

⁴⁹³ Idem.

⁴⁹⁴ Amstutz, Mark (2011). Is Reconciliation Possible After Genocide?: The Case of Rwanda." *Journal of Church & State*, p.559.

⁴⁹⁵ Zorbas (2004). Reconciliation in Post-Genocide Rwanda". In *African Journal of Legal Studies*. Vol.1, n°1, pp.30-52, p.37.

⁴⁹⁶ Clark, P. (2010). *The Gacaca Courts, post-Genocide Justice and reconciliation in Rwanda: Justice without borders*, New York: Cambridge University press, p.3.

⁴⁹⁷ Ingelaere in IDEA, 2008; Bloomfield, et al., 2003; MINIJUST, 2008; Sentama, 2009:53-4. Ibid.

⁴⁹⁸ Longari Marco (2010). Ibid., p.51.

Cinq ans après 1994, le Gouvernement du Rwanda a adopté la loi organique n ° 08/96 (du 30 Août 1996) portant l'organisation de la poursuite des crimes de génocide et d'autres crimes contre l'humanité. L'évaluation des progrès avait également montré qu'il fallait plus de 100 ans pour mener les procès des suspects qui étaient déjà en prison.⁴⁹⁹ Les demandes d'aide en direction de la communauté internationale avaient seulement permis de mettre en place le TPIR à Arusha, et ses travaux étaient scandaleusement lents. Entretemps, des dizaines de milliers de personnes étaient déjà derrière les barreaux et les prisons débordaient.⁵⁰⁰ A la fin des années 1990, les chercheurs estimaient, en effet, que si la vitesse à laquelle les détenus du génocide étaient poursuivis en justice restait la même, près d'un tiers allaient mourir en prison de vieillesse. Les poursuites judiciaires seraient à l'arrêt, les ressources gaspillées, et toute solution utile une illusion très lointaine.⁵⁰¹

Compte tenu des considérations ci-dessus, et après de longues discussions au niveau national sur l'avenir du pays, la proposition a été présentée par le Gouvernement post-génocide de 1994 en faveur de l'unique solution des juridictions Gacaca. Celles-ci sont inspirées de la culture traditionnelle rwandaise tel un système informel de justice, où les gens, en particulier les aînés, avaient l'habitude de s'asseoir ensemble dans *Agacaca* (l'herbe ou la pelouse) et de régler leurs différends-la tradition de la résolution commune des différends.

Les tribunaux Gacaca devaient soulager la pression sur les tribunaux ordinaires, qui avaient été rapidement surchargés avec les cas des suspects de génocide qui remplissaient les prisons. Ils devaient également fonctionner en termes de justice participative en complément et en collaboration avec les mécanismes de la justice classique.⁵⁰² Un autre instrument était donc nécessaire, pour les communautés, y compris les survivants du génocide, de participer activement au processus de la justice pour traiter les cas de génocide dans le cadre réparateur et préventif.⁵⁰³ C'est dans ce contexte que le Ministre de la Défense a estimé que «le problème de la justice n'est pas un simple problème de textes et de tribunaux. Il s'agit de trouver un moyen intermédiaire entre la justice classique, la reconstitution du tissu social et la prévention d'une autre tragédie, à savoir le génocide.»⁵⁰⁴

Les tribunaux Gacaca ont été alors créés pour poursuivre et juger les auteurs du crime de génocide et d'autres crimes contre l'humanité commis entre le 1er Octobre 1990 et le 31 Décembre 1994. La réconciliation et la justice réparatrice ont été consacrées comme des objectifs-clés des Gacaca.⁵⁰⁵ A ce propos, la loi sur les Gacaca stipule que Gacaca a été établi « pour réaliser la justice et la réconciliation au Rwanda » et est conçu 'non seulement

⁴⁹⁹ Amstutz, Mark (2006). Ibid.

⁵⁰⁰ Longari Marco (2010). Ibid., p.51.

⁵⁰¹ Amstutz, Mark (2006). Ibid., p.555

⁵⁰² Richters et al., (2005). Ibid., p.208.

⁵⁰³ MINALOC, (2004). Ibid.

⁵⁰⁴ Karekezi, et al., (2004), In Richters et al., (2005). Ibid., p.208.

⁵⁰⁵ Clark, P. (2010). Ibid., p.348.

dans le but de fournir une punition, mais aussi dans la reconstruction de la société rwandaise qui avait été détruite par de mauvais dirigeants. »⁵⁰⁶

La mission des Gacaca était de révéler la vérité, pour accélérer les procès, d'éradiquer la culture de l'impunité et de réconcilier tout en accélérant le processus autour de ceux qui étaient détenus sur des accusations de génocide. Plus spécifiquement, les objectifs de Gacaca étaient les suivants:⁵⁰⁷

- Établir la vérité sur ce qui est arrivé;
- Accélérer les procédures judiciaires pour les personnes accusées de crimes de génocide;
- Éradiquer la culture de l'impunité;
- Réconcilier les Rwandais et renforcer leur unité; et
- Exploiter les capacités propres de la société rwandaise pour faire face à ses problèmes à travers une justice basée sur la coutume rwandaise.

Les Rwandais préféraient/préfèrent ce système de justice réconciliatrice, par opposition à des formes occidentales justice punitive qui souvent provoquent beaucoup d'hostilité à la place.⁵⁰⁸ Ceci concorde avec l'observation d'Ingelaere, que "les solutions-maisons doivent remplacer les pratiques divisionnistes importées. Elles sont faites maison (dans une approche participative, ancrée dans la communauté, véhiculée dans la langue locale, avec des procédures simples), et étaient destinées à éradiquer la culture de l'impunité tout en réconciliant les Rwandais."⁵⁰⁹

Les juridictions Gacaca ont officiellement opéré pendant exactement 10 années, du 18 Juin 2002 au 18 Juin 2012. Elles étaient présidées par des juges appelés «Inyangamugayo» en langue Kinyarwanda, ce qui signifie «personnes intègres». Les juges furent sélectionnés pendant les élections du 4 au 7 Octobre 2001. Environ 260,000 juges furent élus.⁵¹⁰ Peter Haller voit dans ce nombre «peut-être la plus grande expérience de justice populaire dans l'histoire moderne. »⁵¹¹ Phil Clark décrit de façon similaire le nombre important de juges élus au Gacaca comme "unique parmi les structures judiciaires post-conflit à travers le monde dans l'implication de la masse à l'administration de la justice".

Dans le rapport présenté à la clôture des juridictions Gacaca (le 18 juin 2012), le Service National des Juridictions Gacaca (SNJG, ou NSGC en Anglais) a déclaré que les tribunaux Gacaca avaient jugé 1.958.634 cas, condamné 1.681.648 (86%) et acquitté 277,066 (14%).⁵¹² Le SNJG reporta également que les tribunaux Gacaca avaient entendu 178 741

⁵⁰⁶ Voir Gacaca Law (Modified 2004)—*Introduction*. Voir also in Clark, P. (2010). *Ibid.*, p.348.

⁵⁰⁷ Ingealere, In IDEA (2008). *Ibid.*, p.38.

⁵⁰⁸ Zorbas, Eugenia (2004). *Ibid.*, p. 36.

⁵⁰⁹ Ingelaere in IDEA (2008). *Ibid.*, p.32.

⁵¹⁰ Kaufman, In Gasanabo, Simon and Ensign (2014). *Ibid.*, p.378.

⁵¹¹ Harrell quoted in Kaufman in Gasanabo, Simon and Ensign (2014). *Ibid.*, p.378.

⁵¹² National Service for Gacaca Courts, 2012 Report Summary, supra note 68, p.34.

appels (9%), parmi lesquels 132,902 (74%) furent confirmés et 45,839 (26%) infirmes.⁵¹³ Les cas restants liés génocides sont poursuivis par des tribunaux compétents dans les conditions prévues par la loi.⁵¹⁴ A propos des circonstances ou les suspects en personnes (en lieu et place des cas) constituaient l'unité d'observation, le SNJG a indiqué que les tribunaux Gacaca ont jugé 1.003.227 de personnes, dont 96,653 (10%) étaient des femmes, et 906,574 (90%) des hommes.⁵¹⁵ L'écart apparent entre le nombre de cas et le nombre de suspects est au fait que de nombreux suspects ont été accusés d'avoir commis plusieurs crimes et que plusieurs crimes ont été commis par des groupes entiers. Au finale, avec environ 10,000 tribunaux, Gacaca a jugé tous les prisonniers sur une période de temps plus courte.⁵¹⁶ Burnet avait décrit également les Gacaca comme "la seule solution possible", et que son échec serait "une menace pour l'ensemble du processus de réconciliation".⁵¹⁷

Il convient de souligner que les juridictions Gacaca (2002-2012) sont l'un des mécanismes faits maison en faveur de l'unité et de la réconciliation qui ont attiré un bon nombre de critiques fausses. Une critique erronée commune des Gacaca est qu'elles ont permis à l'Etat Rwandais d'utiliser le double langage de dévolution des pouvoirs, de la justice appartenant au peuple tandis que plus de pouvoir était centralisé et consolidé de l'Etat. Basé sur un travail de terrain mené sur dix ans, avec plus de 650 entretiens et l'observation de 105 audiences Gacaca, Phil Clark répond à cette critique en la qualifiant de réductionniste étant donné qu'« elle est basée sur des hypothèses erronées sur la nature de l'Etat Rwandais et ne parvient pas à reconnaître les voies complexes à travers lesquelles les citoyens rwandais commercent avec l'Etat et participent à des processus initiés par ce dernier au niveau des communautés de base, à l'instar des Gacaca. »⁵¹⁸

Les recherches de Clark indiquent que les Gacaca sont un "élément central sur le chemin de la réconciliation, puisqu'elles offrent un espace pour un discours public ouvert et équitable, un vecteur déterminant, un des rares espaces de communication et, pour certains, c'est le moyen de surmonter la conspiration du silence."⁵¹⁹ Il écrit :

*Un engagement constructif entre les parties au cours des audiences des Gacaca a permis à tous les groupes sociaux de discuter de leurs expériences du génocide et permis des interactions fructueuses au-delà des Gacaca. Dans ces endroits, de profonds résultats incluant la guérison, le pardon et la réconciliation sont possibles.*⁵²⁰

⁵¹³ Idem.p. 35.

⁵¹⁴ MIDIMAR (2014). Ibid., p.30-31.

⁵¹⁵ National Service for Gacaca Courts, 2012 Report Summary, supra note 68, p.36-7.

⁵¹⁶ Uvin in IDEA (2008). Ibid.

⁵¹⁷ Burnet, Jennie E. (2008). "The Injustice of Local Justice: Truth, Reconciliation, and Revenge in Rwanda." *Genocide Studies and Prevention*, p.178

⁵¹⁸ Clark, P. (2014). Ibid., p.193.

⁵¹⁹ Conway, Katherine (2013). *The role of memory in post-genocide Rwanda*, The Fletcher School, Tufts University, p.60.

⁵²⁰ Clark, 2010:354, Ibid.

Les Rwandais aussi voient les Gacaca comme un forum où tous les membres de la communauté, autant les suspects que les victimes et la population en général, ont pu débattre et discuter des questions juridiques et non-juridiques résultant du génocide.⁵²¹ A cet égard, un juge Gacaca a déclaré:

*Les Gacaca sont importantes car elles rassemblent tout le monde, et permettent de discuter ensemble. Lorsque nous nous réunissons, nous trouvons l'unité. Parfois, les gens parlent même un trop que je dois jouer le modérateur.*⁵²²

En fait, au-delà de l'application du principe louable de mettre fin à la culture de l'impunité, et le souci politique de réduire la masse de la population carcérale, la valeur réelle des Gacaca consistait dans la création d'un espace de dialogue sur le génocide au niveau local, où les gens rencontrent les voisins avec des expériences différentes sur une base quotidienne, et c'est entre voisins qu'il est essentiel pour les liens d'une communauté à devenir soient fortes.⁵²³ Les tribunaux Gacaca ont ainsi promu la réconciliation et ouvert des possibilités de dialogue au niveau de la communauté.⁵²⁴

Les Gacaca illustrent ainsi une forme de justice réparatrice, qui est unique, et qui va au-delà du discours dominant de punition. Les affirmations des citoyens à cet égard l'indiquent:

*Les Gacaca constituent le cœur de la tentative du Rwanda de reconstruction personnelle et communautaire après le génocide et l'une des approches de justice transitionnelle les plus révolutionnaires poursuivies dans le monde entier... Parmi les institutions de justice transitionnelle existant dans le monde, les Gacaca sont unique dans la participation massive d'une population qui a directement expérimenté un conflit de masse*⁵²⁵

*Les Gacaca représentent la solution la plus appropriée et la plus pratique pour amener les responsables des atrocités en justice sans délai et mettre au legs de l'impunité. Les prisonniers qui ont été consultés sur les Gacaca se sont dits favorables à un système qui permettrait d'accélérer leurs audiences.. Les survivants du génocide veulent voir les auteurs être punis ...*⁵²⁶

En lien avec ce qui précède, Peter Uvin décrit également les Gacaca comme «une brillante pièce de travail qui donne de l'espoir et une raison de participer à tous les groupes, les prisonniers comme les survivants.»⁵²⁷ De même, Geneviève Parent soutient que «les Gacaca ont répondu à un besoin immense pour un pays qui a peu de ressources juridiques.»⁵²⁸

⁵²¹ Clark, P.(2010). Ibid., p. 91.

⁵²² Interview by Clark, May 4, 2003 in Clark 2010:90. , Ibid.

⁵²³ Gasanabo and Simon, In Gasanabo, Simon and Ensign (2014). Ibid., p.390.

⁵²⁴ Zorbas, Eugenia (2004). Ibid., p.36.

⁵²⁵ Clark, P. (2010). Ibid., p.355.

⁵²⁶ Zorbas, E. (2004). Ibid., p.37.

⁵²⁷ Uvin, P. (2003). *The Gacaca Tribunals in Rwanda*. Extracted from *Reconciliation after Violent Conflict: International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA), Stockholm*.

⁵²⁸ Parent, G. (2010). *Reconciliation and Justice after Genocide: A Theoretical Exploration*, p. 283.

En fait, le point focal des Gacaca est la réparation du préjudice causé pendant le génocide, la guérison à la fois des victimes et de la communauté, et le souci de permettre aux coupables de se réinsérer en tant que membres productifs de la société.⁵²⁹ Les Gacaca est la tentative la plus apte à réconcilier les Rwandais et à mettre un terme à «l'héritage de l'impunité.»⁵³⁰ Les auteurs ont été punis, et les victimes ont eu leur mot à dire.⁵³¹ Réduire les tensions, restaurer la confiance et promouvoir la réconciliation étaient également essentiels pour la stabilité à long terme,⁵³² et le Gacaca a abordé toutes ces questions.⁵³³

Plus important encore, les Gacaca ont montré comment la peine peut être façonnée vers des fins plus larges, pour répondre aux besoins de réconciliation, à la demande des survivants de voir les coupables punis, tout en contribuant à la reconstruction de relations personnelles et communautaires endommagées.⁵³⁴ L'aspect juridique des Gacaca, celui qui a trait au jugement des personnes présumées coupables de génocide et d'autres crimes contre l'humanité, a également contribué à faire évoluer les agents et les institutions judiciaires et à les rendre plus crédible et efficace. Il a rompu avec la culture de l'impunité et les atteintes aux droits de l'homme établis au Rwanda jusqu'en 1994.⁵³⁵ De surcroît, en favorisant le dialogue au niveau de la communauté, les Gacaca ont permis à la vérité à propos de l'histoire et de la mémoire de se dire et d'être partagée en public.⁵³⁶

Compte tenu de son caractère décentralisé et l'importance accordée à la participation locale, les Gacaca étaient en effet beaucoup mieux à faire participer toute la communauté, y compris les survivants. Enfin, à travers le processus de discussions locales et de collecte des faits, les Gacaca ont développé une image plus complète de la nature de la violence qui s'est produite et les responsabilités des différentes personnes. Avec son exigence d'aveux complets, y compris autour des noms de toutes les autres personnes impliquées dans les crimes, la procédure des confessions a mis en mouvement une avalanche de confessions, et implique d'autres personnes. Ceci a suscité de vifs débats, puisque que les gens pouvaient s'expliquer, impliquer d'autres, mettre les faits dans leurs contextes, et ainsi de suite. Au final, les Gacaca ont produit plus de vérité que le système de justice formelle n'a jusqu'à présent réussi à faire.⁵³⁷

De même, les Gacaca ont fourni une plate-forme pour que les victimes s'expriment, encourage les aveux et les excuses de ceux/celles qui ont perpétré et exécuté le génocide, et facilite le rapprochement des deux victimes et des auteurs du génocide d'une manière qui

⁵²⁹ Tiemessen, Alana E. (2004). Rwandan Gacaca: Competing and Collaborating for Justice After Genocide." *International Studies Association*, p. 3.

⁵³⁰ Zorbas, Eugenia (2004). *Ibid.*, p.37.

⁵³¹ Zorbas, Eugenia (2004). *Ibid.*, p.37.

⁵³² Apuuli, Kasajja Phillip (2009). "Procedural due process and the prosecution of genocide suspects in Rwanda." In *Journal of Genocide Research.*, p. 21.

⁵³³ DeBari (2013). *Reconciliation in Rwanda: Is it Really Working?*

⁵³⁴ Clark (2010). *Ibid.*, p.351.

⁵³⁵ Jha et al., (2004). *Ibid.*, p.22.

⁵³⁶ Zorbas, Eugenia (2004). *Ibid.*, p.36.

⁵³⁷ Uvin, In IDEA (2003). *Ibid.*

empêchait tout scénario de vengeance.⁵³⁸ La procédure des confessions et la commutation des peines en 'service communautaire' ont réduit de façon significative la durée des peines de prison, même pour les personnes reconnues coupables. Les témoignages illustratifs de citoyens rwandais à cet égard permettent de lire ceci:⁵³⁹

Les Gacaca ont apporté cette confiance car elles ont permis aux gens de s'asseoir ensemble et de parler; certains ont demandé pardon et d'autres les ont pardonnés; la confiance est là, ils [les parties en conflit] se marient même entre eux, ils se parlent même. Certains avoué et demandé pardon; quand il y a la communication, la réconciliation suit.

Avant les Gacaca, il y avait trop peu de confiance, et en fait il n'y en avait pas. Aucun parmi les rapatriés ne voulait dire la vérité sur la façon dont les gens ont été tués, qui les a tués et où les corps avaient été jetés. Donc, à partir de la période des Gacaca, je pense que les Rwandais sont (re)devenus unis [se faisant mutuellement confiance], au fur et à mesure que la vérité était révélée. Même si certains cachent [la vérité], les prisonniers ont dit la vérité. Ce sont les prisonniers qui sont venus et ont dit la vérité sur la façon dont les gens ont été tués; c'est ainsi que nous avons avancé [en termes de confiance] à cause des prisonniers qui avaient avoué, après qu'ils [les prisonniers] avaient compris qu'ils devaient dire la vérité; nous avons appris et nous avons compris et accepté.

Gacaca était donc bénéfique dans la création d'un espace de dialogue sur le génocide au niveau local, où les gens rencontrent les voisins avec des expériences différentes sur une base quotidienne, et c'est entre voisins qu'il est essentiel pour les liens d'une communauté deviennent fortes.⁵⁴⁰

4.7.3. Travaux d'Intérêt Général

Dans la perspective de la justice réparatrice, le service communautaire, souvent appelé en français 'Travaux d'Intérêt Général' (TIG), a été initié en 2005 à titre de peine alternative à l'emprisonnement. Ce programme innovant de punition permet aux gens reconnus coupables d'avoir participé au génocide de purger une partie de leur peine en faisant ce genre de 'services communautaire', et la mise en place de cette nouvelle forme de justice au Rwanda met l'accent sur les idées d'unité et de réconciliation.⁵⁴¹

Les mesures alternatives sont indispensables dans le cas d'autres groupes vulnérables tels que les femmes enceintes ou allaitantes, les malades chroniques et les personnes vivant avec un handicap. La loi organique n° 01/2012 de 20/15/2012 instituant le Code pénal prévoit trois peines de substitution: le paiement d'une amende, le service communautaire et la suspension de la peine. Ces mécanismes rendent possible le dialogue et l'auto-examen parmi les condamnés ainsi que la repentance et la demande de pardon.

⁵³⁸ Zorbas, E. (2004). Ibid., p.36; Rwanda National Police (2014). Ibid., p.29.

⁵³⁹ Interview, 2012.

⁵⁴⁰ Gasanabo and Simon, In Gasanabo, Simon and Ensign (2014). Ibid., p.390.

⁵⁴¹ Voir: <http://www.tig.gov.rw>

4.7.4. Les services correctionnels

Les stratégies de justice visent à renforcer les droits de l'homme, l'accès à la justice, la correction, le respect et la sensibilisation, à inculquer les meilleures pratiques au sein du personnel, la prévention des violations des droits de l'homme, l'autonomisation des détenus par la fourniture de services d'aide juridique et la professionnalisation des compétences, et la promotion de l'utilisation des peines alternatives tel que le service à la communauté.

C'est dans cette perspective que les services correctionnels du Rwanda ont été initiés. Plutôt que d'être un corps punitif, ceux-ci sont une institution qui réhabilite les condamnés afin qu'ils deviennent des citoyens responsables, en diapason avec leur époque. En plus de cela, l'institution s'est montrée génératrice de revenus plutôt que d'être un organisme consommateur de financement.⁵⁴² La loi n° 34/2010 du 12.11.2010 sur la création, le fonctionnement et l'organisation du Service Correctionnel du Rwanda stipule dans son Article 4 que les principales responsabilités du RCS incluent de:

- Respecter les droits des détenus et des prisonniers, conformément à la loi;
- Assurer la sécurité de chaque détenu et prisonnier jusqu'à la fin de son / sa peine;
- Respecter la vie, l'intégrité physique et morale et le bien-être des détenus et des prisonniers;
- Mettre en œuvre des stratégies efficaces pour permettre aux détenus et des prisonniers de se repentir et de changer leur mentalité;
- Assurer une gestion efficace des prisons et des personnes purgeant peine TIG;
- Promouvoir la productivité et de sa gestion efficace dans les prisons et TIG;
- Développer des compétences professionnelles et à renforcer les capacités des employés RCS;
- Développer les compétences des détenus et des prisonniers, et les sports de régimes et activités de loisirs pour eux.

Les stratégies envisagées dans le cadre correctionnelle sont : les conseils psycho-sociaux intégraux pour les prisonniers, l'identification des talents, le perfectionnement des compétences, les soins médicaux, l'éducation, l'orientation des bénéficiaires et des services de formation professionnelle. Un élément-clé de ce processus est de changer le comportement et l'état d'esprit des prisonniers. Le plan correctionnel comprend des mesures qui sont durables et répondent à la fois à la réconciliation et l'intégration des détenus de retour dans la société. Les stratégies de correction visent à favoriser le rôle accru de la société dans la prévention et/ou la dissuasion des crimes et dans la réhabilitation des multirécidivistes, ce que traduit l'expression "la correction pénitentiaire comme responsabilité sociale."

⁵⁴² Voir: <http://www.rcs.gov.rw/>

4.7.5. Akagoroba k'ababyeyi (La soirée pour les Parents)

L'«Akagoroba k'Ababyeyi» ou «Umugoroba w'Ababyeyi» (une soirée pour les parents) est une plate-forme initiée par les mères de famille de manière informelle, depuis 2010. Au départ, il a été appelé «la soirée des mères» parce qu'on y discutait principalement des questions touchant les femmes, les filles et les familles. Les mères pouvaient ainsi partager des idées, des meilleures pratiques, des connaissances et se prodiguer des conseils les unes les autres.

Aujourd'hui, la plate-forme rassemble tous (hommes, filles et garçons), raison pour laquelle le nom a été changé, de «soirée pour les mères» à «soirée pour les parents». L'objectif est que les familles voisines se réunissent régulièrement et discutent de manière constructive sur diverses questions ou des problèmes socio-économiques, familiaux et communautaires, y compris les questions relatives à l'unité et à la réconciliation.

A cet égard, les conseils et la médiation sont fournis afin d'éviter qu'une question donnée soit inutilement portée devant autorités locales, les médiateurs officiels, ou même des tribunaux. Un des points forts de cette plate-forme est qu'elle rassemble les familles voisines, ce qui constitue un potentiel pour le développement de l'amitié, de la solidarité et du respect mutuel, une opportunité pour des conseils constructifs et des relations positives. Cette plate-forme constitue donc un espace de rencontre et de dialogue constructifs entre les familles et les communautés voisines, ce qui est particulièrement une occasion pour les familles ou les personnes brisées ou en conflit pour se réunir et se réconcilier.

4.7.6. Inteko y'abaturation (Le Conseil des citoyens)

Traditionnellement, la communauté jouait un rôle central dans la vie des gens. Les relations sociales étaient fondées beaucoup plus sur le voisinage que sur les relations interpersonnelles. Grâce à la politique actuelle de décentralisation, la participation des citoyens rwandais a été mise au centre du développement et de la résolution de problèmes. C'est à cet égard que l'«Inteko y'abaturation» (traduit littéralement par «conseil des citoyens») a été utilisé par l'administration locale pour résoudre les problèmes communautaires avant qu'ils ne soient peut-être amenés inutilement aux tribunaux.

L'«Inteko y'abaturation» est donc un conseil qui, au niveau du village ou de la cellule, réunit ses membres une fois par mois pour discuter de tous les problèmes auxquels la communauté est confronté de manière à trouver des solutions ensemble. Les questions relatives à l'unité et la réconciliation sont également discutées dans une orientation de médiation et de justice réparatrice. Ces réunions régulières sont importantes car elles constituent une arène sociale, ou un espace (un forum) favorable qui permet non seulement de réunir différents individus, familles et communautés, mais aussi un dialogue constructif entre eux d'une façon visant à les réconcilier et de les unir par des conseils, de médiation et de justice réconciliatrice.

4.7.7. L'aide juridique publique

Alors que la Constitution et d'autres lois prévoient l'égalité de tous devant la loi, il a été constaté que l'accès limité aux avocats et le manque de connaissances sur les procédures juridiques, limitent encore le plein accès à la justice. C'est dans cette perspective que la politique d'aide juridique⁵⁴³ a été lancée afin que des services gratuits ou subventionnés soient offerts aux personnes admissibles, en général indigents, grâce à l'information juridique, l'éducation, le conseil, l'assistance, la médiation et la représentation.

Le bénéfice des services d'aide juridique efficace dépasse le cadre individuel et inclue les problèmes sociaux tels que la prévention et la résolution des différends (avant qu'ils ne deviennent des cas graves et menacent l'harmonie sociale), l'élimination de la détention inutile, le traitement rapide des cas, la garantie de procès équitables et impartiaux, et la réduction de la population incarcérée pour des forfaits de droit pénal. En matière civile et administrative, les services d'aide juridique s'assurent que la justice est équitable et accessible.

Ce service a augmenté le niveau d'accès à la justice pour tous les Rwandais, en particulier en élargissant la prestation de l'aide juridique, la rationalisation et l'amélioration du système de règlement des différends par une coordination efficace, la création du Fonds d'aide juridique, la mise en place d'un comité d'aide juridique, et l'Unité d'accès à la justice. Cette dernière est chargée de coordonner la gestion quotidienne de la prestation de l'aide juridique, et de définir les principaux critères d'admissibilité à l'aide juridique. La mise en œuvre réussie de cette politique a contribué à renforcer l'Etat de droit, la protection et la promotion des droits de l'homme et l'accès à la justice pour tous les Rwandais.⁵⁴⁴

En ce qui concerne les acteurs, au Rwanda l'aide juridique implique de nombreuses catégories de prestataires comprenant à la fois ceux mandatés par l'Etat et des Acteurs Non Etatiques (ANE). Le total donne 74 fournisseurs d'aide juridique identifiés, dont deux du Ministère de la Justice (par le biais des Maisons d'Accès à la Justice/MAJ et des « Abunzi » ou 'comités locaux de médiateurs'), 30 des ONG, 4 des universités et 40 praticiens privés. L'aide juridique implique donc différents acteurs avec différents moyens de financement et de gestion. Les principaux services d'aide juridique fournis sont : la représentation, le conseil, la médiation, la négociation, le plaidoyer, les campagnes pour l'autoreprésentation et la sensibilisation aux droits. Les ONG, les MAJ, les cliniques d'aide juridique de l'Université du Rwanda et le Barreau sont les principales catégories de fournisseurs. Les sections suivantes ne traitent que les deux fournisseurs d'aide juridique à l'Etat, à savoir les Maisons d'Accès à la Justice (MAJ) et les 'Abunzi' (Comités Locaux de Médiateurs).

4.6.6.1. Les Maisons d'Accès à la Justice (MAJ)

Par le biais du Ministère de la Justice, le gouvernement du Rwanda a créé les 'Maisons d'Accès à la Justice' (MAJ), en 2007. Aujourd'hui établies dans tous les 30 Districts du

⁵⁴³ L'aide juridique est ici définie comme un service gratuit à l'endroit des individus ou groupes ou vulnérables afin qu'ils aient accès facile au système judiciaire. (MINIJUST, 2014, p.5-6).

⁵⁴⁴ Minijust, 2014.

Rwanda, les MAJ servent de premier point d'orientation du service d'aide juridique. Elles fournissent principalement l'information juridique/l'éducation ainsi que des conseils et de la médiation juridiques.

Les MAJ s'alignent aussi dans la perspective politique d'une justice décentralisée, réconciliatrice et participative. Le Barreau Rwandais leur garantit la formation du personnel en aide juridique et judiciaire aux indigents et aux nécessiteux (articles 58 et 68). Les MAJ peuvent servir d'assistance, d'avocat, de représentation et de plaider devant tous les tribunaux. Elles sont également en mesure d'analyser les cas, d'offrir des conseils juridiques, de servir de médiation entre les parties, de sensibiliser la population sur leurs droits juridiques, d'aider les détenus et de fournir une formation juridique aux 'Abunzi'. L'unité nouvellement créée au niveau du District, Bureau de Coordination d'Accès à la Justice, est désormais chargé de coordonner l'aide juridique fournie par les 'Abunzi' ainsi que le travail de ce qui a été jusqu'ici connu comme 'MAJ'.⁵⁴⁵

4.6.6.2. Les Comités de médiateurs—'Abunzi'

Les 'Abunzi' sont une excellente base pour le système d'aide juridique et une méthode proprement rwandaise de résolution des différends, qui tout à la fois responsabilise les gens à résoudre leurs propres conflits au niveau de la communauté et est très économique à entretenir. Il est conçu pour décentraliser la justice, a la portée de tous (puisqu'il est gratuit) et accessible.⁵⁴⁶

Le mot 'Abunzi' signifie littéralement 'ceux qui réconcilient'. Il vient du Kinyarwanda 'Kwunga', qui veut dire : réconcilier ou restaurer (à propos d'une fracture physique, ou alors sociale comme dans le cas d'espèce. Dans ce dernier, les Abunzi sont élus par la population sur base de leur intégrité, et mandats par l'Etat pour résoudre les disputes en assurant une acceptation mutuelle des solutions de ces disputes.⁵⁴⁷

Comme à propos de la logique des juridictions 'Gacaca', le Gouvernement du Rwanda en est venu à la conclusion que les méthodes modernes judiciaires de règlement des différends n'ont pas été efficaces. La décision a alors été prise d'examiner des approches de médiation et de conciliation traditionnelles comme des alternatives viables. Ces approches permettraient non seulement d'aider à soulager la pression sur les tribunaux conventionnels, mais aussi elles s'alignent aux objectifs d'un système de justice plus décentralisé, réconciliateur et participatif. Cela a conduit à la renaissance et à l'institutionnalisation d'un mécanisme de médiation jadis connu, au Rwanda, sous le nom de 'Abunzi' ou 'Comités de médiation', et charge dans sa nouvelle version d'examiner les affaires civiles et pénales mineures.⁵⁴⁸ C'est une justice inspirée par la coutume rwandaise traditionnelle et qui privilégie une approche réparatrice, puisqu'elle aide les gens à résoudre les conflits ou différends sans référence aux tribunaux ordinaires, lesquels préfèrent une approche punitive.

⁵⁴⁵ The Republic of Rwanda (2013). Ibid., p.13-14.

⁵⁴⁶ The Republic of Rwanda : (2013). Ibid., p.31.

⁵⁴⁷ NURC, (2007). Ibid.

⁵⁴⁸ RGB, () 2012.

Les 'Abunzi' ou 'comités de médiation' sont pleinement reconnus par la loi, tandis que dans d'autres pays de telles méthodes existent en dehors de la sphère judiciaire.⁵⁴⁹

Le système des 'Abunzi' a été popularisé après 2000 par le Gouvernement Rwandais comme un moyen de décentraliser la justice, et de la rendre abordable et accessible. La réinstitutionnalisation des 'Abunzi' fait partie du répertoire d'initiatives visant à mettre la justice et de la gouvernance à la disposition des citoyens à tous les niveaux du Gouvernement Rwandais. En 2006, le Gouvernement Rwandais a adopté la loi organique (n° 31/2006) qui reconnaît le rôle des 'Abunzi' ou médiateurs locaux dans la résolution des conflits. Avant de chercher la justice dans les tribunaux locaux, la médiation par les 'Abunzi' est obligatoire pour les conflits locaux, les affaires criminelles et les affaires civiles, dont la valeur des biens est inférieure à 3 millions de francs rwandais. Actuellement, plus de 30,000 médiateurs Abunzi opèrent au Rwanda au niveau de la Cellule. Les Abunzi existent aux côtés d'autres formes décentralisées de gouvernance au Rwanda, y compris les juridictions Gacaca.

Au Rwanda, le programme de médiation (sous la responsabilité des Abunzi)⁵⁵⁰ est une illustration de la synergie entre l'Etat et les mécanismes locaux de règlement des conflits. L'article 159 de la Constitution de la République du Rwanda (2003) établit, dans chaque Secteur, un «comité de médiation» responsable de la médiation entre les parties à certaines affaires définies par la loi avant le dépôt d'un dossier auprès du tribunal de première instance. Selon cet article:

Le Comité des Conciliateurs est composé de douze résidents du Secteur qui sont des personnes d'intégrité et sont reconnus pour leurs compétences en médiation. Ils sont élus par le Comité exécutif et les conseils de Secteurs parmi les personnes qui ne sont pas membres de l'administration locale décentralisée ou des organes judiciaires pour un mandat de deux ans qui peut être prolongé. Les parties à un différend choisissent trois des médiateurs à qui ils soumettent leur médiation. Toute partie au différend qui n'est pas satisfait du règlement peut porter l'affaire devant les tribunaux de droit. Cette question n'est pas recevable par le tribunal de première instance sans production préalable des rapports de la proposition de règlement des médiateurs. Une loi organique détermine l'organisation, les pouvoirs et le fonctionnement du Comité de médiation.⁵⁵¹

En 2004, le Gouvernement du Rwanda a établi les comités de médiateurs 'Abunzi' comme un mécanisme alternatif de règlement des différends, par la loi organique n° 17/2004 du 20/06/2004, plus tard modifiée par la loi organique n° 31/2006 du 14/08/2006, puis modifiée encore par la loi organique n° 02/2010 / OL du 09/06/2010.⁵⁵²

En 2006, le Gouvernement Rwandais a adopté la loi organique (n° 31/2006) qui reconnaît le rôle des 'Abunzi' ou médiateurs locaux dans la résolution des conflits. Avant de chercher la

⁵⁴⁹ Mutisi (2011:2)

⁵⁵⁰ *Abunzi*, littéralement traduit comme 'ceux qui reconcilient'.

⁵⁵¹ Constitution de la République du Rwanda, telle qu'amandée à ce jour, 2003 (Art.159).

⁵⁵² Rwandapedia. Voir: <http://rwandapedia.rw/explore/abunzi>.

justice dans les tribunaux classiques, la médiation par les 'Abunzi' est obligatoire pour les conflits locaux, les affaires criminelles et les affaires civiles, dont la valeur des biens est inférieure à 3 millions de francs rwandais.

Actuellement, plus de 30,000 médiateurs 'Abunzi' opèrent au Rwanda au niveau de la Cellule. Les comités de médiation qui composent les 'Abunzi' fonctionnent à un niveau cellulaire dans le premier cas (cas initiaux) et au niveau du Secteur dans le degré d'appel (cas d'appel) que selon la structure établie par l'article 2 de la loi n ° 02/2010 au 09/06 / 2010. Article 4 de la loi organique prévoit que les deux dans la Cellule et du Secteur, le Comité se compose de douze (12) personnes connues pour leur intégrité, qui résident respectivement dans la Cellule concernée et sectorielles et reconnus pour leur capacité à concilier. Ils sont élus par le Conseil de la Cellule et le Conseil sectoriel respectivement pour une durée de cinq (5) ans renouvelable, autres que les agents des entités décentralisées et des tribunaux. Le Rwanda a un total de 32,400 membres du Comité de médiation, tirés de 2150 Cellules dans les 30 Districts.⁵⁵³

Les réalisations en termes de performance des 'Abunzi' démontrent qu'ils offrent une forme de justice réparatrice, qui aide les gens à résoudre les conflits sans référence aux tribunaux ordinaires qui se plie vers une approche punitive.⁵⁵⁴ Comme c'était le cas pour les 'Gacaca', les 'Abunzi' sont accessibles aux personnes locales et rurales en ce que leurs procédures sont menées dans la langue locale, à distance de marche, avec des procédures simples qui ne nécessitent pas les services d'un avocat, et sans les retards associés avec le système formel. Le type de justice qu'offrent les 'Abunzi' sur la réconciliation, la rémunération, la restauration et la réhabilitation est plus approprié pour les personnes vivant dans des communautés très unies et qui doivent compter sur une coopération sociale et économique continue avec leurs voisins. Ils sont très participatifs pour donner à la victime, au délinquant et à la collectivité dans son ensemble la meilleure solution durable et possible aux conflits, tout en réduisant la surpopulation des prisons.⁵⁵⁵

Les comités de médiation ont ainsi connu un succès remarquable. Par exemple, les résultats empiriques présentés lors du Conseil National de Dialogue 9, 15-16 Décembre 2011 indiquaient que seulement 39 cas sur 863 ont été transférés aux tribunaux; que 80% de la population croit que les médiateurs sont les meilleurs dans la résolution des conflits; que 82% pensent que les comités de médiation aident à réduire les coûts d'arbitrage; le processus après avoir épargné le Gouvernement d'environ 7,5 milliards de FRW; et que 87% estiment que les médiateurs accélèrent les processus d'arbitrage. Les résultats de l'évaluation de l'USAID 2012 a également révélé que les 'Abunzi' ont l'avantage d'être plus abordable, accessible, participatifs et réparateurs par rapport au système judiciaire ordinaire, et à traiter les cas plus vite que le pouvoir judiciaire.⁵⁵⁶

⁵⁵³ RGB (2012, 2013)

⁵⁵⁴ Mutisi (2011:3)

⁵⁵⁵ NURC/RRB, 2010

⁵⁵⁶ Republic of Rwanda, Office of the Prime Minister. *Home Grown Initiatives*. Presentation during the 9th National Dialogue Council, 15-16 December 2011, Presentation prepared MINALOC; PRESIREP; RGB; MIJESPOC; NURC.

5^{ème} CHAPITRE

Réalisations pour l'Unité et la Réconciliation au Rwanda

J'ai une bonne impression sur le grand travail qui a été réalisé dans la construction de l'Unité et la Réconciliation dans les pays. De bons analyses et études sur le processus de Réconciliation ont été faites. Des débats constructifs sur l'Unité et la Réconciliation ont été réalisés et la population en a appris à vivre ensemble en harmonie... chacun a adopté la valeur de la Réconciliation, ce qui est un aboutissement positif du processus. ⁵⁵⁷

Les rwandais sont déjà loin dans le processus d'Unité et Réconciliation. Il est évident que le pays s'est généralement rétabli du Génocide grâce à la capacité du Gouvernement de lancer des programmes de reconstruire la société. D'un point de vue fonctionnaliste, ces programmes de Réconciliation ont répondu à d'important besoins sociaux au sein de la société rwandaise.

Le Rwanda est en train de se rétablir d'un long et profond passé divisionniste qui a atteint son point culminant dans le Génocide perpétré contre les Tutsi en 1994. L'objet de ce chapitre est de dégager les réalisations de divers mécanismes utilisés (comme présenté dans le chapitre 4) dans le processus de l'Unité et la Réconciliation au Rwanda. Les réalisations examinées sont très apparentées et se chevauchent souvent. A cet égard, la mise en place d'un cadre favorable pour l'Unité et la Réconciliation a été l'une des réalisations les plus importantes.

5.1. Un Cadre de l'Unité et la Réconciliation mis en place

L'une des grandes réalisations dans le processus de l'Unité et la Réconciliation au Rwanda a été la mise en place d'un cadre juridique, politique, et institutionnel qui a posé les bases de beaucoup de programmes et des stratégies à ce propos. Le fait marquant le plus important a été la volonté politique manifestée par la mise en place d'un Gouvernement d'Unité Nationale (sous le principe de partage du pouvoir), la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation, l'élaboration et l'adoption de la Constitution Nationale, ainsi que la Politique Nationale d'Unité et la Réconciliation. Ceci a été réalisé dans la perspective de la bonne gouvernance basée sur l'état de droit et l'abolition des lois et politiques divisionnistes des gouvernements précédents, tout en adoptant de nouvelles lois et politiques, ainsi que d'autres mécanismes (présentés au Chapitre 4), qui favorisent l'Unité et la Réconciliation. Ce cadre a en fait marqué la naissance d'une nouvelle Nation avec une nouvelle vision d'unité des rwandais. ⁵⁵⁸

De même, la classification ethnique qu'on trouvait sur les cartes d'identité a été abolie ; l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux services publics ont désormais été accordés sur base du mérite; les ex-FAR et les anciens combattants du FPR qui furent ennemis, ont été intégrés dans une seule armée nationale (Forces de Défense Rwandaises)– un symbole de

⁵⁵⁷ Tito Rutaremara, interviewed when he was an Ombudsman, NURC, (2009:15).

⁵⁵⁸ Rwanda National Police, 2014:29.

l'Unité ; plus de 5 millions de réfugiés ont été rapatriés au Rwanda et ont récupéré leurs biens; et plus de 300 orphelins ont été adoptés sans tenir compte de leur identité ou leur groupe 'ethnique'; et les activités normales économiques et sociales, allant de pair avec l'amélioration de l'accès aux services médicaux et humanitaires dans toutes les régions du Rwanda, ont été initiés.⁵⁵⁹

La création de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation, ayant pour mandat de mener et coordonner toutes les actions visant à promouvoir l'unité et la réconciliation, a été particulièrement décisive. Cette Commission a été particulièrement un grand moteur qui a largement contribué à la mise en place et la consolidation d'un cadre favorable pour l'Unité et la Réconciliation au Rwanda.

Le fait d'intégrer l'Unité et la Réconciliation dans tous les aspects de la vie au Rwanda, associé au travail de la Commission en synergie avec différents partenaires, est un autre indice de ce cadre favorable qui accélère ce processus. Le rapport de 2007 sur le Développement Humain au Rwanda, en effet, reconnaît qu'avoir des politiques intrinsèques et instrumentales n'est pas suffisant sans intégrer la transformation du conflit en actions de développement.⁵⁶⁰ Ceci est dit à juste titre étant donné que la réconciliation est inséparable du développement dans les sociétés sorties du conflit.⁵⁶¹ Ainsi, le Gouvernement du Rwanda a intégré l'Unité et la Réconciliation dans tous les programmes de développement et donc dans toutes les institutions nationales de développement et de planification, en référence à la Vision 2020.⁵⁶² Par exigence, toutes les institutions nationales ont inclus les activités d'Unité et de Réconciliation dans leurs stratégies et plans de développement. L'Unité et la Réconciliation sont maintenant intégrées dans la plupart des politiques sectorielles,⁵⁶³ étant donné que toutes les initiatives sociopolitiques et économiques ont été formées dans le langage de la réconciliation, le renforcement de l'Unité, le renforcement et la réhabilitation des relations sociales au Rwanda.⁵⁶⁴

5.2 Une plateforme favorable au contact et dialogue constructifs

*L'aboutissement du processus de réconciliation demande que le passé soit abordé sans s'enfermer dans un cercle vicieux d'exclusion mutuelle inhérent à ce passé. Le peuple a besoin de l'opportunité et l'espace pour échanger les uns les autres sur le traumatisme, la perte et l'angoisse de chacun, ainsi que la colère qui va de pair avec la peine et les souvenirs des injustices vécues.*⁵⁶⁵

La réconciliation réussie ne peut pas être atteinte sans mesures appropriées de dialogue véritable, de nature mutuelle et interactive. En d'autres mots, les conditions

⁵⁵⁹ NURC, (2008).

⁵⁶⁰ UNDP, (2012).

⁵⁶¹ Karen, (2007).

⁵⁶² NURC, (2012); UNDP, (2012).

⁵⁶³ UNDP, (2005:28).

⁵⁶⁴ IDEA, 2008, p. 45-6.

⁵⁶⁵ Lederach ,(1997:26).

*et les aboutissements d'un dialogue réussi posent les bases de la promulgation des éléments nécessaires à la réconciliation. Admettre les transgressions, les regretter, en demander pardon, accord du pardon pour ces transgressions, et les assurances que ces actes ne se répéteront plus dans l'avenir, sont nécessaires.*⁵⁶⁶

En quête aux moyens effectifs de promouvoir l'unité et les relations au, il est généralement admis que les solutions proviennent des sources locales,⁵⁶⁷ notamment à travers des arènes sociales, compris comme des endroits ou espaces particuliers dans un contexte spécifique qui limitent les options de 'soi-même' et 'autrui' et détruire les mécanismes d'exclusion (stéréotypes, déshumanisation, image d'ennemi), et où le peuple peut se rencontrer et se confronter sans violence par le processus de changement d'exclusion à l'inclusion.⁵⁶⁸ Ceci se réfère à une plate-forme ou espace sociale où les gens racontent leurs expériences et partagent les perceptions et les sentiments, les uns les autres, à travers des rencontres.⁵⁶⁹ A cet égard, un rapport de Caritas International ajoute que les gens ont besoin des espaces paisibles, hospitaliers où les besoins de base (tels qu' être à l'abri du danger physique et avoir de la nourriture,...) sont couverts, car si on ne parvient pas à subvenir à ces besoins de base, les parties en conflit peuvent continuer à vivre dans la peur et l'anxiété.⁵⁷⁰

Avec la mise en place du Gouvernement d'Union Nationale et la création de la CNUR, ainsi que l'utilisation des mécanismes basées sur le contact et le dialogue (tels que les *Ingando, Itorero, Umuganda, Ubudehe*, les sommets nationaux, le Dialogue National, les consultations au niveau de base, la retraite des hautes autorités du pays, *Gacaca*...) un espace et un forum pour l'Unité et la Réconciliation a été créé au Rwanda. Avec ces mécanismes, le Gouvernement d'Union Nationale et la Commission Nationale de l'Unité et la Réconciliation ont de manière significative, accoutumé les rwandais à mener des débats sur les problèmes auxquels leur société fait face et de s'adonner à les résoudre. Comme présenté au chapitre 4, ceci peut être prouvé dans bien des cas, mécanismes et programmes : (1) Les discussions, au *Village Urugwiro*, tenus de mai 1998 à Mars 1999 sur les questions telles que la démocratie, la sécurité, l'économie, l'Unité Nationale et l'impact de tout ceci sur la gouvernance du pays ; (2) diverses consultations sur l'Unité et la Réconciliation ; (3) les Sommet Nationaux sur l'Unité et la Réconciliation qui ont pris l'initiative de venir à bout des causes et trouver des solutions à l'accablante division ethnique ; et (4) le contact et les échanges de la communauté dans les divers programmes tels qu' *Ingando, Itorero, Umuganda, Gacaca, Commémoration du génocide, dialogue national* , etc.⁵⁷¹

⁵⁶⁶ Fisher, (2001:28)

⁵⁶⁷ Ramsbotham et al., (2005:222); Sentama, (2009)

⁵⁶⁸ Schulz, (2008:35); Lederach, (1997); Sentama, (2009)

⁵⁶⁹ Lederach, (1997:26, 29); Borer, (2006: 33), Crocker et al., (2007); Sentama, (2009:33)

⁵⁷⁰ Caritas Internationalis (2006). *Peacebuilding: A Caritas Training Manual*. Vatican: CaritasInternationalis. Voir: http://www.caritas.dk/sites/default/files/attachments/ci_peacebuilding.pdf

⁵⁷¹ NURC, 2nd National Summit on Unity and Reconciliation in Rwanda, report 2002:7, Ibid.

Cet espace a permis aux rwandais de s'asseoir ensemble et parler de l'histoire de leur pays, afin de tirer des leçons de ces conversations pour que les populations puissent corriger leurs fausses perceptions sur l'histoire nationale, et de là a émergé la possibilité de construire un nouveau Rwanda qui respecte les droits de l'homme. Sous ce rapport, ces entretiens publics et débats se sont avérés très utiles en ce sens qu'ils ont donné aux rwandais l'occasion d'échanger leur vues et perspectives dans la résolution de divers problèmes auxquels le pays fait face. Les rwandais en ont aussi eu l'occasion d'identifier correctement leurs véritables intérêts, et se sont rendus compte du rôle qu'ils doivent jouer dans la construction de leur pays.⁵⁷² En guise d'exemple, le Dialogue National (Umushyikirano) a servi de forum où les rwandais ont eu la chance de s'entretenir directement avec les autorités du pays, y compris le Président de la République, sur diverses questions relatives au programme de développement du pays. Ce forum a servi de catalyseur pour la mise en application des programmes du Gouvernement, puisqu'il permet d'améliorer la planification, la gouvernance ainsi que l'accomplissement effectif des priorités du Gouvernement.⁵⁷³

5.3 La justice réconciliatrice et éradication de la culture d'impunité

Depuis la fin du Génocide de 1994 perpétré contre les Tutsi, l'un des problèmes majeurs que le nouveau Gouvernement a eu à faire face a été de briser le cycle d'impunité qui avait tourmenté l'histoire du Rwanda.⁵⁷⁴ L'impunité qui a pendant longtemps plu les auteurs des drames sociaux a eu comme résultat la banalisation des violences par les autorités rwandaises et les populations. Par conséquent, éradiquer cette impunité a été une condition préalable à l'Unité et la Réconciliation. Ceci signifie aussi continuer à arrêter, juger et punir tous ceux qui ont été impliqués dans les événements tragiques qui ont plongé le pays dans le deuil sans considérer leur grand nombre ou la capacité limitée du système judiciaire du pays.⁵⁷⁵ Ceci est matérialisé dans la Constitution Rwandaise de 2003 telle qu'amendé à ce jour, dans l'article 9 qui souligne l'engagement de « construire un état de droit... ».²³ Cet engagement se rapporte à la responsabilité pour toute forme de violence commise, afin d'éradiquer la culture de l'impunité et de renforcer le respect de la loi.⁵⁷⁶

A cette fin, beaucoup d'attention et de ressources ont été focalisées sur des formes de justice universelle ou 'occidentale',⁵⁷⁷ l'exemple pertinent étant le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) basé en Tanzanie, qui avait la juridiction de ne juger que seuls ceux soupçonnés d'être planificateurs du Génocide de 1994 contre les Tutsi. Cependant, aucune attention n'a été accordée à de milliers de présumés génocidaires et d'autres auteurs d'abus des droits de l'homme, mis à part les planificateurs.⁵⁷⁸ Principalement, le problème avec le

⁵⁷² NURC, Ibid.

⁵⁷³ Of Rwanda, Office of the Prime Minister. *Home Grown Initiatives*. Presentation during the 9th National Dialogue Council, 15-16 December 2011, Presentation prepared MINALOC; PRESIREP; RGB; MIJESPOC; NURC.

⁵⁷⁴ Lederach, (2007:171) , Ibid.

⁵⁷⁵ Mucyo in Villa-Vicencio and Savage, (2001:50-51), Ibid.

⁵⁷⁶ Richters et al., (2005:206) , Ibid.

⁵⁷⁷ DeBari, (2013) , Ibid.

⁵⁷⁸ Tiemessen, Alana E. Ibid (2004:3)

TPIR, entre autres, comporte l'absence d'une approche réconciliatrice qui est pourtant une condition préalable à la réussite de l'Unité au Rwanda.⁵⁷⁹ C'est la raison pour laquelle le Rwanda a voulu corriger ces défauts en s'impliquant dans le processus d'amener tous les acteurs des actes génocidaires et d'abus de droits de l'homme à répondre à leurs actes par des solutions conçues au Rwanda (locales) qui pouvaient faire la différence non seulement en assurant la justice à des milliers de personnes rapidement, mais aussi et surtout le faire de manière réconciliatrice.

En effet, ces stratégies ont été appliquées avec succès comme déjà présenté dans le Chapitre 4, notamment grâce aux mécanismes participatifs et/ou basés sur la culture rwandaise, sous le Gouvernement de l'Unité Nationale, et coordonnés par la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation. Les plus cruciaux, son entre autres, les juridictions *Gacaca* et *Abunzi*—les comités de médiateurs. A cet effet, l'affirmation d'Elster est révélatrice:

*Combattre l'impunité au Rwanda est certainement la justice transitionnelle objective ayant des éléments rétroactifs et possibles. Dans le cas du Rwanda, beaucoup de mécanismes de justice transitionnelle opérant souvent simultanément ont cherché à amener les auteurs des précédentes atrocités à répondre de leurs actes en les jugeant et en punissant les coupables. En même temps, ces mécanismes ont été créés pour amener devant les tribunaux les coupables d'atrocités par le développement des processus politiques, sociales, légaux et institutionnels. Ces deux initiatives ont permis de transformer la culture d'impunité en celle de responsabilité morale.*⁵⁸⁰

Au fond, les mécanismes basés sur les solutions réconciliatrices adoptés par le Rwanda ont contribué à la responsabilité morale et, par-dessus tout, ont mis fin à la culture d'impunité d'une manière qui a instauré la justice réconciliatrice allant au-delà de l'approche de justice distributive ou punitive souvent prônée. En effet, la justice distributive estime que la punition est nécessaire, non seulement parce que les coupables méritent d'être punis, mais aussi car les punir servirait à les décourager afin qu'ils ne puissent plus commettre un autre crime par peur de subir le châtement.⁵⁸¹

Par contre, la justice réconciliatrice diffère de la justice distributive en considérant que la punition à elle seule n'est pas suffisante; la punition des criminels est nécessaire, mais elle devrait permettre aux auteurs du crime et les victimes de reconstruire leurs relations; par exemple, en exigeant les auteurs de compenser les victimes ou faire des réparations. Quand on a affaire aux crimes de masse telles que le Génocide, la justice réconciliatrice considère la réconciliation des auteurs et les rescapés, et des communautés entières comme objectif fondamental.⁵⁸²

⁵⁷⁹ Amstutz, Mark. Ibid, (2006:553).

⁵⁸⁰ Kaufman in Gasanabo, Simon and Ensign, (2014:380) , Ibid.

⁵⁸¹ Clark, 2010, p. 38, p. 351, Ibid.

⁵⁸² Idem.

La justice réconciliatrice est plus concernée par la réhabilitation de la victime et la communauté affectée par le crime que les couts immenses engagés dans la punition des coupables. La justice réconciliatrice (1) rehausse l'importance de la victime dans le processus de justice criminelle par l'engagement, la contribution et le service, (2) elle demande que les coupables répondent des crimes commis contre les victimes, (3) elle encourage la communauté entière à s'impliquer, à responsabiliser les coupables, et promouvoir une réponse aux besoins des victimes et les coupables. Elle met un accent sur le fait d'amener les coupables à admettre leur responsabilité pour leur comportement et faire un changement au lieu d'insister sur la sévérité de la punition, et (4) elle reconnaît la responsabilité de la communauté pour les conditions sociales ayant influencé le comportement du coupable.⁵⁸³

La justice réconciliatrice, forme de justice transitionnelle, a donc été le mécanisme de justice adopté et soutenu par les rwandais, non seulement parce que la justice réconciliatrice était nécessaire, mais avant tout car elle était la seule alternative, comme souligné dans le Chapitre 4. Comme précédemment mentionné, la forme de justice occidentale (les tribunaux traditionnels ; le TPIR par exemple) ne donne pas l'occasion pour la réconciliation car elle limite la participation du peuple au dialogue ouvert, comme *Gacaca* l'a fait, par exemple.⁵⁸⁴ A cet égard, la justice réconciliatrice adoptée au Rwanda est comprise comme :

*Des moyens par lesquels une société essaie de briser avec la loi autoritaire et des conflits armés et fait face à l'héritage d'anciens abus, afin de créer un système judiciaire qui assure la responsabilité et prévenir les atrocités de se reproduire.*⁵⁸⁵

La justice réconciliatrice occasionnée par les juridictions *Gacaca* prouve l'inefficacité du discours dominateur prôné par la justice punitive.⁵⁸⁶ Le point de vue général du discours dominateur qui estime que les poursuites non-judiciaires dans les juridictions *Gacaca* n'étaient pas appropriées suppose que la justice punitive est une réponse appropriée à l'héritage du Génocide. Pourtant il était évident que tout simplement punir les coupables n'allait pas contribuer à répondre aux besoins identifiés dans les objectifs profonds de *Gacaca*—la réconciliation.

Le problème essentiel de ne focaliser que sur la punition est que la réponse équivaut à la séparation physique des coupables et des rescapés, sous-estimant ainsi le potentiel de l'engagement significatif, qui est pourtant crucial pour la justice réconciliatrice, et donc la réconciliation. Le point est que en étant incapable de rassembler les coupables et les rescapés pour s'entretenir en tête à tête des causes des conflits et leurs solutions, la justice préventive, à elle seule, ne peut pas répondre aux bénéfices nécessaires (justice réconciliatrice) que *Gacaca* a permis. Ceci est ainsi dit étant donné que la réconciliation demande que les parties en conflit s'engagent dans des contacts et des

⁵⁸³ Umbreit in Blomfield et al., 2003:111, Ibid.

⁵⁸⁴ Clark, 2010, p. 351; DeBari, 2013, Ibid.

⁵⁸⁵ Fahey, (2013) , Ibid.

⁵⁸⁶ Clark,(2010:351) , Ibid.

interactions/discussions de manière à aboutir à la justice basée sur la vérité qui restore leurs relations. De telles interactions sont donc possibles sans le sens d'engagement qui va au-delà de la justice punitive, comme Gacaca a réussi à le faire.⁵⁸⁷

5.4 Expressions de l'Unité et la Réconciliation

*Connaître les abus du passé et les admettre semble être une étape cruciale dans le processus transitionnel. Ignorer l'histoire mène à l'amnésie collective qui est non seulement malsain pour les dirigeants du pays, mais aussi cela essentiellement une illusion—un passé irrésolu qui inévitablement continue à hanter les citoyens.*⁵⁸⁸

Le cadre juridique, politique et institutionnel, ainsi que les solutions conçues au Rwanda, ont constitué un espace favorable qui a contribué aux expressions et actions réunificatrices et réconciliatrices. Ceci implique entre autres, dire la vérité, reconnaissance des faits, excuses, et pardon, d'une part, et une occasion pour la cohésion sociale, la confiance et la guérison, et pour la population, d'espérer et envisager leur future commune, d'autre part.⁵⁸⁹ Le point est que les conditions et l'aboutissement d'un dialogue réussis posent les bases de promulgation mutuelle de certains éléments nécessaires à la Réconciliation: Admettre les transgressions, les regretter, en demander pardon, et les assurances que ces actes ne se reproduiront plus.⁵⁹⁰

5.4.1. La vérité sur la passé

L'un des facteurs clés qui affectent le travail de concevoir un processus efficace d'Unité et Réconciliation vient de l'histoire du conflit et des relations entre les communautés divisées. Ceci ne se rapporte pas seulement à ce qui s'est passé réellement dans le passé (l'histoire); les perceptions de la population sur ce qui s'est passé sont également importantes (mythologie).⁵⁹¹ Ainsi, rechercher la vérité sur le passé est une étape vitale dans le processus d'Unité et Réconciliation, ceci ayant été l'option du Rwanda.

Il est important de souligner que la 'vérité' est l'un des ingrédients dans le processus de l'Unité et la Réconciliation. Comme la justice, la vérité est aussi un élément clé de l'Unité et la Réconciliation.⁵⁹² Dire la vérité mène à, ou complète, la justice dans le but de transformer la mémoire en quelque chose de concrète pour assurer que le crime ne se reproduise plus dans la société.⁵⁹³ La vérité, sa découverte, et la mesure dans laquelle elle peut être poursuivie avec d'autres objectifs dans un environnement après-conflit, est une considération continue dans les sociétés transitionnelles. Les rescapés des violences veulent souvent connaître la vérité sur ceux qui ont organisé et perpétré les crimes, et comment ils l'ont fait.

⁵⁸⁷ Clark, (2010:351), Ibid.

⁵⁸⁸ Sarkin in Vill-Vicencio and Savage, 2001, , Ibid. p. 56.

⁵⁸⁹ Lederach, (1997:26-27), Ibid.

⁵⁹⁰ Fisher, (2001:28), Ibid.

⁵⁹¹ Blomfield et al., (2003). *Reconciliation after violent conflict: A handbook*: International Institute for Democracy and Electoral Assistance, p.40.

⁵⁹² Idem, p.14

⁵⁹³ Hamber and Wilson (2002:19), In Hinan, 2010). Ibid., p.16.

La vérité après un conflit concerne la compréhension de ce qui s'est réellement passé. Comme le dit Robert Rothberg, si les sociétés doivent prévenir la réapparition des atrocités passées et de se purifier des effets destructeurs des violences massives aux personnes et aux groupes entiers, les sociétés doivent comprendre-aux plus profonds niveaux-ce qui s'est passé et pourquoi.⁵⁹⁴

Il est généralement admis que la vérité peut être atteinte à travers différents moyens.⁵⁹⁵ Généralement, et souvent, dire/rechercher la vérité se limite au travail des institutions telles que les Commissions de Vérité et Réconciliation et/ou la Cour Pénale Internationale, celles-ci constituant les mécanismes transitionnels les plus populaires ces dernières années. Cependant, l'un des défauts de ces mécanismes est leur incapacité d'aboutir au contact et dialogue significatif des coupables étant donné qu'ils ne sont pas impliqués.⁵⁹⁶ Des recherches récentes montrent que dire la vérité par ces mécanismes peut même être traumatisant.⁵⁹⁷

L'expérience rwandaise semble avoir corrigé ces défauts par des mécanismes de dire/rechercher la vérité qui impliquent des contacts constructifs entre les parties en conflit, la communauté, et qui utilisent des approches éducatives et interactives. Comme présenté au Chapitre 4, les consultations au niveau de base et communautaires, des forums consultatifs de leadership, le Conseil de Dialogue National, les sommets nationaux, *Gacaca*, *Itorero*, *Ingando*, *Ubudehe*, *Umuganda*, les commémorations, les programmes de *Ndi Umunyarwanda*, etc., sont de tels mécanismes. Ils ont joué un rôle important en réunissant les rwandais pour des débats et des interactions qui ont mis en lumière la vraie histoire du Rwanda et la cause des divisions dans le passé.⁵⁹⁸ Ceci ne signifie cependant pas que toutes les vérités ont été dévoilées. Dire la vérité reste un processus tout au plus puisqu'il y a des personnes qui préfèrent ne pas dire la vérité pour des raisons personnelles: la honte, éviter la confrontation avec la justice ou les individus qui ont encore l'idéologie divisionniste et génocidaire.

5.4.2 Aveu, Excuse et Pardon

*La Réconciliation ne tombe pas du ciel. Elle vient petit à petit. Elle signifie vivre ensemble, regretter qu'on a fait du mal, demander pardon. Elle est plus que les mots—ce sont des actes.*⁵⁹⁹

Il y a une assertion commune, en théories psycho-dynamiques de changement du groupe, qu'un ingrédient essentiel de réconciliation après la violence implique des processus de groupe d'aveu, de deuil, de regret et de pardon. Le point est que cet aveu explicite et qui

⁵⁹⁴ Rothberg, R. (2000). "Truth Commissions and Provision of Truth, Justice and Reconciliation", in Rothberg, R. and Thompson, D. (eds), *Truth v. Justice: The Morality of Truth Commissions*, Princeton, NJ: Princeton University press, p.3. Voir also in Clark, 2010:34.

⁵⁹⁵ Clark, P. (2010). *Ibid.*, p.34

⁵⁹⁶ Freeman and Hayner (2003:137), In Sentama, E. (2009). *Ibid.*, p.45-6

⁵⁹⁷ Brounéus, 2008 in Sentama, E. (2009). *Ibid.*, p.46

⁵⁹⁸ Uvin in IDEA (2003). *Ibid.*

⁵⁹⁹ Interview de Clark avec un présumé génocidaire pendant les Ingando, Kigali (Clark, 2010, p. 112) , *Ibid.*

accepte des responsabilités pour les événements passés qui ont victimisé l'autre groupe, avec les assurances que des événements similaires ne seront pas répétés dans l'avenir, peut activer une réponse du pardon qui dégage, au niveau profond, la résistance à en finir avec le processus de deuil et aller de l'avant dans la résolution des problèmes pour un avenir meilleur.⁶⁰⁰

L'Unité et la Réconciliation suppose qu'un espace pour l'aveu du passé et la vision de l'avenir est un ingrédient nécessaire pour reformer le présent. L'aveu est décisif dans la dynamique d'Unité et la Réconciliation. C'est une chose de *savoir* ; et c'est un phénomène social très différent d'*avouer*. Avouer à travers l'écoute des histoires des uns et des autres renforce l'expérience et les sentiments et représente la première étape vers la réhabilitation de la personne et les relations. En même temps, la Réconciliation doit envisager l'avenir d'une manière qui favorise l'interdépendance,⁶⁰¹ qui est illustrée dans les expressions de remords,/repentance, regret et pardon.

Il est clair que pour réussir, le processus d'Unité et de Réconciliation, après les divisions et les violences nécessité, d'une part, que les auteurs admettent volontairement leurs mauvais actes, regrettent, et demandent pardon. D'autre part, il devient plus bénéfique lorsque les rescapés accordent le pardon volontairement dans le but des relations renouvelles. C'est cette approche que le Rwanda a adoptée.

Les mécanismes et programmes basés sur l'approche participative et communautaire (Sommets nationaux, consultations au niveau de base et communautaire, *Ndi Umunyarwanda*, Dialogue National, *Itorero*, *Ingando*, *Gacaca*, etc.) adopté par le Rwanda ont réuni toutes les catégories des rwandais pour discuter des problèmes du pays tout en envisageant ou en planifiant son avenir meilleur. Ceci a, à son retour, ouvert les expressions de regret et de pardon concernant les abus des droits de l'homme. Comme noté précédemment, et bien que ceci soit un processus, ces mécanismes et ces programmes ont permis une rencontre entre les auteurs du Génocide et les rescapés et ont donné un espace favorable aux auteurs de non seulement dire la vérité, mais aussi admettre volontairement leurs mauvais actes, en regretter et en demander pardon, d'une part, et aux rescapés d'accorder le pardon, d'autre part. En guise d'exemple la loi sur le Gacaca comporte une série d'objectifs qui encouragent la participation populaire dans le but de dire la vérité et d'admettre les mauvais actes s'en repentir.⁶⁰² Un autre exemple est qu'après avoir passé par les camps de solidarité (Ingando), les anciennes milices du Génocide ont formé des associations et des clubs de construction de la paix où ils ont admis leurs mauvais actes et se sont engagés à promouvoir l'Unité et la Réconciliation.⁶⁰³

A cet égard, le pardon qui, cependant ne signifie pas oublier, implique qu'il ne faut pas continuer à avoir un esprit de ressentiment et un désir de vengeance contre les auteurs des crimes. Les mécanismes conçus au Rwanda, basés sur le dialogue ont donc permis l'aveu

⁶⁰⁰ Sentama, E. (2009). Ibid.

⁶⁰¹ Lederach, J.P. (1997). Ibid., p.26-27.

⁶⁰² Uvin in IDEA (2003). Ibid.

⁶⁰³ NURC (2002). *2nd Summit of the National Commission on Unity and Reconciliation in Rwanda*, Kigali.

public des crimes commis, et a ouvert la voie de la possibilité pour les victimes de se réconcilier et demander des réparations de la part des auteurs des crimes. L'approche rwandaise a ainsi dissipé les inquiétudes telles penser que le pardon entrainera l'oubli des crimes ou que leurs auteurs ne recevront pas la punition qu'ils méritent.

5.5 La guérison favorisée

La guérison fait partie de Réconciliation en vue de l'Unité puisque le traumatisme endommage les relations. De même, l'Unité et la Réconciliation comporte aussi le processus de guérison du traumatisme à la fois pour les rescapés et les auteurs des crimes, en permettant de restaurer les relations entre ces parties.⁶⁰⁴

La guérison consiste à dépasser le traumatisme subi pendant ou après un conflit. Elle se réfère à toute une stratégie, un processus ou une activité qui améliore la santé psychologique de l'individu après un conflit violent. Plus généralement, les stratégies, processus ou activités ayant pour but de réhabiliter et reconstruire les communautés locales et nationales sont aussi liées à ce processus.⁶⁰⁵

Au Rwanda, il est impossible d'estimer l'ampleur des pertes matérielles, des blessures physiques ainsi que le traumatisme émotionnelle et psychologique après le Génocide contre les Tutsi de 1994. Presque chaque citoyen été affecté, traumatisé par l'héritage d'un passé divisionniste, et particulièrement le Génocide de 1994 contre les Tutsi.⁶⁰⁶ En face de ces traumatismes, les concepts et les processus de guérison doivent adopter une approche holistique qui recherche une réponse efficace aux vraies causes (tout en considérant les conséquences matérielles, physiques, émotionnelles et psychologiques) de manière à aider les individus et les sociétés à se remettre de leurs expériences personnelles de la violence.

Ces dernières années, le concept de guérison a été associé au domaine de justice transitionnelle où une grande attention est accordée aux problèmes de guérison après les conflits violents. La guérison, après les violences, suppose que les sociétés doivent être reconstruites du niveau individuel aux instances supérieures du pays dans le cadre des activités au niveau national.⁶⁰⁷ Comme telle, la guérison ne consiste pas seulement à aider les individus à subvenir à leurs besoins de santé psychologique de manière isolée, mais elle dépend et est intégralement liée à la réparation et reconstruction des communautés et du contexte social. Ceci veut dire restaurer une vie quotidienne normalisée qui peut recréer et confirmer le sens d'être et d'appartenance.⁶⁰⁸

C'est ainsi que le Rwanda décrit son expérience concernant la manière dont le pays s'attaque à son passé divisionniste: par des programmes socio-économiques et éducatives intimes et flexibles qui engagent la communauté (*Girinka, Umuganda, Ubudehe, Ingando, Itorero, Gacaca*, les associations et coopératives, des clubs d'Unité et Réconciliation, etc.). Par exemple, la vérité dite pendant les procès *Gacaca* et d'autres initiatives basées sur les

⁶⁰⁴ Galtung, In Clark (2010). Ibid., p.45.

⁶⁰⁵ Clark, P (2010:45); Blomfield et al., 2003, 77. Ibid.

⁶⁰⁶ Pearlman in Clark, P. (2010). Ibid., p.40.

⁶⁰⁷ Clark, P. 2010). Ibid., p.40-1.

⁶⁰⁸ Blomfield et al., (2003). Ibid., p.77.

contacts (tels que les clubs, les coopératives ou associations, etc.) ont révélé ce qui s'est passé, à qui, par qui et où, notamment pendant le Génocide contre les Tutsi en 1994. En retour, ceci a permis d'apporter la guérison à beaucoup de personnes, particulièrement les rescapés, mais aussi les auteurs des crimes.⁶⁰⁹ De même, le dialogue dans les *Ingando* a aussi permis aux ex-combattants et aux FAR de se remettre des émotions négatives. Ceci a été réalisé en leur permettant de parler et d'échanger mutuellement des effets du conflit et de son histoire.⁶¹⁰

5.6 Cohésion sociale et confiance renouvelées

*Il est généralement admis que sans un niveau minimum de confiance interpersonnelle, la société ne peut pas fonctionner. La confiance sociale donne la cohésion nécessaire pour le développement des relations significatives avec les autres membres de la société. La confiance est donc un ingrédient clé dans la cohésion sociale et un pilier fondamental sur lequel reposent les autres processus sociaux. La confiance aide à mobiliser les individus pour œuvrer vers des objectifs communs et rend les projets communautaires plus efficaces.*⁶¹¹

Un manque de confiance totale entre les citoyens rwandais et les autorités du pays/institutions gouvernementales, et entre elles-mêmes, et par conséquent le manque de cohésion sociale était la caractéristique de la situation peu de temps après le Génocide de 1994 contre les Tutsi. Étant donné les plaies et les douleurs encore profondes, comme conséquences au mauvais leadership ayant divisé les rwandais jusqu'au Génocide en question, les citoyens rwandais avaient complètement perdu confiance en leurs dirigeants et les institutions politiques. Ils avaient aussi perdu confiance entre eux-mêmes à un tel point que le soupçon mutuel et la haine étaient la norme. Re-établir les bonnes relations entre les rwandais et les permettre de vivre ensemble dans un environnement pacifique était donc impératif.

La notion de 'cohésion sociale' était cependant vague et mal définie même s'il elle a été utilisée en science sociale et par les politiciens depuis le 19^{ème} siècle. Comme objectif politique, le concept a pris une grande importance dans les années 1990 particulièrement au sein de l'Union Européenne. Depuis lors, elle a pris de l'importance dans les milieux de développement international, notamment la Banque Mondiale où elle est considérée comme clé au développement et à la réduction de l'inégalité sociale.⁶¹² Dans le sens le plus fondamental et intuitif, la cohésion sociale se réfère à «*quelque chose qui nous lie ensemble*» ou «*le lien qui attache la société ensemble.*» La cohésion sociale est associée

⁶⁰⁹ Rwanda Demobilization and Reintegration Commission. Impact assessment of health insurance, housing, monthly allowances and other entitlements for disabled ex-combatants, Kigali, report July 2012:28; MIDIMAR, 2014.

⁶¹⁰ Rusagara, *Ibid*

⁶¹¹ Voir Michael R. Welch et al. "Determinants and Consequences of Social Trust." *Sociological Inquiry*, Vol. 75, No. 4, November 2005, pp. 453–473.

⁶¹² Voir William Easterly, Jo Ritzen, and Michael Woolcock. *On 'Good' Politicians and 'Bad' Policies: Social Cohesion, Institutions and Growth*. World Bank Policy Research Paper 2448 (September 2000). In NURC, 2008, p. 26.

au capital social où les relations, les normes, et les institutions sont renforcées pour attirer un système de société qui rehausse l'inclusion et les interactions sociales. Ceci est ainsi dit car la cohésion sociale et l'Unité sont essentielles au développement socio-économique des sociétés et la croissance en démocratie et les institutions en bonne conditions.⁶¹³

La définition générique la plus récente de la cohésion sociale la considère comme « un état de choses concernant les interactions verticales et horizontales parmi les membres de la société caractérisés par des attitudes et des normes qui incluent la confiance, un sens d'appartenance et la volonté de participer et aider, ainsi que les manifestations de comportement.» Dans cette définition, les interactions «verticales» se réfèrent aux relations entre l'état et les individus en société, alors que les intégrations «horizontales» sont les relations entre les individus-membres de la société.⁶¹⁴

Voyant ces considérations, la supposition est que si la confiance entre les citoyens rwandais augmente, la Réconciliation et la restauration de l'Unité parmi les Rwandais est susceptible d'avoir lieu.⁶¹⁵ La confiance mutuelle est donc l'ingrédient essentiel dans la cohésion sociale. Sous ce rapport, le Rwanda a adopté des stratégies favorables qui soulignent la bonne gouvernance, avec le partage du pouvoir (concrétisé par la formation du Gouvernement de l'Union Nationale) et la mise en application de la décentralisation, qui a amené le gouvernement au près de la population. Ceci va de pair avec la nouvelle Constitution de 2003 et la Politique Nationale de l'Unité et la Réconciliation, ainsi que la création d'une institution—la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation. La confiance publique a été restaurée dans le système judiciaire, par exemple, qui est contre tout comportement de vengeance pour le Génocide subi.⁶¹⁶ Dans le passé, les mauvais dirigeants avaient divisé les rwandais. Maintenant, avec la bonne gouvernance, depuis le fin du Génocide de 1994, les rwandais croient en leurs institutions et autorités, comme les assertions qui suivent en font le point.⁶¹⁷ Les institutions politiques du passé qui étaient basées sur la mauvaise gouvernance ont été instrumentales dans la division des rwandais. Depuis 1994, des fortes institutions, la bonne gouvernance et l'état de droit établis ont fait en sorte que les citoyens maintenant aient confiance dans les institutions politiques. Les points de vue des citoyens sont cités ci-dessous:⁶⁷

Maintenant j'ai confiance dans les partis politiques parce qu'ils [partis politiques] parlent le même langage [s'entendent pour combattre le divisionnisme] ce qui est différent du passé où les partis politiques prêchaient différentes choses liées aux divisions ethniques.

Maintenant j'ai confiance aux dirigeants actuels. Ils [les dirigeants] ne font pas de discrimination parmi les rwandais ; les partis politiques du passé discriminaient les

⁶¹³ Lederach (1997); Ho-Won (2005) , Ibid

⁶¹⁴ NURC, 2008, , Ibid p. 26.

⁶¹⁵ NURC/RRB, 2010; MIDIMAR, 2014, , Ibid p. 21-22.

⁶¹⁶ Jha et al., 2004:22, Ibid

⁶¹⁷ Interviews, 2013. , Ibid

rwandais ; mais aujourd'hui, les partis politiques ne discriminent plus et ils se respectent. Ils sont bons car ils donnent l'occasion de penser.

Des recherches sur l'Unité et la Réconciliation au Rwanda ont aussi montré que la bonne gouvernance (donner du pouvoir aux citoyens dans la vie socio-économique au Rwanda) a créé une sorte d'unité entre les citoyens rwandais et les a liés à leurs dirigeants, ce qui renforce la confiance mutuelle et l'harmonie sociale. La Vision 2020 du Rwanda, mise en application par «un développement partagé» à travers les programmes socio-économiques conçus dans le pays, tels que Ubudehe, VUP, Umuganda, et d'autres, impliquant la collaboration comme Umurenge SACCO, qui sont des exemples vivants des mécanismes qui renforcent la cohésion sociale et l'inclusion.⁶¹⁸ Ces programmes ont créé les opportunités de réunir et réconcilier les rwandais puisque la confiance et la cohésion sociale ont été construites notamment autour des actions de solidarité qui développent les objectifs socio-économiques communs.⁶¹⁹ Les bénéficiaires de ces programmes ont amélioré leurs relations par la socialisation au sein de leurs programmes respectifs d'activités économiques.⁶²⁰

Les résultats des études annuelles de la CNUR sur la cohésion sociale montrent que l'Unité et la Réconciliation sont parmi les effets produits par ces relations horizontales et verticales utiles entre les citoyens et les dirigeants.⁶²¹ Les résultats montrent aussi que la confiance est en train d'être construite parmi les rwandais malgré l'idéologie du Génocide et les blessures que portent encore certains rwandais, comme conséquence de l'héritage des divisions du passé, spécialement le Génocide contre les Tutsi de 1994 (voir chapitre 6). Il s'en suit ainsi que développer la confiance et la cohésion sociale reste un processus. Cependant, 94% des personnes interrogées apprécient le travail du CNUR dans la promotion de la cohésion sociale à travers ses activités qui encouragent la culture de travail socio-économique communautaire, la solidarité et le partage des opportunités, ainsi que des visites organisées en vue d'acquérir de l'expérience qui ont 'ouvert les yeux des rwandais' et changer leurs préjugés, particulièrement dans la lutte contre les divisions et l'idéologie du Génocide.⁶²² La sécurité donnée a été et reste aussi un important aspect de cohésion sociale et la restauration de la confiance au Rwanda. Les associations d'Unité et Réconciliation formées par les anciens combattants qui étaient antagonistes, et maintenant réunis dans un seul corps-armée/police nationale, constituent une preuve vivante de cette cohésion sociale.⁶²³

Déjà en 2004, un sondage d'opinions sur le processus de Décentralisation et de Démocratisation au Rwanda montre que 78% des personnes interrogées ont affirmé que les rescapés du Génocide cohabitent harmonieusement avec les auteurs du Génocide qui ont avoué leurs crimes et sortis de la prison.⁶²⁴ Les résultats du Baromètre de Réconciliation au Rwanda de 2010 ont aussi montré qu'il y a un progrès significatif en matière de cohésion sociale après Génocide de 1994 contre les Tutsi (plus de 92% de réponses). Les réponses

⁶¹⁸ Brian, 2012, Ibid

⁶¹⁹ Idem

⁶²⁰ Republic of Rwanda, 2007, Ibid

⁶²¹ Blomfield et al.,2003; NURC, 2010, Ibid

⁶²² NURC (2009). , Ibid p.20.

⁶²³ Rusagara, Ibid.

⁶²⁴ NURC (2004). Opinion Survey on the process of Decentralization and Democratization in Rwanda, March, Kigali., p.38.

montrent un développement positif (plus de 80% au total) en ce qui concerne les interactions positives, ainsi que les niveaux de confiance qui existe entre les communautés.⁶²⁵ A cet égard, voici les récits des citoyens en guise d'exemple:

*Les Rwandais ont confiance en les uns les autres, il y a eu pardon des deux côtés, à l'heure actuelle les gens de deux cotés se marient, vivent ensemble harmonieusement sans soupçon comme c'était le cas avant.*⁶²⁶

*Un grand pas a été franchi. Les gens vivent ensemble harmonieusement; ils sont amenés à être ensemble dans divers activités comme les affaires, l'agriculture, et d'autres ils se soutiennent mutuellement et il n'y a pas de soupçon entre eux.*⁶²⁷

D'autres études montrent que les stratégies conçues au Rwanda qui impliquent la participation de la communauté ont considérablement réussi à consolider la confiance et la cohésion sociale. Par exemple, les avis des citoyens tels que reportés par l' RGB, dans son rapport connus sous le nom de 'Citizen Report Card' montrent que le niveau de confiance des citoyens est de 93%.⁶²⁸ L'étude menée par l' 'Institute of Policy Analysis (IPAR)' a aussi indiqué un haut niveau de la confiance des citoyens en les dirigeants locaux (une moyenne de 82%) et les institutions politiques (une moyenne de 82%), et de hauts niveaux de confiance entre les membres d'une même famille (95%).

Tous ces résultats, qui montrent comment les solutions basées sur la communauté ont contribué/contribuent à la confiance et la cohésion sociale correspondent aux théories qui ont prouvé que lorsque les gens de deux camps travaillent ensemble pour satisfaire un besoin commun—une activité qui engage la participation et l'interdépendance, ceci a pour conséquence une attente positive que les deux camps ont les uns les autres. Chaque camp attend que l'autre contribuerait à son bien être étant donné que les deux cotés s'attendaient à partager les succès et les échecs de l'entreprise. Il s'en suit que les deux s'efforcent d'œuvrer pour la réussite de leur entreprise commune, ce qui implique une compréhension commune et en définitive la confiance, avec en fin de compte, les conséquences positives de leurs relations. Le seul acte d'espérer que chaque côté contribue au bien-être de l'autre est donc un aspect important qui caractérise les relations améliorées et restaurées des parties en conflit.⁶²⁹

Le niveau de confiance entre les parties est une variable importante parce que les pensées de l'homme et son action sont partiellement déterminées par les attentes. En d'autres mots, lorsque les individus s'engagent dans des efforts coopératifs, ils ont tendance à défaire de leurs attitude et comportements négatifs; ils commencent à être interdépendants, et ainsi former les relations normales, positives, un processus qui dissipe les aspects négatifs de leurs anciennes relations.⁶³⁰ Ceci correspond à la culture rwandaise où l'Unité, la solidarité

⁶²⁵ NURC/RRB, 2010.

⁶²⁶ NURC (2012). A qualitative study on the *Rwanda Reconciliation Barometer of 2010: Understanding the Past, Political culture, and Economic security*, Kigali, p.67.

⁶²⁷ NURC (2012). A qualitative study on the *Rwanda Reconciliation Barometer of 2010: Understanding the Past, Political culture, and Economic security*, Kigali, p.67.

⁶²⁸ Ensign in Gasanabo, Simon and Ensign, (2014: 351-3) , Ibid

⁶²⁹ Voir Friberg Mats, 2003:19 and Sentama, 2009:169. , Ibid

⁶³⁰ Idem.

(dans le sens de coopération, interdépendance ou soutien mutuel), et le fait que personne ne peut vivre comme une île, ont toujours été considérés comme étant la fondation de la société, et l'un des meilleures façons pour le peuple de vivre et de lutter ensemble.⁶³¹

Etant donné les faits ci-dessus mentionnés, certains des facteurs qui ont contribué à promouvoir la confiance et la cohésion sociale au Rwanda sont résumés ci-dessous.⁶³²

- La bonne gouvernance, avec les dirigeants qui favorisent l'équité et les droits égaux dans les services socio-économiques tels que accès égal à l'éducation, la sécurité, la santé, l'emploi, et la distribution équitable des ressources nationales, etc.;
- Révélation de la vérité sur ce qui s'est passé pendant le Génocide contre les Tutsi en 1994. Ceux qui ont commis les crimes ont été exposés, ce qui a encouragé le principe de responsabilité individuelle;
- Concernant les crimes de pillage et de destruction des biens pendant le Génocide contre les Tutsi en 1994, certains des coupables et des victimes ont préféré le dialogue et la médiation au lieu d'en faire l'affaire des tribunaux;
- Dans beaucoup des cas, les rescapés du Génocide et les auteurs libérés des prisons ou les membres de leurs familles travaillent ensemble dans des coopératives ou associations qu'ils ont formées dans le but de lutte contre la pauvreté, ceci ayant naturellement restauré leurs relations et encouragé la cohésion sociale;
- L'aide aux rescapés du Génocide est un geste de la communauté, y compris les voisins coupables et libérés des prisons, fait volontairement;
- Certains des auteurs du Génocide acceptent volontairement de travailler pour soutenir les rescapés, principalement dans la construction d'un abri pour les derniers dont des maisons ont été détruites par les auteurs des crimes pendant le Génocide contre les Tutsi;
- Quelques institutions de crédit et d'épargne ont émergées au Rwanda (en guise d'exemple, *Umurenge SACCO*) et servent tous les rwandais sans aucune discrimination;
- Quelques artistes et troupes culturelles composent des chansons dont le thème est de sensibiliser les rwandais sur l'Unité et la Réconciliation;
- Le Rwanda est restauré leur culture d'amitié entre voisins qui consiste à s'offrir des vaches les uns les autres dans le but de développer le bien-être social mutuel tout en encourageant les bonnes relations;
- La jeunesse dans les universités, écoles secondaires, et même en dehors du système scolaire, se rassemblent volontairement et forment des clubs d'Unité et de

⁶³¹ Sentama, 2012, Ibid

⁶³² NURC (2009), Ibid p.22-23

Réconciliation comme moyen de sensibiliser leurs camarades pour cette noble cause;

- La promotion d'égalité et équilibre du genre a été un autre facteur de cohésion sociale au Rwanda, car l'inégalité du genre a été complètement résolu et avec succès.

5.7 Identité nationale et dignité restaurées

*C'est notre responsabilité de construire un nouveau Rwanda et chacun a un rôle à jouer dans ce processus.*⁶³³

Pour que le Génocide ou tout autre crime contre l'humanité ait lieu, comme ça a été le cas au Rwanda, il doit y avoir une rupture des valeurs et de la dignité humaine. Le passé divisionniste du Rwanda a détruit l'Unité et la dignité des rwandais et par ce fait, leur identité. Par exemple, immédiatement après le Génocide contre les Tutsi en 1994, être appelé 'rwandais' était presque une insulte car il était synonyme 'd'être un tueur'.⁶³⁴

Pour restaurer l'identité nationale, la volonté politique manifestée dans l'instauration du Gouvernement d'Unité Nationale et la création de la CNUR a posé les bases favorables pour les mécanismes conçus au Rwanda qui ont beaucoup contribué dans la réhabilitation des valeurs humaines, l'inclusion, et la dignité des rwandais. Le Dialogue National et le programme *Ndi Umunyarwanda*, sont parmi les mécanismes clés à cet égard. En outre, un soutien particulier pour les pauvres, les personnes vulnérables et handicapés à travers des mécanismes socio-économiques d'assistance (tels que *Girinka*, *Umuganda*, VUP...) aussi illustrent comment le Rwanda tient à cœur l'inclusion sociale.

La manière participative avec laquelle la constitution a été conçue a aussi créé un sens d'appartenance parmi les rwandais. Les citoyens rwandais, *Abanyarwanda*, sont heureux que la constitution est leur réalisation et sont conscient de leurs privilège d'avoir un même pays, une même langue et culture, et une longue histoire commune de laquelle ils peuvent tirer des valeurs positives sur base d'une vision commune de leur destinée.

De même, les mécanismes socioculturels et éducatifs, notamment ceux qui favorisent l'action commune (ancrée dans la culture traditionnelle de travailler ensemble) ont contribué au développement de la solidarité et renforcé l'unité et l'identité nationale. Ils ont renforcé le patriotisme et la participation civique (spécialement parmi la jeune génération), l'intégration et la cohésion sociale, un sens de responsabilité et l'amour du pays. Par exemple, l'éducation civique (à travers *Itorero* et *Ingando*) a nourrit et renforcé l'identité nationale et la solidarité parmi les rwandais tout en développant le sens d'être responsable de leur propre destinée.

⁶³³ Discours de Son Excellence Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, lors de la retraite du Conseil des Ministres de 2 jours sur le rôle du leadership dans la promotion de "Ndi Umunyarwanda." November 8, 2013.

⁶³⁴ NURC (2009). , Ibid

Les programmes tels qu' *Imihigo* et *Ubudehe* ont aussi renforcé l'identité nationale et le patriotisme, tout en consolidant l'appropriation et l'engagement pour trouver collectivement des solutions aux problèmes nationaux.⁶³⁵ A ce propos, Ensign a exprimé son optimisme en concluant son étude récente (2014) sur *Ubudehe* et *Imihigo*, soulignant ainsi que par ces mécanismes, «*le progrès du développement s'accélère et que les par ces mécanismes, les citoyens, spécialement au niveau local sont entrain de former leur propre avenir. Les structures de gouvernance sont établis et encouragent et facilitent l'action collective pour le bien commun.*»⁶³⁶

Le Baromètre de Réconciliation au Rwanda de 2010 fait aussi remarquer que 72% de la population consentent fortement qu'ils sont fiers d'être citoyens du Rwanda et de partager des valeurs communes. En outre, plus de 70% des rwandais ont dit qu'ils veulent que leurs enfants se considèrent comme des rwandais avant toute autre identité. Ainsi, les efforts en vue de l'Unité nationale ont changé la façon dont les gens imaginaient leur identité. Le fait de donner plus de valeur à l'identité nationale au détriment de l'identité ethnique a créé une nation plus pacifique.⁶³⁷ Des résultats empiriques présentés au cours du 9^{ème} Dialogue National (15-16 décembre 2011) sous le thème «*Lutter pour notre dignité, ensemble nous donnons le ton pour notre développement rapide*» indiquent aussi que 91% des rwandais s'identifient fièrement d'être rwandais avant tout, et que 99% voudraient que leurs enfants s'identifient comme rwandais sans considération ethnique.⁶³⁸ Le fait que tous les rwandais maintenant ont les mêmes droits et opportunités devant la loi, a en effet, favorisé un sentiment de fierté nationale et de respect mutuel. Ceci a favorisé un sens d'appartenance qui en retour a assuré l'identité nationale.⁶³⁹

Aujourd'hui, le Rwanda est devenu un modèle de paix, de Réconciliation et un exemple de bonne gouvernance, un fait prouvé par le grand nombre de prix gagnés. La dignité du Rwanda est aussi reflétée dans la confiance que le pays a globalement, spécialement dans le domaine du maintien de la paix où l'armée nationale et les forces de police se distinguent d'être disciplinées et consciencieuses dans leurs tâches de maintien de la paix au niveau international.⁶⁴⁰

5.8 Quelques meilleures pratiques dans l'Unité et la Réconciliation

L'appropriation du processus de l'Unité et de Réconciliation et la volonté des rwandais de s'engager volontairement dans les activités qui favorisent l'Unité et la Réconciliation sont prouvé par les organisations innovatrices créés à cet effet. De telles initiatives indiquent de hauts niveaux de compréhension, de persévérance, et la capacité de développement des

⁶³⁵ Niringiye, (2012); Shyaka, (2007), Ibid.

⁶³⁶ Ensign in Gasanabo, Simon and Ensign, (2014:356).

⁶³⁷ NURC (2012), Rwanda reconciliation barometer, p.59.

⁶³⁸ Republic of Rwanda, Office of the Prime Minister. *Home Grown Initiatives*. Presentation during the 9th National Dialogue Council, 15-16 December 2011, MINALOC; PRESIREP; RGB; MIJESPOC; NURC;

⁶³⁹ NURC (2009). Ibid.

⁶⁴⁰ NURC (2009). Ibid. p.5.

citoyens à cet égard.⁶⁴¹ C'est sous ce rapport que depuis 2010 le Club d'Unité *Intwararumuri*, en collaboration avec la CNUR, a initié un 'Prix Unité' pour les personnes (individus ou organisations) qui se sont distingués dans la promotion de l'Unité et la Réconciliation au Rwanda.

Cette section présente quelques meilleures pratiques (entre autres, qui appartiennent au secteur public ou privé, société civile y compris les dénominations religieuses) qui jouent un rôle important dans l'Unité et la Réconciliation, quelques-unes d'entre elles ayant récompensés à cet effet. Le décernement de ce prix vient du Club de l'Unité 'Intwararumuri' qui a initié le 'Prix de l'Unité'. Avant de discuter de certains de ces institutions, présentons le 'Intwararumuri'.

5.8.1 Unity Club—Intwararumuri

Dans le cadre de promouvoir l'Unité et la Réconciliation au Rwanda, une organisation connu sous le nom de 'Unity Club'—Intwararumuri a été fondée le 28 février 1996 par les épouses des membres du Gouvernement, alors que les hommes, époux des membres du Gouvernement, sont devenus membres du Club le 8 mars 2007, comme membres associés.

Le Club a été créé dans le but de consolider l'unité tout en contribuant au développement socio-économique du Rwanda. La vision du Club est de créer un forum où tous les membres et les autres rwandais sont inspirés à développer un dialogue proactif, un réseau productif et la responsabilité mutuelle pour s'attaquer aux problèmes sociaux et participer au développement du Rwanda. Sa mission est de *consolider l'Unité et la paix comme bases d'un développement soutenu au Rwanda*. Conformément à sa vision et mission, les objectifs du Club sont les suivants:⁶⁴²

1. Contribuer de façon significative à la promotion de l'Unité parmi les rwandais et le développement social en général ;
2. Rassembler les membres du Gouvernement et leurs époux pour construire un meilleur Rwanda par le partage du pouvoir et l'interaction;
3. Continuer à renforcer la collaboration et créer une plate-forme pour un dialogue ouvert et l'Unité parmi les membres;
4. Plaider pour le bien-être socio-économique des groupes vulnérables, en général, avec un accent particulier sur les orphelins;
5. Contribuer aux programmes donnant le pouvoir aux femmes et promouvoir l'égalité du genre;
6. Promouvoir la collaboration avec les partenaires du développement.

Sous la présidence de la Première Dame du Rwanda Madame Jeannette KAGAME, les objectifs ci-dessus ont en général été effectivement atteints. Par exemple, le Club

⁶⁴¹ NURC (2009). Ibid., p.26.

⁶⁴² Voir: unity-club.org/IMG/pdf/UNITY_CLUB_Introduction_Final_2010.pdf

a plaidé pour les familles vulnérables et, concernant les droits des enfants, 387 enfants orphelins ont bénéficié de la formation en Technologie de l'Information et des réseaux des femmes ont été établis.⁶⁴³

Concernant l'Unité et la Réconciliation, Unity Club a donné/donne à ses membres une opportunité inestimable de promouvoir la cohésion sociale. Des séminaires et des campagnes pour un dialogue ouvert et un partage des expériences, en vue d'une unité nationale, ont été organisés et menés avec succès.⁶⁴⁴

Conformément à sa vision, mission et objectifs, le Club a à ce jour organisé divers séminaires et des forums. Par exemple, le thème du 3^{ème} séminaire, en collaboration avec la CNUR s'intitulait : «*Le rôle des dirigeants dans la propagation de la culture viable du consensus et la vérité à tous les niveaux de la société en vue de réconcilier les rwandais et améliorer leur cohésion.*» Au cours de ce séminaire, un espace a été accordé pour l'expression des artistes et journalistes sous le projet : «100 jours » « 100 célébrités » « 100 messages ». Ces artistes et journalistes ont usé de leurs talents pour jouer un rôle actif dans la clôture des cérémonies de commémoration du Génocide perpétré contre les Tutsi.⁶⁴⁵

Ils évaluent que les membres de l'Unity Club-*Intwararumuri* ont démontré qu'ils sont engagés à jouer le rôle modèle pour l'Unité. En réalisant leurs objectifs de manière effective, ils ont été à la ligne de front en contribuant à la construction de l'unité des rwandais, en commençant par ses membres et ensuite toute équipe des dirigeants et les rwandais en général. C'est sous ce rapport que le premier Prix de l'Unité (2010) a été décerné à son Excellence, Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, pour avoir été au premier plan dans la promotion de l'Unité et la Réconciliation au Rwanda.

5.8.2 Association Ubutwari Bwo Kubaho

Ubutwari bwo Kubaho association (littéralement traduit 'bravoure pour vivre') est une réalisation à qui le deuxième Prix de l'Unité a été décerné, en 2011. Cette initiative, économiquement orientée, se trouve dans le secteur Karama, District de Huye, en Province du Sud au Rwanda. Il a été créé en 1995 par les femmes rescapées du Génocide de 1994 contre les Tutsi.

Les femmes rescapées ont donc mis ensemble leurs ressources pour commencer une série de projets générateurs de revenus (fabrication de savon, des tomates et des légumes destinés à être vendus au marché). Les épouses des auteurs des crimes du Génocide, accablés par la pauvreté qui régnait dans la région, ont voulu se joindre à elles. Les rescapées étaient hésitantes au départ et étaient parfois fâchées contre ces femmes dont les maris ont tué les maris et les enfants de ces rescapées, pour la plupart. Cependant, avec l'aide des prêtres catholiques, qui est aussi un rescapé du génocide contre les Tutsi, les deux groupes de femmes ont commencé à se rencontrer, mais les femmes rescapées ont demandé à ces autres femmes de dire la vérité sur ce qui s'est passé avant qu'elles

⁶⁴³ Voir: unity-club.org, Idem.

⁶⁴⁴ Idem.

⁶⁴⁵ Unity Club *Intwararumuri* (2010). *Annual activity report*, Kigali.

n'acceptent que ce groupe soit intégré parmi elles à part entière. Elles ont accepté, et les bonnes relations entre les deux groupes ont alors commencé. L'association leur donne les services de couture et les membres ont les mêmes activités qui leur permettent de se développer et de payer certains services comme l'assurance santé et d'autres.⁶⁴⁶

Pour beaucoup d'observateurs étrangers, à l'instar de Siddal, «l'habileté de ces femmes de se mettre ensemble et de se réconcilier par moyens de solidarité en vue des activités économiques est d'une inspiration indicible.»⁶⁴⁷ A cet égard, la tolérance, le dialogue, et dire la vérité, ainsi que vivre et aider les autres à vivre, constitue la devise de cette association.⁶⁴⁸

Les réalisations de l'association, en ce qui concerne l'Unité et la Réconciliation à part le bien-être économique, a réussi à construire la cohésion sociale parmi les membres et le reste de la communauté. La solidarité des membres de l'association pour promouvoir leur bien-être économique (agriculture modernisée et élevage) a contribué à la cohésion sociale entre les membres puisque ceci a conduit au soutien mutuel dans d'autres activités relationnelles telles que les festivités, les cérémonies de mariage, la contribution à l'assurance santé pour les personnes vulnérables, mais aussi en temps de peine (décès, période de commémoration du Génocide...). En outre, non seulement les membres sensibilisent les autres citoyens à se joindre à eux, mais aussi ils sensibilisent les présumés coupables des actes de Génocide, encore en prison, pour que ceux-ci reconnaissent leurs mauvais actes, se repentent et demandent pardon. Ceci a été en effet un succès notamment rapidement réalisé lors des procès *Gacaca*. Certains hommes qui ont été pardonné et libéré se sont aussi joint à leurs épouses dans cette association dont les membres s'enlèvent présentement à 1,758 (700 femmes et 58 hommes).

L'association a aussi créé deux clubs des jeunes pour l'Unité et la Réconciliation—le club pour les élèves de l'école secondaire/est connu sous le nom de «inyange z'ubutwari bwo kubaho» et le club pour la jeunesse qui n'a pas pu aller à l'école, connu sous le nom de «urumuri rw'ubutwari bwo kubaho» (littéralement traduit comme 'Lumière pour la bravoure de vivre').⁶⁴⁹

5.8.3. Association Inyenyeri

L'association Inyenyeri (littéralement traduit comme 'Association Etoile'), a reçu le troisième 'Prix d'Unité' en 2012, pour son rôle dans la consolidation de l'Unité parmi ses membres. Elle a été créée en Juillet 1994, peu de temps après le Génocide de 1994 contre les Tutsi, et se situe dans l'ancien district de Mutura, actuellement Rubavu. L'Association a été fondée par un rescapé du Génocide et quelques personnes âgées du côté des rescapés et des citoyens qui avaient caché et protégé les survivants. La mission de l'association est de former une culture de paix entre les rescapés et les auteurs du Génocide.

⁶⁴⁶ NURC (2004). *The 3rd National Summit report on Unity and Reconciliation*, Kigali, September, p.53;

⁶⁴⁷ Siddal, Zack (2014). *Association Ubutwari Bwo Kubaho*. Voir: wheretherebedragon/association-ubutwari-bwo-kubaho/, Consulted on December, 18, 2014.

⁶⁴⁸ NURC (2004). *Ibid.*, p.54

⁶⁴⁹ Siddal, Zack (2014). *Ibid.*

A cet égard, les activités de l'association sont basées sur les valeurs pacifiques rwandaises (intégrité, honnêteté, tolérance, dialogue, Réconciliation...). L'association compte à l'heure actuelle 45 membres comprenant les rescapés, les auteurs du Génocide, les anciens et nouveaux rapatriés. Les principales activités de cette association, qui ont réalisé leurs objectifs, sont:

- Sensibiliser les réfugiés, particulièrement ceux qui sont dans les forêts en RDC, à rentrer au Rwanda, leur pays, et les assurer un accueil chaleureux, leur intégration, et la récupération des biens qu'ils avaient laissés ;
- S'unir aux rapatriés pour combattre ensemble les infiltrés qui voulaient poursuivre leurs actes génocidaires;
- Sensibiliser les citoyens en général sur les méfaits de l'idéologie du Génocide sur les individus, les familles et la société entière, et;
- Sensibiliser les citoyens à dire la vérité pendant les juridictions *Gacaca*.

Les réalisations de cette association comprennent la promotion de la cohésion sociale parmi ses membres (illustrée par les dons mutuels des vaches) et les voisins, l'accélération des procès *Gacaca*, aider les auteurs du Génocide de se repentir, dire la vérité et demander pardon, tout en aidant matériellement les personnes vulnérables y compris les rescapés du Génocide. Les rescapés du Génocide qui ont pardonné les auteurs des crimes ont aussi décidé de ne pas réclamer leurs biens détruits estimés à 99,425,600 RWF (environ 150,00 Dollars américains).

Pour générer des revenus, et en vue d'Unité et Réconciliation, l'Association a créé deux coopératives de culture de patates douces: *Dusugire* (qu'on pourrait traduire comme ('améliorons notre vie') et *Impuhwe* (Compassion).

Les autorités locales confirment que la cohésion sociale observée parmi les membres de l'association Inyenyeri a réduit les conflits entre les citoyens, tout en soutenant les programmes du Gouvernement d' l'Unité et la Réconciliation. L'association est maintenant en train de former les étudiants sur la culture de paix et les informe des mauvais faits de la division et de l'idéologie du Génocide.

5.8.4 Association Imyumvire myiza

Une meilleure pratique dans l'Unité et la Réconciliation qui a aussi reçu le Prix Unité en 2013, est l'association appelée '*Imyumvire myiza*' (littéralement traduit comme 'bonne compréhension') qui se situe dans le district de Ngororero. Le district de Ngororero avait une particularité d'avoir été à la pointe des divisions et des actes du Génocide car d'aucuns s'accordent que c'est ici que le Génocide contre les Tutsi a été planifié et commencé. C'est dans ce district aussi que les grands planificateurs du Génocide en question sont originaires, et un endroit stratégique choisi par les infiltrés génocidaires, après le Génocide, dont le but était de continuer à commettre le Génocide.

L'association 'Imyumvure myiza' est composée des rescapés du Génocide, les individus qui avaient refusé de collaborer avec les infiltrés, les soldats démobilisés, les auteurs du Génocide qui ont confessé et mis en liberté après avoir purgé leur peine, et le reste de la population qui ne fait pas partie de ces catégories.

Les réalisations de cette association en ce qui concerne l'Unité et la Réconciliation, mettent en lumière le fait que ses membres (1) ont sensibilisé/sensibilisent les autres rwandais qui vivent à leur côté dans la communauté de dire la vérité (ceci était évident par exemple pendant les procès *Gacaca*), (2) les anciens auteurs du Génocide, membres de l'association, ont sensibilisé/sensibilisent les auteurs des crimes qui ont pillé et/ou détruit les biens de donner des compensations, (3) les anciens auteurs des crimes membres de l'association ont sensibilisé/sensibilisent les auteurs des crimes encore en prison de reconnaître leurs torts et se repentir, (4) les membres ont sensibilisé/sensibilisent les familles encore en exil y compris celles prises en otage par les criminels du Génocide de faire de leur mieux et rentrer au pays, (5) les membres rendent visite et réconcilient les familles en conflit, (6) les membres ont organisé et eu des entretiens au sein de la communauté concernant l'Unité et la Réconciliation. (7) les membres ont sensibilisé/sensibilisent la population à garder la mémoire, commémorer le Génocide perpétré contre les Tutsi en 1994, et a accordé un soutien aux rescapés, (8) les membres ont aussi assisté les orphelins, les veuves et les personnes vulnérables en général dans les activités telles que la construction des maisons, leur fournir les animaux domestiques, les articles de ménage, assurance santé, les frais de scolarité des enfants, etc.⁶⁵⁰ A cet effet, des témoins des activités de cette association et rescapés du Génocide, ont souligné respectivement ce qui suit:

*Les gens qui pensaient que l'Unité et la Réconciliation étaient impossibles sont maintenant ceux qui sont entrain de la favoriser. Certains d'entre eux sont des rescapés, d'autres sont les auteurs des crimes. Actuellement ils travaillent ensemble dans les activités de cette association. Il est effectivement important de se mettre ensemble et travailler ensemble. De cette manière, les gens améliorent leur vies ensemble.*⁶⁵¹

*Dans cette association, la vérité nous libère du poids que nous avons porté depuis le Génocide. Elle est importante parce qu'elle nous permet d'être ensemble, entendre la vérité et apprendre à vivre ensemble encore.*⁶⁵²

5.8.5 Association Twuzuzanye

Twuzuzanye (littéralement traduit comme 'complétons-nous les uns les autres') est une association située dans le secteur Rilima, district de Bugesera, en Province de l'Est, qui a reçu le cinquième Prix d'Unité, en novembre 2014. L'association est composée des rescapés du Génocide, les anciens auteurs du Génocide, ainsi que les membres de leurs

⁶⁵⁰ NURC (2014). Ibid., p.114.

⁶⁵¹ Interview, 2014.

⁶⁵² Interview, 2014.

familles. En ce qui concerne les réalisations d'Unité et de Réconciliation, le Président de *Twuzuzanye* a déclaré:

Nous vivons ensemble paisiblement avec ceux qui nous ont fait du tort [les auteurs du Génocide]; nous vivons côte à côte. Ces jours-ci, nous nous marions entre nous. Dans notre association chaque membre a assimilé l'importance de l'Unité et la Réconciliation. Nous n'avons pas l'Unité et la Réconciliation en paroles: nous avons plutôt les activités agricoles que nous faisons ensemble, et après avoir travaillé dans les champs, nous nous asseyons ensemble et discutons sur notre passé sombre afin que ce qui s'est passé se reproduit plus.

Ce sont les initiatives présentées ci-dessus auxquelles le 'Prix Unité' a été décerné pour leur rôle remarquable dans la promotion de l'Unité et Réconciliation au Rwanda. Cependant, le Rwanda compte beaucoup d'autres initiatives qui ont considérablement favorisé l'Unité et la Réconciliation dans le pays (Les ONG locales, les associations, les coopératives, les dénominations religieuses, les media, les clubs, les forums les centre de recherche, etc.). Tous ne peuvent pas être décrits dans ce livre. En guise d'exemple, deux d'entre-elles seulement sont présentées dans les lignes qui suivent – l'Association *Ukuri Kuganze* (Que la vérité règne) et la *Commission de Justice and Paix de la Paroisse Mashaka*.

5.8.6 Association Ukuri Kuganze

L'Association *Ukuri Kuganze* (Littéralement traduit comme 'Que la vérité règne') a été créé dans le secteur Rweru, district de Bugesera (Province de l'Est) par les auteurs des crimes du Génocide, qui ont reconnus leurs torts, demandé pardon et se sont engagé à dire la vérité et combattre l'idéologie du Génocide.

Le but principal de cette association est de dire la vérité sur ce qui s'est passé pendant le Génocide. Les membres de cette association ont essayé de contacter les rescapés du Génocide et ont accompli des activités de bonne volonté pour eux. Certaines de ces activités comprennent le fait de dévoiler les fosses où les corps de certaines victimes ont été jeté afin que les rescapés puissent les enterrer en toute dignité. Ils ont aussi construit des maisons pour les rescapés. En échangeant l'information et la vérité, l'association a favorisé les expressions de reconnaître les mauvais faits, en regretter et en demander pardon, celui-ci leurs étant d'ailleurs accordé.

Le 24 février 2014, l'Association *Ukuri Kuganze* a aussi développé un nouveau programme appelé 'Boite de Développement de l'Unité et la Réconciliation'. C'est un programme basé sur le dialogue dont l'objet est d'améliorer la qualité de vie des membres, par échange d'idées et débats participatifs sur les initiatives d'Unité et Réconciliation, qui ont commencé avec le programme Ndi Umunyarwanda. L'association est composée de 846 membres provenant de différentes catégories: les auteurs du Génocide libérés des prisons et les membres de leurs familles, ainsi que d'autres citoyens.

5.8.7 Commission de Justice et Paix de la Paroisse Mushaka

Etablie en 1963, la Paroisse Mushaka appartient à l'Eglise Catholique et est située dans le district de Rusizi en Province de l'Ouest du Rwanda. Cette Paroisse a énormément contribué à l'Unité et la Réconciliation à travers la Commission Justice et Paix. Ce faisant, la Paroisse a créé un forum qui rassemble les rescapés du Génocide et les auteurs des crimes du Génocide pour un dialogue réconciliateur et des actions qui s'en suivent. La Paroisse a fait ceci en se basant sur les mots de l'Evangile Chrétienne qu'on peut lire en Romains 12: 21: «Ne soit pas vaincu par le mal, soit vainqueur du mal par le bien ». A cet égard, le Père Ubald Rugirangoga de la Paroisse Mushaka, qui est à l'origine de toutes les initiatives de Réconciliation dans la localité déclare:

Nous les enseignons en nous basant sur l'Evangile de Saint Paul selon laquelle le bien doit vaincre le mal. Nous avons utilisé quelques personnes qui ont sauvé les Tutsi comme médiateurs pour consolider la Réconciliation.

C'est dans cette perspective que la Paroisse de Mushaka a également initié des débats et des cours magistraux qui ont duré six mois afin d'éduquer et donner l'opportunité de dire la vérité de manière à provoquer des expressions de confession, repentance, et demande/accord du pardon. Ceci est toujours fait dans un esprit de guérison, restauration de l'humanité individuel, et d'humanisme, et de manière qui permet les deux parties de mettre fin à leur soupçon mutuel et la colère. Des cérémonies pour célébrer les réalisations d'Unité et Réconciliation, prouvées par les témoignages des rescapés et des auteurs des crimes ont aussi lieu.

A part le processus de Réconciliation entre individus, chaque classe terminale dans la Paroisse de Mushaka a élaboré un projet de développement en vue de collaboration, le plus récent étant un jardin communautaire de légumes. Les participants finalistes affirment que le processus leur a apporté la guérison et les a permis de s'entendre avec les voisins, une réalisation importante dans un pays où les coupable du Génocide complètent leurs peines et rentrent dans leurs communautés. A ce propos, voici les témoignages respectifs d'une veuve-rescapée du Génocide et d'un auteur des crimes de génocide:

Je sens comme si quelque chose lourde a été déchargée de ma tête. Depuis que cet homme est venu me demander pardon, j'ai la paix avec lui, Dieu, et surtout avec ma conscience.

Je suis ravi de vivre en harmonie avec mon oncle, le seul survivant. Je regrette d'avoir tué son frère.

Le 23 Novembre 2014, la Paroisse de Mushaka célébrait pour la septième fois les réalisations dans la promotion de l'Unité et la Réconciliation au Rwanda. La Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation, en effet, compte utiliser Mushaka comme paroisse modèle afin de renforcer la Réconciliation dans les autres églises à travers le pays.

6^{ème} CHAPITRE

Défis au Processus d'Unité et de Réconciliation au Rwanda

Même si il y a eu beaucoup de réalisations substantielles, il reste encore beaucoup à faire [en vue de l'Unité et la Réconciliation au Rwanda] à cause de la longue histoire des divisions et de discriminations pratiquées, par des anciens régimes qui se sont succédé.⁶⁵³

La voie vers l'Unité et la Réconciliation des Rwandais a encore des défis auxquels elle doit faire face, malgré les réalisations depuis 1994, comme présenté au Chapitre 4 et 5. Ce chapitre a pour objet de présenter les défis à cet effet tout en gardant à l'esprit que le travail de Réconciliation et de restauration de l'Unité est un processus complexe qui peut durer longtemps et même plusieurs générations.⁶⁵⁴

6.1. Persistance de l'idéologie du Génocide et du négationnisme

Le premier obstacle qui a toujours harcelé le Rwanda pendant longtemps a été les divisions, les discriminations et l'idéologie du Génocide.⁶⁵⁵ Le divisionnisme et l'idéologie du Génocide ont été enseignés pendant longtemps au Rwanda depuis l'arrivée des pouvoirs coloniaux. Cette idéologie ne peut donc pas être éradiquée dans une courte période de temps.⁶⁵⁶

Au Rwanda, 20 ans depuis 1994, le divisionnisme, l'idéologie du Génocide et négativisme/reniement qui s'en suit reste fréquent dans les vieilles et nouvelles générations. Ceci est souvent reflété dans chaque période de commémoration du Génocide où les rescapés du Génocide sont souvent tués ou harcelés avec des discours exprimant la haine,⁶⁵⁷ qui va de pair avec la déformation ou la manipulation de la vraie histoire du Rwanda.

D'une certaine manière, le divisionnisme, l'idéologie du Génocide et le négationnisme sont de graves obstacles au processus d'Unité et de Réconciliation.⁶⁵⁸ Les études et rapports sur le Rwanda indiquent qu'il y a prévalence du divisionnisme, l'idéologie du Génocide et le négationnisme où les parents enseignent encore à leurs enfants la haine ethnique.⁶⁵⁹ Le divisionnisme, l'idéologie du Génocide et le négationnisme semé dans la société rwandaise sont toujours persistants dans les préjugés, par-dessus tout la vieille génération. Ceci est tellement vrai que Charny souligne :

Renierements d'un événement connu comme le Génocide doivent être traités comme des actes d'agression d'amertume, et d'agression psychologique malveillantes, certainement à l'encontre des victimes, mais réellement contre toute société humaine ; parce que de tels reniements ouvertement se plaisent de la violence génocidaire et ce faisant suggère de nouvelles massacres – des mêmes personnes

⁶⁵³ NURC (2009). , Ibid, p.24.

⁶⁵⁴ Republic of Rwanda, 2012, , Ibid, p. 82.

⁶⁵⁵ Medard Rutijanwa, during NURC's 2nd Summit on unity and reconciliation, 2002.

⁶⁵⁶ NURC (2009). , Ibid, p.23.

⁶⁵⁷ Bizimana, 2014, Ibid,

⁶⁵⁸ Shyaka, 2007, Ibid,

⁶⁵⁹ Interview avec Tito Rutaremara, NURC, 2009, p. 15.

ou d'autres... De tels reniements aussi provoquent, insultent et humilient les survivants, les familles des victimes et tout le peuple entier, qui sont les victimes rescapés et sont sans doute, des signes continus de deshumanisation et d'humiliation, que nous savons être des facteurs qui provoquent le Génocide. Les négationnistes attaquent les fondations de base de la civilisation, notamment, les normes de preuves, d'équité et de justice en modifiant un dossier historique. ⁶⁶⁰

Cette idéologie et le reniement sont aussi semés à travers certains media, académiciens par et les étrangers et certains rwandais, dont la plupart ont été impliqués dans les divisions qui ont séparé les rwandais et le Génocide contre les Tutsi de 1994.⁶⁶¹ Les planificateurs du Génocide maintenant en exil continuent à propager les divisions et l'idéologie du Génocide, le négationnisme et d'autres discours visant dénigrer le bon travail fait au Rwanda concernant l'Unité et la Réconciliation. Certains gouvernements et organisation signent des alliances avec les forces génocidaires dans la propagation de l'idéologie du Génocide et le négationnisme. Il y a des alliances actives entre les forces négatives opérant dans les pays voisins et quelques individus et gouvernements étrangers. Le fait que les systèmes internationaux, les NU, en particulier n'a pris aucune mesure concrète contre les forces génocidaires rwandaises afin d'amener les auteurs des crimes devant les tribunaux, a continué à affecter négativement le processus d'Unité et Réconciliation, d'une manière ou d'une autre.⁶⁶²

L'idéologie du Génocide est aussi entretenue par les idées erronées de certains chercheurs qui publient une connaissance fautive et divisionniste qui déroutent la communauté internationale et le public, spécialement sur les mécanismes conçus au Rwanda. Un exemple concret est quand les juridictions *Gacaca* et *Ingando* reçoivent beaucoup de critiques de la part du monde occidental.⁶⁶³ Ces fausses idées déclarent que la Réconciliation à travers des solutions du pays servent comme instruments de l'état de contrôler la population et risquent de réduire les citoyens rwandais en simples nullités dictés par le gouvernement. Cette remarque est fautive et incorrecte car les citoyens rwandais sont actifs et des agents politiques conscients dont le comportement va au-delà de se faire dictés par le pouvoir central.⁶⁶⁴

La discrimination et la persécution de la population d'expression Kinyarwanda, particulièrement les Tutsi (notamment dans la Région des Grands Lacs—en République Démocratique du Congo où les milices génocidaires opèrent) qui se trouvaient être les citoyens de ces pays comme héritage colonial de la Conférence de Berlin, ont aussi des répercussions négatives sur le processus d'Unité et de Réconciliation au Rwanda, comme ils ont des souches rwandaises. L'argument ici, n'est pas que le Rwanda les réclame, mais

⁶⁶⁰ Charny cité par Tom Ndahiro : "Genocide-Laundering: Historical Revisionism, Genocide Denial and the Role of the rassemblement Republicain pour La Démocratie au Rwanda." In Clark Phil and Kaufman Zachary (2009). *After the genocide: Transitional Justice, Post-Conflict Reconstruction and reconciliation in Rwanda and Beyond*, New York: Columbia University press, p.123.

⁶⁶¹ Caplan, (2007); Musafiri, (2012)

⁶⁶² Shyaka, (2007:30-31) , Ibid,

⁶⁶³ Voir Gregory, (2009); Reyntjens, and Stef, (2005) , Ibid,

⁶⁶⁴ Clark, (2014:193) , Ibid,

c'est pour souligner la que discrimination et la persécution parce qu'ils sont d'expression rwandaise menace l'Unité des rwandais.

1.2. La mémoire des faits et les blessures encore fraîche

Un pays ne peut pas changer du jour au lendemain et immédiatement se débarrasser des [basées sur l'ethnie] divisions, étant donné les nombreuses années d'enseignement [des divisions ethniques]. Lorsque les gens font un accident, quelques-uns en sortent indemnes sans aucune blessure, d'autres ont des blessures légères, alors que d'autres sont sérieusement blessés, d'autres encore sont handicapés alors que d'autres meurent immédiatement. Tous ces exemples existent au Rwanda; ainsi chacun a d'une manière ou d'une autre, été victime du passé ou du Génocide ; alors les gens ne peuvent pas guérir en même temps, il y en a qui seront handicapés pour de bon. Guérir est un processus ; ainsi, avant qu'ils ne soient guéris, il est impossible de les empêcher de contaminer les autres; qui sont encore malades ont besoin d'être soignés.⁶⁶⁵

En référence à cette assertion, le passé divisionniste et, en particulier, le génocide de 1994 contre les Tutsi, ont laissé de mauvais souvenirs et, à ce propos, la mémoire des faits et les blessures qui sont encore frais entravant ainsi l'avancement rapide dans la promotion de l'unité et la réconciliation au Rwanda.⁶⁶⁶ Par exemple, la mémoire des faits et les blessures encore fraîche, font que certains Rwandais jugent encore les autres en se basant sur des stéréotypes ethniques.⁶⁶⁷ Les citoyens affirment donc que la longue histoire de l'idéologie du génocide reste encore ancrée dans les esprits et les cœurs de certaines gens. Certains des auteurs du génocide et d'autres crimes contre l'humanité ont aussi endurci leurs cœurs et refusent de prendre des responsabilités pour leurs crimes, ce qui reste un obstacle pour l'unité et la réconciliation.⁶⁶⁸

6.3. Les biens pillés/détruits non encore complètement dédommagés

Il y a une étape qui a été franchie, mais il y a encore un long chemin à parcourir. Mais le fait que les gens [auteurs] n'ont pas encore dédommagé les biens qu'ils ont pillés ou détruit reste un obstacle. La personne qui a détruit une maison doit la dédommager. et quand les querelles surgissent, [par exemple] quand ceux qui ont détruit biens n'acceptent pas leurs responsabilités, les divisions apparaissent à nouveau, de sorte que ces querelles mènent à la colère qui fait réapparaître les conflits à base ethnique".

En rapport avec l'assertion ci-dessus d'un citoyen, il apparaît évident que pour maintenir l'harmonie sociale au Rwanda ceci exige, entre autres, que les victimes ou rescapés dont les biens ont été détruits/pillés, pendant le génocide de 1994 contre les Tutsi et pendant les violations passées des droits de l'homme, doivent être dédommagés.⁶⁶⁹

⁶⁶⁵ Interview, 2012.

⁶⁶⁶ Mucyo, in Villa-Vicencio & Savage, (2001:52) , Ibid.

⁶⁶⁷ NURC/RRB, 2010, 2013 , Ibid.

⁶⁶⁸ NURC (2009). , Ibid, p.24.

⁶⁶⁹ Mucyo, in Villa-Vicencio & Savage, (2001:52) , Ibid.

Cependant, il a été constaté que si les individus coupables doivent dédommager personnellement, certains d'entre eux ne sont pas disposés de le faire, d'autres n'ont pas suffisamment d'actifs correspondant à l'injustice commise (biens pillés/détruites), tandis que d'autres refusent carrément de dédommager le tort causé. Les injustices commises, en particulier, par le Gouvernement génocidaire sont également un autre fardeau pour le présent Gouvernement de l'Union Nationale.⁶⁷⁰ Par exemple, la dette contractée par le Gouvernement génocidaire lors de l'achat des armes, de munitions, de machettes, etc., utilisées pour perpétrer le génocide contre les Tutsi est maintenant en train d'être remboursée par le présent Gouvernement. Cela s'avère donc un fardeau pour le présent Gouvernement qui doit réparer les dommages causés par le régime génocidaire. Mais, en tout cas, celui dont les biens ont été pillés ou détruits devraient être dédommagé.

Ceci dit, celui/celle qui a détruit/pillé les biens de l'autre ne doit pas seulement admettre et regretter son/ses mauvaises actions et en présenter des excuses, mais aussi il/elle doit réparer le dommage causé. Pour le cas du Rwanda, aucune de ces conditions n'a été pleinement atteinte. Et cela constitue encore l'un des obstacles majeurs pour le processus de l'unité et la réconciliation. Une politique claire sur le dédommagement des biens pillés ou détruits s'avère donc nécessaire.

6.4 Pauvreté non encore complètement éradiquée

Lorsque les gens ne mènent pas une vie décente ou vivent en pauvreté, il est facile pour eux de s'impliquer dans de mauvais actes; il suffit d'un simple déclenchement pour que les gens s'y adonnent; parce que la pauvreté fait qu'ils s'accusent mutuellement/cherche des boucs-émissaires.⁶⁷¹

L'éradication de la pauvreté est à la fois un défi et une lutte continue pour un pays comme le Rwanda ayant une histoire marquée par un conflit tragique. Le Génocide et la guerre ont détruit les infrastructures macro-économiques et institutionnelles nécessaires pour le développement d'une économie moderne basée sur le marché.⁶⁷²

Il existe des débats contradictoires comme quoi, doit-on considérer la pauvreté et l'inégalité économique comme responsable des divisions, la haine, la discrimination et le Génocide au Rwanda.⁶⁷³ Néanmoins, le fait que la pauvreté et/ou l'inégalité socio-économique était un déclenchement/facteur semble être évident. De même, la pauvreté et/ou l'inégalité socio-économique reste un facteur qui fait obstacle au processus d'Unité et Réconciliation au Rwanda.

⁶⁷⁰ Rutembesa, (2009) , Ibid.

⁶⁷¹ NURC (2012). A qualitative study on the Rwanda Reconciliation Barometer of 2010: Understanding the Past, Political culture, and Economic security, Kigali, p.64.

⁶⁷² Musoni Protais (2003). *Innovations in Governance and Public Administration for Poverty Reduction in Post-conflict Countries in a Globalised World (emphasis on the experience of Rwanda: A paper presented at the United Nations Ad Hoc Expert Group Meeting on Innovations in Governance and Public Administration for Poverty Reduction*, p.22.

⁶⁷³ African Rights (1995). *Rwanda: Death, Despair and Defiance*. Revised edition, London: African Rights, p.15.

Beaucoup a été fait pour réduire la pauvreté Rwanda, mais en milieu rural, la pauvreté est estimée à 48.7% comparé au milieu urbain qui est de 22%.⁶⁷⁴ La propriété foncière, une base de ressource pour beaucoup de personnes en milieu rural et pour la nouvelle activité productive fait face à la croissante densité de la population et aux tendances démographiques, ainsi qu'une jeunesse dont le nombre augmente, nécessitant que 200,000 emplois soient créés chaque année. Pourtant, les employés manquent de qualifications professionnelle et de productivité; le secteur privé subit des contraintes dues à son étroitesse et le manque d'infrastructure appropriée; et réaliser le développement fait face au défi de la coordination horizontale (entre secteurs) et la coordination verticale (du centre, district, et enfin à la communauté).⁶⁷⁵ L'économie du Rwanda dépend encore énormément de l'aide extérieure.¹³³ des résultats empiriques indiquent que l'économie du Rwanda est encore accablée un déficit commercial due aux préjugés de dépendance des citoyens (au lieu d'une société qui essaie de trouver des solutions à elle-même), préférant consommer les biens importés au détriment des produits locaux similaires et le manque d'une culture d'entrepreneuriat.⁶⁷⁶

⁶⁷⁴ MINECOFIN (2013). EDPRS 2, Kigali, , Ibid. p.8.

⁶⁷⁵ Republic of Rwanda/MINECOFIN (2013). EDPRS II-2013-2018, Kigali, p. X.

⁶⁷⁶ Republic of Rwanda, Office of the Prime Minister. *Home Grown Initiatives*. Presentation during the 9th National Dialogue Council, 15-16 December 2011, Presentation prepared MINALOC; PRESIREP; RGB; MIJESPOC; NURC.

7^{ème} CHAPITRE

Stratégies pour accélérer le processus de l'Unité et la Réconciliation au Rwanda

*L'avenir de la paix au Rwanda dépendra des Rwandais individuellement et leurs communautés autant que sur les politiques du gouvernement et son administration.*⁶⁷⁷

*Nous pouvons ne pas avoir tout ce dont nous avons besoin, mais nous ne devons jamais maquer la volonté de servir les rwandais le mieux que nous pouvons.*⁶⁷⁸

*L'objectif est le même comme toujours—c'est de gagner l'objectif est d'avoir l'Unité des Rwandais. Le résultat peut ne pas atteindre 100% au cours de cette génération, mais petit à petit, comme les années passent, le succès peut être atteint dans la deuxième génération.*⁶⁷⁹

Promouvoir l'Unité et la Réconciliation au Rwanda, après un long passé divisionniste ayant culminé au Génocide de 1994 contre les Tutsi, reste un processus complexe qui peut durer longtemps.⁶⁸⁰ Considérant les réalisations jusqu'ici faite dans ce processus, ainsi que les défis qu'il a à faire face, les stratégies suivantes devraient être considérés en vue de son accélération.

7.1. Consolider les mécanismes d'Unité et Réconciliation existants

Compte tenu des réalisations (voir Chapitre 5) des mécanismes et programmes (présentés au Chapitre 4), en matière de promotion de l'Unité et la Réconciliation, il s'en suit que ces atouts doivent être consolidés. On doit continuellement tirer profit des mécanismes utilisés, les enseigner, les renforcer, les encourager, les fortifier tout en les associant avec la documentation et continuer à discerner des récompenses pour les meilleures pratiques à cet effet. Le Gouvernement rwandais est engagé à assurer que les efforts nécessaires seront déployés en faveur des réfugiés qui veulent rentrer; ceux qui le feront volontairement seront intégrés dans leur communauté.⁶⁸¹

Ainsi, la politique de l'Unité nationale et Réconciliation restera au cœur du gouvernement et ses actions. La justice et la règle de la loi, la préservation de la mémoire et du programme *Ndi Umunyarwanda* (promotion de l'identité rwandaise) en vue de la 'Solidarité parmi les rwandais et l'Auto-Suffisance' continueront à être renforcés par une méthode d'éducation et d'engagement de la communauté, des sommets nationaux et des forums. Le dialogue, les plates-formes basées sur l'éducation et les contacts seront aussi maintenus de manière à réaliser la cohésion sociale, l'auto-suffisance, tout en prévenant la déformation et la manipulation de l'histoire du Rwanda. C'est la raison pour laquelle la promotion de l'identité rwandaise, la promotion d'une culture démocratique, et la création des citoyens socialement

⁶⁷⁷ NURC, 2009, , Ibid.p. 26.

⁶⁷⁸ Discours de Son Excellence Paul Kagame, Président de la République du Rwanda.

⁶⁷⁹ Interview avec Tito Rutaremara, NURC, 2009, p. 15.

⁶⁸⁰ Republic of Rwanda, MINECOFIN, EDPRS II- 2013-2018, Kigali, p.82.

⁶⁸¹ Ministry of Disaster Management and Refugees Affairs, Repatriation and Reintegration programs for Rwandan Refugees & an Overview on Socio-Economic Progress in Rwanda, MIDIMAR, 2014, 5;

responsables restent dans le cadre de second EDPRS (2013-2018).⁶⁸² Etant donné le rôle considérable des Initiatives conçues au Rwanda en vue de l'Unité et la Réconciliation, le RGB a l'intention de créer 'Un Centre pour les Initiatives conçues au Rwanda' qui servira d'école et de plate-forme ou un espace pour le dialogue où les différents institutions tant nationales qu'internationales auront l'occasion d'échanger des expériences sur la manière dont on peut trouver des solutions aux problèmes spécifiques.

7.2. Maintenir l'intégration de l'Unité et de Réconciliation dans tous les programmes gouvernementaux

Le Rwanda est déterminé à maintenir du processus de l'Unité et de Réconciliation à tous les niveaux de la communauté et les institutions ensemble avec la préservation de la mémoire de façon à couvrir tous les signes de la mémoire en vue de 'plus jamais' des divisions et de Génocide au Rwanda et ailleurs.

Tout sera fait pour que l'intégration de l'Unité et de Réconciliation dans tous les efforts au Rwanda comme souligné dans la Stratégie de Développement Economique et Réduction de la Pauvreté (EDPRS) – (pour son sigle en anglais), incorporée dans Vision 2020, soit mise en application comme il faut. Cela est vrai puisque l'EDPRS et la Vision 2020 s'efforcent, entre autre, de promouvoir l'Unité et la Réconciliation en favorisant la bonne gouvernance et la décentralisation dans le but d'améliorer la confiance, la règle de la loi, la promotion des droits de l'homme et la cohésion sociale.⁶⁸³ Les deux EPRS (Le 1^{er} EDPRS 2008-2012, et le 2eme EDPRS 2013-2018) mettent l'accent sur l'intégration de l'Unité et de Réconciliation dans tous les programmes du pays.⁶⁸⁴ Les stratégies soulignées dans le document du 2eme EDPRS (2013-2018) ont pour objectif de développer le dialogue au niveau de base avec le but ultime de restaurer les relations sociales ainsi que la réhabilitation de la confiance qui avait été détruite par un passé divisionniste et particulièrement le Génocide contre les Tutsi en 1994.¹⁴³ Le document admet que l'Unité et la Réconciliation ne peuvent pas être possibles avec la déformation de l'information sur l'histoire du Rwanda et le Génocide. A cet égard, le programme est que des efforts seront déployés pour encourager les écrivains nationaux et internationaux d'écrire et de publier des faits réels sur le Rwanda, sur le Génocide contre les Tutsi, et les efforts de Réconciliation.⁶⁸⁵

7.3 Continuer le combat contre l'idéologie du Génocide et du négationnisme

*L'une des causes du Génocide de 1994 [contre les Tutsi] au Rwanda était la culture d'impunité puisque les dirigeants politiques étaient rarement interrogés sur leurs crimes, ce qui les encourageait à continuer d'orchestrer la violence et favoriser les conditions qui ont rendu possibles les massacres et le Génocide.*⁶⁸⁶

⁶⁸² Republic of Rwanda/MINECOFIN(2012) EDPRS—2013-2018, Kigali, Ibid.

⁶⁸³ Republic of Rwanda, (2007) , Ibid.

⁶⁸⁴ Republic of Rwanda, (2007); MINECOFIN (2012). EDPRS—2013-2018, Kigali. , Ibid.

⁶⁸⁵ Idem. p. 82.

⁶⁸⁶ Lark quoted by Kaufman in Gasanabo, Somon and Ensign, 2014, Ibid.p. 367.

Le Rwanda reste engagé à combattre les divisions, l'idéologie du Génocide et toutes les manifestations qui comportent le négationnisme. Le Rwanda reste engagé aux principes de la Constitution Nationale de 2003 résolu à combattre l'idéologie du Génocide et toutes ses manifestations et d'éradiquer toutes formes de divisions ethniques et régionales au Rwanda.⁶⁸⁷ L'article 9 et 11 de la Constitution soulignent également la valeur précieuse du Rwanda de construire une nation exempte de divisions, discrimination, une nation qui combat le Génocide et son idéologie, et le manquement à cette valeur précieuse ne restera pas impuni. A cet effet, le rôle du Diaspora dans la publication de la lutte contre l'idéologie du Génocide, le négationnisme et le divisionnisme sera de grande importance.⁶⁸⁸

7.4 Résoudre le problème d'indemnisation des biens pillés/détruits

Comme mentionné dans les lignes ci-dessus, beaucoup de personnes coupables n'ont pas généralement des moyens suffisants qui correspondent à l'injustice commise (biens pillés/détruits). Mais le grand problème est que certains n'ont pas la bonne de payer les dédommagements alors que d'autres refusent catégoriquement de le faire. Pourtant, pour que l'Unité et la Réconciliation réussissent, il faut que les victimes dont les biens ont été détruits soient dédommagées, ce qui joue un rôle important dans le processus de Réconciliation. Ainsi, la disposition légale sur les dédommagements sera scrupuleusement respectée.

Ceci consiste à dresser une liste des coupables des crimes qui ne pas capable de dédommager les biens endommagées ainsi que dans la liste de ceux qui ont refusé de payer. La possibilité de payer les dédommagements par d'autres moyens innovateurs à part le paiement financier (par exemple. réparer les maisons détruites, etc.) est aussi prévue. Un fond de dédommagement pour les biens pillées/détruites, auquel la communauté internationale devrait aussi contribuer comme réparation du rôle qu'elle joué d'une certaine manière ou une autre dans les divisions et le Génocide au Rwanda sera créé et défendu. Une politique claire sur le dédommagement des biens pillées ou détruites est aussi d'une importance capitale.

7.5 Continuer le combat pour éradiquer la pauvreté

*Aussi longtemps que les Rwandais sont pauvres, il n'y aura jamais d'Unité et de Réconciliation intégrés dans le processus de reconstruction nationale. C'est un des aspects critiques que nous devons considérer afin que les rwandais vivent ensemble dans la paix, se complètent, aient du respect mutuel, mettent ensemble leurs efforts dans les activités visant à assurer leur bien-être individuel, ainsi que le bien-être du pays.*⁶⁸⁹

Il y a un lien étroit entre la lutte contre la pauvreté et l'inégalité socio-économique, et la construction de l'Unité et la Réconciliation au Rwanda. Bien que la pauvreté est liée aux

⁶⁸⁷ Constitutions of the Republic of Rwanda, as amended to date (2nd preamble), Article 9 and 11, 2003.

⁶⁸⁸ Republic of Rwanda/MINECOFIN(2012). EDPRS—2013-2018, Kigali, , Ibid. p. 82.

⁶⁸⁹ Discours de Son Excellence Paul Kagame, Président de la République du Rwanda (NURC review magazine, 2009:7).

problèmes économiques, il est absolument évident que les destructions massives des familles entières, les déformations culturelles et les divisions ethniques ont contribué générer la pauvreté dans le pays. Il y a des preuves dans L'histoire du Rwanda qui montrent que la pauvreté a été souvent un facteur et la conséquence du manque de cohésion et l'harmonie.⁶⁹⁰ Comme un citoyen l'a souligné :

*La pauvreté du peuple les a conduits à se soumettre des enseignements des mauvais dirigeants, et ils ont même accepté les enseignements de haine ; ils croyaient que tuer leurs voisins les permettra de piller leurs biens. C'est ce qui poussé le peuple à se soumettre à ces enseignements sans hésiter.*⁶⁹¹

Construire l'Unité au Rwanda devrait être intégrer dans les stratégies de lutter contre la pauvreté ou l'inégalité socio-économique.⁶⁹² C'est la raison pour laquelle les nouvelles stratégies pour combattre la pauvreté et d'autres défis socio-économiques que le Rwanda doit faire face, particulièrement en milieu rural , mettent un accent sur la consolidation des mécanismes qui existent (présenté dans le chapitre 4) avec l'objet ultime de l'autosuffisance tout en soulignant les quatre domaines thématiques inclus dans le EDPRS 2 (2013-2018).⁶⁹³

1. *Transformation économique* pour accélérer le développement économique en vue des services et de l'industrie. Le but étant de changer d'une économie agraire à une économie basée sur la connaissance, prouvée par un accroissement annuel de 11.5%
2. *Développement rural* : S'assurer que la pauvreté est réduite à 44.9%, et 395 en 2018 travers le l'accroissement de la production agricole.
3. *Productivité et emploi de la jeunesse* pour assurer que la croissance et le développement rural soient soutenus par les qualifications appropriées et l'emploi productif pour le nombre croissant des jeunes. Le but est de créer au moins 200, 000 emplois chaque année. Quatre domaines d'interventions vont guider ce processus ;
 - *Développer les capacités et attitudes* : Réviser voir et apporter des réformes au curriculum national ; renforcer l'éducation professionnelle et la formation TVET), promouvoir l'alphabétisation pour les adultes, l'entrepreneariat des jeunes, formation des employé en milieu du travail, TVET donnera à la jeunesse et aux sans emploi les capacités nécessaires pour une activité productive. Donnera l'occasion ceux qi sont employés d'améliorer leurs capacités y compris l'entrepreneariat for ceux qui veulent créer de l'emploi ou monter leur entreprise personnelle.⁶⁹⁴
 - *Promouvoir la technologie* : Améliorer les connaissances en informatique et innovation ;

⁶⁹⁰ Donald Kaberuka, Minister of Finance in Rwanda, during the 2nd NURC Summit, 2002.

⁶⁹¹ NURC (2012). A qualitative study on the *Rwanda Reconciliation Barometer of 2010: Understanding the Pasr, Political culture, and Economic security*, Kigali, p.48.

⁶⁹² Donald Kaberuka, Minister of Finance in Rwanda, during the 2nd NURC Summit, 2002.

⁶⁹³ Republic of Rwanda/MINECOFIN(2012). EDPRS—2013-2018, Kigali, , Ibid. p. x-xiii.

⁶⁹⁴ Mineduc (2013). Education Strategic Yearbook, Kigali

- *Stimuler l'entrepreneuriat*, accès aux finances et développement des affaires, développer l'emploi hors agriculture, productivité et créer de nouveaux emplois mené par le secteur privé.
 - *Intervention pour le marché du travail* ; Améliorer l'efficacité du marché d travail à travers le service de l'emploi et des centre de conseil pour l'emploi.
4. *Gouvernance responsable*; Améliorer le niveau de l'accomplissement des services et s'assurer que les citoyens soient satisfaits au-delà de 80%. Cette thématique met l'accent aussi sur la participation des citoyens comme moyen d'être sûr de maîtriser son travail: recevoir/donner le feedback pour l'efficacité et la qualité du travail.
 5. Un autre élément important de cette stratégie est de tirer profit de la croissante intégration dans la *Communauté Est Africaine et les marchés régionaux et globaux* afin de surmonter de sérieuses contraintes dues à l'étroitesse du marché du pays et sa position d'enclavement.⁶⁹⁵

⁶⁹⁵ UNICEF (2013). *Rwanda: Common country programme document 2013-2018*. 21 June 2013, Voir: http://www.unicef.org/about/execboard/files/2013-RWA1-Rwanda_CCPD-final_approved-English.pdf

8^{ème} CHAPITRE

Conclusion

Nous venons de loin, nous avons parcouru un long chemin, mais le voyage est encore long. Cependant, nos modestes réalisations sont encourageantes et nous donnent la raison de croire que nous arriverons à destination. ⁶⁹⁶

Nous ne pouvons pas changer le temps et non plus nous ne pouvons pas nous passer de la peine subie, mais nous avons la capacité de déterminer notre avenir et assurer que ce qui s'est passé [génocide and divisions] ne se reproduise plus. ⁶⁹⁷

Ce livre avait pour but de répondre à la question concernant *comment passer d'une société détruite à une société unie et réconciliée*. Le livre répond à cette question en discutant de l'expérience du Rwanda, un pays dont l'unité avait été détruite par une politique divisionniste du pouvoir colonial, soutenu par les deux gouvernements postcoloniaux et dont le point culminant a été le Génocide perpétré contre les Tutsi en 1994. Le nouveau Gouvernement d'après Génocide (Gouvernement d'Union Nationale), guidé par le FPR, s'est engagé à reconstruire le Rwanda comme un Etat-Nation réconcilié et ré-uni, un succès sans précédent que d'aucuns croyaient impossible. ⁶⁹⁸

Ce livre a présenté un nombre de mécanismes, programmes et stratégies adoptés par le Rwanda dans la promotion de l'Unité et la Réconciliation qui sont, en effet, uniques. Par exemple, c'est seulement au Rwanda où des citoyens se sont mis debout et ont mis fin aux abus des droits de la personne, et par-dessus tout, le Génocide, pendant que la communauté internationale avait failli. Le Rwanda est aussi l'un des pays ayant eu beaucoup de réfugiés (plus de 5 million) qui ont été rapatriés, réinstallés, et réintégrés avec succès par le Gouvernement, tout en mettant fin au statut de réfugiés. In en est de même pour les anciens protagonistes qui ont été paisiblement intégrés par les rwandais eux-mêmes (le Gouvernement et ses citoyens) dans un seul corps des forces de sécurité professionnels (l'Armée et la Police) et unies. A ce propos, l'intégration ayant été faite à travers la méthode éducative faisant appel aux valeurs et culture locales (à travers les *Ingando*), sans recours à l'aide extérieure, est particulièrement unique et beaucoup constructive contrairement aux modèles universels, jusqu'ici utilisés, qui procèdent soit par le désarmement au moyen des forces extérieures, à la démobilisation excluant l'autre partie en conflit, soit par l'intégration faisant appel au médiateur.

En effet, immédiatement après le Génocide perpétré contre les Tutsi en 1994, le processus d'Unité et de Réconciliation au Rwanda a été une initiative et l'engagement des Rwandais eux-mêmes sous la direction du Gouvernement d'Union Nationale, dirigé par le FPR. ⁶⁹⁹ 22 ans depuis 1994, le Rwanda est considéré par beaucoup comme un modèle. Moins d'une décennie, après 1994, le Rwanda était déjà considéré comme un exemple.

⁶⁹⁶ Discours de Son Excellence Paul Kagame, Président de la République du Rwanda (Cité par by Charles Muligande, 2012).

⁶⁹⁷ Discours de Son Excellence Paul Kagame, Président de la République du Rwanda.

⁶⁹⁸ Obura, 2003:85. Idem.

⁶⁹⁹ Rusagara Frank (2014:2). Military integration key to peacebuilding and Democratic Governance. The Newtimes, May 9. Voir:
http://www.newtimes.co.rw/news/views/article_print.php?i=14985&a=10151&icon=Print. Consulted on September 5, 2014.

L'Unité et la Réconciliation, réalisées grâce à une volonté politique et une bonne gouvernance, et que beaucoup d'ailleurs jugent comme un miracle, ont aussi été le fruit d'une combinaison des solutions universelles et par-dessus tout, celle conçues dans le pays—des solutions locales. Des stratégies de promotion de l'Unité et de la Réconciliation ont été intégrées dans tous les programmes de développement. Le cadre institutionnel et légal (le Gouvernement d'Union Nationale, la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation, la Constitution et la Politique Nationale d'Unité et de Réconciliation, etc.) a été un mécanisme clé ayant posé des bases à la promotion de l'Unité et la Réconciliation au Rwanda. La mise en application de ce cadre a eu des succès, et continue à en avoir, grâce à d'autres mécanismes et programmes efficaces, qui mettent l'accent sur la bonne gouvernance, l'éducation et la culture, le bien-être socio-économique, ainsi que la justice. Ces mécanismes et programmes, mis en œuvre de façon solidaire et inclusive, ont permis de créer un espace favorable au dialogue ayant facilité la révélation de la vérité sur le passé et le tort causé, ainsi qu'aux expressions telles que: admettre le tort causé, le regretter et en demander pardon. Tout cela a favorisé la justice réconciliatrice ayant ainsi mit fin à la culture de l'impunité, tout en facilitant la cohésion sociale, le sentiment de confiance, ainsi que la restauration de l'identité nationale et la dignité des Rwandais.

L'inclusion promue par ces mécanismes, en accord avec Mani,⁷⁰⁰ implique une gouvernance partagée par une communauté au sein de laquelle les divisions passées— mettant en évidence les 'gagnants contre les perdants' ou le 'nous' et 'eux'—sont surmontées, et où ceux qui étaient exclus du pouvoir politique, économique, social et culturel se sentent intégrés et respectés. Il est important de souligner qu' 'une communauté inclusive' ne veut pas dire celle qui efface les différences entre les personnes, groupes ou communautés. Plutôt, c'est celle qui inclut toute les personnes, groupes, et communautés, malgré leurs différences, dans tous les projets constructifs de société. C'est en réalisant cet objectif que la vision 'plus jamais' visant à prévenir la société de la réapparition de divisions et du Génocide serait garantie. Ceci concorde également avec Mani qui affirme que «c'est la formation d'une communauté politique inclusive qui sera la pierre de touche d'un avenir pacifique. De même, le manquement à reconstruire une telle entité politique inclusive pourrait provoquer des braises pour retomber dans la violence.»⁷⁰¹ C'est dans cette perspective que le but primordial, dans tous les mécanismes et programmes d'Unité et Réconciliation au Rwanda, est que les 'rwandais sont uns et ont une même valeur', et que ce qui est plus important est que les rwandais s'unissent, résolvent leurs propres problèmes, et soient maîtres de leur destinée.

L'inclusion promu, par exemple, par le programme '*Ndi Umunyarwanda*', qui mise avant tout sur l'*identité partagée* des rwandais, va donc au-delà de toutes différences pour (re)construire un pays pacifique, réconcilié et uni. Il est vrai que tous les rwandais ne sont pas tenus d'avoir une même interprétation, mais ce qui est important c'est d'œuvrer pour un compromis réconciliant. Le programme '*Ndi Umunyarwanda*' en a donc fait sa priorité. En mettant l'accent sur l'inclusion, et une identité partagée pour une même destinée, ce programme a restauré/restaure les liens de solidarité et d'unité parmi les rwandais car 'pas de meilleure alternative que vivre ensemble et uni.'⁷⁰² Cela est vrai étant donné que le

⁷⁰⁰ Mani, 2005:512, Ibidem.

⁷⁰¹ Idem.

⁷⁰² Williams, 1999:229 dans Nagy Rosemary (2004) *Citizenship, Memory, and Reconciliation*. Canadian Journal of African Studies, Vol.38, No.3: Canadian Association of African Studies, pp. 638-653, p.648); Dwyer's understanding, 1999:86-92

contexte particulier du Rwanda (son histoire socio-politique et son emplacement géographique), réclame un système socio-politique et des valeurs garantissant l'existence d'une nation par ses propres citoyens. Le Rwanda a retrouvé sa vraie image grâce à la volonté politique et l'engagement pour l'Unité et la Réconciliation et les Rwandais sont maintenant fiers de leur pays et de leur identité de *rwandais*.

Ce livre a ainsi présenté l'expérience du Rwanda dans le processus de l'Unité et la Réconciliation, tout en soulignant comment le Rwanda est unique dans ce sens que l'Unité et la Réconciliation sont mis en application à travers la volonté politique et une combinaison de solutions universelles, et par-dessus tout, celles conçues dans le pays et impliquant la participation de la communauté, tout en étant basées sur la culture, les traditions et les pratiques purement rwandaises. Ces solutions montrent comment l'Etat a puisé des répertoires traditionnelle et culturelle du contexte local et les formes d'organisation afin de bâtir un Rwanda nouveau et agréable.

Ainsi donc, ce livre ne raconte pas seulement l'expérience unique du Rwanda, mais il montre aussi la capacité des citoyens rwandais de résoudre leurs problèmes et ensemble. Une fondation solide de l'Unité et la Réconciliation a donc été bâtie au Rwanda. De même, une société forte, en sécurité et basée sur l'inclusion et l'état de droit a été établie. De telles réalisations considérables ont donné une nouvelle image au Rwanda de manière à servir de leçons importantes pour d'autres pays. En guise d'exemple, et en référence aux mécanismes d'*Ubudehe* (travaux communautaires) et *Imihigo* (contrats de performance), l'analyse d'Ensign conclut ainsi:

*Malgré beaucoup de défis auxquels le Rwanda fait face, on pourrait conclure sans risque de se tromper qu'Ubudehe et Imihigo sont des modèles pour les autres pays qui voudraient inclure les pauvres dans la prise de décision, promouvoir la confiance, la tolérance et la paix, identifier et former des objectifs communs, et en fin de compte, améliorer l'accomplissement du développement.*⁷⁰³

De même, au cours du Sommet National sur l'Unité et la Réconciliation, au Rwanda, Jeremy Lester, Chef de Délégation de l'Union Européenne a déclaré:

Redéfinir l'identité rwandaise est au centre de la réconciliation, et ceci est en effet très important pour sortir des clivages divisionnistes des clichés Hutu et Tutsi et former une identité commune de Rwandais, comme vous êtes en train de le faire dans votre pays. Beaucoup de personnes n'en sont certainement pas au courant ; c'est une réalisation qui sert d'exemple pour le reste du monde. Les français et les anglais par exemple tireront des leçons de votre expérience dans leur tentative de bâtir leur sens d' 'Européens'. De même, les africains et les européens vont tirer profit de vos efforts pour construire leur identité commune d'humains...Ce ne serait pas étonnant si les dictionnaires anglais incluent dans leur contenu les mots rwandais tels que Gacaca, Ubudehe, Ingando, et d'autres, tous étant d'importance capitale pour le processus de réconciliation. Et il sera sans doute marqué dans

⁷⁰³ Ensign in Gasanabo, Simon and Ensign, 2014, Ibidem.p. 356.

*l'histoire de l'humanité que le monde a tiré du Rwanda un tel bon héritage de gestion des conflits.*⁷⁰⁴

Le Rwanda est donc avancée dans le processus d'Unité et de Réconciliation car la confiance entre les rwandais a été restaurée, et les citoyens maintenant partagent une vision commune de leur destinée.¹⁶⁵ Les rwandais ont, ensemble et avec succès, pacifiquement reconstruit leur pays, comme une état-nation forte, et sont d'ailleurs invités par la communauté internationale à partager leur expérience avec les autres nations et sociétés partout au monde. Aujourd'hui, le Rwanda est une expérience réussie en ce qui concerne l'Unité et la Réconciliation, ainsi que le développement.

C'est donc avec une forte conviction que l'expérience du Rwanda, présentée dans ce livre, qui décrit son engagement et sa résilience et donc son succès dans le processus d'Unité et de Réconciliation, constitue une leçon et un modèle pour le reste du monde.

⁷⁰⁴ NURC , 2006, Ibid.

9^{ème} CHAPITRE

Références bibliographiques

- Adelman, H., & Suhrke, A. (2000). *The Rwanda Crisis from Uganda to Zaire: The Path of a Genocide*. New Brunswick: Transaction Publishers.
- African Rights (1995). *Rwanda: Death, Despair and Defiance*. Revised edition, London: African Rights.
- Alan, J. K. (2001). *The Limits of Humanitarian Intervention. Genocide in Rwanda*, Washington, D.C: The Brookings Institution Press.
- Almasy, P. (2010). "The liberation" In *Paul Kagame and the Resilience of a people*: Jaguar Ed.
- Alusala, N. (2004). *The Arming of Rwanda, and the Genocide*. Cape Town: African Security Review. Vol. 13., No. 2.
- Amstutz, Mark (2011). "Is Reconciliation Possible After Genocide? The Case of Rwanda." *Journal of Church & State*.
- Arms Project. (2004). *Advance Search and Tips, Arming Rwanda - The Arms Trade and Human Rights Abuses in the Rwandan War*. Retrieved July 20, 2014, from <http://www.unhcr.org/home/RSDCOI/3ae6a7fc8.html>
- Apuuli, K.P. (2009). "Procedural due process and the prosecution of Genocide suspects in Rwanda." In *Journal of Genocide Research*.
- Badie, R. B. (1988). *Le développement politique*, Paris: Economica.
- Balencie, J. M. et De la Grange A., (1999). *Mondes rebelles*, Paris: Michalon.
- Barnett, M. (2002). *Eyewitness: The United Nations and Rwanda to a Genocide*. London: Cornell University Press.
- Batware, B. (2012). *Rwandan ethnic conflicts: a historical look at root causes*. European Peace University, Austria. Available at: <http://acuns.org/wp-content/uploads/2012/06/RwandanConflictRootCauses.pdf>
- Bizoza, R. A. (2011). *Farmers, Institutions and Land Conservation: Institutional Economic Analysis of Terraces in the Highlands of Rwanda*, Ph.D Thesis, Wageningen University, Netherlands, Wageningen.
- Blewitt, K. M. (2005). *Survival Against the Odds: A Book of Testimonies from Survivors of the Rwandan Genocide*. London: Survivors Fund.
- Bloomfield, D. (2003). "The Context of Reconciliation." In Bloomfield David, Teresa Barnes and Luc Huyse. *Reconciliation after Violent Conflict—A Handbook*, Stockholm: International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA), pp. 40-8.

- Bloomfield, D., Barnes, T & Huyse, L. (2003). *Reconciliation after violent conflict: A handbook*: International Institute for Democracy and Electoral Assistance.
- Bohm, D. (1996). *On dialogue*. London: Routledge.
- Braeckman, C. (1996). *Terreur africaine : Rwanda, Burundi, Congo, Les racines de la violence*, Paris: Fayard.
- Brian, C., (2012). *Policy Framework for Social Cohesion*. Kigali: Institute of Policy Analysis and Research.
- Bruce, W. J. (2013). "Return of land in post-conflict Rwanda: International standards, improvisation, and the role of international humanitarian organizations" in Jon Unruh, Rhodri Williams. *Land and Post-Conflict Peacebuilding*. Environmental Law Institute and United Nations Environment Programme, New York: Routledge.
- Burgess, S. (2014). "From Failed Power Sharing in Rwanda to Successful Top-down Military integration". In Licklide Roy. *New Armies from Old: Merging Competing Military Forces After Civil Wars*: Georgetown university press.
- Burnet, J. E. (2008). "The Injustice of Local Justice: Truth, Reconciliation, and Revenge in Rwanda." *Genocide Studies and Prevention*.
- Burton, W. (ed.) (1990). *Conflict: Human Needs Theory*, New York: St Martin's Press.
- Bush, K & Saltarelli D. (Eds.) (2000). *The two faces of education in ethnic conflict*. Florence: UNICEF Innocenti Research Centre.
- Butare, D. (2013). *The Role of Girinka Program in Enhancing Social Cohesion in Bugesera District*. Masters Thesis, University of Rwanda, Kigali.
- Butler, D. (1981). *Democracy of the Polls*, Washington: AEI.
- Byaje, J. (2014). *UN 8th Session of the Open Working Group on Sustainable Development Goals Conflict Prevention, Post-Conflict Peace building and Promotion of Durable Peace, Rule of Law and Governance*: Available at: <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/6668rwanda.pdf>).
- Callinicos, A. (1976). *Allthusser's Marxism*, London: Pluto press.
- Caritas Internationalis (2006). *Peacebuilding: A Caritas Training Manual*. Vatican: Caritas Internationalis. http://www.caritas.dk/sites/default/files/attachments/ci_peacebuilding.pdf.
- Caplan, G. (2000). *The Role of the West in Rwanda's Genocide*. New York: Zed Books.
- Caplan, G. (2007). *Rwanda's Genocide: First the Deed, Then the Denial*, Toronto: The Globe.
- Catherine, N. (1988). *The Cohesion of Oppression: Citizenship and Ethnicity in Rwanda, 1860-1960*. New York: Columbia University Press.

- Chemouni, B. (2014). "Explaining the design of the Rwandan decentralization: elite vulnerability and the territorial repartition of power." *Journal of Eastern African Studies*, Vol. 8, No. 2, 246–26, Department of International Development, London School of Economics and Political Science.
- Clark, P. & Kaufman Z. (2009). *After the Genocide: Transitional Justice, Post-Conflict Reconstruction and Reconciliation in Rwanda and Beyond*, New York: Columbia University press.
- Clark, P. (2010). *The Gacaca Courts, post-Genocide Justice and Reconciliation in Rwanda: Justice without borders*, New York: Cambridge University press.
- Clark, P. (2014). "Bringing the peasants back in again: state power and local agency in Rwanda's Gacaca courts", *Journal of Eastern African Studies*, 8:2, 193-213, DOI: 10.1080/17531055.2014.891782.
- Collier, P., and N. Sambanis. "Understanding Civil War—a New Agenda." *Journal of Conflict Resolution* 46, no. 1, 2002, 3–12.
- Cook, S. E. (2005). *Genocide in Cambodia and Rwanda: New perspectives*, New Brunswick and London: Transaction Publishers.
- Conway, K. (2013). *The role of memory in post-Genocide Rwanda*, The Fletcher School, Tufts University.
- Dallaire, R., & Beardsley, B. (2003). *Shake Hands with the Devil: The Failure of Humanity in Rwanda*. Ontario: Random House.
- David, A. DePra. Available at: www.goodnewsarticles.com/Jun05-5.htm
- De Bari, J. (2013). *Reconciliation in Rwanda: Is it Really Working?* Keene State College
- DeHeutsch, L. (1995). "Responsibility for Genocide", In Gatwa, T. (2005). *The Churches and Ethnic Ideology in the Rwandan Crises, 1990-1994*, Eugene Oregon: Regnum Books International.
- Destexhe, A. (1995). *Rwanda and Genocide in the Twentieth Century*. London: Pluto Press.
- D'Heltefelt, M. (1971). *Les Clans du Rwanda ancien: Elements d'ethnohistoire et d'ethnosociologie*, Terrvuren: MRAC.
- El-Battahani, A. (2008). *Peace Without Unity: The Dilemma of Reconciling Divergent Perspectives in Post-Conflict Sudan*. <http://www.cmi.no/publications/file/2954-peace-without-Unity.pdf>
- Ensign, M. M. (2014). "Red Light green Light—Building trust, participation and development through Ubudehe and Imihigo." In Gasanabo Jean Damascène, David J. Simon, and Margee M. Ensign, *Confronting Genocide in Rwanda: Dehumanization, Denial, and Strategies for Prevention*, Kigali: CNLG.

- Ensign, M. M (2014). "Reflections on Rwanda, 20 Years after the Genocide against Tutsi." In Gasanabo Jean Damascène, David J. Simon, and Margee M. Ensign, *Confronting Genocide in Rwanda: Dehumanization, Denial, and Strategies for Prevention*, Kigali: CNLG.
- Evaldsson, Anna-Karin (2007). *Grassroots Reconciliation in South Africa*, PhD Dissertation, School of Global Studies, Gothenburg University, Sweden.
- Fahey, L. (2013). *Strategies of Transitional Justice: Towards A Holistic Approach*. Paper.
- Friberg, M. (2003). *Theories of Conflict and Conflict Resolution*. Dracon, Padrigu.
- Fruchart, D. (2007). *United Nations Arms Embargoes: Their Impact on Arms Flows and Target Behaviour, Case Study: Rwanda, 1994–present*. Stockholm: Stockholm International Peace Research Institute.
- Galtung, J. (1981). *Social Cosmology and the Concept of Peace*. Journal of Peace Research, 17 (2).
- Galtung, J. (1989). *Solving Conflicts. A Peace Research Perspective*. Honolulu: Institute for Peace, University of Hawaii.
- Galtung, J. (1996). "Cultural peace: some characteristics," In *From a culture of violence to a culture of Peace*. Paris: UNESCO Publishing, (pp. 75-92).
- Gasanabo, J. D., Simon, D.J., & Ensign, M. M. (2014). *Confronting Genocide in Rwanda: Dehumanization, Denial, and Strategies for Prevention*, Kigali: CNLG.
- Gasarabwe, E. (1978). *Geste Rwanda*, Paris: Union générale d'éditions.
- Gatwa, T. (2005). *The Churches and Ethnic Ideology in the Rwandan Crises, 1990-1994*, Eugene Oregon: Regnum Books International.
- GMO, (2010). *National Gender Policy*, Kigali.
- Gourevitch, P. (1999). *We Wish To Inform You That Tomorrow We Will be Killed With Our Families-Stories from Rwanda*". Picador
- Gregory, H. S. (2009). "The Rwandan Genocide: Why Early Warning Failed", In *Journal of African Conflicts and Peace Studies*. Volume 1, Number 2, September, pp. 6 – 25.
- Grobbelaar, J. & Ghalib, J. M. (2005). "Security and Reconciliation in Post-Conflict Society: The Matter of Closing the Books in South Africa and Somalia, *The Sunday Times*, South Africa, May 22.
- Haskell, L. (2011). *Justice Compromised: The Legacy of Rwanda's Community-Based Gacaca Courts*. Human Rights Watch.
- D'Heltefelt, M. (1971). *Les Clans du Rwanda ancien: Elements d'ethnohistoire et d'ethnosociologie*, Terrvuren: MRAC;

- Hinan, T. (2010) "To Remember, or To Forget? Collective memory and Reconciliation in Guatemala and Rwanda," *Totem: The University of Western Ontario Journal of Anthropology*: Vol. 18: Iss. 1.
- Ho-Won, J. (2005). *Peacebuilding in Post conflict societies: Strategy and Process*. London: Lynne Rienner Publishers.
- IDEA (2003). *Reconciliation after violent Conflict: A handbook*. David B., Teresa B., and Luc H., (Eds). Stockholm: Bulls Tryckeri AB Halmstad.
- IDEA (2008). *Traditional Justice and Reconciliation after Violent Conflict: Learning from African Perspectives*, Stockholm: International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA).
- IJR (2005). *Evaluation et étude d'impact de la Commission Nationale (rwandaise) pour l'Unité et la Réconciliation*, p.64-65.
- RALGA, *Training Manual on Good Governance*, Kigali.
- IMF (2011). *Rwanda: Poverty reduction Strategy Paper-Progress report*, IMF Country report No 11/154, June Japan.
- IRIN (2009). *Rwanda: Jury still out on effectiveness of "Gacaca"*: Available at" <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4a433cf217.html>.
- Jha, Uma, Shanker & Surya, Narayan, Yadav (2004). *Rwanda : Toward Reconciliation, Good Governance and Development*. Delhi : Association of Indian Africanist.
- Kagame, A. (1962). *Les milices du Rwanda précolonial*, Butare.
- Kagame, A. (1972). *Un abrégé de l'ethno histoire du Rwanda*, Butare.
- Kairaba, A. & Daale, J. S. (2011). *Impact of the Land Reform on the Land Rights And Economic Poverty Reduction of the Majority Rural Especially Women Who Depend on Land for their Livelihood*, Kigali: RISD.
- Kamatsiko V. & Munyeli J., (2009). *Healing, Peace building and Reconciliation: A Cornerstone for Sustainable Development in Rwanda*. Nairobi: World Vision Kenya Program.
- Karen, B. (2003). *Reconciliation–Theory and Practice for Development Cooperation*, Stockholm.
- Karen, B (2007). *Reconciliation and Development, Dialogue on Globalization*, No. 37, pp. 1-37.
- Kaufman, Z. D. (2014). "Transitional Justice as Genocide Prevention: From a Culture of Impunity to a Culture of Accountability." In Gasanabo Jean Damascène, David J. Simon, and Margee M. Ensign, *Confronting Genocide in Rwanda: Dehumanization, Denial, and Strategies for Prevention*, Kigali: CNLG.

- Kayitesi-Blewitt, M. (2006). *Funding Development in Rwanda: The Survivors Perspective. Development in Practice*. Keene State College Kigali.
- Kibuka, E. (2013). *Top Government Leaders in Ndumunyarwanda*. Ipsos Kenya - Acorn House, Nairobi: Available at: file:///C:/Users/user/Desktop/131109_Saturday%20Times_1and3_62bde.pdf
- Kitchen, H. (2005). "Delivering Local/Municipal Services", In Shah Anwar. *Public service delivery*. Public sector governance and accountability series, Washington DC: The World Bank.
- NURC (2014). *Raporo y'ibikorwa bya Komisiyo y'Igihugu y'Ubumwe n'Ubwiyunge: Nyakanga 2013-Kamena 2014. 'Ndi Umunyarwanda'*, Nzeri, Kigali.
- Koranteng, R. O. (2009). "Public-private partnership in local service provision", In Alam Munawwar. *Decentralization in Swaziland*, United Kingdom, London: Commonwealth Secretariat.
- Lambourne, Wendy (2004). *Post-conflict Peacebuilding: Meeting Human Needs for Justice and Reconciliation, Peace, Conflict and development*. Issue four.
- Lederach, J.P. (1997). *Building Peace: Sustainable Reconciliation in divided societies*. Washington DC: United States Institute of Peace Press.
- Lewis, W.A. (1965). *Politics in West Africa*. London: George Allen and Unwin.
- Licklide, R. (2014). *New Armies from Old: Merging Competing Military Forces After Civil Wars*: Georgetown University Press.
- Linden, I. (1977). *Church and Revolution in Rwanda*: Manchester University press
- Longman, T. (1999). "State, Civil Society and Genocide in Rwanda". In Joseph, R. (Ed). *State, Conflict, and Democracy in Africa*. London: Lynne Rienner Publishers, Inc. Mail.
- Longari, M. (2010). "The liberation" In *Paul Kagame and the Resilience of a people*, AFP: Jaguar Editions.
- Mani, R. (2005). "Rebuilding and Inclusive Political Community after War" In *Security Dialogue*, Vol. 36, and NO 4, December: Sage Publications.
- Max, R. (2008). *Gacaca: Truth, Justice, and Reconciliation in Postconflict Rwanda?* African Studies Review, Volume 51, Number 3, December, pp. 25-50
- Melvorn, L. (2004). *Conspiracy to Murder: The Rwanda Genocide and the International Community*: Verso Books.
- MEMOS, *Video Documentary of "Ishuri Gakondo"*, May 2008.
- Mgbako, C. (2005). "Ingando Solidarity Camps: Reconciliation and Political Indoctrination in Post-Genocide Rwanda. In *Harvard Human Rights Journal / Vol. 18* pp.201-224.

- MIDIMAR (2014). *Repatriation and reintegration programs for Rwandan refugees & an overview on socio-economic progress in Rwanda*, Kigali.
- MINAGRI (2006). *A Proposal to Distribute a Cow to Every Poor Family in Rwanda*, Kigali.
- MINALOC (2000). *National Decentralization Policy*, Kigali.
- MINALOC & MINECOFIN (2002). *Ubudehe to fight poverty*, Kigali.
- MINALOC (2002). *National Strategy framework paper on Strengthening Good Governance for Poverty reduction in Rwanda*. March. Kigali.
- MINALOC (2004). *Rwanda Five-Years Decentralization Implementation Programme (2004-2008) Poverty Reduction and Empowerment through Entrenchment of Democratic Decentralization*. March, Kigali.
- MINALOC (2005). *Ubudehe to fight poverty*, Kigali.
- MINALOC (2013). *National Strategy for Community Development and Local Economic Development (2013-2018)*, Kigali.
- MINECOFIN (2007). *Economic Development and Poverty Reduction Strategy—2008-2012*, Kigali, September.
- MINECOFIN (2012). *Economic Development and Poverty Reduction Strategy—2013-2018: Shaping Our Development*, Kigali, July.
- MINECOFIN (2013). *Rwanda on Course to achieve MDGs targets*. Available at <http://www.minecofin.gov.rw>
- MINEDUC (2003). *Education Sector Policy*, Kigali.
- MUNEDUC (2006). *The teaching of history of Rwanda: a participatory approach, For Secondary Schools in Rwanda A Reference book for the teacher*. National Curriculum Development Centre (NCDC): The Regents of the University of California.
- MINEDUC (2013). *Education Sector Strategic Plan (2013/14-2017/18)*, Kigali.
- MINEDUC (2014). *Higher Learning Institutions in Rwanda*: Available at: <http://www.mineduc.gov.rw/agencies/higher-learning-institutions/>
- MINEPRISEC (1985). *Données sur les admissions scolaires publiques et privées; les bourses d'études; le personnel de l'enseignement secondaire; les constructions et extensions des établissements secondaires Durant la période 1981-1985,* Rapport No 34, Octobre, Kigali.
- Ministry of Lands, Environment, Forests, Water and Mines (2004). *National land policy*, February, Kigali.

- Ministry of Youth, Culture and Sports & Ibuka Association (2004). *Prevent and Banish Genocide forever, through universal active solidarity*. International Conference on Genocide, Intercontinental Hotel, Kigali, 4th-6th April.
- Mukamana, D., & Brysiewicz, P. (2008). "The lived experience of Genocide rape survivors in Rwanda". In *Journal of Nursing Scholarship*, 40 (4), 379-384.
- Muligande, C. (2012). *Post-Genocide Challenges and Achievements in Rwanda*. Presentation, Tokyo.
- Munawwar, A. (2009). "Local Government in the Commonwealth: Diversity at its Bloom." In *Decentralization in Swaziland*, United Kingdom, London: Commonwealth Secretariat.
- Munawwar, A. and Kathyola J. (2009). In Alam Munawwar. *Decentralization in Swaziland*, United Kingdom, London: Commonwealth Secretariat.
- Musahara, H. (2006), *Improving land tenure security for the poor in Rwanda*, Workshop document, Food and Agriculture Organization of the United Nations.
- Musoni, P. (2003). *Innovations in Governance and Public Administration for Poverty Reduction in Post-conflict Countries in a Globalised World (emphasis on the experience of Rwanda)*: A paper presented at the United Nations Ad Hoc Expert Group Meeting on Innovations in Governance and Public Administration for Poverty Reduction.
- Musafiri E. (2013). "Building Ideals of Peace and Security in the Educated youth for Sustainable Future: A case of Youth Students at Umutara Polytechnic and Rukara College of Education." *Prime Journal of Social Sciences*. University of Rwanda.
- Nagy, R. (2004). "Citizenship, Memory, and Reconciliation. Canadian", In *Journal of African Studies*, Vol.38, No.3: Canadian Association of African Studies. pp 638-653
- National Institute of Statistics of Rwanda-Ministry of Finance and Economic Planning (2012). *Rwanda Population and Housing Census 2012*, Kigali.
- National Itorero Commission (2012). Strategy, July, Kigali.
- Newtimes, May 9, 2014
- Niringiye A. (2012), *Impact Evaluation of the Ubudehe Programme in Rwanda: an examination of the Sustainability of the Ubudehe Programme*. University of Pennsylvania. *Journal of Sustainable Development in Africa*, Volume 14, No.3, p. 141-154.
- NURC (2000). *Report on the National Summit of Unity and Reconciliation*, October, 18-20, Kigali.
- NURC (2000). *The 1st National Summit report on Unity and Reconciliation*, Kigali.

- NURC (2002). *2nd National Summit on Unity and Reconciliation in Rwanda, Report*. October 26 – 28, Kigali.
- NURC (2002). *The 2nd National Summit report on Unity and Reconciliation*, Kigali.
- NURC (2004). *Opinion Survey on the process of Decentralization and Democratization in Rwanda*, March, Kigali.
- NURC (2004). *The 3rd National Summit report on Unity and Reconciliation*, Kigali.
- NURC (2005). *Evaluation and Impact Assessment Report*, Kigali, December.
- NURC (2005). *The role of Women in Reconciliation and Peacebuilding in Rwanda: Ten years after the Genocide (1994-2004)*.
- NURC (2007). *Ingando: Impact Assessment on Unity and Reconciliation of Rwandans*, Kigali.
- NURC (2007). *National Policy on Unity and Reconciliation*, August.
- NURC (2008). Video Documentary of “*Itorero ry’Abarimu*”, May.
- NURC (2008). Video Documentary of “*Itorero ry’Imirenge*”, October.
- NURC (2009). *Itorero Strategic Plan 2009-2012*, May.
- NURC (2009). Video Documentary of “*Itorero ry’Urubiruko n’Iry’abagore*,” December.
- NURC (2009). *Itorero ry’igihugu—Policy note and strategic plan: Making national and community service work in Rwanda*, May, Kigali.
- NURC (2009). *15 Years of Unity and Reconciliation process in Rwanda: The ground covered to-date*, Kigali.
- NURC (2009). *Closing Ceremony of ‘Itorero Imbangukiragutabara’*, August, Kigali.
- NURC (2010). *Assessment of the implementation of the recommendations from different studies conducted on Unity and Reconciliation in Rwanda*, Kigali.
- NURC (2010). *Background of National Unity and Reconciliation Commission*, Kigali,
- NURC (2010). *Rwanda Reconciliation Barometer*, October, Kigali.
- NURC (2011). *Itorero ry’Igihugu: Rwandan Cultural Values in National Development*, November, Kigali.
- NURC (2012). *A qualitative study on the Rwanda Reconciliation Barometer of 2010: Understanding the Past, Political culture, and Economic security*, Kigali.
- NURC (2012). *National Itorero Commission Strategy*, July, Kigali.
- NURC (2012). *Intore Zimaze Gutozwa Mu Itorero Ry’igihugu N’aho Zatorejwe*. (Report on the number of *Intore* graduates nationwide), Kigali.

- NURC (2012). *Itorero Ry'igihugu: Imikorere Y'itorero Ry'igihugu Mu Midugudu, Mu Mashuri No Mu Nzego Z'imirimo* (Functioning of Itorero in the Villages, Schools, and Work Environment), July.
- NURC (2012). *Lists of Participants of Itorero*, May.
- NURC (2013). *Annual Report 2012*, July.
- NURC (2014). Available at: <http://www.nurc.gov.rw/index.php?id=77>.
- NURC (...). *The Rwandan Conflict: Origin, Development, Exit strategies*, Kigali.
- Obura, A. (2003). *Never Again: Educational Reconstruction in Rwanda*. International Institute for Educational Planning: UNESCO. October, Kigali.
- Parent, G. (2010). *Reconciliation and Justice after Genocide: A Theoretical Exploration*.
- Prunier, G. (1995). *The Rwanda Crisis 1959 – 1994, History of a Genocide*. London: Hurst and Company.
- Purdeková, A. (2011). *Rwanda's Ingando Camps: Liminality and the Reproduction of Power*. Refugee Studies Centre.
- RAB (2013). *Girinka programme: A success story in Rwanda*, Kigali, June.
- Republic of Rwanda (1999). *Report on the Reflection Meeting held in the Office of the President of the Republic, May 1998 to March 1999*, Kigali: Office of the President of the Republic.
- Republic of Rwanda (2002). *Poverty Reduction Strategic Paper 2002-2005, as amended to date* Kigali.
- Republic of Rwanda (2003). *Constitution of the Republic of Rwanda, as amended to date* Kigali.
- Republic of Rwanda (2007). *Capacity Development and Building a Capable State: Rwanda Country*, Kigali.
- Republic of Rwanda, (2007). *Vision 2020 Umurenge: An Integrated Local Development Programme to Accelerate Poverty Eradication, Rural Growth and Social Protection*, August, Kigali.
- Republic of Rwanda (2008). *Vision 2020 Umurenge Program (VUP) Baseline Survey*, December, Kigali.
- Republic of Rwanda/ Office of the Prime Minister (2008). *The 6th National Dialogue (18-19) December, Report*, Kigali.
- Republic of Rwanda, (2011). *Itorero Program Strategy*, Kigali.
- Republic of Rwanda/ Office of the Prime Minister (2011). *Home Grown Initiatives*. Presentation during the 9th National Dialogue Council, 15-16 December.

- Republic of Rwanda (2013). *Law No 40/2013 of 16/06/2013, modifying and complementing Law No 35/2008 of 08/08/2008 determining the organization and functioning of the National Unity and Reconciliation Commission*, Art.1: Official Gazette No 29 of 22 July, 2013.
- Republic of Rwanda (2013). *Justice, Reconciliation, Law & Order Sector Strategic Plan July 2013 to June 2018*, Kigali.
- Republic of Rwanda (2014). Available at: <http://www.gov.rw/Geography>
- Richters, A., Dekker, C. & de Jonge K. (2005). *Reconciliation in the aftermath of violent conflict in Rwanda Intervention*, Volume 3, Number 3, pp. 203- 221.
- Riemer, N. (2000). *Protection Against Genocide: Mission Impossible?* Westport: Praeger Publishers.
- RISD (2013). "Securing Land Rights Project: A working paper on Land Tenure Regularization" In Rotberg, R. and Thompson, D. (eds), *Truth v. Justice: The Morality of Truth Commissions*, Princeton, NJ: Princeton University press, pp.3-21.
- Rotberg, R. (2000). "Truth Commissions and Provision of Truth, Justice and Reconciliation", In Rumiya J., *Le Rwanda sous le régime du mandat belge (1916-1931)*, Paris : Harmattan.
- Rotberg, R. and Thompson, D. (eds) (2013). *Truth v. Justice: The Morality of Truth Commissions*, Princeton, NJ: Princeton University press, pp.3-21.
- Rumiya J. (2000), *Le Rwanda sous le régime du mandat belge (1916-1931)*, Paris : Harmattan.
- Rusagara, F. (2014:2). *Military integration key to peace-building and Democratic Governance*. The Newtimes, May 9. Available at: http://www.newtimes.co.rw/news/views/article_print.php?i=14985&a=10151&icon=Print.
- Rutayisire, P. & Byanafashe D. (d.iteurs) (2011), *Histoire du Rwanda. Des origines à la fin du XIXe siècle*, Kigali.
- Rutembesa, F. (2001). «Ruptures culturelles et génocide au Rwanda » in *Cahiers du Centre de Gestion des Conflits*, n°2, Butare, E.U.N.R., Avril, pp. 93-123.
- Rutembesa, F. (2009). *Genocide in Mugina Commune*. Kigali: Pallotti Press.
- Rwanda Demobilization and Reintegration Commission (2012). *Impact assessment of health insurance, housing, monthly allowances and other entitlements for disabled ex-combatants*, Kigali, Report, July, Kigali.
- Rwanda National Police (2014). *Policing a Rapidly Transforming Post-Genocide Society: Making Rwandans feel Safe, Involved, and Reassured*.
- Rwanda National Police (2014). *The Peacemaker*, Vol.1, Kigali.

- Rwandan Senate. (2006). *Rwandan Genocide Ideology and Strategies for its Eradication*. Kigali: Image Media Publishers.
- Rwandapedia: Available at: <http://rwandapedia.rw/explore/girinka>.
- Sanders, (1965). *Hamites in Anthropology and History; A preliminary Study*. Columbia University.
- Sanford, V. (2009). "What is an Anthropology of Genocide? Reflections on Field Research with Maya Survivors in Guatemala". In *Genocide, Truth, Memory, and Representation*, A.Hinton and K.O'Neill, eds.Inpress: Duke University Press.
- Schutt, R. K. (2006). *Investigating the Social World: The Process and Practice of Research*. Pine Forge Press: Sage Publications, Inc.
- Sebasoni, M. S. (2000). *Les Origines du Rwanda*. Collection « Points de vue », Paris : L'harmattan
- Sentama, E. (2009). *Peacebuilding in post-Genocide Rwanda: An exploration of the role of cooperatives in the restoration of interpersonal relationships*, PhD Thesis, Gothenburg University, Göteborg, Sweden.
- Sentama, E. (2012). *Reconciling the Divides through Contact? Cooperatives and the restoration of relationships in post-Genocide Rwanda*. Saarbrücken, Germany: LAP Lambert Academic Publishing.
- Shah, A. (2005). "Public service delivery." *Public sector governance and accountability series*, Washington DC: The World Bank.
- Shyaka, A. (2002). "La g n se des conflits dans les pays d'Afrique des Grands lacs: Rwanda, Burundi, DRC et l'Ouganda." In *Peuplement du Rwanda: enjeu et perspectives*. Cahier du Centre de Gestion des Conflits (No.5), Universit  Nationale du Rwanda, pp.121-143.
- Shyaka, A. (2007). *The Rwandan Conflict: Origin, Development and Exit Strategies*. Kigali: SIDA.
- Siddal, Z.(2014). *Association Ubutwari Bwo Kubaho*. Available at: wheretherebedragon/association-ubutwari-bwo-kubaho/,
- Staub E., Pearlman L. A., Gubin A. and Hagemimana, A. (2005). "Healing, Reconciliation, Forgiving and the Prevention of Violence after Genocide or mass Killing: An intervention and its experimental evaluation in Rwanda". In *Journal of Social and Clinical Psychology*, Vol.24, No 3, 2005, pp 297-334.
- Staub, E. (2012). *The Challenging Road to reconciliation in Rwanda*. January 17. Available at: http://www.eir.info/2012/01/17/the_challenging_road_to_Reconciliation_in_Rwanda/

- Takeuchi, S. & Marara, J. (2009). *Conflict and Land Tenure in Rwanda*. No 1, September, Tokyo: JICA research institute.
- Tertsakian, C. (1997). *Hope for Rwanda: Conversations with Laure Guilbert and Hervé Deguine*. London: Pluto Press.
- Thomson, S. (2011). "Getting Close to Rwandans since the Genocide: Studying Everyday Life in Highly Politicized Research Settings." *African Studies Review*
- Tiemessen, A. E. (2004) "Rwandan Gacaca: Competing and Collaborating for Justice After Genocide." *International Studies Association*
- UN (2004). *Reconstructing Good Governance and Public Administration for Peaceful, Sustainable Development*, UN Publications, New York.
- UNDP (2007). *Turning Vision 2020 into Reality: From Recovery to Sustainable Human Development. National Human Development Report, Rwanda 2007*. Kigali: UNDP.
- Unity Club *Intwararumuri* (2010). *Annual activity report*, Kigali.
- Unity Club *Intwararumuri*: Available at:
http://www.unityclub.org/lMG/pdf/UNITY_CLUB_Introduction_Final_2010.pdf.
- Unruh, J. R. W. (2013). *Land and Post-Conflict Peacebuilding*. Environmental Law Institute and United Nations Environment Programme, New York: Routledge.
- Uvin, P. (1999). *L'aide complice: coopération internationale et violence au Rwanda*. Paris: L'Harmattan.
- Uvin, P. (2003). *The Gacaca Tribunals in Rwanda*. Extracted from *Reconciliation after Violent Conflict: International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA)*, Stockholm.
- Uwayezu, E. & Mugiraneza, T. (2011). *Land Policy Reform in Rwanda and Land Tenure Security for all Citizens: Provision and Recognition of Women's Rights over Land*, Marrakech, Morocco, 18-22 May.
- Vansina, J., (2004), *Antecedents to Modern Rwanda: The Nyiginya Kingdom*, New York: University of Wisconsin Press.
- Vansina, J. (2001). *Le Rwanda ancien: Le royaume Nyiginya*. Paris: Karthala.
- Chretien, J.P (1995). *Rwanda, les médias du Genocide*, Paris: Karthala.
- Villa-Vicencio, C and Savage, T(2001). *Rwanda and South Africa in Dialogue: Addressing the Legacies of Genocide and Crime Against Humanity*, Institute for Justice and Reconciliation, Cape Town.
- Wallensteen, P. (2002). *Understanding Conflict Resolution: War, Peace and the Global System*. Video.

- Wakening Abilities for the Future (2010). *Video Documentary of the Itorero ry'Igihugu in Brussels, Belgium.*
- Wallensteen, P. (2002). *Understanding Conflict Resolution: War, Peace and the Global System.* London: Sage Publications.
- Wallensteen, P. (2007). *Understanding Conflict Resolution.* (3rd Edition). Washington DC: Sage Publications Ltd.
- Zorbas, E. (2004). "Reconciliation in Post-Genocide Rwanda". In *African Journal of Legal Studies*. Vol.1, n°1, pp.30-52.
- Zorbas, E. (2009). "What does Reconciliation after Genocide mean? Public transcripts and hidden transcripts in post-Genocide Rwanda." *Journal of Genocide Research.*